

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PERIGORD VERT NONTRONNAIS
SAINT-SAUD-LACOUSSIERE
CARTE COMMUNALE
REVISION N° 1



DOSSIER D'APPROBATION

Mise en révision de la Carte Communale	Approbation de la révision n°1 de la carte communale	Arrêté Préfectoral
19 septembre 2011		

Vu pour être annexé à la délibération du

.....

Le Président,

URBAM
conseil, études, projets

24-26 rue de Marlicca
33620 CAVIGNAC
05.57.68.69.73 - urbam@wanadoo.fr



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PERIGORD VERT NONTRONNAIS

SAINT-SAUD-LACOUSSIERE

CARTE COMMUNALE

REVISION N° 1

BORDEREAU DES PIECES

- Rapport de présentation
- Documents graphiques
- Servitudes d'Utilité Publique

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PERIGORD VERT NONTRONNAIS

SAINT-SAUD-LACOUSSIERE

CARTE COMMUNALE

REVISION N° 1



RAPPORT DE PRESENTATION

Mise en révision de la Carte Communale	Approbation de la révision n°1 de la carte communale	Arrêté Préfectoral
19 septembre 2011		

Vu pour être annexé à la délibération du
.....

Le Président,

D'APPROBATION



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION.....	4
PLAN DE SITUATION	5
PARTIE 1 : EXPOSE DES PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE	6
1 PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUD-LACOUSSIERE	6
1.1 Périmètres administratifs et institutionnels	6
1.2 Documents cadres et schémas s'appliquant à la commune	9
2 PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES	15
2.1 Evolutions communales observées en matière d'organisation urbaine	15
2.2 Evolutions communales observées en matière démographique	24
2.3 Evolutions communales observées en matière de logements	26
2.4 Evolutions communales observées en matière d'équipements et de réseaux.....	30
2.5 Evolutions communales observées en matière de consommation d'espace	37
3 PREVISIONS SOCIO-ECONOMIQUES	39
3.1 Evolutions communales observées en matière socio-économique.....	39
3.2 Evolutions communales observées en matière de consommation d'espace	46
4 BILAN DE LA CARTE COMMUNALE OPPOSABLE	46
4.1 Orientations de la première carte communale	46
4.2 Présentation du projet retenu.....	46
4.3 Bilan spatial.....	47
4.4 Bilan chiffré	49
5 BESOINS REPERTORIES	52
PARTIE 2 : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSPECTIVES DE SON EVOLUTION ..	55
1. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE COMMUNAL	55
1.1 Situation géographique / topographie	55
1.2 Les eaux souterraines.....	56
1.3 Réseau hydrographique.....	56
1.4 Données climatiques.....	60
1.5 Aperçu sur la qualité de l'air.....	60
2. LES GRANDS TRAITES DE L'OCCUPATION DES SOLS ET DES PAYSAGES	61
2.1 Structure générale du territoire communal.....	61
2.2 Structure et composition des formations boisées	63
2.3 Espace agricole	64
2.4 Les zones humides de la commune.....	64
2.5 Le fonctionnement du territoire : les corridors biologiques.....	66
2.6 Eléments d'analyse faunistique.....	68
3. ELEMENTS DE PATRIMOINE	68
3.1 Patrimoine naturel et biodiversité.....	68
3.2 Ressource en eau.....	70
3.3 Patrimoine bâti.....	70
4. CONTRAINTES ET RISQUES.....	71
4.1 Servitudes d'utilité publique	71
4.2 Risques.....	71
5. SYNTHESE ET ENJEUX DE L'ENVIRONNEMENT	80
5.1 Les enjeux de protection du patrimoine naturel et des paysages	80
5.2 Enjeux majeurs	80
5.3 Enjeux de niveau régional et local	81
5.4 Enjeux fonctionnels.....	81
5.5 Enjeux de préservation du paysage.....	81

PARTIE 3 : ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET EXPOSE DES CONSEQUENCES EVENTUELLES DE L'ADOPTION DE LA CARTE SUR LA PROTECTION DES ZONES REVETANT UNE IMPORTANCE PARTICULIERE POUR L'ENVIRONNEMENT.....82

1.	INCIDENCES SUR LES HABITATS, HABITATS D'ESPECE ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	82
2.	POLLUTIONS ET NUISANCES.....	86
2.1	Recueil et traitement des effluents domestiques	86
2.2	Protection de la ressource en eau potable.....	87
2.3	Emissions de CO2, qualité de l'air et bruit	87
2.4	Gestion des déchets	88
3.	INCIDENCES SUR LES ESPACES AGRO-SYLVICOLES ET LES CONTINUITES BIOLOGIQUES.....	88
3.1	Sur les terres agricoles	88
3.2	Sur les continuités biologiques.....	89
4.	INCIDENCES SUR LES PAYSAGES ET LE CADRE DE VIE	89
5.	LES BESOINS REPERTORIES.....	89

PARTIE 4 : EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR LA DELIMITATION DES SECTEURS OU LES CONSTRUCTIONS SONT AUTORISEES.....91

1	PROJET DE DEVELOPPEMENT : ASPECTS QUALITATIFS	91
2	PROJET DE DEVELOPPEMENT : ASPECTS QUANTITATIFS	91
2.1	Calcul des besoins de logements au terme 2025 pour assurer le maintien de la population en nombre	92
2.2	Hypothèse d'évolution de la population communale retenue.....	92
3	DESCRIPTION DU ZONAGE DE LA REVISION N°1	93
3.1	Définitions	93
3.2	Bilan des surfaces.....	93
3.3	Evolution du zonage dans le cadre de la présente révision.....	95

PARTIE 5: PRESENTATION DES MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET, SI POSSIBLE, COMPENSER, S'IL Y A LIEU, LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE SUR L'ENVIRONNEMENT..... 111

1	REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE AGRICOLE ET NATUREL : UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISE	111
2	PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA BIODIVERSITE ET DES ESPACES RURAUX.....	111
3	PRESERVATION DES HABITATS, HABITATS D'ESPECES ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	111
4	CONCLUSION	112

PARTIE 6 : DEFINITION DES CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES QUI DEVRONT ETRE RETENUS POUR SUIVRE LES EFFETS DE LA CARTE SUR L'ENVIRONNEMENT 113

1	DEFINITION DES CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES RETENUS POUR L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLAN	113
1.1	Méthode mise en œuvre	113
1.2	Indicateurs pour l'analyse des résultats de l'application du plan.....	114
2	SUIVI DES EFFETS DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT	115

PARTIE 7 : RESUME NON TECHNIQUE DES ELEMENTS PRECEDENTS ET DESCRIPTION DE LA MANIERE DONT L'EVALUATION A ETE EFFECTUEE.....116

1	EXPOSE DES PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE	116
1.1	Présentation générale de la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE	116
1.2	Prévisions démographiques.....	116
1.3	Prévisions socio-économiques.....	118
1.4	Bilan de la carte communale opposable	119
1.5	Besoins répertories	119
2	ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSPECTIVES DE SON EVOLUTION	123
2.1	Caractéristiques physiques du territoire communal	123
2.2	Les grands traits de l'occupation des sols et des paysages	123
2.3	Éléments de patrimoine	125

2.4	Contraintes et risques	126
2.5	Synthèse et enjeux de l'environnement	126
3	ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET EXPOSE DES CONSEQUENCES EVENTUELLES DE L'ADOPTION DE LA CARTE SUR LA PROTECTION DES ZONES REVETANT UNE IMPORTANCE PARTICULIERE POUR L'ENVIRONNEMENT	127
3.1	Incidences sur les habitats, habitats d'espèce et espèces d'intérêt communautaire	127
3.2	Pollutions et nuisances	128
3.3	Incidences sur les espaces agro-sylvicoles et les continuités biologiques	128
3.4	Incidences sur les paysages et le cadre de vie	129
3.5	Les besoins répertoriés.....	129
4	EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR LA DELIMITATION DES SECTEURS OU LES CONSTRUCTIONS SONT AUTORISEES	130
4.1	Projet de développement : aspects qualitatifs.....	130
4.2	Projet de développement : aspects quantitatifs	131
4.3	Description du zonage de la révision n°1	131
5	PRESENTATION DES MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET, SI POSSIBLE, COMPENSER, S'IL Y A LIEU, LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE SUR L'ENVIRONNEMENT	147
5.1	Réduction de la consommation d'espace agricole et naturel : un développement urbain maîtrisé	147
5.2	Préservation et mise en valeur de l'environnement, de la biodiversité et des espaces ruraux	147
5.3	préservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire.....	148
5.4	Conclusion	148
6	DEFINITION DES CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES QUI DEVRONT ETRE RETENUS POUR SUIVRE LES EFFETS DE LA CARTE SUR L'ENVIRONNEMENT	148
6.1	Définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan	148
6.2	Suivi des effets du plan sur l'environnement.....	149
	ANNEXES.....	151
	ANNEXE 1 – CARTE DES CONTRAINTES	152
	ANNEXE 2 - ESTIMATION QUANTITATIVE DES BESOINS - DETAIL	156
	ANNEXE 3 – NOTE EXPLICATIVE DU PROJET TOURISTIQUE AU LIEU-DIT « FORGE DE LA MAQUE ».....	159
	ANNEXE 4 – RESULTATS DE LA CONSULTATION DES SERVICES.....	164
	ANNEXE 5 – RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE.....	223
	ANNEXE 6 – COURRIER DE REFUS D'APPROBATION DE MME LA PREFETE EN DATE DU 25 JUILLET 2017	370
	ANNEXE 7 – SUITE DONNEE AU COURRIER DE MME LA PREFETE EN DATE DU 25 JUILLET 2017.....	394
	SOURCES	413

INTRODUCTION

La municipalité de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE a approuvé sa carte communale le 04 février 2008. Par délibération du 19 septembre 2011, elle a lancé une nouvelle réflexion sur le devenir de son territoire et sur son mode de développement, par la mise en révision n°1 de la carte communale.

Une commission d'urbanisme municipale a mené la réflexion afin de pouvoir déterminer les objectifs qui vont encadrer cette révision.

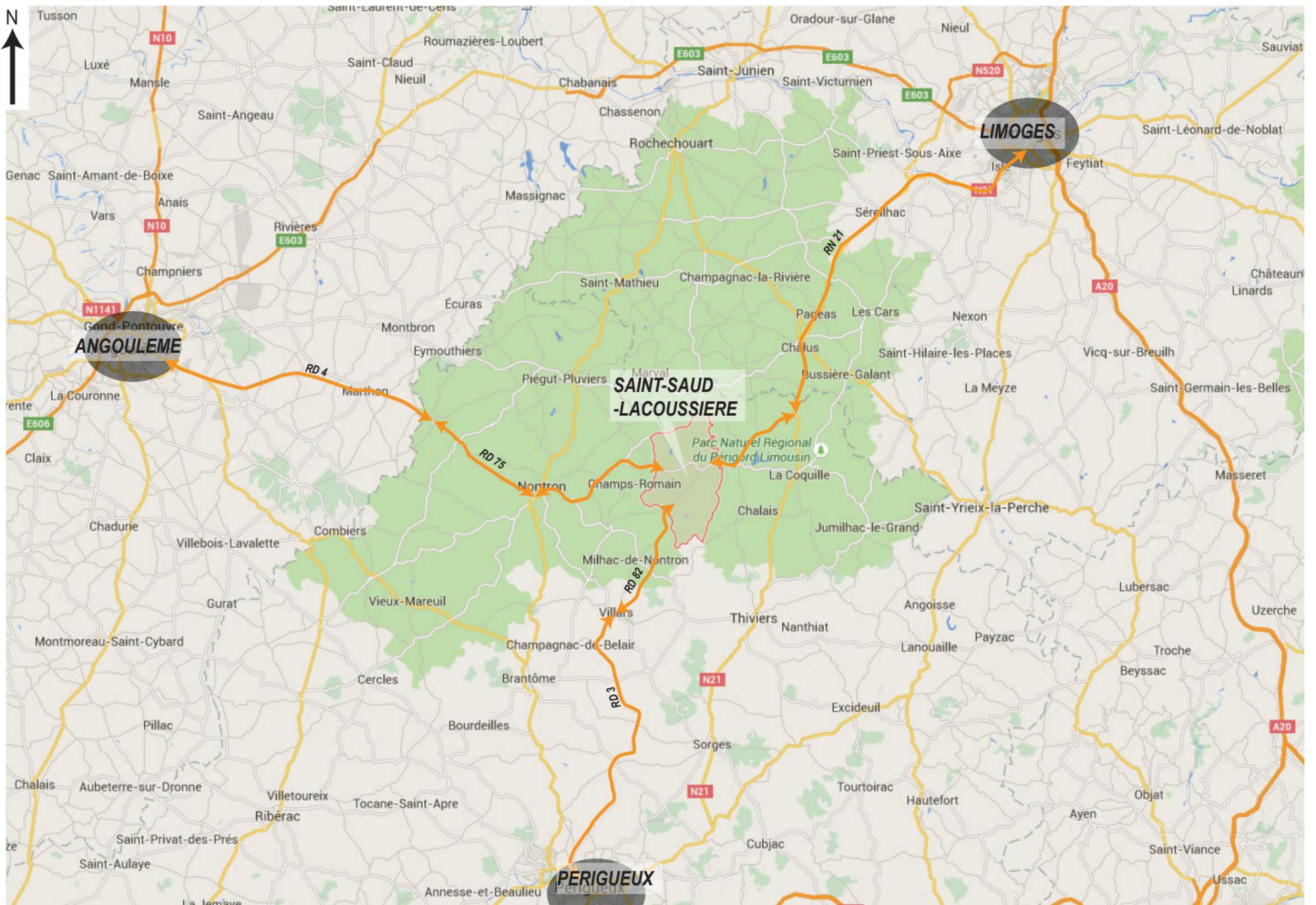
La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est aujourd'hui intégrée à la Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais qui possède la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.

Conformément au décret n°2012-995 du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, les cartes communales dont le territoire comprend en tout ou partie un site Natura 2000, doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Une partie du territoire de la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est inscrite en Site d'Intérêt Communautaire n°FR7200809 relative au réseau hydrographique de la haute Dronne.

Ainsi, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, et du dit décret le présent rapport de présentation se décompose de la manière suivante :

- **Partie 1** : exposé des prévisions de développement économique et démographique.
- **Partie 2** : analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution.
- **Partie 3** : analyse des incidences notables probables de la mise en œuvre de la carte sur l'environnement et exposé des conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000.
- **Partie 4** : exposé des motifs de la délimitation des zones.
- **Partie 5** : présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre de la carte sur l'environnement.
- **Partie 6** : définition des critères, indicateurs et modalités, retenus pour l'analyse des résultats de l'application de la carte, permettant de suivre les effets de la carte sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées.
- **Partie 7** : résumé non technique des éléments précédents et description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.



Saint-Saud-Lacoussière → Périgueux - RD 3 - 51km / 1h10min
 → Angoulême - RD 75 et RD 4 - 64km / 1h23min
 " → Limoges - RN 21 - 58km / 1h14min



Saint-Saud-Lacoussière → Nontron - RD 79 et RD 87 - 15km / 20min
 → La Coquille - RD 79 - 15km / 19min

PARTIE 1 : EXPOSE DES PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

Cette première partie du rapport expose et analyse les enjeux du territoire communal pour établir la Carte Communale, en matière de positionnement stratégique et économique, cadrage socio-démographique, bilan des procédures antérieures, dans le cadre de l'enjeu de planification.

DONNEES DE CADRAGE : COMMUNE DE SAINT-SAUD-LACOUSSIERE

Arrondissement	Nontron
Canton	Périgord Vert Nontronnais
Superficie	5 804 ha
Population en 2012 (population sans double compte)	867 habitants
Densité de population	14,9 habitants/km ²

1 PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUD-LACOUSSIERE

1.1 Périmètres administratifs et institutionnels

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE se situe au Nord du département de la Dordogne à 15 km de Nontron et 48 km de Périgueux.

La commune est située dans le Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

La création de la Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais, échelon institutionnel important, auquel la commune adhère, a été actée par l'arrêté préfectoral n° 2013147-010 du 27 mai 2013, complété par l'arrêté n° 2013282-0001 du 9 octobre 2013.

Effective le 1^{er} janvier 2014, elle est issue de la fusion de la communauté de communes du Périgord Nontronnais et de la communauté de communes du Périgord Vert. Ce nouvel ensemble comprend les 17 communes suivantes : Abjat-sur-Bandiât, Le Bourdeix, Champs-Romain, Connezac, Hautefaye, Javerlhac-et-La-Chapelle-Saint-Robert, Lussas-et-Nontronneau, Milhac-de-Nontron, Nontron, Saint-Front-La-Rivière, Saint-Front-sur-Nizonne, Saint-Martial-de-Valette, Saint-Martin-le-Pin, Saint-Pardoux-La-Rivière, SAINT-SAUD-LACOUSSIERE, Savignac-de-Nontron et Sceau-Saint-Angel, soit une population municipale de 10 566 habitants au recensement de 2012, sur un territoire de 360,16 km²

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE appartient à un certains nombres de structures intercommunales auxquelles elle a transféré certaines compétences :

STRUCTURES INTERCOMMUNALES	COMPETENCES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD VERT NONTRONNAIS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aménagement de l'espace ■ Actions de Développement Economique ■ Tourisme ■ Protection et mise en valeur de l'environnement ■ Politique du Logement et du Cadre de vie ■ Création ■ Aménagement et entretien de la voirie ■ Construction ■ Entretien ■ Fonctionnement d'équipements sportifs et culturels ■ Mode d'organisation (services mutualisés) ■ Action sociale d'intérêt communautaire (CIAS, prévention et promotion de la santé)

STRUCTURES INTERCOMMUNALES	COMPETENCES
<p>PARC REGIONAL PERIGORDLIMOUSIN</p> <p>NATUREL</p>	<p>Le milieu physique marque le territoire partagé entre les vallées périgourdines et le massif des feillardiers (source : Charte du PNR).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La vallée du Bandiat : terroir de plateaux calcaires aux fonds de vallées plus larges et de plateaux surbaissés par rapport au plateau cristallin. ▪ Les coteaux du Trieux et de la Tardoire et les plateaux de l'est : plateaux granitiques dominé par les cours d'eau encaissés et les étangs. ▪ Essences originelles : le chêne et le châtaignier, mais également le charme, et différentes essences de pins (Douglas, Epicéas) mais dans une moindre mesure, plus on se dirige vers l'est (Limousin). <p>Formation de séquences paysagères bien marquées sur l'ensemble du territoire : imbrication étroite des parcelles agricoles et forestières, succession et cloisonnement des paysages.</p>
<p>CANTON DU PERIGORD VERT NONTRONNAIS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➡ Compétences obligatoires : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Action de développement économique et d'aménagement de l'espace ➡ Compétences optionnelles : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Action sociale d'intérêt Communautaire ▪ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements Sportifs et culturels ▪ Création, aménagement et entre tien de la voirie ▪ Mode d'organisation ▪ Politique du logement et du cadre de vie ▪ Protection et mis en valeur de l'environnement et du tourisme
<p>SMCTOM DE NONTRON</p>	<p>Collecte et transport des ordures ménagères. <i>Déchèterie la plus près ➔ Saint-Pardoux-La-Rivière</i></p>
<p>SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE NONTRON</p>	<p>Gestion de l'eau potable.</p>
<p>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE LA CHAPELLE FAUCHER CANTILLAC</p>	<p>Deux captages sont exploités pour la production d'eau potable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Source « La Bucherie » ▪ Source « Le Pic » ou « Peyfreix »
<p>SIDE (SPAC)</p>	<p>Gestion de l'assainissement collectif. <i>La commune dispose d'une station d'épuration pour une capacité de 500 EH.</i></p>
<p>SIDE (SPANC)</p>	<p>Gestion de l'assainissement non collectif.</p>

Synthèse

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est, dans son développement, étroitement liée à la commune voisine de Nontron. Elle entretient également un lien fort avec Périgueux : que se soient concernant les aspects économiques, démographiques, sociaux, structurels, environnementaux, paysagers,



Région : Aquitaine
Département : Dordogne
**Communauté de communes du Périgord Vert
Nontronnais**
(créée depuis le 1 Janvier 2014 - 17 communes)
Commune : Saint-Saud-Lacoussière



1.2 Documents cadres et schémas s'appliquant à la commune

L'objectif de ce chapitre est de mettre en évidence l'articulation qui existe entre la présente Carte Communale et les plans et programmes détaillés en annexe I du décret 2005-613. Seuls les plans et programmes susceptibles d'entrer en interférence avec la Carte Communale de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE sont repris ci-après afin de les mettre en relation avec les orientations et le projet de Carte Communale.

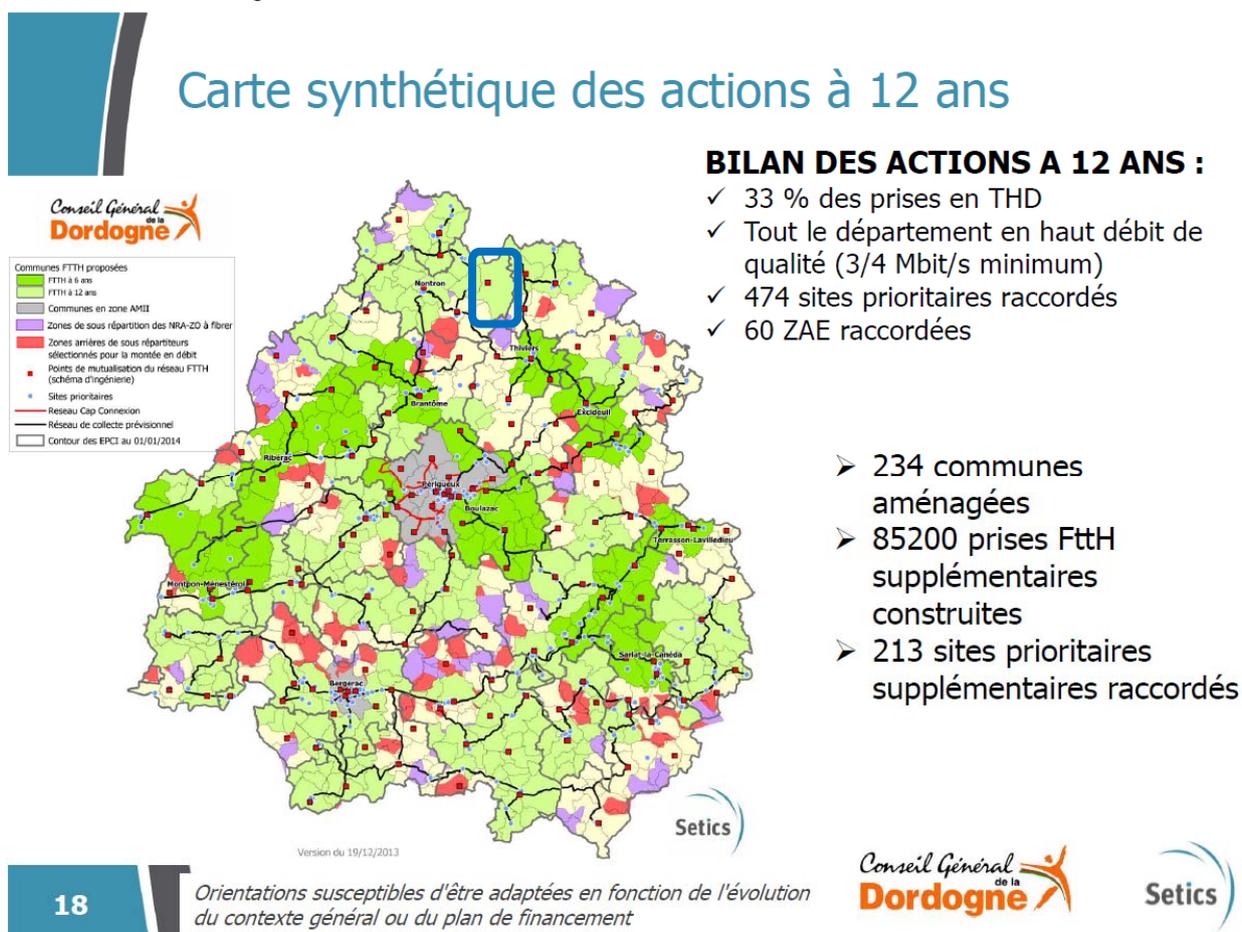
➔ Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) est un document opérationnel de moyen/long terme établi par une collectivité sur son territoire :

- décrivant une situation à atteindre en matière de couverture numérique du territoire considéré,
- analysant le chemin à parcourir pour y parvenir et la part prévisible qu'y prendront les opérateurs privés,
- arrêtant des orientations sur les actions publiques à mettre en œuvre pour accélérer l'atteinte de ces objectifs, ou simplement permettre de les atteindre.

Le schéma directeur constitue un outil de cadrage de la montée en débit des territoires, fixe et mobile, - au moyen essentiellement d'une densification de la capillarité des réseaux en fibre optique - et de leur évolution vers le très haut débit. Il favorise la cohérence des actions menées par les différents acteurs ainsi qu'une meilleure prise en compte du long terme.

Le SDTAN de la Dordogne a été actualisé en Décembre 2013.



18

Orientations susceptibles d'être adaptées en fonction de l'évolution du contexte général ou du plan de financement

Conseil Général de la Dordogne

Setics

Les orientations de la carte communale devront prendre en compte les orientations du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Dordogne.

➔ **Le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés**

La loi du 15 juillet 1975, renforcée par celle du 13 juillet 1992, fait obligation aux communes de collecter et d'éliminer les déchets ménagers.

Le plan qui s'applique actuellement en Dordogne a été adopté le 22 juin 2007. Les déchets ménagers et assimilés pris en compte dans le Plan sont :

- les ordures ménagères (collecte sélective – déchets d'emballages, journaux, magazines, biodéchets – et les ordures ménagères résiduelles),
- les déchets encombrants ménagers,
- les déchets d'espaces verts privés,
- les déchets ménagers spéciaux (aérosols, peinture, huiles, piles),
- les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE),
- les déchets d'activités de soins,
- les déchets liés à l'entretien des espaces publics,
- les déchets des entreprises et des administrations collectés et éliminés par le service public (déchets banals industriels et commerciaux, déchets toxiques en quantité dispersée, déchets banals de chantiers du bâtiment),
- les déchets de l'assainissement (matières de vidange, boues d'épuration des collectivités, sables et boues de curage, graisses de stations d'épuration des collectivités),

Les principaux objectifs fixés par le plan sont : la prévention et la réduction de la production des déchets, l'optimisation des performances des collectes séparatives et la valorisation matière, la valorisation des déchets organiques, le refus de l'incinération comme mode de traitement, le traitement des déchets résiduels et l'enfouissement des seuls déchets ultimes, la maîtrise des coûts et leur transparence, la protection de l'environnement, la communication et la sensibilisation de tous les producteurs de déchets.

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE, par le biais de son adhésion au SMCTOM de Nontron répond aux objectifs fixés par ce plan.

➔ **Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie**

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), créé par l'article 68 de la Loi Grenelle II, est régi par les articles L.222-1,2 et 3 du Code de l'Environnement.

Le **Schéma Régional d'Aquitaine**, approuvé le 15 novembre 2012, est un document stratégique qui définit les grandes orientations et objectifs régionaux en matière de lutte contre le changement climatique, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables terrestres et d'amélioration de la qualité de l'air.

Les objectifs sont les suivants :

- une réduction de 28,5% des consommations énergétiques finales d'ici 2020 par rapport à celles de 2008 ;
- une production des énergies renouvelables équivalente à 25,4% de la consommation énergétique finale en 2020 ;
- une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 par rapport à celles de 1990 ;
- une réduction des émissions de polluants atmosphériques, notamment les oxydes d'azote et les particules en suspension.

Le SRCAE est un document stratégique. Il n'a donc pas vocation à comporter des mesures ou des actions.

Les mesures ou actions conséquentes relèvent des collectivités territoriales via notamment les Plan Climat Energie Territorial (PCET) qui doivent être compatibles avec le SRCAE.

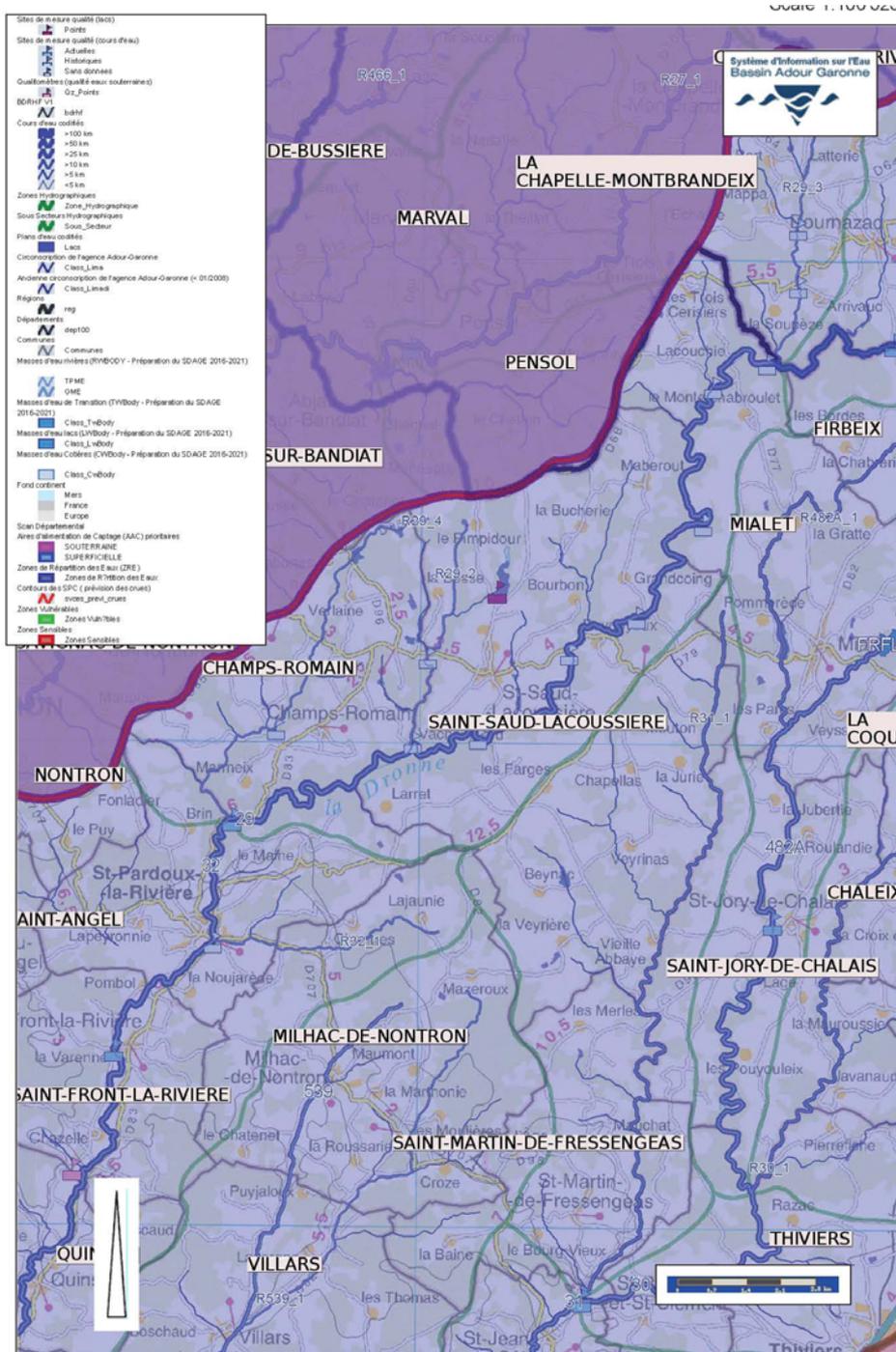
➤ Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le SDAGE 2010 – 2015 (approuvé en décembre 2009) constitue un document politique d'orientation, servant à la planification des usages de l'eau pour sa période de validité. Il est actuellement en révision. La préparation du second cycle de gestion 2016–2021, qui intègre la révision du SDAGE et du Programme De Mesure (PDM), a été engagée dès 2012 par l'actualisation de la mise à jour de l'état des lieux du bassin Adour-Garonne.

Dans le domaine de l'eau, le SDAGE :

- s'impose aux décisions administratives,
- oriente les programmes publics,
- définit les règles de cohérence devant encadrer la gestion des ressources à une échelle locale.

Le SDAGE 2010 classe le territoire de la commune comme zone de vigilance pollutions diffuses élevage.



source : site adour-garonne

Le SDAGE 2010-2015 est présenté selon 6 chantiers majeurs, chacun de ces derniers constituant la réponse à plusieurs questions importantes :

- A - Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance,
- B - Réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques,
- C - Gérer durablement les eaux souterraines et préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides,
- D - Une eau de qualité pour assurer activités et usages,
- E - Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique,
- F - Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire.

L'orientation fondamentale B « Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques » intéresse la carte communale de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE et notamment ses dispositions B1 à B9 « Agir sur les rejets issus de l'assainissement collectif ainsi que ceux de l'habitat et des activités dispersées » :

- B1 Maintenir la conformité avec la réglementation,
- B2 Augmenter, si nécessaire, les performances épuratoires pour atteindre le bon état des eaux,
- B3 Réduire les pollutions microbiologiques,
- B4 Limiter les risques de pollutions par temps de pluie,
- B5 Gérer les sous-produits de l'épuration,
- B6 Développer l'assainissement non collectif en priorité,
- B8 Promouvoir les techniques alternatives,
- B9 Réduire les apports de substances toxiques dans les réseaux d'assainissement.

L'orientation fondamentale C intéresse également la Carte Communale de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE. Elle se décline en quatre chapitres dont « Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux ». Les dispositions C44, C45 et C46 concernent plus particulièrement la Carte Communale :

- C44 : Cartographier les zones humides,
- C45 : Sensibiliser et informer sur les fonctions des zones humides,
- C46 : Éviter ou à défaut, compenser, l'atteinte grave aux fonctions des zones humides.

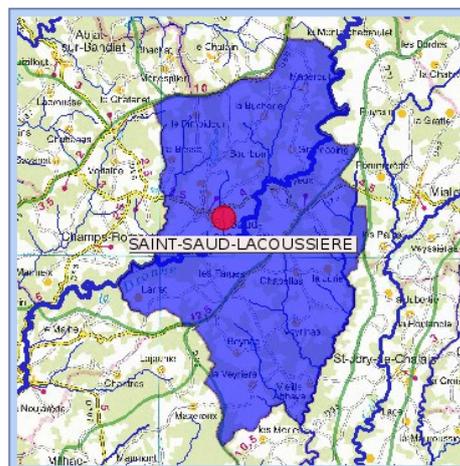
La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est pourvue d'un réseau d'assainissement collectif et d'une station d'une capacité de 500 EH. Cette station traite les effluents de la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE. Selon le rapport annuel d'exploitation, le nombre d'abonnés en 2013 à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est de 201.

Fiche système d'assainissement 2013
ST SAUD LACOUSSIERE (COMMUNALE)
Réseau de type Séparatif



Code de la STEP : 0524498V001
Nom du maître d'ouvrage de la STEP : SI DES EAUX DE LA REGION DE NONTRON
Nom de l'exploitant de la STEP : -
Date de mise en service : 01 juillet 1983
Date de mise hors service : -
Niveau de traitement : Secondaire bio (Ntk)
Capacité : 500 éq-hab.

Raccordements communaux
 10%..100%



source : site adour-garonne

Le réseau sur SAINT-SAUD-LACOUSSIERE date de plus de 30 ans. Il est sensible aux eaux parasites lors de pluies. Les rapports du SATESE concluent à une bonne qualité de traitement et des eaux en sortie de station de très bonne qualité, conformes aux exigences réglementaires, sans impact sur le milieu récepteur. Les boues sont valorisées en agriculture selon un plan d'épandage approuvé.

Le réseau et la station d'épuration sont en capacité d'absorber le surplus de population prévu par le projet de carte communale. Les tests sur le rejet ainsi que le bilan d'auto surveillance réglementaire font état d'un rejet de bonne qualité. Le projet de carte communale apparait compatible avec les orientations du SDAGE.

➔ **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Charente »**

Le SAGE « Charente » est en cours d'élaboration. Il est porté par EPTB Charente. Il définit 6 enjeux permettant de préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques :

- Equilibre quantitatif de la ressource en eau à l'étiage
- Pressions des rejets polluants dont les pollutions diffuses * sur la qualité d'eau
- Inondations et submersions en hautes eaux
- Aménagements et gestion des versants et milieux aquatiques : fonctionnalité et la biodiversité
- Complémentarités et solidarités de gestion des interfaces terre/mer
- Participation, communication, organisation des acteurs de la gestion de l'eau, y compris en inter SAGE (Boutonne et Seudre notamment).

Ces enjeux n'ont pas encore été détaillés en objectifs spécifiques.

➔ **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Isle – Dronne »**

Le SAGE « Isle – Dronne » est en cours d'élaboration. Il est porté par EPIDOR. Il définit 5 enjeux permettant de préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques :

- Réduction du risque d'inondations,
- Amélioration de la gestion des étiages,
- Amélioration de la qualité des eaux,
- Préservation du patrimoine naturel et des milieux aquatiques,
- Valorisation touristique des vallées de l'Isle et de la Dronne.

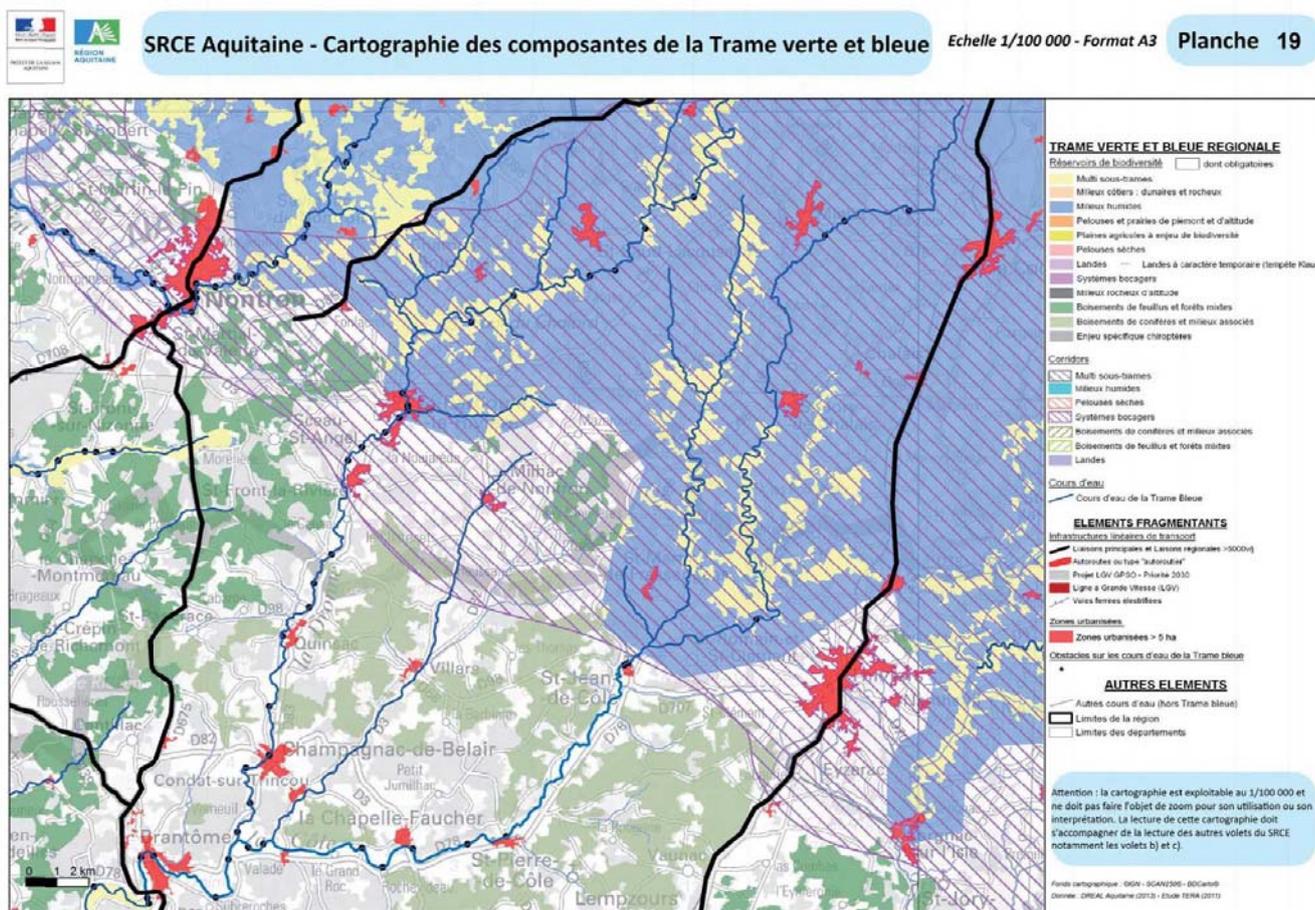
Ces enjeux n'ont pas encore été détaillés en objectifs spécifiques.

➔ Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Mesure phare de la loi ENE (loi portant engagement national pour l'environnement, dite aussi loi « Grenelle 2 ») promulguée le 12 Juillet 2010, la définition d'une trame écologique à l'échelle nationale (trame verte et bleue) a été déclinée à l'échelle régionale.

Après avoir été présenté le 31 janvier 2014 au comité régional Trame verte et bleue, instance de concertation pour l'élaboration et la mise en œuvre du SRCE, le projet de Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Aquitaine a été arrêté conjointement par le président du Conseil régional et par le préfet de région. Ce projet est issu d'un travail technique et scientifique ainsi que d'une co-construction réalisée en association avec de nombreux acteurs du territoire régional.

Il est en cours de validation définitive.



Les orientations de la carte communale prennent en compte les orientations du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

2 PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES

<p>PREVISIONS QUANTITATIVES (cf. annexe 2 du présent rapport)</p>	<p>Hypothèse retenue : Les mécanismes de consommation constatés au cours des périodes précédentes à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE démontrent qu'il est nécessaire de réaliser de nouveaux logements pour assurer le maintien de la population. Par ailleurs, afin de maintenir un certain dynamisme communal et afin d'assurer la pérennité des commerces et services présents sur la commune, une progression démographique de 1%/an est proposée.</p>
<p>PREVISIONS QUALITATIVES</p>	<p><i>Le conseil municipal a souhaité revoir la Carte Communale qui est en cours d'application depuis 2008 pour répondre à une emande de jeunes couples souhaitant s'installer et pour conserver le dynamisme de la commune alors qu'à ce jour, peu de terrains constructibles sont à vendre.</i></p> <p>La révision de la Carte Communale de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est, dans ce contexte, motivée par deux objectifs principaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- élaborer une carte communale conforme à la nouvelle loi, 2- se doter d'un outil qui permette de planifier et de maîtriser l'urbanisation de la commune, 3- permettre la stabilisation et le renforcement mesuré de la population communale, 4- se donner les moyens d'un développement de structures touristiques et de loisirs.

2.1 Evolutions communales observées en matière d'organisation urbaine

➤ Hiérarchie des voies et problématiques liées

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE se situe au Nord du département de la Dordogne à environ 50 km au Nord de Périgueux.

Les principales voies de communication qui traversent la commune sont les routes départementales RD 79 qui traverse d'Est en Ouest et RD 82 qui traverse du Nord-Est au Sud-Ouest.

Les autres voies sont communales, mais certaines sont des itinéraires d'intérêt communautaire dont la circulation n'est pas négligeable.

➤ Diverses possibilités de mobilité pour les habitants

Les déplacements à pied, en voiture, et en bus existent sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE :

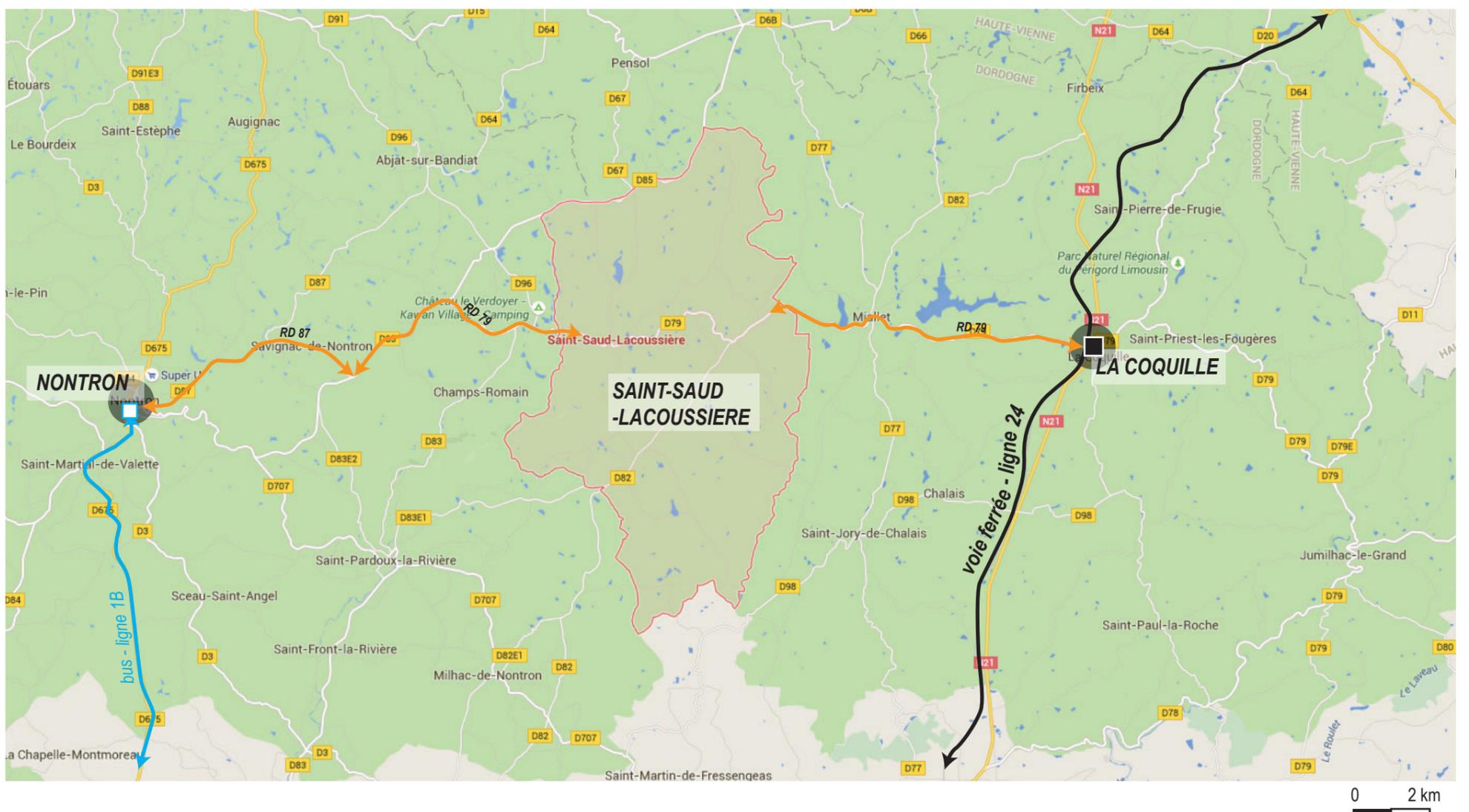
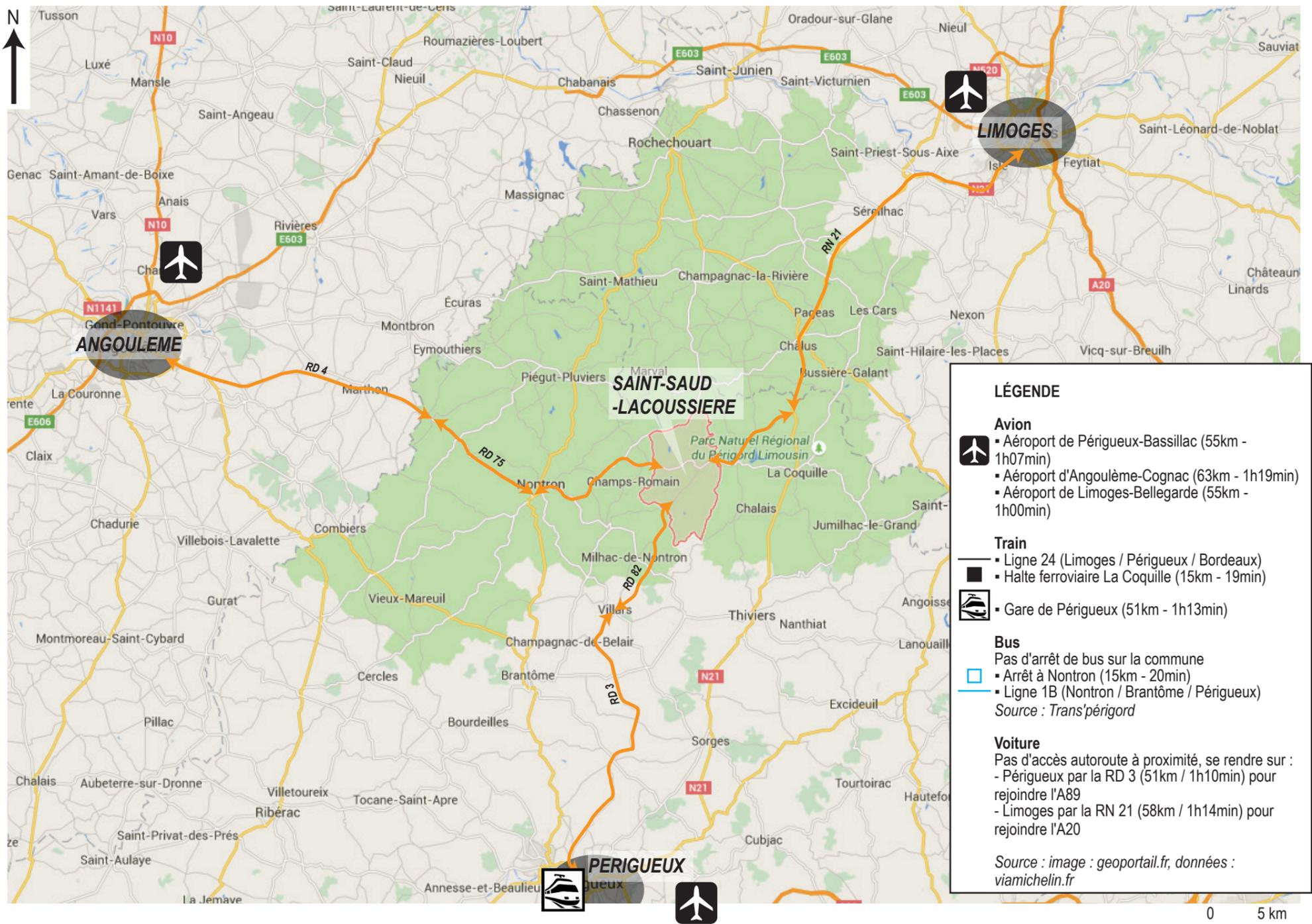
- Déplacements en voiture : 4 parkings (au bourg), pas d'accès autoroute à proximité, accès à la RD79.
- Déplacements en bus : pas d'arrêt de bus sur la commune. L'arrêt est à Nontron à 15 km (ligne 1 B).
- Déplacements en train : lignes SNCF (gare de Périgueux à 51 km et 1h13 et une halte ferroviaire à La Coquille à 15 km – 19 minutes).
- Déplacements en avion : aéroport de Périgueux à 55 km ou d'Angoulême à 63 km ou Limoges 55 km.

Des itinéraires de randonnées sont localisés sur le territoire communal dont la Boucle de la Dronne, la Boucle de la Valade, la Boucle du Tacot et les chemins de liaison.

On notera la nécessité de renforcer, au sein de l'enveloppe urbaine constituée du Bourg, les réseaux de cheminements doux.

Au regard des prévisions démographiques :

Globalement, la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE propose un maillage viaire adapté à ses besoins actuels et adaptables à ses prévisions démographiques dès lors que l'accueil de nouvelle population se fait principalement dans l'enveloppe urbaine constituée.





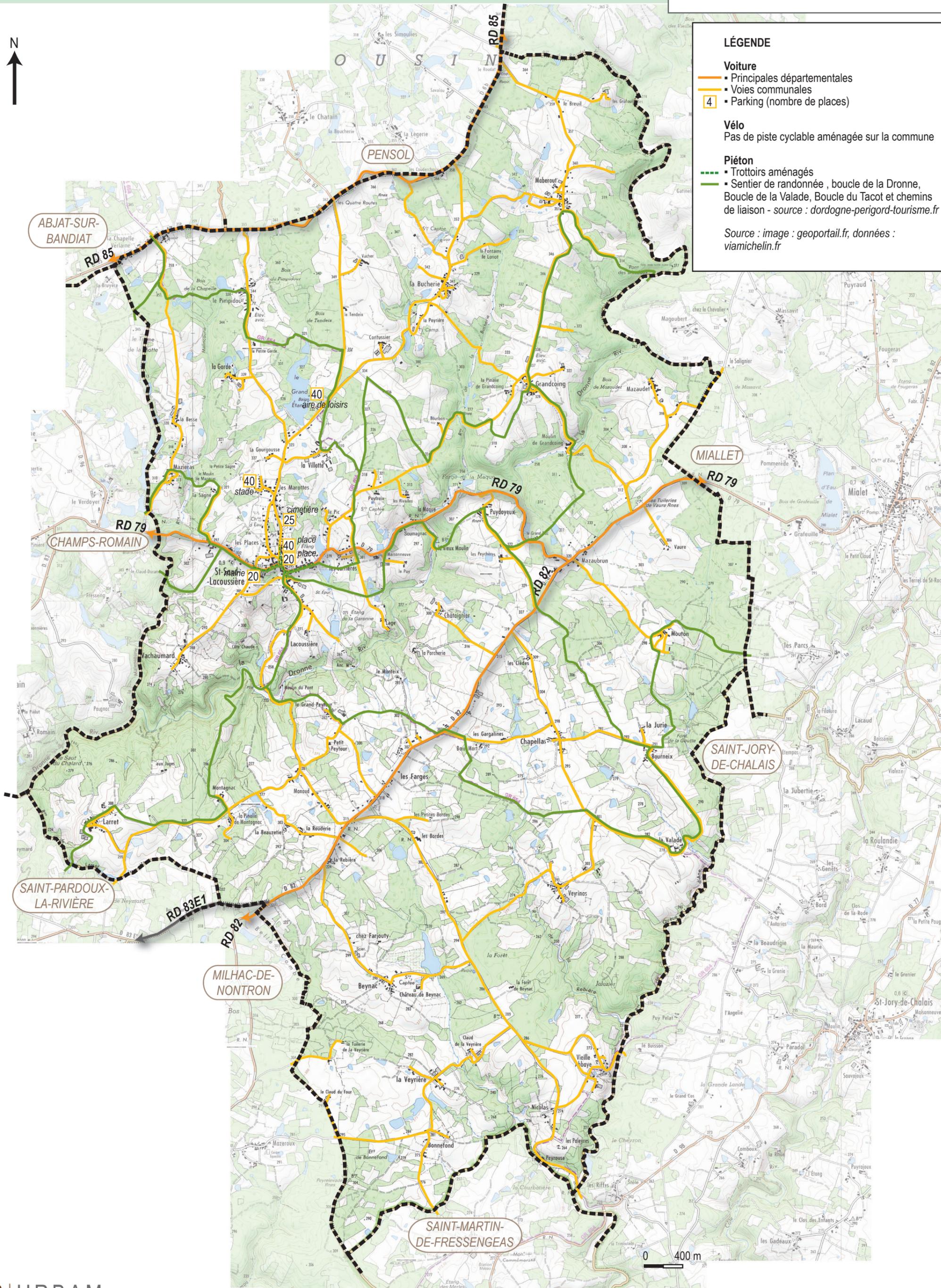
LÉGENDE

- Voiture**
- Principales départementales
 - Voies communales
 - 4 ■ Parking (nombre de places)

Vélo
Pas de piste cyclable aménagée sur la commune

- Piéton**
- Trottoirs aménagés
 - Sentier de randonnée, boucle de la Dronne, Boucle de la Valade, Boucle du Tacot et chemins de liaison - source : dordogne-perigord-tourisme.fr

Source : image : geoportail.fr, données : viamichelin.fr



➔ **Présentation de l'organisation urbaine : fonctionnement et dynamique urbaine**

Les villages se sont implantés sur les plateaux ou à la limite supérieure des versants.

L'urbanisation résidentielle récente correspond à des maisons individuelles qui se développent de façon linéaire ou des maisons isolées synonymes de mitage de l'espace naturel et agricole (aux alentours du village de Chapellas, de Veyrinas, ...).

SAINT-SAUD-LACOUSSIERE se situe à la limite supérieure d'un petit versant dans les ondulations d'un vaste plateau. Le bourg s'étire le long de 4 voies principales d'accès, sous forme d'une urbanisation linéaire discontinue. A la jonction de ces voies, le cœur du bourg est constitué d'un bâti dense se développant autour de la place centrale et de l'entrée Sud. Cette urbanisation ancienne suit les courbes de niveau. Le tissu pavillonnaire est assez présent sur la commune.

L'histoire du développement urbain permet de mieux comprendre les différentes typologies bâties, c'est-à-dire les différentes formes que recèle la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE. On en distingue 3 grands types correspondant souvent à une époque :

- le bâti des noyaux anciens (les centres-bourg) qui est le plus vieux et qui pendant longtemps a évolué sur lui-même. Les hameaux offrent les mêmes caractéristiques avec toutefois un parcellaire plus hétérogène, des alignements moins réguliers, des hauteurs moins importantes, et beaucoup de bâtiments agricoles annexés.
- le pavillon individuel qui correspond à une urbanisation diffuse souvent linéaire
- les lotissements constitués de pavillons.

L'ensemble des caractéristiques bâties est détaillée dans les fiches suivantes.

FICHE TYPOLOGIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD VERT NONTRONNAIS

➔ Typologie : noyau ancien (centre-bourg)



source : géoportail

Occupation du sol	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat, - Commerces, - Services.
Accès voirie	<ul style="list-style-type: none"> - Accès direct depuis la voie, - Voirie étroite et irrégulière (parfois même dangereuse).
Parcellaire, Morphologie	<ul style="list-style-type: none"> - Petites parcelles, le plus souvent en lanières, construites en moyenne à 60 %, - Largeur étroite sur la voie, allongée en cœur d'îlot.
Implantation des constructions	<ul style="list-style-type: none"> - Continuité et alignement sur la voie publique, - Mitoyenneté, - Présence d'une arrière cours.
Hauteur	<ul style="list-style-type: none"> - R + 1 avec des combles, - R + 2.
Espaces libres	<ul style="list-style-type: none"> - Cœur d'îlots très peu accessibles, - Courettes et petits jardins en cœur d'îlots ou sur rue secondaire.

➔ Typologie : le pavillon individuel, développement à l'opportunité



source : géoportail

Occupation du sol	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat.
Accès voirie	<ul style="list-style-type: none"> - Directe sur voirie, ou parfois chemin d'accès vers une parcelle en arrière, - Voirie très large.
Parcellaire, surface et morphologie	<ul style="list-style-type: none"> - Grandes parcelles souvent en lanières, principalement à proximité du bourg et le long des axes principaux, - Dimensions diverses et variées.

Implantation des constructions	<ul style="list-style-type: none"> - Bâti en retrait (retrait peu important s'il est proche du bourg), - Non mitoyen, - Organisation du bâti par rapport à la voirie, - Densité : très variable, plus dense vers le bourg
Hauteur	<ul style="list-style-type: none"> - R + 1 à R + 3, peu homogène.
Espaces libres	<ul style="list-style-type: none"> - Jardin avant minéral (avec muret, dallage...), matériaux de substitution proche centre bourg, plus végétalisé en périphérie, - Jardins arrières parfois occupés par des cabanes.

➔ Typologie : le lotissement, urbanisation en poche



source : géoportail

Occupation du sol	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat.
Accès voirie	<ul style="list-style-type: none"> - Accès souvent unique sur une voirie principale, - Desserte en "cul-de-sac" ou "raquette".
Parcellaire, surface et morphologie	<ul style="list-style-type: none"> - Parcellaire rectangle, 600 m² en moyenne.
Implantation des constructions	<ul style="list-style-type: none"> - En retrait par rapport à la voirie de desserte, - Bâti organisé par rapport à la voirie, - Bâti souvent implanté au milieu de la parcelle, - Non mitoyennes.
Hauteur	<ul style="list-style-type: none"> - R + 1, - Rdc + sous-sol.
Espaces libres	<ul style="list-style-type: none"> - Jardins souvent très ornementaux.

Qu'il soit en fond de vallée ou sur les plateaux, l'habitat sur la commune de SAINT SAUD-LACOUSSIERE n'est un habitat peu dispersé. La population est regroupée en une multitude de villages.

La structure et la densité des constructions sont responsables de notre perception des villages. Une vision d'ensemble des villages et des hameaux de la commune permet d'en dégager 3 principaux types :

- A structure linéaire

Les constructions sont implantées dans l'alignement de la voie ou légèrement en recul, isolées ou en raccord avec d'autres bâtiments du même type.

C'est le cas, par exemple, du village du grand Peytour, de la Garde, de Mazaudet ou de la Besse.

- A structure dissociée

Les villages dissociés sont sans structure apparente. C'est l'exemple du village de de Maberout ou de la Vilotte.

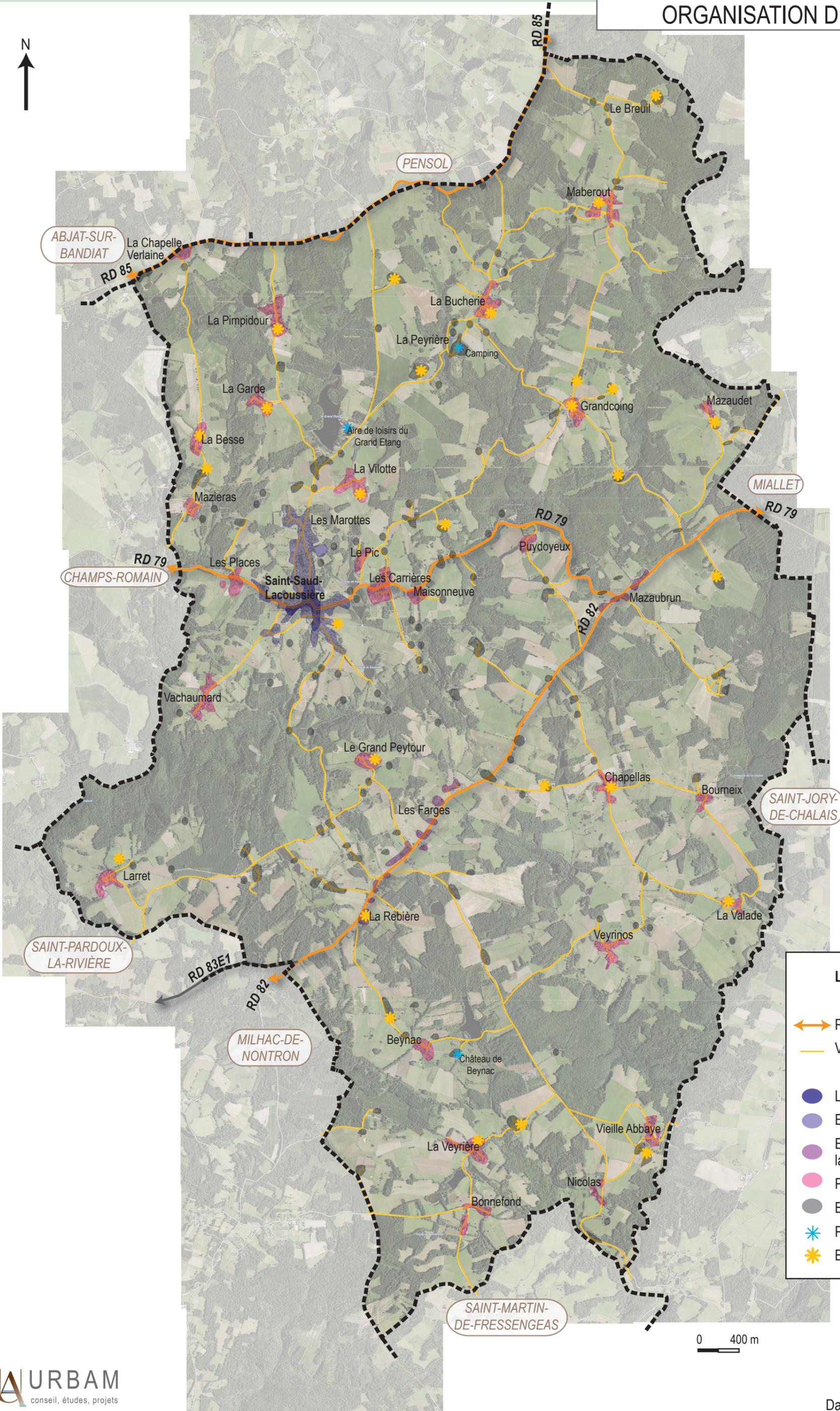
- A structure étoilée :

C'est un carrefour de voies qui a fixé le village, les maisons se distribuant de part et d'autres des routes. Ça peut être le cas du village de Grancoing ou du village de Pimpidour.

L'habitat ancien, dispersé sur l'ensemble du territoire, présente un intérêt certain en termes de silhouette bâties et d'architecture qu'il faudra prendre en compte. Ces villages et ces fronts bâtis traditionnels seront à prendre en compte lors du zonage de la carte communale afin qu'ils soient préservés.

Les principaux objectifs de la carte communale en matière d'environnement et de paysage sur la commune sont de :

- Maîtriser le développement urbain principalement **autour du pôle le plus densément bâti** qu'est le bourg ;
- **Stopper la construction en ruban** le long des voies de communication (notamment aux abords du bourg) ;
- « **Sanctuariser** » les zones agrosylvicoles en y limitant au maximum la construction ;
- **Protéger les corridors biologiques** identifiés.



LÉGENDE

- Principales départementales
- Voies communales
- Le Bourg
- Extensions du bourg
- Extensions linéaires le long de la RD 82
- Principaux hameaux
- Bâti isolés
- Pôles touristiques
- Bâtiments d'élevage agricole

0 400 m

2.2 Evolutions communales observées en matière démographique

L'évolution de la démographie, des activités, des équipements communaux, de l'habitat et des logements permet d'appréhender des prévisions pour SAINT-SAUD-LACOUSSIERE.

➤ La légère reprise de la croissance de la population totale...

La démographie communale est marquée par une diminution régulière, toutefois une légère augmentation est intervenue en 2007.

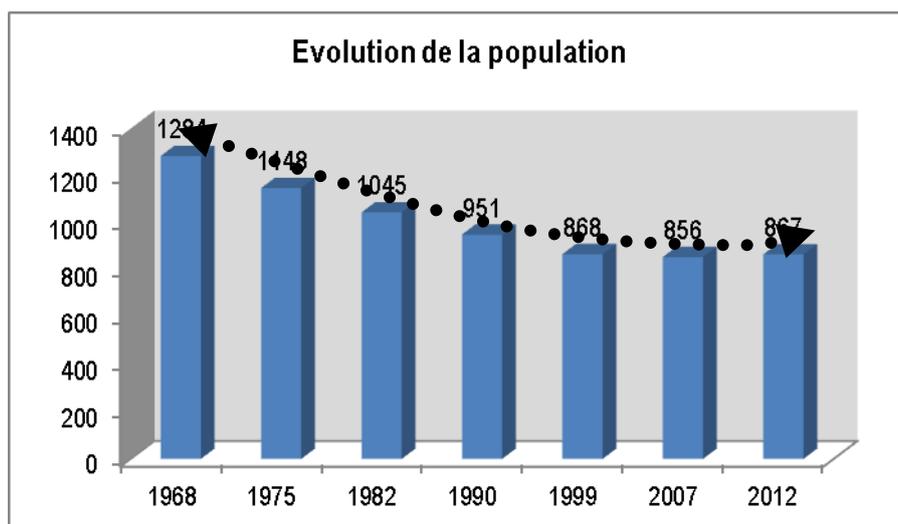
Si, entre 1968 et 2007, la commune a connu une diminution de son nombre d'habitants (-33,33 % passant de 1284 à 856 habitants), SAINT-SAUD-LACOUSSIERE a effectivement vu sa population augmenter légèrement, pour atteindre 867 habitants en 2012.

Ainsi, la population communale connaît une récente évolution, atteignant 867 habitants en 2012 contre 856 en 2007, soit une augmentation de + 1,28 % en 6 ans.

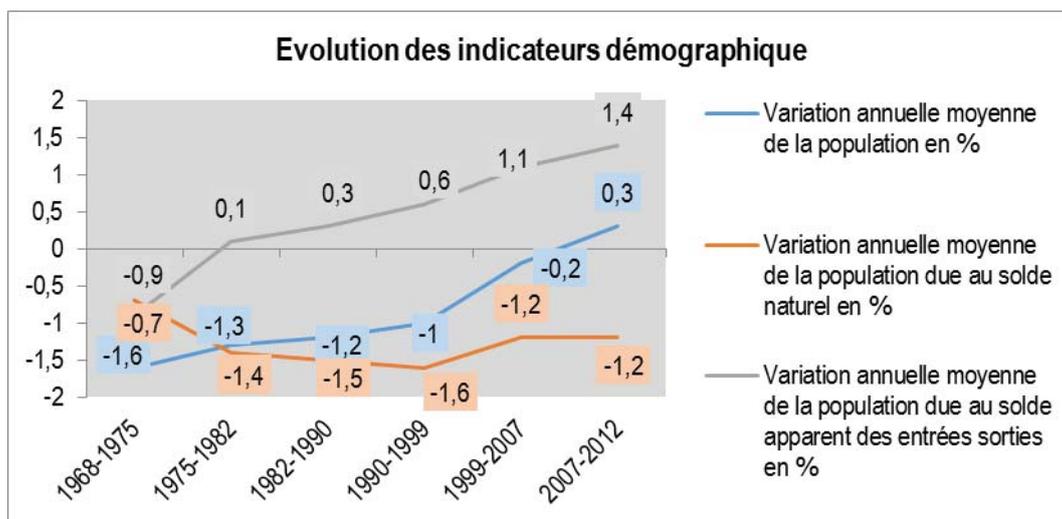
Cette croissance est due au solde migratoire positif. Ce sont donc de nouvelles populations, arrivées sur la commune depuis 5 ans, qui ont principalement modifié la composition de la population.

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population communales de SAINT SAUD LACOUSSIERE	1284	1148	1045	951	868	856	867
Population de l'ancien canton Saint Pardoux La Rivière	5968	5610	5152	4747	4484	4467	4434
Population de l'ancienne communauté de communes du Périgord Vert	5 968	5610	5152	4747	4484	4467	4434

Source : INSEE 2012 – Traitement des données : URBAM



Source : INSEE 2012 – Traitement des données : URBAM



Source : INSEE 2012 – Traitement des données : URBAM

On constate donc une légère évolution démographique depuis 2007. Cet accroissement est lié au solde migratoire.

SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE représente 19,55% de la population de l'ancien canton de Saint-Pardoux-La-Rivière et de la population au sein de l'ancienne communauté de communes du Périgord Vert qui compte 4 434 habitants en 2012.

Ancien canton Saint Pardoux La Rivière	Evolution de la population		
	2007	2012	Evolution 2006-2011
Champs Romain	317	308	-2,8%
Firbeix	330	286	-13,3%
Mialet	681	686	0,7%
Milhac de Nontron	602	558	-7,3%
Saint Front La Rivière	532	519	-2,4%
Saint Pardoux La Rivière	1149	1210	5,3%
SAINT SAUD LACOUSSIÈRE	856	867	1,3%
Total	4467	4434	-0,7%

➔ ... modifie à la marge la composition de la population

L'évolution de la population communale s'accompagne, tout d'abord, d'un **vieillessement**, qui a conduit à un véritable renouvellement de celle-ci :

- une augmentation de la part des 0-14 ans,
- une augmentation de la part des 30-44 ans,
- une diminution de la part des 15-29 ans, 45-59 ans et des 60-74 ans,
- une augmentation de la part des plus de 75 ans.

	2007	2012
0-14 ans	10,2%	12,4%
15-29 ans	8,9%	6,6%
30-44 ans	13,6%	14,6%
45-59 ans	22,9%	21,4%
60-74 ans	26,0%	24,8%
75 ans et plus	18,4%	20,2%

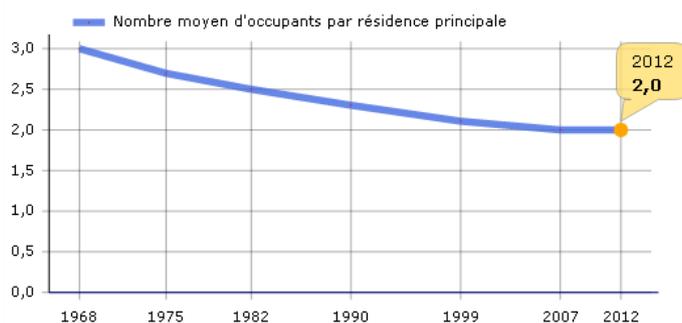
Il semble que la récente évolution positive de la commune soit liée à l'arrivée de quelques jeunes couples (30-44 ans) accompagnés de leurs enfants (0-14 ans).

Ainsi, l'indice de jeunesse (rapport entre le nombre des personnes de moins 20 ans et des personnes de plus de 60 ans) est très inférieur à 1, illustrant le fait que la population de plus de 60 ans est très prégnante au sein de la population communale :

- en 2007 : 0,30,
- en 2012 : 0,32.

Par ailleurs, le nombre de personnes par ménage stagne et est assez faible :

FAM G1M - Évolution de la taille des ménages



Ce graphique fournit une série longue.
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.
Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

On constate donc que le phénomène de desserrement des ménages se stabilise depuis quelques années (env. 5 ans) sur la commune.

Si l'on croise les deux observations précédentes on peut affirmer que la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE se caractérise par une population vieillissante où les plus de 45 ans représentent plus de 65% de la population.

Au regard des prévisions démographiques :

SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est nouvellement attractive pour quelques ménages composés de trentenaires avec enfants, le plus souvent « actifs » et mobiles.

Ces nouveaux habitants sont attirés par le caractère rural de la commune, sa proximité des services et commerces disponibles sur le territoire voisin de Nontron ou Périgueux et son coût modéré du foncier.

Cependant, encore aujourd'hui une très nette majorité de la population communale a plus de 45 ans et 45% de la population à plus de 60 ans.

2.3 Evolutions communales observées en matière de logements

🔄 Un parc de logements en augmentation nette et quasi régulière ...

Constatée, tant à l'échelle de l'ancienne Communauté de communes du Périgord Vert qu'à celle, plus large, de l'ancien Canton de Saint-Pardoux-La-Rivière, l'augmentation du parc est issue de l'essor de la construction neuve entre 1999 et 2012.

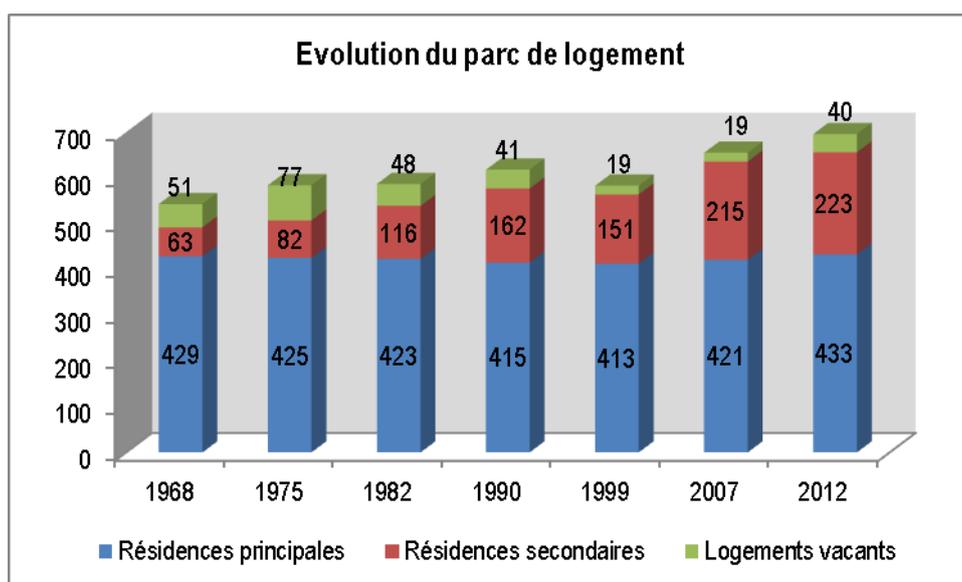
La commune compte ainsi 696 logements en 2012, contre 543 en 1968, avec une diminution en 1999. Ainsi les données de 2012 marquent :

- une augmentation du nombre des résidences principales sur 5 ans, avec +12 logements entre 2007 et 2012, soit près de 2,85% de plus,

- une augmentation du nombre de résidences secondaires sur 5 ans, avec + 8 logements, entre 2007 et 2012, soit près de 3,72% du plus,
- une augmentation du nombre de logements vacants sur 5 ans : 40 logements en 2012 contre 19 en 2007.

Ces données soulignent des phénomènes distincts, à la fois des nouveaux venus qui souhaitent construire leur maison mais aussi le délaissement d'un parc ancien, parfois vétuste, souvent coûteux à remettre en état.

Cependant, la taille modeste de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE et sa situation géographique privilégiée, fait que le gisement potentiel de vacance et de vétusté reste limité.



Source : INSEE 2012 – traitement : URBAM

➡ **... sans évolution de la typologie des logements ...**

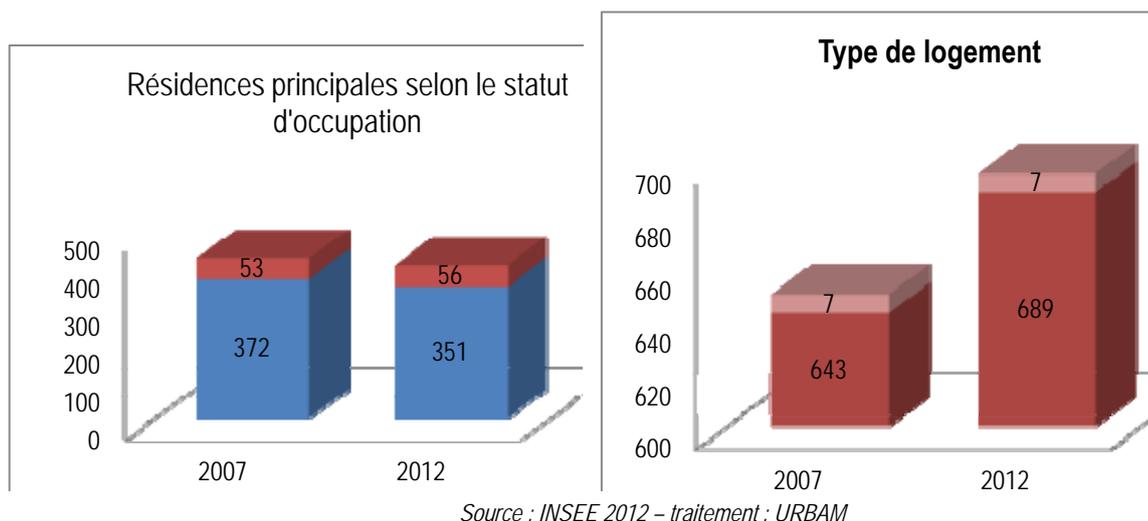
Sur la Communauté de Communes, les créations de logements sont en majorité des constructions en « individuel pur », soit des maisons individuelles établies en dehors d'opérations d'aménagement, en grande majorité en accession. En effet, le marché du locatif est surtout présent dans les villes de Périgueux et dans une moindre mesure de Nontron.

Cela se vérifie à l'échelle de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE :

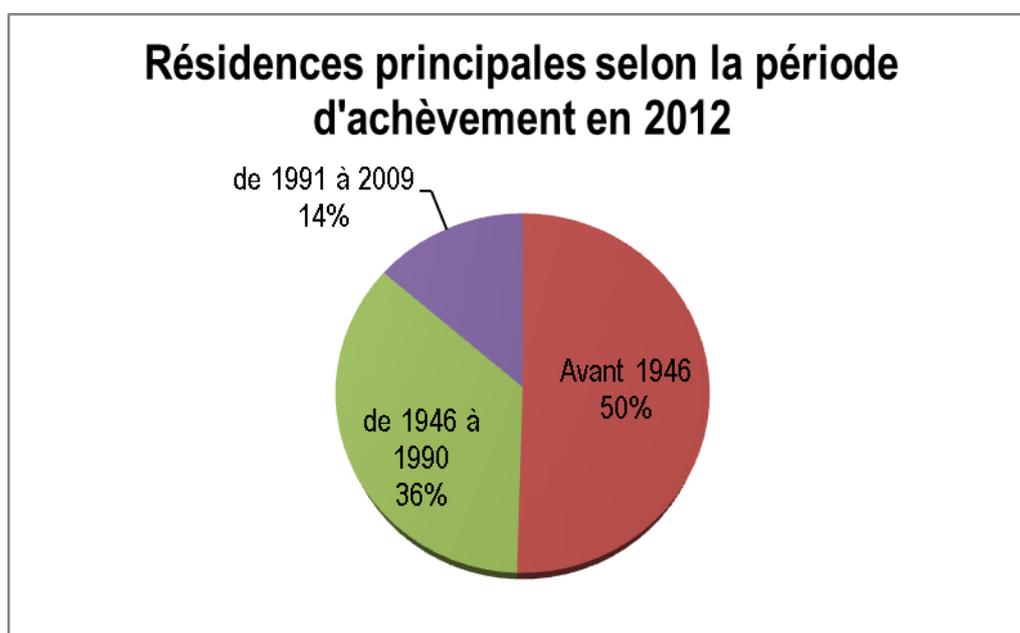
	2007		2012	
	Nb	%	Nb	%
Maison	643	98,2	689	99
Appartements	7	1,1	7	1

	2007		2012	
	Nb	%	Nb	%
Propriétaires	351	83,5	372	85,9
Locataires	56	13,2	53	12,2

La grande majorité des logements proposés sur la commune, reste composée de maisons individuelles dont les occupants sont propriétaires. A noter d'ailleurs une stagnation du nombre, portant très faible, d'appartements en 2012.



Source : INSEE 2012 – traitement : URBAM

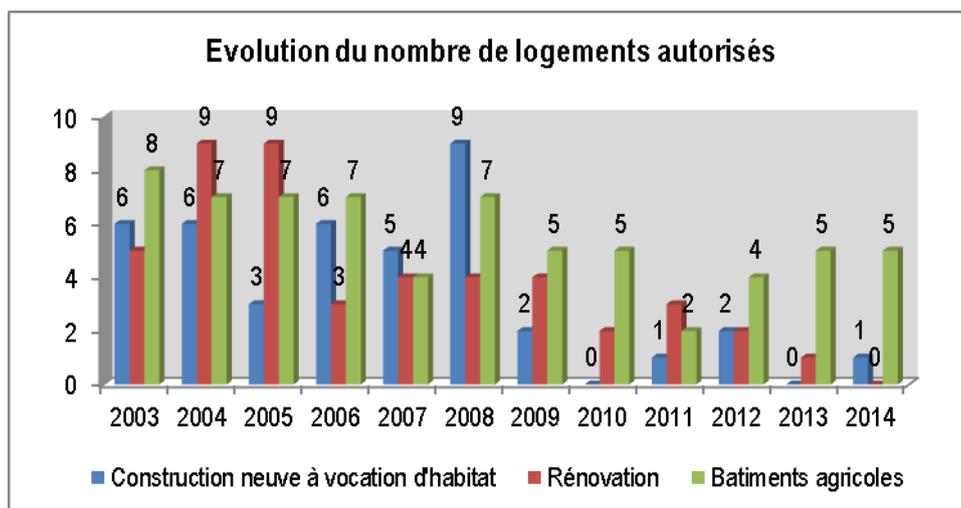


Source : INSEE 2012 – traitement : URBAM

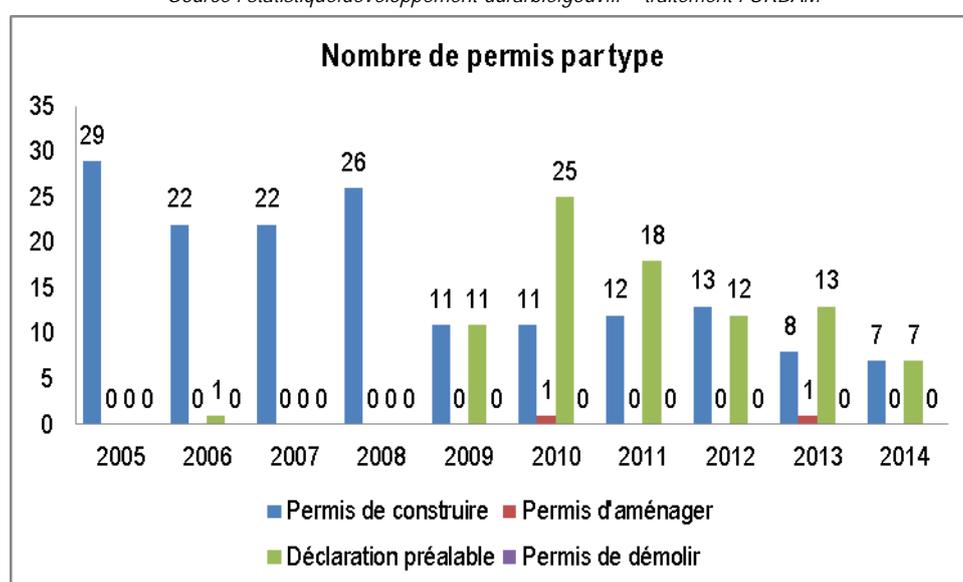
Le parc de logements communal se compose d'un bâti plutôt ancien (50% du parc à plus de 70 ans), composé quasi exclusivement de maisons individuelles en accession.

➡ **... et se traduisant par un rythme moyen de la construction**

Le rythme de la construction de logements à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est en baisse comme en atteste les graphiques ci-dessous :



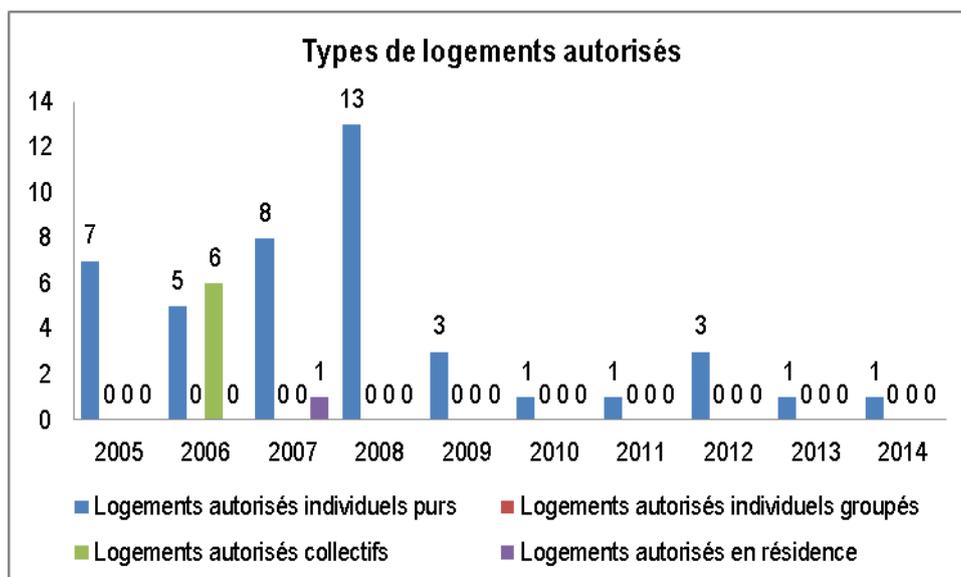
Source : statistique.developpement-durable.gouv.fr – traitement : URBAM



Source : statistique.developpement-durable.gouv.fr – traitement : URBAM

Le graphique ci-dessous montre que la **commune accueille effectivement de l'habitat en « individuel pur » et très peu de logement collectifs**. Il n'existe aucun logement individuel groupé ou en résidence construit depuis 2005.

Le **nombre moyen** de logement autorisé « en individuel pur » **est de 4,3 par an entre 2005 et 2014** et celui de logement en « collectifs » **est de 0,6. Soit un peu plus de 5 logements par an ces 9 dernières années**. La période 2009-2014 marque toutefois un recul net de la construction.



Source : statistique.developpement-durable.gouv.fr – traitement : URBAM

L'espace consommé entre 2005 et 2015 sur le territoire l'a donc été principalement pour des constructions individuelles à usage d'habitat.

Au regard des prévisions démographiques :

- Une augmentation significative du nombre de logements entre 1968 et 2012 ;
- Peu de diversification dans la nature des logements produits (maisons individuelles quasi exclusivement) et donc peu de diversité dans les modes d'habiter ;
- Une tendance à la « résidentialisation » (on habite à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE mais on sa vie active ailleurs) ;
- Un nombre de logements en location en baisse entre 2007 et 2012 ;
- Un nombre de permis de construire déposés en baisse entre 2003 et 2014. Le rythme de logements construits entre 2003 et 2014 est de 4 logements neufs en moyenne chaque année.

Les nouveaux habitants sur la dernière période intercensitaire, sont pour partie des personnes entre 30-44 ans accompagnés de leurs enfants d'où un léger rajeunissement observé de la population communale (indice de jeunesse à 0,32 en 2012 contre 0,30 en 2007).

Il s'agira, afin de maintenir une certaine attractivité de la commune, de maintenir la qualité de l'habitat et de son intégration paysagère.

De ce fait, et au regard des prévisions démographiques annoncées (qui sont calées sur l'évolution démographique enregistrée sur les 11 dernières années), le développement urbain escompté doit mettre en œuvre les outils permettant un maintien voire un renforcement de la qualité du cadre de vie et une diversité des modes d'habiter afin de pérenniser voire de dynamiser la commune.

2.4 Evolutions communales observées en matière d'équipements et de réseaux

➔ Des équipements communaux et services en lien avec la taille de la commune

En matière d'équipements et de services, la commune dispose de :

- une mairie,
- une Eglise
- une salle des fêtes,
- une agence postale,
- un cimetière,

- un terrain de tennis,
- un club de pétanque,
- une aire de sport et de loisirs,
- un terrain de football,
- un foyer rural
- une école en RPI avec les communes d'Abjat-sur-Bandiât et Champs-Romain composée de 2 classes pour un total de 33 élèves pour l'année scolaire 2014-2015 à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE. Une cantine scolaire est également mise à disposition. A noter que les classes accueillent chacune 22/23 enfants → 20 ou 30 de plus peuvent être accueillis dans les classes déjà existantes.

Avec vingt-deux d'association, la vie associative communale est riche et dynamique.

Au regard des prévisions démographiques :

SAINT-SAUD-LACOUSSIERE se caractérise par un niveau d'équipements collectifs convenables.

Le tissu associatif dynamique est intéressant et représentatif de nombreux groupes de population : musique, chasse, nature, ...

Les prévisions démographiques annoncées devront s'accompagner d'un développement des cheminements doux en direction du bourg-centre et de l'évolution de certains équipements publics (voiries nouvelles dans le Bourg, ...) afin de poursuivre la dynamique de vie communale et de vie associative.

➤ Des réseaux à renforcer dans le centre-bourg

▪ Adduction d'eau potable

Deux captages sont exploités sur la commune pour la production d'eau potable :

- la source « La Bucherie » ;

Informations générales	
Date du prélèvement	07/10/2015 10h05
Commune de prélèvement	SAINT-SAUD-LACOUSSIERE
Installation	SAINT SAUD - BUCHERIE
Service public de distribution	REGION DE NONTRON
Responsable de distribution	SAUR FRANCE
Maître d'ouvrage	SIDE DE LA REGION DE NONTRON

Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui

Paramètres analytiques			
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Ammonium (en NH4)	< 0,01 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	6 n/mL		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Chlore libre *	0,7 mg/LCl2		
Coloration	< 2,5 mg/L Pt		≤ 15 mg/L Pt
Conductivité à 25°C	235 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Odeur (qualitatif)	0		
Température de l'eau *	17,6 °C		≤ 25 °C
Turbidité néphélométrique NFU	< 0,5 NFU		≤ 2 NFU
pH	7,1 unitéPH		≥6,5 et ≤ 9 unitéPH

* Analyse réalisée sur le terrain

source : <http://orobnat.sante.gouv.fr>

- la source « Le Pic » ou « Peyfreix ».

Informations générales	
Date du prélèvement	07/10/2015 09h50
Commune de prélèvement	SAINT-SAUD-LACOUSSIERE
Installation	SAINT SAUD BOURG
Service public de distribution	REGION DE NONTRON
Responsable de distribution	SAUR FRANCE
Maître d'ouvrage	SIDE DE LA REGION DE NONTRON

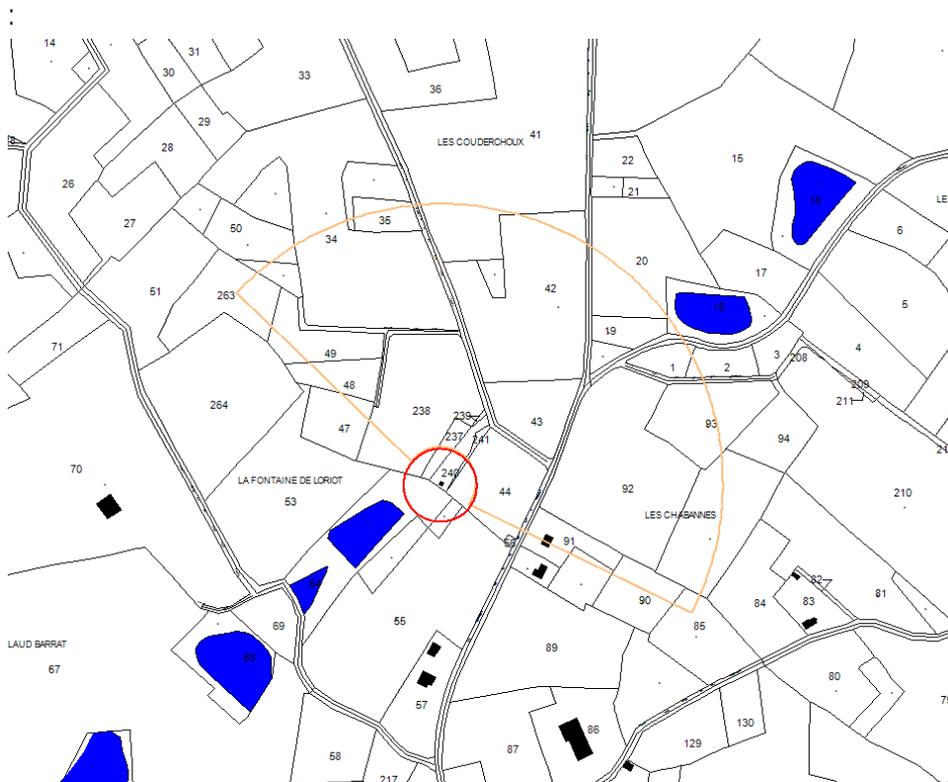
Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui

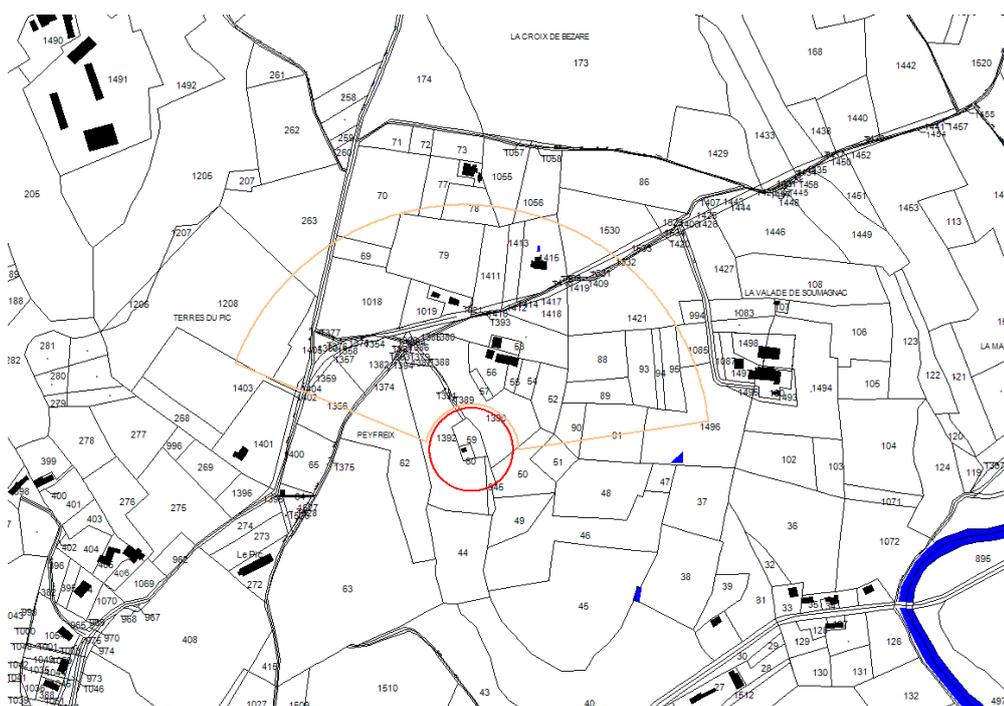
Paramètres analytiques			
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Ammonium (en NH4)	< 0,01 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	200 n/mL		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Chlore libre *	0,7 mg/LCl2		
Coloration	< 2,5 mg/L Pt		≤ 15 mg/L Pt
Conductivité à 25°C	280 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Entérocoques /100ml-MS	0 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherichia coli /100ml -MF	0 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Odeur (qualitatif)	0		
Température de l'eau *	17,4 °C		≤ 25 °C
Turbidité néphélométrique NFU	< 0,5 NFU		≤ 2 NFU
pH	7,6 unitéPH		≥6,5 et ≤ 9 unitéPH

* Analyse réalisée sur le terrain

source : <http://orobnat.sante.gouv.fr>

L'arrêté du 10/10/1977 porte sur la protection de ces captages. Les périmètres figurent sur les cartes suivantes





En 2009, 35 330 m³ ont été prélevés pour l'alimentation en eau potable.

L'eau potable est gérée par le Syndicat Intercommunale des Eaux de la Région de Nontron (SIDE) et par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable La Chapelle- Faucher- Cantillac.

➔ Cf. carte des réseaux ci-jointe.

■ Assainissement

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE dispose d'une station d'épuration. Mise en service en juillet 1983, elle a une capacité de 500 EH et de type biologique (boues activées).

Le maître d'ouvrage est le Syndicat Intercommunale des Eaux de la Région de Nontron (SIDE).

Le système de collecte est un réseau séparatif qui dessert 201 abonnés.

➔ Cf. carte des réseaux ci-jointe.

■ Défense incendie

Il apparaît nécessaire en premier lieu de rappeler que l'évaluation des besoins en eau pour la lutte contre l'incendie est fixée par :

- la circulaire interministérielle n°465 du 10 décembre 1951,
- la circulaire interministérielle du 20 février 1957,
- la circulaire interministérielle du 9 août 1967.

Par ailleurs, l'implantation et les caractéristiques des hydrants doivent répondre aux normes NF.S 61.211 ou NF.S 61.213 et NF.S 62.220.

Ces textes précisent entre autres que les poteaux d'incendie ne doivent pas être distants de plus de 200 m du risque et être implantés sur des voies accessibles d'une largeur minimale de trois mètres, bandes réservées au stationnement exclues et offrant une force portante de 130 kilo-newton.

Les réseaux hydrauliques dimensionnés en fonction des besoins liés à la consommation d'eau des abonnés et à la défense incendie extérieure doivent permettre d'assurer un débit de :

- 60m³/h pour les zones à urbaniser ou agricoles ;
- 120m³/h pour les zones artisanales ;

- 120 à 240 m³/h pour les zones industrielles.

Lorsque les réseaux ne permettent pas d'obtenir ces débits, la défense incendie ou son complément peut être assuré par des réserves d'eau aménagées.

Sont recensés, sur le territoire communal, **6 poteaux incendie** situés respectivement à : La Bucherie, Maberout, Le Bourg, Les Carrières ainsi qu'**1 bâche incendie** au niveau de la mairie et **1 point d'eau**, à savoir l'Etang de la Gourgousse. Seul 1 poteau incendie présente un défaut (vanne bloquée) au lieu-dit Les Carrières. L'ensemble de ces poteaux, bâche et point d'eau permet une protection quasi complète du Bourg.

→ Cf. carte des réseaux ci-jointe.

■ Réseau électrique

Le réseau d'électrification est géré par Transport Electricité de France.

Les réseaux électriques moyenne tension et basse tension existants sur la commune bénéficient des servitudes de l'article 12 de la loi du 15 Juin 1906 (servitude d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abatages d'arbres). Dans toutes les zones où ils empruntent le domaine privé, ils font l'objet de convention amiables signées par les propriétaires (dans la quasi-totalité des cas).

→ Cf. carte des réseaux ci-jointe.

■ Réseau ADSL

Dans ce domaine, les informations essentielles sur la situation haut débit du territoire sont les suivantes :

- la disponibilité des technologies ADSL, ReADSL et ADSL2+ ;
- la commune n'est pas en zone dégroupé ;
- la commune ne dispose pas de la fibre optique.

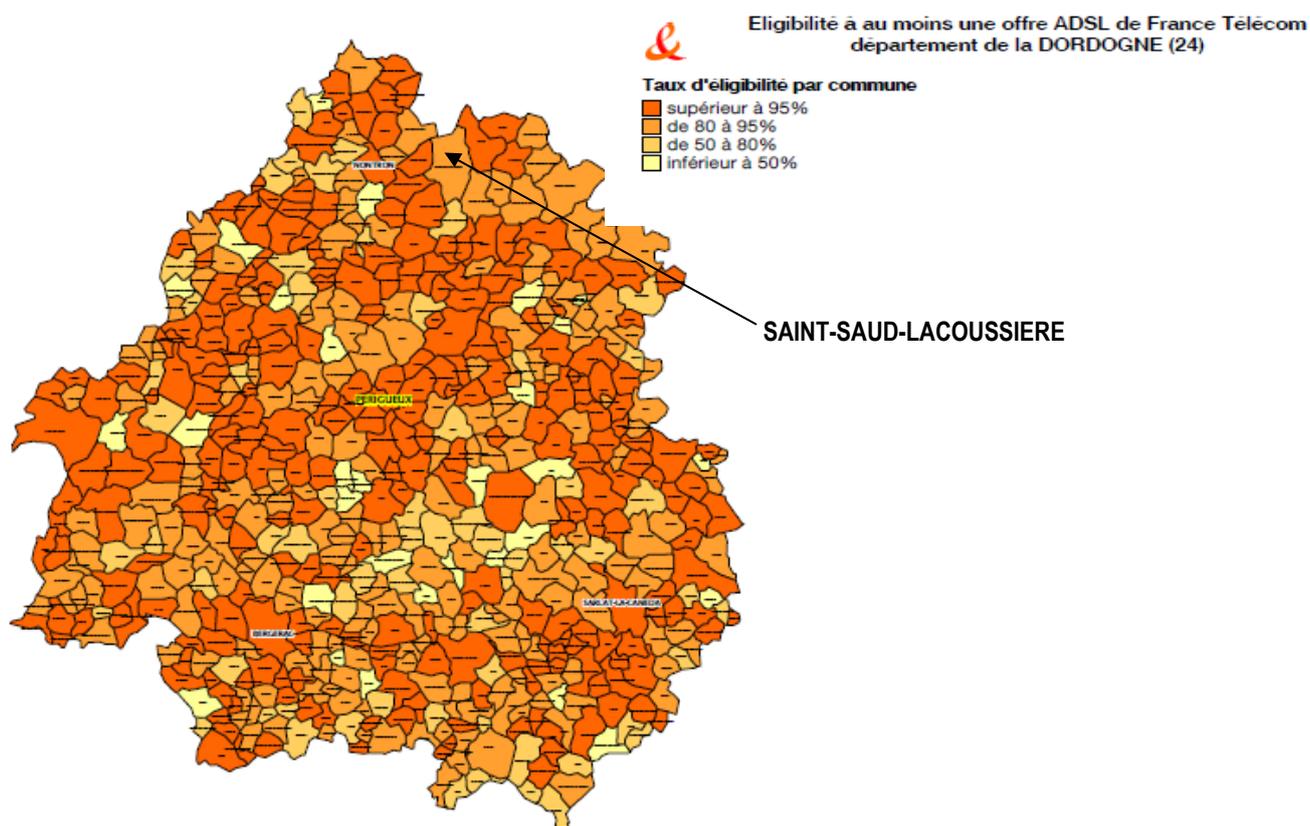
La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE ne dispose pas (encore) de réseaux FTTH ou FTTLA

NRA situés dans St Saud Lacoussière

Code	Nom	Nombre de lignes	Dégroupage
SSD24	ST SAUD	600	* Non

NRA situés à l'extérieur de St Saud Lacoussière

Code	Nom	Localisation	Nombre de lignes	Dégroupage
SJC24	ST JEAN DE COLE	SAINT JEAN DE COLE	450	* Non
MIA24	MIALLET	MIALLET	450	* Non
SJO24	ST JORY DE CHALAI	ST JORY DE CHALAI	350	* Non
MIH24	MILHAC DE NONTRON	MILHAC DE NONTRON	350	* Non



Source : <http://www.ariase.com>

■ Déchets ménagers

Les ordures ménagères sont collectées et triées par le SMCTOM de Nontron. La collecte des déchets ménagers et la collecte de recyclage s'effectue dans des conteneurs spécifiques.

La déchetterie la plus proche se situe sur la commune de Saint-Pardoux-La-Rivière.

Au regard des prévisions démographiques :

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE propose une desserte en réseaux adaptée à la population actuelle et permet une évolution de cette dernière dans et aux abords des zones déjà bâties.

Par ailleurs, la faible attractivité démographique de la commune doit être enrayée.

De ce fait, il semble majeur de pouvoir concilier développement urbain, lié à l'évolution du nombre d'habitants, et contraintes environnementales, préservation des paysages, du patrimoine bâti et des milieux (principaux facteurs d'attractivité de la commune ainsi que le maintien du potentiel agrosylvicole).

LEGENDE

Réseaux

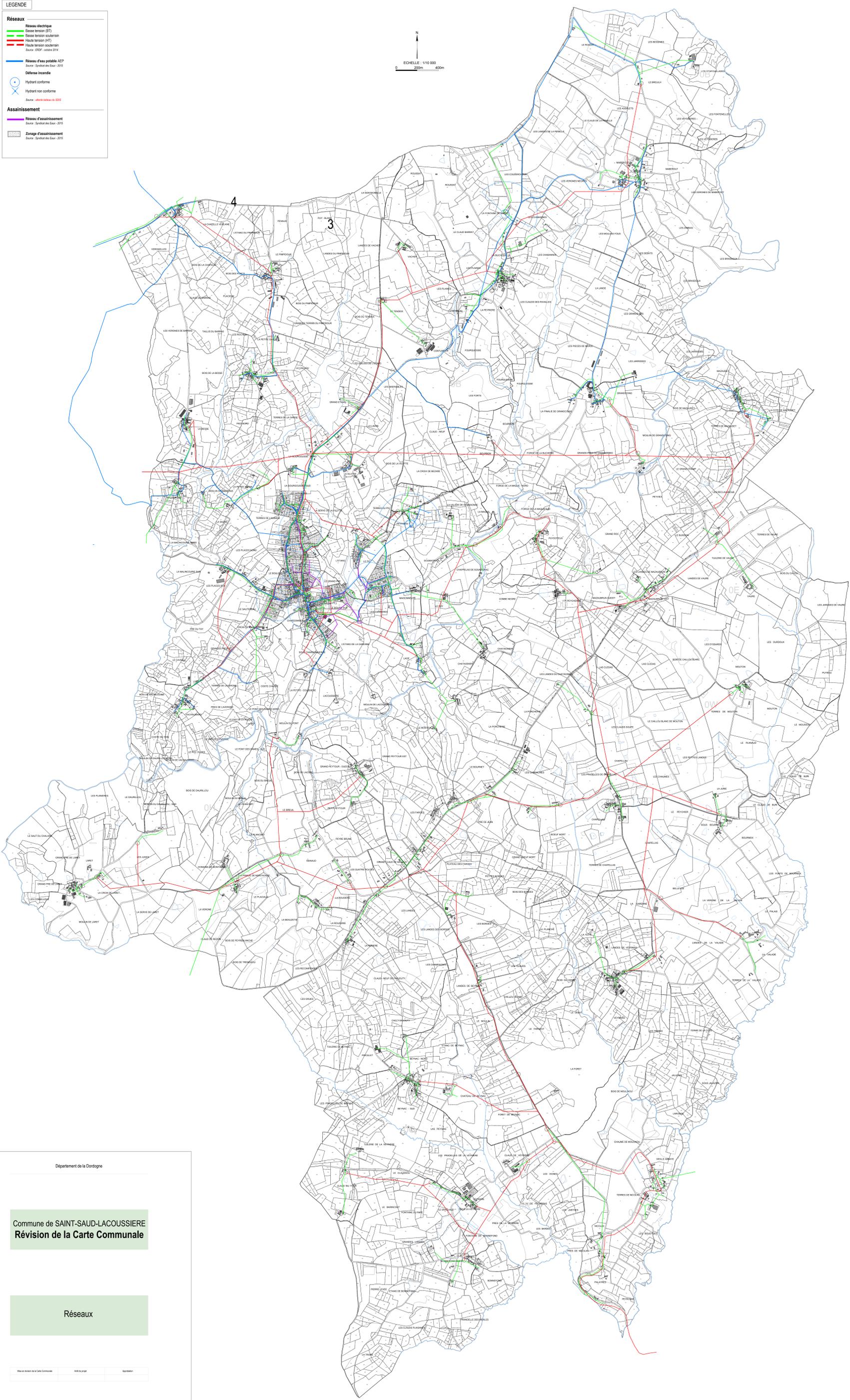
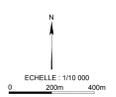
- Réseau électrique
- Haute tension (HT)
- Basse tension (BT)
- Haute tension (HT)
- Basse tension (BT)
- Réseau d'eau potable AEP

Défense incendie

- Hydrant conforme
- Hydrant non conforme

Assainissement

- Réseau d'assainissement
- Zone d'assainissement



Département de la Dordogne

Commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE
Révision de la Carte Communele

Réseaux

Nom de la Carte Communele	Année de l'opération	Approbation

2.5 Evolutions communales observées en matière de consommation d'espace

➤ Bilan des espaces consommés pour de l'habitat depuis 10 ans : représentation géographique

→ cf. carte page suivante

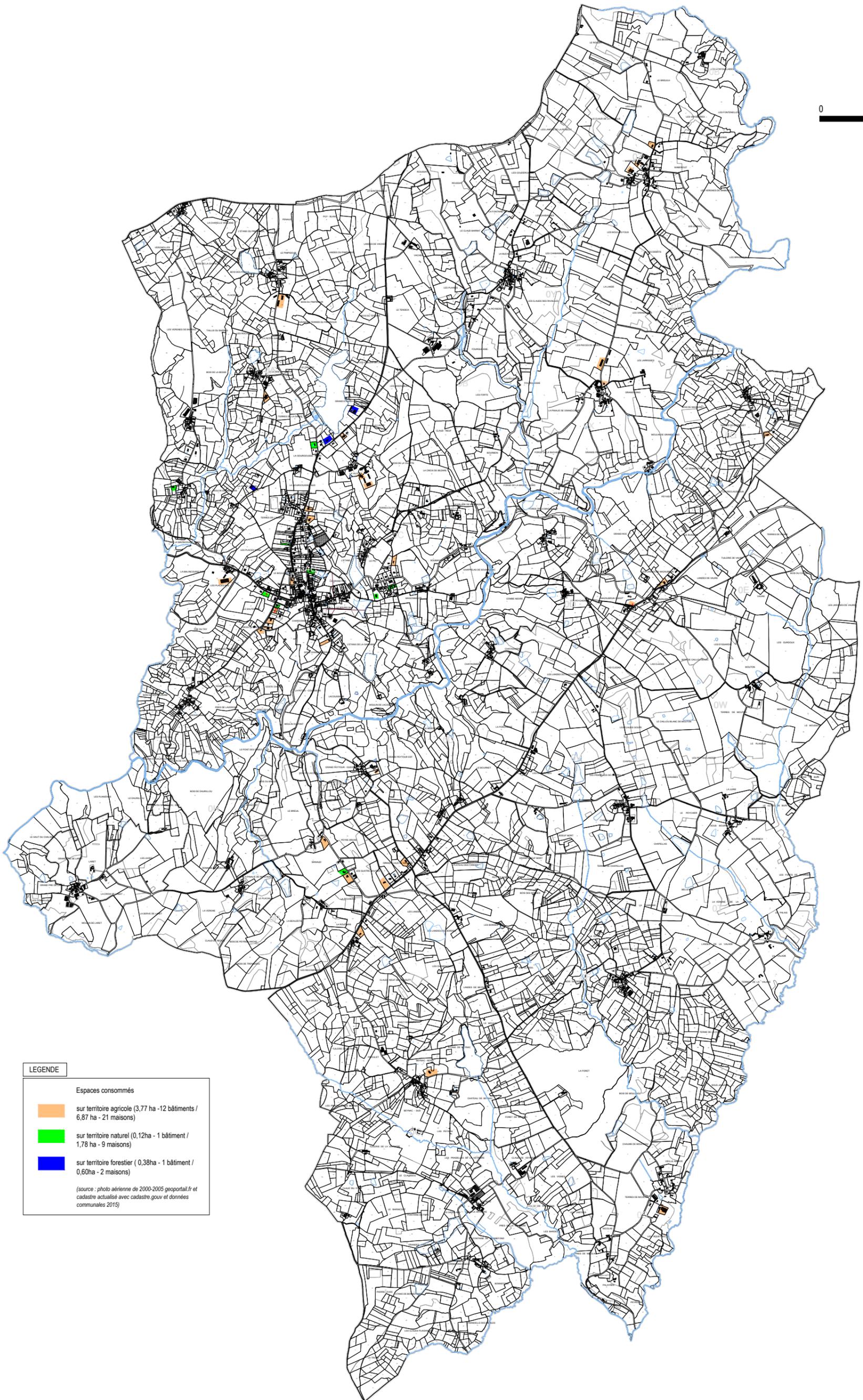
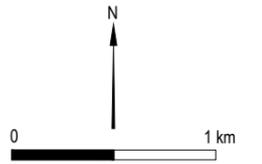
Le nombre de constructions réalisées et la surface moyenne des parcelles concernées par ces constructions est variable d'une année sur l'autre mais **reste importante** : l'analyse terrain – photographie aérienne et du registre des permis permet de déterminer une moyenne.

Ainsi, la superficie moyenne pour bâtir observée sur les 10 dernières années (application de la carte communale) également d'environ 2 939 m².

Au regard des prévisions démographiques :

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE a consommé en 10 ans (2005 -2015) environ 13,52 hectares pour le développement de son offre en habitat et 46 constructions neuves ont été réalisées dont 32 bâtiments à vocation d'habitat.

Au regard des prévisions démographiques annoncées (+ 129 habitants sur une période de 14 ans soit environ 98 logements supplémentaires), et dans un souci de gestion économe de l'espace, le projet de carte communale ne doit pas consommer plus de 17,6 ha (hypothèses de travail : 1 500 m² par logement VRD inclus – rétention foncière : 1,2).



LEGENDE

Espaces consommés

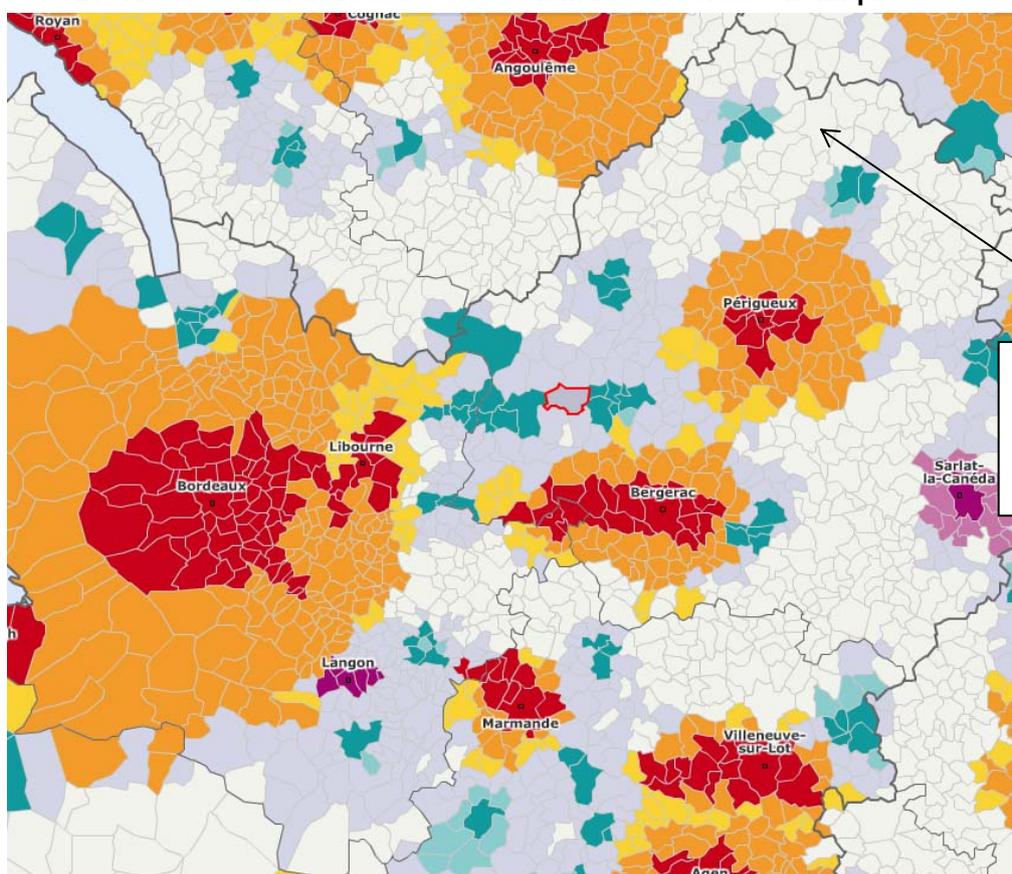
- sur territoire agricole (3,77 ha - 12 bâtiments / 6,87 ha - 21 maisons)
- sur territoire naturel (0,12ha - 1 bâtiment / 1,78 ha - 9 maisons)
- sur territoire forestier (0,38ha - 1 bâtiment / 0,60ha - 2 maisons)

(source : photo aérienne de 2000-2005 geoportail.fr et cadastre actualisé avec cadastre.gouv et données communales 2015)

3 PREVISIONS SOCIO-ECONOMIQUES

PREVISIONS QUANTITATIVES	<p>hypothèse retenue : huit zones à vocation touristique et de loisirs, correspondant à des projets existants et à venir, sont proposés sur le territoire de SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE : il s'agit d'organiser et de développer l'attractivité touristique du territoire communal. Par ailleurs, le maintien des activités traditionnelles (agrosylviculture), la dynamisation des commerces et services de centre bourg sont pris en compte dans la présente carte communale.</p>
PREVISIONS QUALITATIVES	<ul style="list-style-type: none"> ■ dynamisation du tissu commercial du bourg comme conséquence de son intensification et du développement d'un réseau de cheminements doux, ■ maintien de la mixité des usages dans les zones pavillonnaires : habitat mais également commerces et services, ■ maintien et pérennisation du tissu agro sylvicole local grâce à la maîtrise des enveloppes urbaines existantes, ■ maintien et développement des lieux d'accueil d'activités touristiques et de loisirs.

3.1 Evolutions communales observées en matière socio-économique



SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE est une commune isolée hors influences des pôles au nord de la Dordogne.

- 111 - Grand pôle
- 112 - Couronne d'un grand pôle
- 120 - Multipolarisé des grandes aires urbaines
- 211 - Moyen pôle
- 212 - Couronne d'un moyen pôle
- 221 - Petit pôle
- 222 - Couronne d'un petit pôle
- 300 - Autre multipolarisé
- 400 - Commune isolée hors influence des pôles

source : Insee - Zonage en aires urbaines 2010

➔ Population active

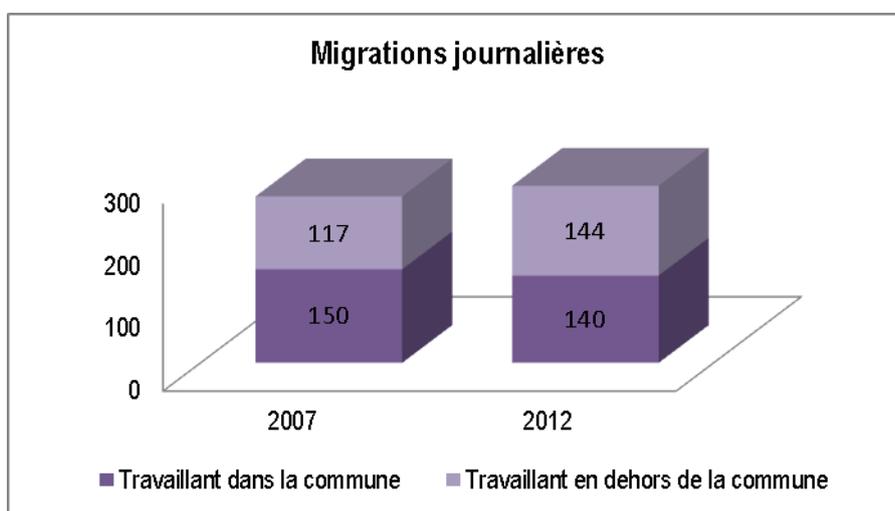
Ces nouveaux venus, sur l'ensemble de l'intercommunalité, arrivent d'horizons multiples, ils sont souvent issus d'autres agglomérations, et confirment, par leur arrivée, **l'attractivité résidentielle des pôles d'emplois, administratifs et de services de Nontron et de Périgueux.**

Ainsi, entre 2007 et 2012 :

- la population active communale a légèrement augmenté, liée à l'arrivée de ces nouveaux habitants « actifs ».
- la part des inactifs a légèrement diminué, passant de 33,6% en 2007 à 33,2% en 2012.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité	2012	2007
Ensemble	451	450
Actifs en %	66,8	66,4
dont actifs ayant un emploi en %	61,5	59,3
dont chômeurs en %	5,3	7,1
Inactifs en %	33,2	33,6
dont élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	2,9	5,8
retraités ou préretraités en %	22,6	17,5
autres inactifs en %	7,7	10,4

En parallèle, en atteste le graphique ci-dessous, l'évolution des migrations journalières entre le domicile et le travail des actifs s'affirme et confirme la nécessaire mobilité des habitants pour trouver un emploi, ou a contrario, pour répondre à leur projet d'habitat. La proximité des villes-centres, vectrices d'emplois, explique, en partie, ce phénomène.



Source : INSEE 2012- Traitement des données : URBAM

Enfin, en atteste le tableau ci-dessous, le territoire communal accueille une population relativement vulnérable en comparaison de la moyenne départementale.

2012	Nombre de ménages fiscaux	Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)
SAINT-SAUD-LACOUSSIERE	429	881	16 687
Dordogne	183 874	399 568,8	18 264

Au regard des prévisions économiques :

Les migrations journalières domicile-travail sont moyennes en nombre mais en augmentation. Ainsi, la population active communale augmente légèrement et est de plus en plus mobile : SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est **une commune qui tend à se résidentialiser notamment pour des actifs entre 30 et 44 ans.**

Dans ce contexte et au regard des prévisions économiques, l'enjeu serait alors de valoriser le lien social entre les nouveaux habitants qui pour un certain nombre d'entre eux n'ont pas d'attachement particulier à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE, ceci pour développer un sentiment identitaire au sein de la commune : travail autour des associations communales, du petit commerce local, mais aussi mise en valeur et développement des espaces publics afin que ces nouveaux habitants, souvent mobiles, participent malgré tout à la vie communale.

➔ Activités agricoles

Concernant la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE, les résultats de l'Agreste2010 sont les suivants :

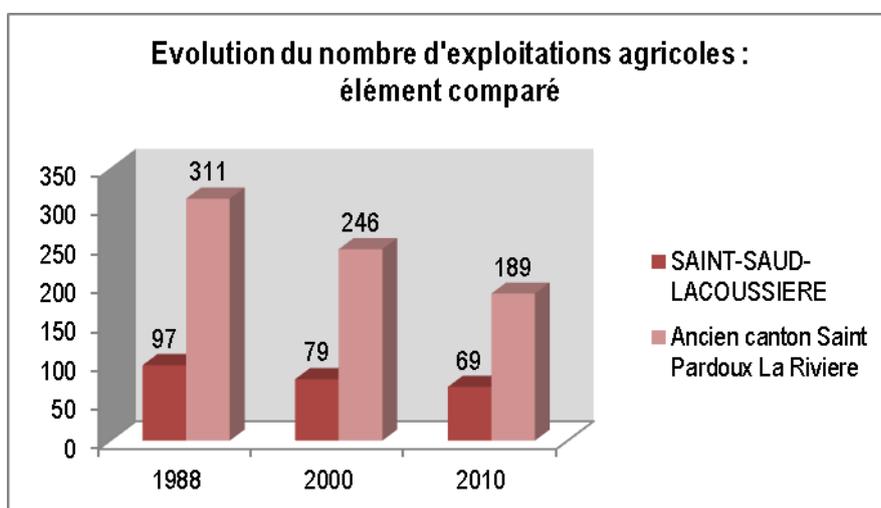
- Nombre d'exploitations agricoles : 69 ;
- Superficie agricole utilisée des exploitations : 2 960 ha ;
- Terres labourables : 1 766 ha ;
- Superficie toujours en herbe : 1 188 ha ;
- Nombre de cheptel : 4 612 têtes.

- Des exploitations agricoles et des exploitants en diminution

Le nombre des exploitations agricoles a diminué entre 1988 et 2010 aussi bien à l'échelle du canton que de la commune.

Le dernier recensement de 2010 concernant le nombre d'exploitants indique que leur nombre diminue depuis les années 1988 passant de 97 exploitants en 1988 à 69 en 2010.

De manière générale, la tendance est à la déprise de l'activité agricole sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE.



Source : AGRESTE 2010 – traitement : URBAM

On observe donc un recul significatif du nombre d'exploitations agricoles communales : - 28,86% entre 1988 et 2010 et une baisse encore plus soutenue à l'échelle de l'ancien canton de Saint-Pardoux-La-Rivière : - 39,22% entre 1988 et 2010.

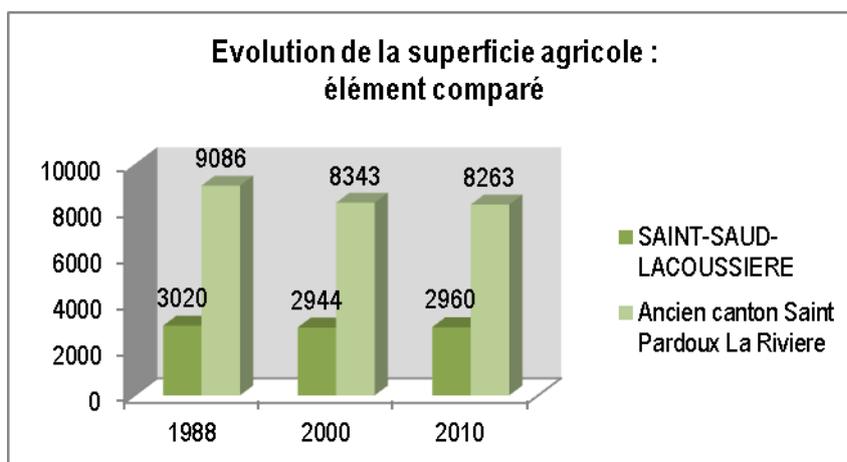
La commune accueille 36,50 % des exploitations du canton.

- Une Surface Agricole Utilisée des exploitations en baisse

La superficie agricole utilisée communale est de **2 960 ha en 2010**.

Elle est en baisse entre 1988 et 2000 de - 1,98% mais en augmentation entre 2000 et 2010 de + 0,54 %.

En parallèle on observe une tendance sensiblement différente à l'échelle de l'ancien canton de Saint-Pardoux-La-Rivière : une baisse de la SAU de - 8,17 % entre 1988 et 2000 et une baisse de - 0,95 % entre 2000 et 2010. SAINT-SAUD-LACOUSSIERE représente en 2010, 35,82% de la SAU de l'ancien canton de Saint-Pardoux-La-Rivière.



Source : AGRESTE 2010 – traitement : URBAM

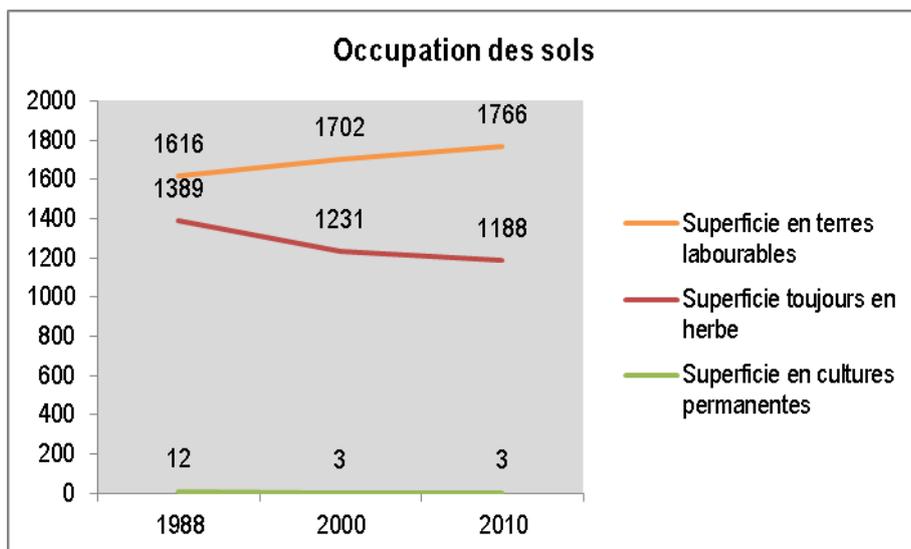
- Une agriculture caractérisée par l'élevage

L'activité agricole repose sur une spécificité locale : l'élevage de bovin-viande, puis l'élevage laitier et l'élevage d'autruche.

Les terres labourables représentent 59,66 % de la superficie communale en 2010.

On constate sur le territoire de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE :

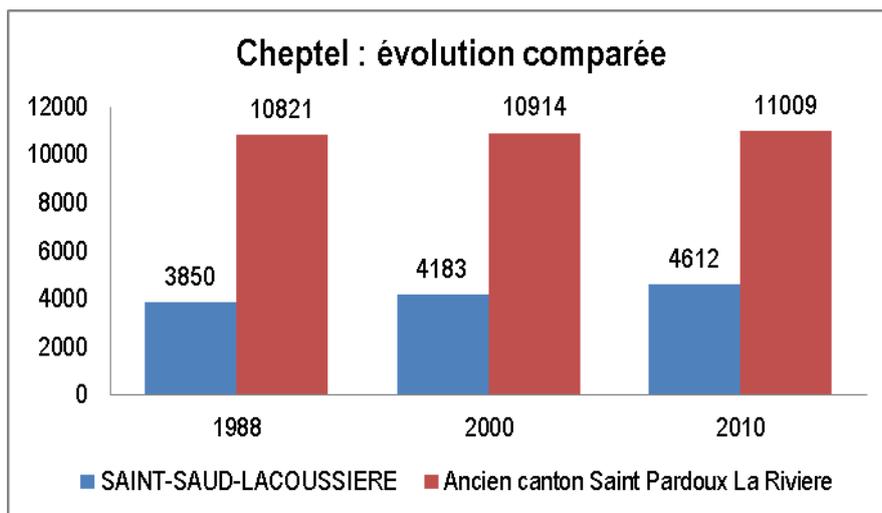
- Augmentation de la superficie en terre labourable : + 9,28 % entre 1988 et 2010 ;
- Diminution de la superficie en cultures permanentes : - 75 % entre 1988 et 2000. A noter que la superficie en cultures permanentes est proche de zéro depuis 2000 ;
- Diminution de la superficie toujours en herbe : - 14,47 % entre 1988 et 2010.



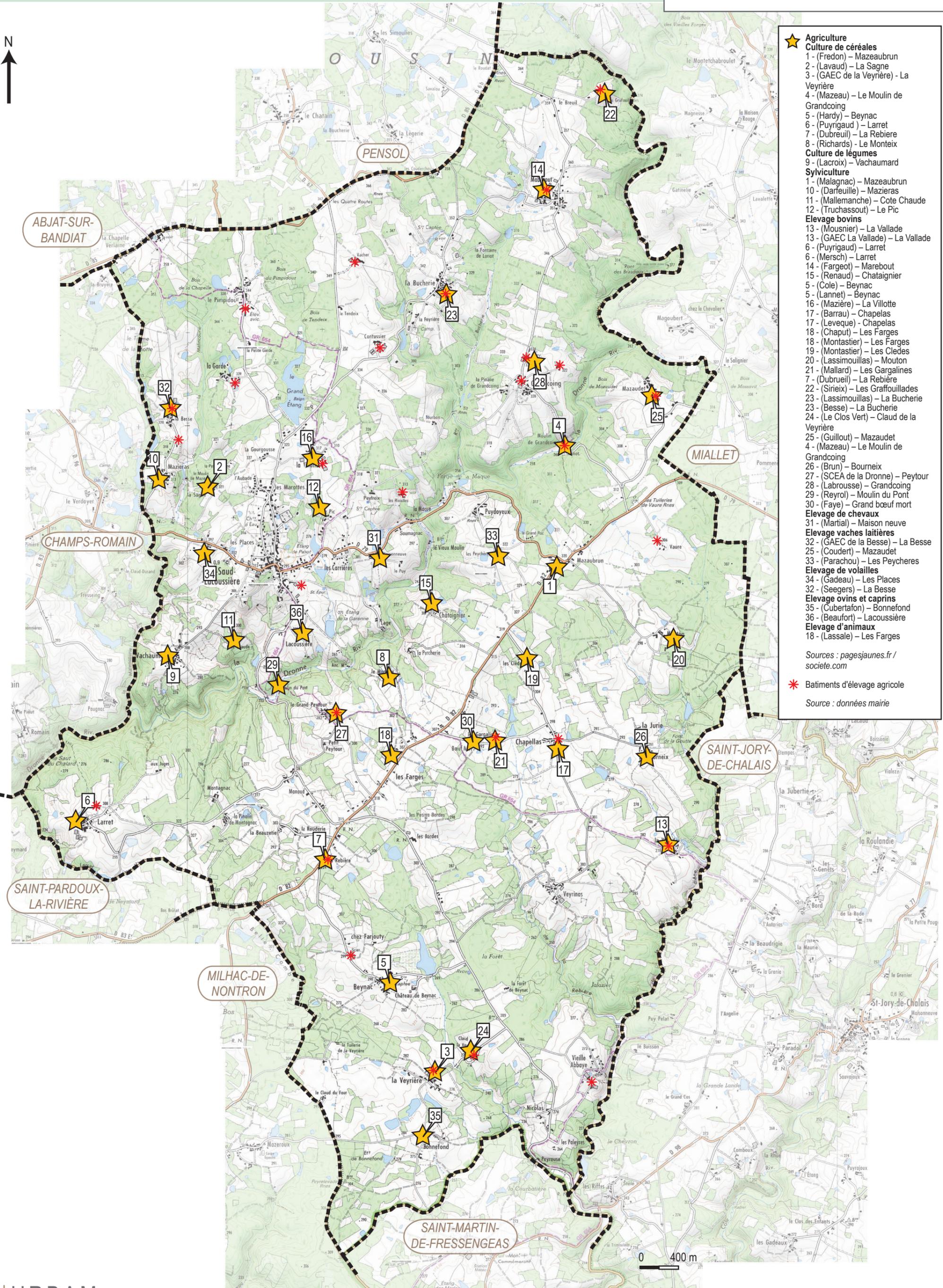
Source : AGRESTE 2010 – traitement : URBAM

- Un cheptel en progression

Selon les derniers chiffres de l'Agreste, le cheptel de la commune est en hausse avec une augmentation de + 19,79 % entre 1988 et 2010. Cela confirme la spécificité « élevage » de l'agriculture communale.



Source : AGRESTE 2010 – traitement : URBAM



- ★ **Agriculture**
- Culture de céréales**
- 1 - (Fredon) – Mazeaubrun
- 2 - (Lavaud) – La Sagne
- 3 - (GAEC de la Veyrière) - La Veyrière
- 4 - (Mazeau) – Le Moulin de Grandcoing
- 5 - (Hardy) – Beynac
- 6 - (Puyrigaud) – Larret
- 7 - (Dubreuil) – La Rebière
- 8 - (Richards) – Le Monteix
- Culture de légumes**
- 9 - (Lacroix) – Vachauvard
- Sylviculture**
- 1 - (Malagnac) – Mazeaubrun
- 10 - (Darfeuille) – Mazieras
- 11 - (Mallemanche) – Cote Chaude
- 12 - (Truchassout) – Le Pic
- Elevage bovins**
- 13 - (Mousnier) – La Vallade
- 13 - (GAEC La Vallade) – La Vallade
- 6 - (Puyrigaud) – Larret
- 6 - (Mersch) – Larret
- 14 - (Fargeot) – Marebout
- 15 - (Renaud) – Chataignier
- 5 - (Cole) – Beynac
- 5 - (Lannet) – Beynac
- 16 - (Mazière) – La Villotte
- 17 - (Barrau) – Chapelas
- 17 - (Leveque) – Chapelas
- 18 - (Chaput) – Les Farges
- 18 - (Montastier) – Les Farges
- 19 - (Montastier) – Les Cledes
- 20 - (Lassimouillas) – Mouton
- 21 - (Mallard) – Les Gargalines
- 7 - (Dubreuil) – La Rebière
- 22 - (Siriex) – Les Graffouillades
- 23 - (Lassimouillas) – La Bucherie
- 23 - (Besse) – La Bucherie
- 24 - (Le Clos Vert) – Claud de la Veyrière
- 25 - (Guillout) – Mazaudet
- 4 - (Mazeau) – Le Moulin de Grandcoing
- 26 - (Brun) – Bourneix
- 27 - (SCEA de la Dronne) – Peytour
- 28 - (Labrousse) – Grandcoing
- 29 - (Reyrol) – Moulin du Pont
- 30 - (Faye) – Grand boeuf mort
- Elevage de chevaux**
- 31 - (Martial) – Maison neuve
- Elevage vaches laitières**
- 32 - (GAEC de la Besse) – La Besse
- 25 - (Coudert) – Mazaudet
- 33 - (Parachou) – Les Peychères
- Elevage de volailles**
- 34 - (Gadeau) – Les Places
- 32 - (Seegers) – La Besse
- Elevage ovins et caprins**
- 35 - (Cubertafon) – Bonnefond
- 36 - (Beaufort) – Lacoussière
- Elevage d'animaux**
- 18 - (Lassale) – Les Farges

Sources : pagesjaunes.fr / societe.com

★ Batiments d'élevage agricole

Source : données mairie

➤ Activités non agricoles présentes sur la commune

En dehors des activités agricoles, les activités les plus présentes sur la commune sont les activités commerciales et de transport. Ainsi :

Entreprises (sièges sociaux actifs) par secteur d'activité au 31 décembre 2012	Nb	%
Ensemble	152	100,00%
Agriculture	76	50,00%
Industrie	2	1,3%
Construction	15	9,9 %
Commerce et service divers	55	36,2%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	4	2,6 %

Source : INSEE 2012 – traitement : URBAM

Ainsi, la commune accueille notamment :

- 2 hôtels-restaurants (1 à 2 étoiles et l'autre 3 étoiles) (11 chambres – 22 chambres),
- 1 bar tabac presse brasserie,
- 1 boulangerie,
- 1 boucherie,
- 1 café/quincaillerie/station-service,
- 1 proxi,
- 1 pharmacie,
- 1 coiffeuse,
- 1 agence postale,
- 1 minotier,
- 1 façadier,
- 2 maçons,
- 3 électriciens/plombiers,
- 43 gîtes hébergeurs,
- 1 salle des fêtes,
- 1 mairie,
- 1 école,
- 1 cantine,
- ...

Au regard des prévisions économiques :

SAINT-SAUD-LACOUSSIERE accueille un tissu économique axé principalement sur des activités commerciales, de services et agricole. Ainsi, la commune garde une caractéristique agricole assez marquée. Au-delà, la commune limitrophe de Nontron permet une desserte commerciale et de services pour les habitants de la commune.

Au regard des prévisions économiques annoncées, il est essentiel d'avoir une gestion attentive des espaces agricoles pour maintenir la dynamique en place et de permettre le développement de structures touristiques et de loisirs.

3.2 Evolutions communales observées en matière de consommation d'espace

➔ Bilan des espaces consommés pour l'implantation de bâtiments à vocation économique

Entre 2005 et 2015, le nombre de constructions à usage économiques réalisées - uniquement des bâtiments agricoles, est de 14.

Ces 14 bâtiments ont été édifiés sur les terres agricoles ou naturelles, à proximité immédiate de bâtiments déjà existants. Ils ont consommés environ 4 ha 27 soit 3 050 m² par bâtiment.

4 BILAN DE LA CARTE COMMUNALE OPPOSABLE

Approuvée le 4 février 2008, la collectivité s'était fixée un objectif de développement du nombre de logements correspondant à ce qui s'est effectivement réalisé, tout en libérant un potentiel assez important en zones urbanisables.

4.1 Orientations de la première carte communale

Prenant en compte les contraintes, les risques et les réseaux desservant le territoire communal, la collectivité avait souhaité, lors de l'élaboration de la 1ère carte communale, établir un projet de développement de son territoire basé sur les objectifs d'aménagements suivants : *(Source : rapport de présentation de la Carte Communale)*

- Accueillir de nouveaux habitants et donc permettre l'implantation de nouvelles constructions,
- Maintenir les activités économiques présentes sur le territoire et permettre l'accueil de nouvelles entreprises,
- Conforter, maintenir et développer les équipements touristiques.

4.2 Présentation du projet retenu

La Carte Communale applicable propose **19 zones U, 2 zones UL et 1 zone UA**. Sont concernés :

- La Chapelle Verlaine,
- Fourquessie,
- La Garde,
- Grand Etang
- La Gourgousse nord,
- La Vilotte
- Mazieras,
- Puydoyeux,
- Grand-Roc
- Le Bourg,
- Le pic,
- Maisonneuve,
- Mazaubrun-Est,
- Mazaubrun-Ouest,
- Manaud,
- Les Quatre Routes,
- Plateau des Farges,
- Bourneix,
- La Rouderie,
- Beynac,
- Nicolas.

Ces zones U libéraient **28,96 ha** de foncier non bâti à destination principale d'habitat, au moment de l'entrée en vigueur de la Carte Communale (surface disponible « facilement »).

La Carte Communale applicable propose également **2 zones UL** situées Fourquessie et Grand Roc, qui libèrent **2,84 ha** à vocation d'activités touristiques et **1 zone UA** située Maisonneuve.

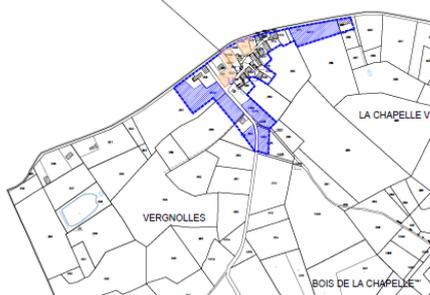
Elle était dimensionnée pour permettre la réalisation d'environ 4 à 5 logements par an entre 2005 et 2015.

Source : rapport de présentation

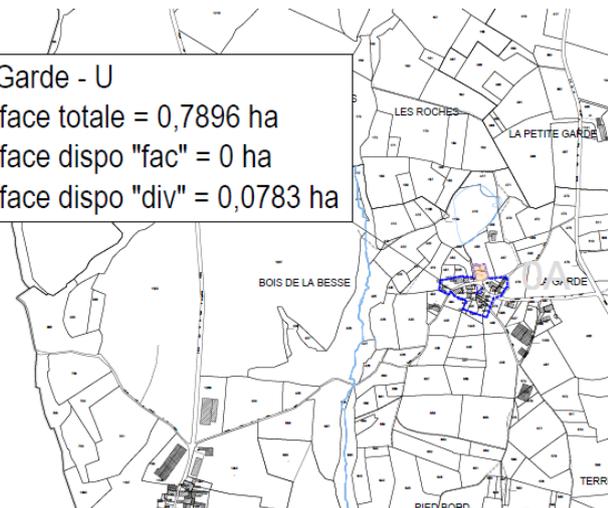
4.3 Bilan spatial

Les extraits de cartes ci-dessous indiquent par un aplat bleu (surfaces disponibles facilement) et par un aplat orange (surface disponible par division foncière) les surfaces en zone constructible de la carte communale applicable et non bâties en 2015.

La Chapelle Verlainne - U
 Surface totale = 3,5536 ha
 Surface dispo "fac" = 0,4703 ha
 Surface dispo "div" = 0,2743 ha



La Garde - U
 Surface totale = 0,7896 ha
 Surface dispo "fac" = 0 ha
 Surface dispo "div" = 0,0783 ha

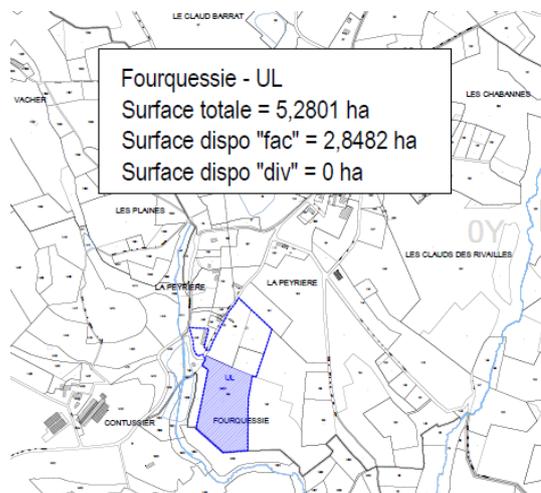


Source : Carte Communale applicable – février 2008

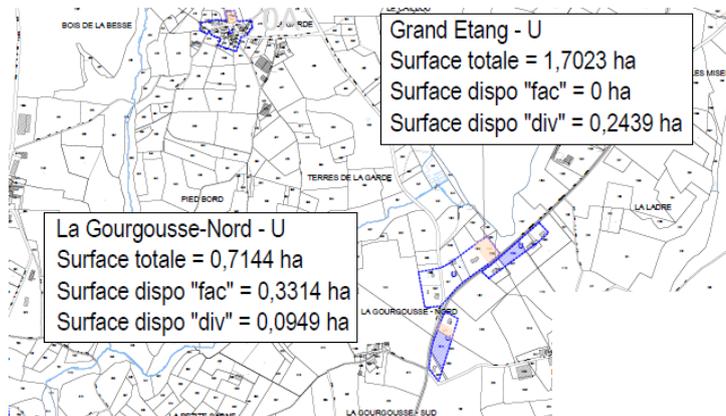
Mazieras - U
 Surface totale = 2,4042 ha
 Surface dispo "fac" = 0,6293 ha
 Surface dispo "div" = 0,1658 ha



Fourquessie - UL
 Surface totale = 5,2801 ha
 Surface dispo "fac" = 2,8482 ha
 Surface dispo "div" = 0 ha

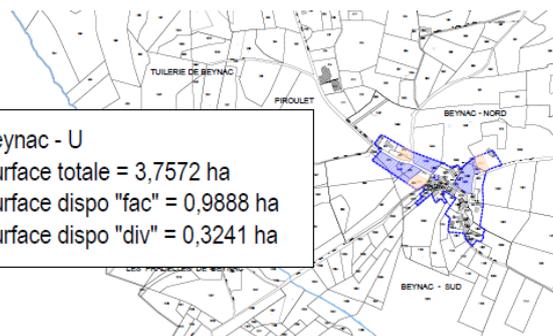


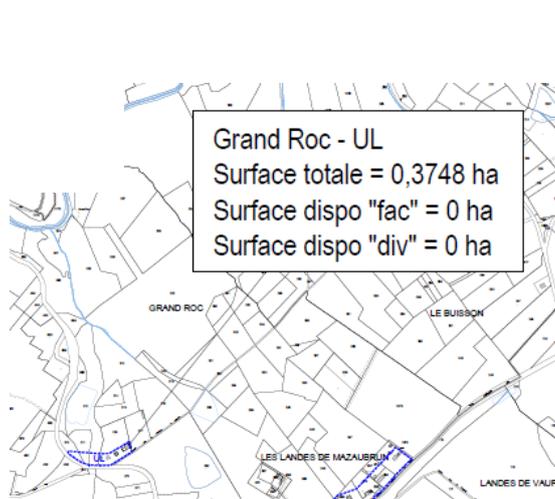
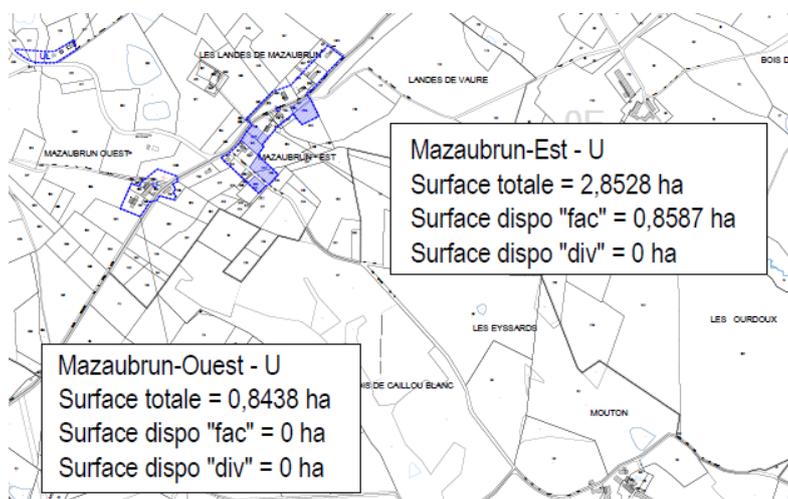
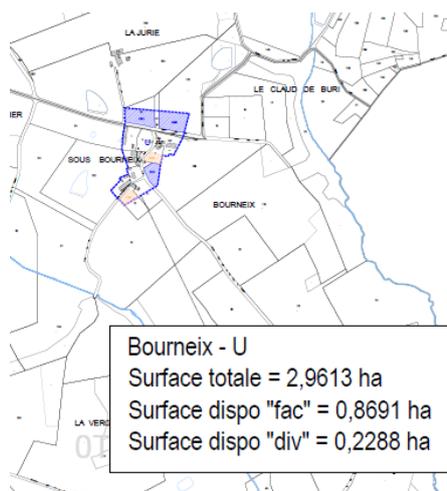
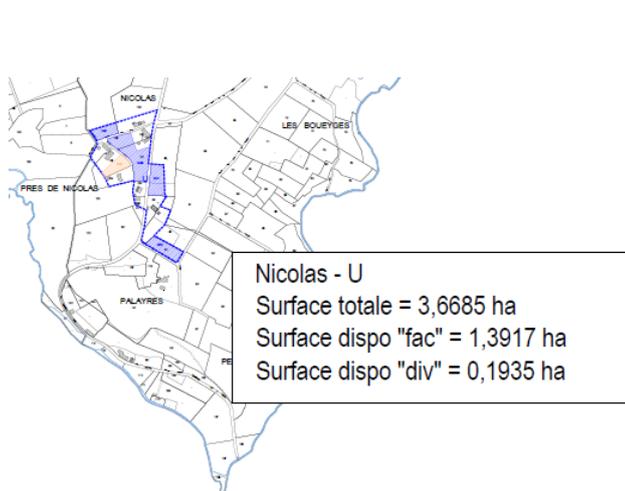
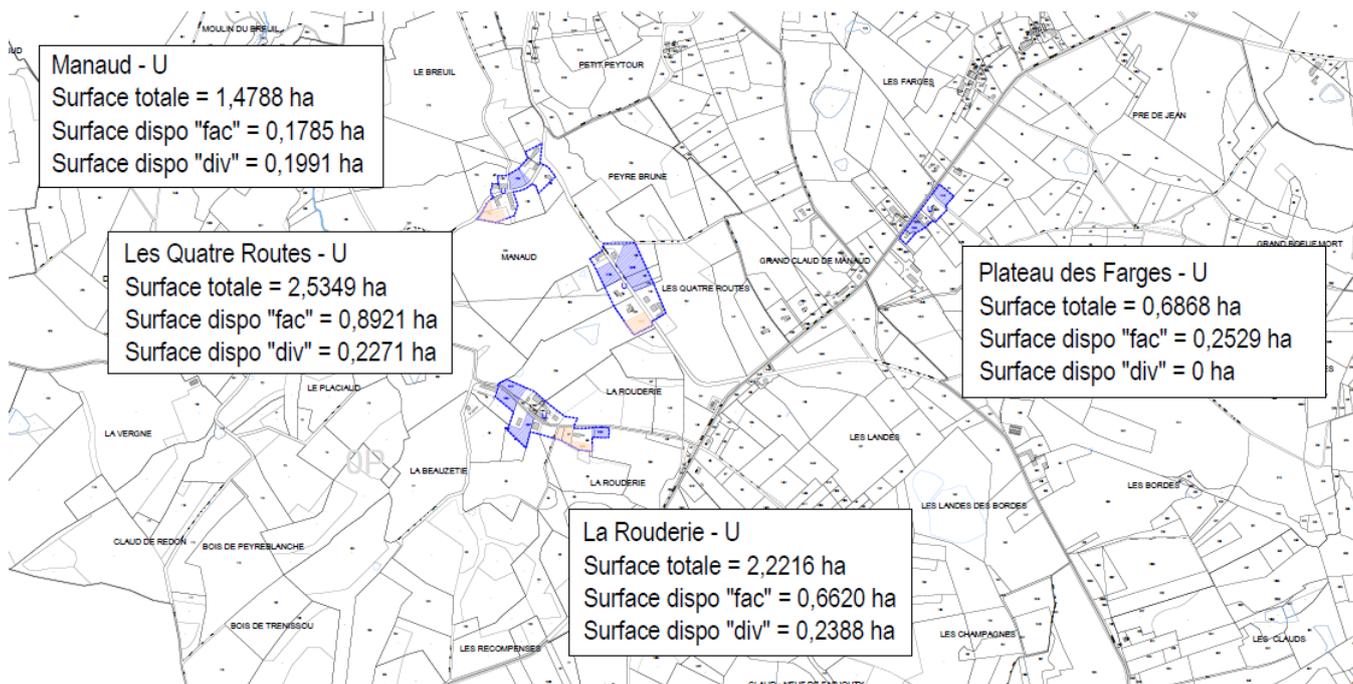
Grand Etang - U
 Surface totale = 1,7023 ha
 Surface dispo "fac" = 0 ha
 Surface dispo "div" = 0,2439 ha

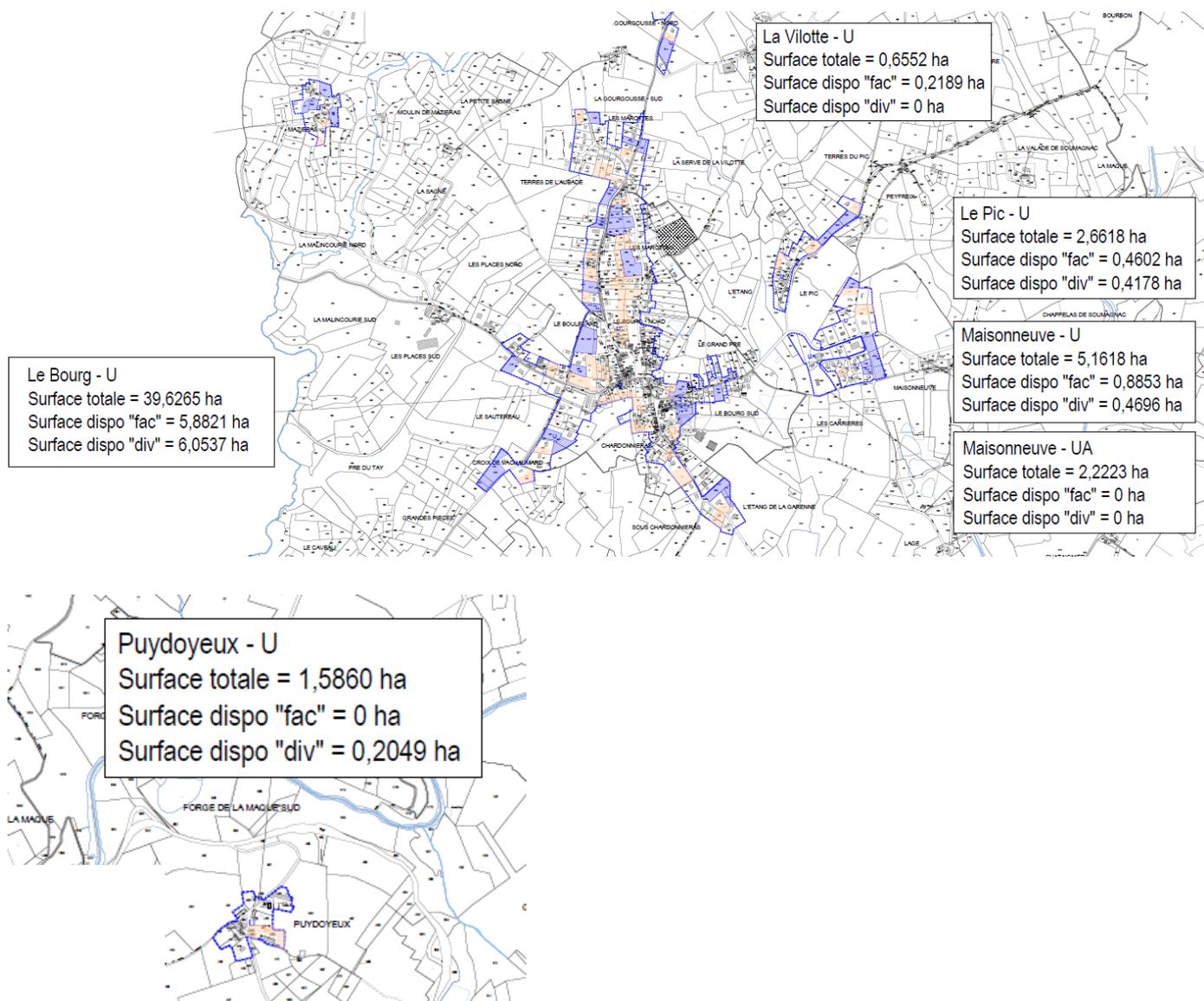


La Gourgousse-Nord - U
 Surface totale = 0,7144 ha
 Surface dispo "fac" = 0,3314 ha
 Surface dispo "div" = 0,0949 ha

Beynac - U
 Surface totale = 3,7572 ha
 Surface dispo "fac" = 0,9888 ha
 Surface dispo "div" = 0,3241 ha







4.4 Bilan chiffré

Carte Communale approuvée le février 2008	Surface totale de la zone en ha en 2008	Surface consommée en ha depuis 2008	Surface disponible en ha en 2015 (« facilement » et « après division »)
Zone U	79,86	1,61	24,38
Zone Ua	2,22	0,12	0,00
Zone UL	5,65	0,00	2,85
Total U	87,73	1,73	27,23



SURFACE ENCORE DISPONIBLE EN HECTARE en 2015	SURFACE CONSOMMEE EN HECTARE depuis 2008
27,23	1,73

Entre 2005 et 2015 pour les constructions neuves à usage d’habitat :

- Un total de 46 constructions réalisées.
- Un total de 135 200 m² de superficies communales consommées (13,52 ha environ).
- Une moyenne de 4,6 nouvelles constructions par an.
- Une moyenne de 2 939 m² par construction.

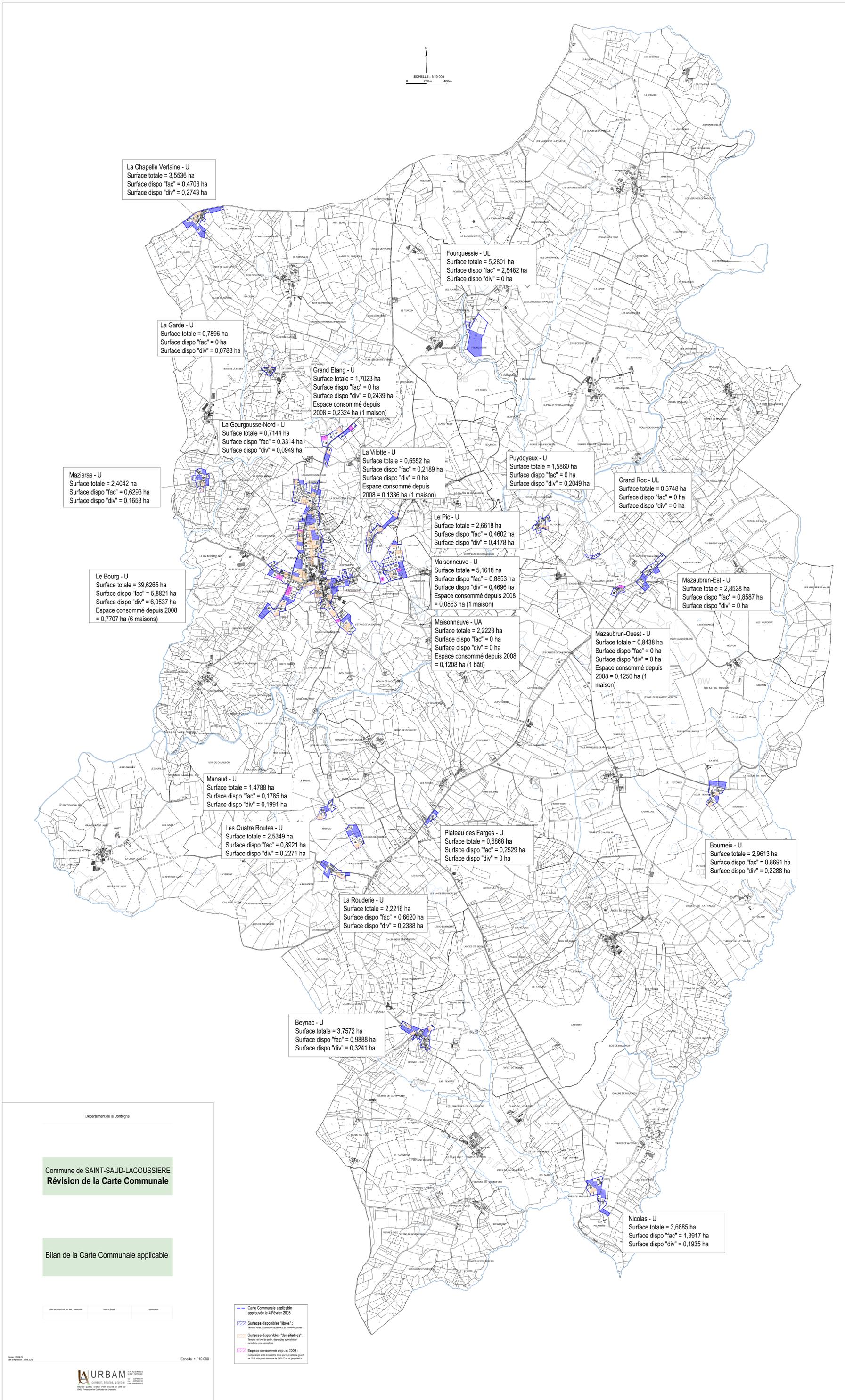
Entre 2005 et 2015 pour les constructions neuves à usage d’activité : 14 permis ont été délivrés, tous en lien avec l’activité agricole.

→ Cf. illustration en suivant.

Synthèse

En 10 ans (fin 2005 – mi-2015) ce sont environ 13,52 ha qui ont été consommés par l’urbanisation sur le territoire de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE et 46 constructions neuves réalisées dont 32 à vocation d’habitat.

De nombreuses surfaces disponibles à la construction sont identifiées au sein de l’enveloppe urbaine constituée du Bourg, attestant probablement d’un phénomène de rétention foncière important.



La Chapelle Verlainne - U
 Surface totale = 3,5536 ha
 Surface dispo "fac" = 0,4703 ha
 Surface dispo "div" = 0,2743 ha

Fourquessie - UL
 Surface totale = 5,2801 ha
 Surface dispo "fac" = 2,8482 ha
 Surface dispo "div" = 0 ha

La Garde - U
 Surface totale = 0,7896 ha
 Surface dispo "fac" = 0 ha
 Surface dispo "div" = 0,0783 ha

Grand Etang - U
 Surface totale = 1,7023 ha
 Surface dispo "fac" = 0 ha
 Surface dispo "div" = 0,2439 ha
 Espace consommé depuis 2008 = 0,2324 ha (1 maison)

La Gourgousse-Nord - U
 Surface totale = 0,7144 ha
 Surface dispo "fac" = 0,3314 ha
 Surface dispo "div" = 0,0949 ha

La Vilotte - U
 Surface totale = 0,6552 ha
 Surface dispo "fac" = 0,2189 ha
 Surface dispo "div" = 0 ha
 Espace consommé depuis 2008 = 0,1336 ha (1 maison)

Puydoyeux - U
 Surface totale = 1,5860 ha
 Surface dispo "fac" = 0 ha
 Surface dispo "div" = 0,2049 ha

Grand Roc - UL
 Surface totale = 0,3748 ha
 Surface dispo "fac" = 0 ha
 Surface dispo "div" = 0 ha

Mazieras - U
 Surface totale = 2,4042 ha
 Surface dispo "fac" = 0,6293 ha
 Surface dispo "div" = 0,1658 ha

Le Bourg - U
 Surface totale = 39,6265 ha
 Surface dispo "fac" = 5,8821 ha
 Surface dispo "div" = 6,0537 ha
 Espace consommé depuis 2008 = 0,7707 ha (6 maisons)

Le Pic - U
 Surface totale = 2,6618 ha
 Surface dispo "fac" = 0,4602 ha
 Surface dispo "div" = 0,4178 ha

Maisonneuve - U
 Surface totale = 5,1618 ha
 Surface dispo "fac" = 0,8853 ha
 Surface dispo "div" = 0,4696 ha
 Espace consommé depuis 2008 = 0,0863 ha (1 maison)

Mazaubrun-Est - U
 Surface totale = 2,8528 ha
 Surface dispo "fac" = 0,8587 ha
 Surface dispo "div" = 0 ha

Maisonneuve - UA
 Surface totale = 2,2223 ha
 Surface dispo "fac" = 0 ha
 Surface dispo "div" = 0 ha
 Espace consommé depuis 2008 = 0,1208 ha (1 bâti)

Mazaubrun-Ouest - U
 Surface totale = 0,8438 ha
 Surface dispo "fac" = 0 ha
 Surface dispo "div" = 0 ha
 Espace consommé depuis 2008 = 0,1256 ha (1 maison)

Manaud - U
 Surface totale = 1,4788 ha
 Surface dispo "fac" = 0,1785 ha
 Surface dispo "div" = 0,1991 ha

Les Quatre Routes - U
 Surface totale = 2,5349 ha
 Surface dispo "fac" = 0,8921 ha
 Surface dispo "div" = 0,2271 ha

Plateau des Farges - U
 Surface totale = 0,6868 ha
 Surface dispo "fac" = 0,2529 ha
 Surface dispo "div" = 0 ha

Bourneix - U
 Surface totale = 2,9613 ha
 Surface dispo "fac" = 0,8691 ha
 Surface dispo "div" = 0,2288 ha

La Rouderie - U
 Surface totale = 2,2216 ha
 Surface dispo "fac" = 0,6620 ha
 Surface dispo "div" = 0,2388 ha

Beynac - U
 Surface totale = 3,7572 ha
 Surface dispo "fac" = 0,9888 ha
 Surface dispo "div" = 0,3241 ha

Nicolas - U
 Surface totale = 3,6685 ha
 Surface dispo "fac" = 1,3917 ha
 Surface dispo "div" = 0,1935 ha

Departement de la Dordogne

Commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE
Révision de la Carte Communale

Bilan de la Carte Communale applicable

Mise au point de la Carte Communale	Adopté le 04/02/2008	Approuvé le 04/02/2008
-------------------------------------	----------------------	------------------------

Carte Communale applicable approuvée le 4 Février 2008

Surfaces disponibles "libres"
 Terres vides, accessibles localement, en libre ou culture

Surfaces disponibles "densifiables"
 Terres vides ou en culture, disponibles après éventuelle parcelation, sans accessibilité

Espace consommé depuis 2008
 Construction d'habitat individuel ou collectif depuis le 01/01/2008 ou la prise en compte de la loi n° 2000-1208 du 13/12/2000

Echelle 1 / 10 000

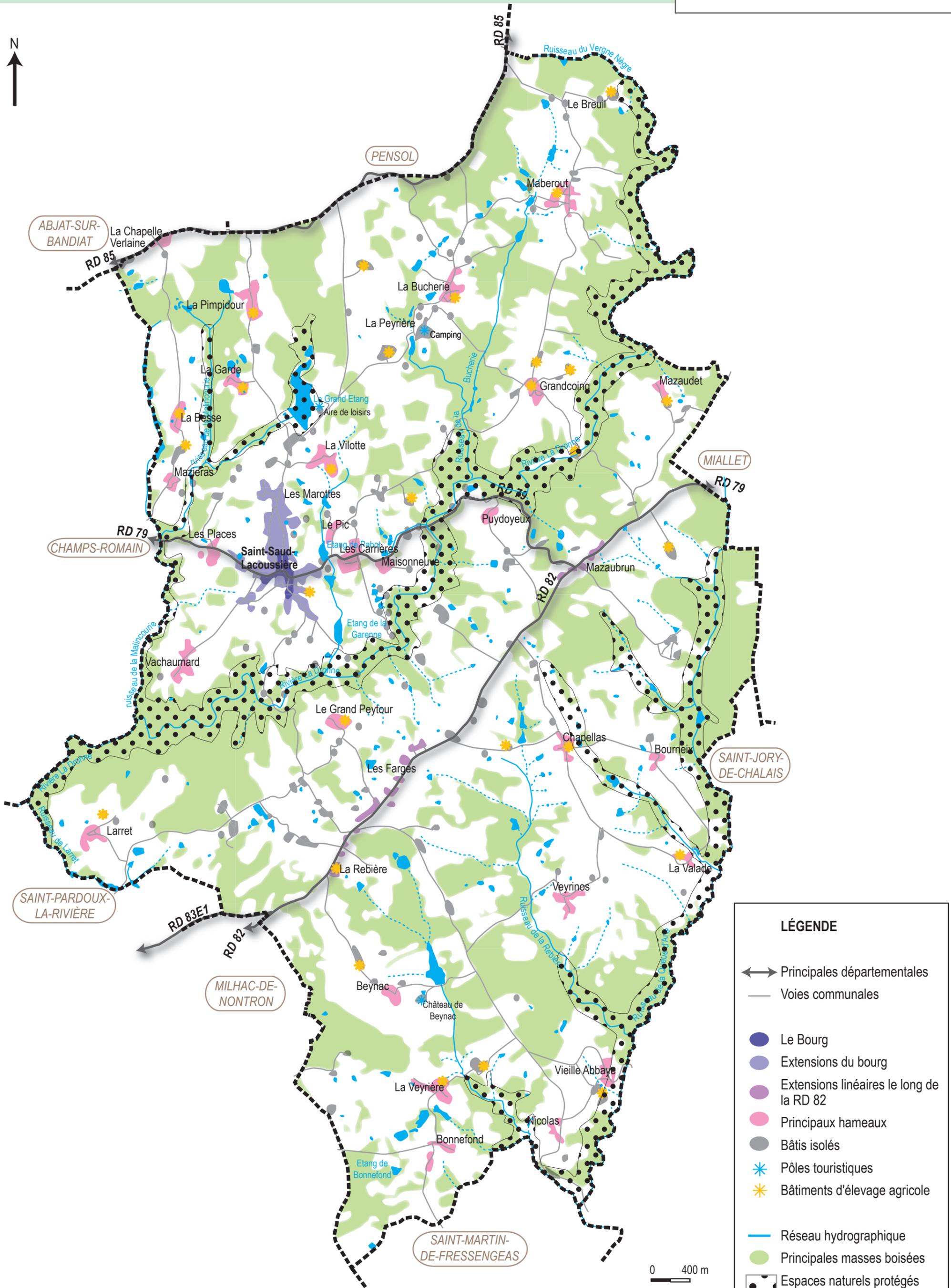
5 BESOINS REPERTORIES

L'exposé du diagnostic de la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE a fait émerger des atouts et des faiblesses qu'il s'agit de mettre en avant pour répertorier les besoins pour son devenir dans le cadre de **la définition d'un projet de territoire**.

THEMES	FORCES	FAIBLESSES	BESOINS REPERTORIES
équilibre social de l'habitat	<p>Une augmentation du nombre de logements.</p> <p>Une part importante du nombre de propriétaires, associée à une augmentation du nombre de constructions à vocation d'habitat individuel pur.</p>	<p>Une domination du pavillon dans les constructions récentes, bâti contemporain parfois mal intégré à l'environnement.</p>	<p>Se donner les moyens de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ limiter le développement de l'enveloppe urbaine constituée notamment sur les espaces agricoles et encourager la densification et le remplissage des « dents creuses », ▪ intensifier le tissu urbain du bourg-centre pour encourager la production de logements locatifs notamment.
transports	<p>Les principales voies de communication qui traversent la commune sont des routes départementales : RD 79 qui traverse d'Est en Ouest et la RD 82 qui traverse du Nord-Est au Sud-Ouest.</p> <p>La relative proximité de la gare de Périgueux (51 km).</p>	<p>Une augmentation des déplacements domicile-travail, pour l'essentiel en voiture.</p>	<p>Il s'agit, à l'échelle communale, de créer des liaisons douces au sein du bourg.</p>
commerce	<p>La commune accueille des commerces diversifiés et de proximité dans son Bourg.</p> <p>Elle bénéficie de la proximité du pôle commercial de Nontron.</p>	<p>Les accès aux commerces sont essentiellement routiers.</p>	<p>Se donner les moyens de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ intensifier le tissu urbain du bourg-centre pour le dynamiser, ▪ créer un réseau de cheminements doux dans l'enveloppe urbaine constituée et notamment en lien avec le bourg-centre pour favoriser les petits trajets à pied.

THEMES	FORCES	FAIBLESSES	BESOINS REPERTORIES
équipements et services	<p>La commune accueille des services diversifiés et de proximité dans son Bourg.</p> <p>Elle bénéficie de la proximité du pôle de services de Nontron.</p> <p>Elle dispose d'une vie associative dynamique.</p>	<p>Un manque de cheminements « doux », pas de pistes cyclables aménagées.</p>	<p>Se donner les moyens de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ intensifier le tissu urbain du bourg-centre pour le dynamiser, ▪ créer un réseau de cheminements doux dans l'enveloppe urbaine constituée et notamment en lien avec le bourg-centre pour favoriser les petits trajets à pied.
développement économique	<p>Une pérennité des structures agricoles présentes sur la commune globalement assurée.</p> <p>Une agriculture dominée par l'élevage.</p> <p>Un taux de chômage en diminution.</p>	<p>Une augmentation des déplacements domicile-travail, pour l'essentiel en voiture.</p> <p>Une légère diminution du nombre d'emplois communaux en 5 ans.</p>	<p>Se donner les moyens de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ maintenir le tissu agricole présent sur la commune, ▪ de développer l'accueil de structures à vocation de loisirs et d'accueil touristique, ▪ donner la possibilité aux artisans, commerçants voire aux professions libérales de s'installer dans l'enveloppe urbaine existante.

→ cf. carte de synthèse page suivant



LÉGENDE

- Principales départementales
- Voies communales
- Le Bourg
- Extensions du bourg
- Extensions linéaires le long de la RD 82
- Principaux hameaux
- Bâti isolés
- Pôles touristiques
- Bâtiments d'élevage agricole
- Réseau hydrographique
- Principales masses boisées
- Espaces naturels protégés (Natura 2000, Znieff)

PARTIE 2 : ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSPECTIVES DE SON ÉVOLUTION

L'exposé du diagnostic territorial a permis de poser les bases de l'analyse du fonctionnement urbain et de la vie humaine de la commune. « L'État initial de l'environnement » permet quant à lui de déterminer les enjeux de la commune en matière d'environnement, de paysage, d'aménagement de l'espace et d'agriculture notamment, et de poser les bases de l'évaluation des incidences de la carte communale sur l'environnement.

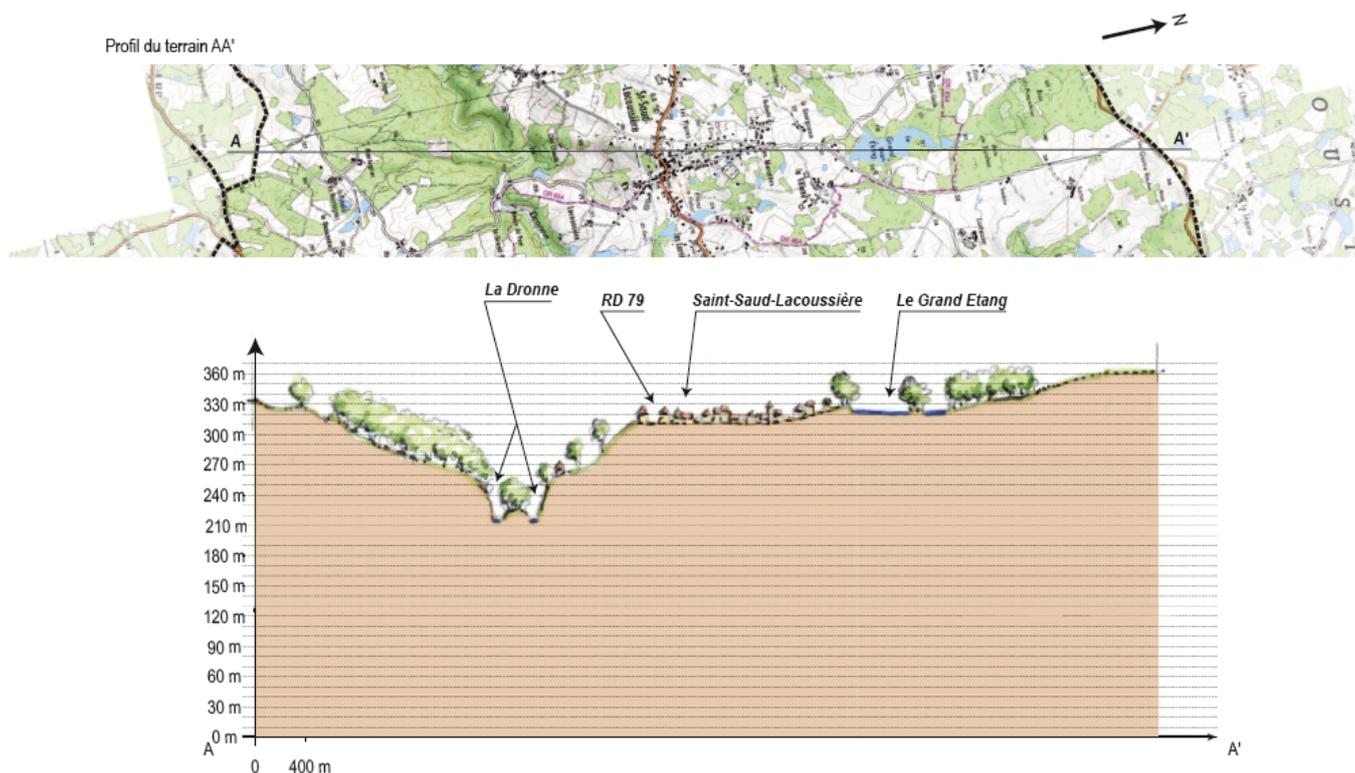
1. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE COMMUNAL

1.1 Situation géographique / topographie

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE se situe à l'extrême Est du Bassin Aquitain et sur les franges Limousines du Massif Central. Le relief de cette partie de la Dordogne suggère une inclinaison générale du Nord-Est vers le Sud-Ouest, matérialisée par le tracé de la Dronne.

On a donc un espace structuré en plateaux inclinés parcourus par un réseau hydrographique dense et recouvert d'une couverture boisée imposante.

Les altitudes varient entre 250 et 300 m, on note 223 m au Moulin du Pont sur la Dronne.



Sous-sol

Le site du Bourg se situe sur des roches éruptives de type leucogranite à biotite, avec une formation géologique nommée Granite de Saint-Saud qui a été exploitée (exemple de l'excavation à l'ouest de Puydoyeux pour la production de produits concassés). Cette roche prend une coloration jaunâtre lorsqu'elle reste à l'air, ce qui peut donner une teinte particulière à des ensembles architecturaux de bâti ancien.

Plus au sud du bourg de SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE, se trouvent de grands épandages d'altérites colluvionnées, d'une grande épaisseur, pouvant avoir un caractère sableux.

1.2 Les eaux souterraines

➔ Les formations en présence

Ces formations semi-perméables de roches éruptives constituent des aquifères fissurés de faible puissance. L'entité hydrogéologique affleurante dénommée « Socle du bassin versant de la Dronne de sa source au confluent de la Côte inclus » (code 372AM01), ne génère que des sources à faible débit. Dans ces terrains cristallins, essentiellement imperméables, de petits aquifères localisés se développent à la faveur de la fissuration et/ou de l'altération en arènes sableuses. Ce domaine hydrogéologique ne comprend donc pas de grandes nappes, ni en surface ni en profondeur, mais de petites unités pouvant fournir des débits limités,

Ces petits aquifères correspondent à la masse d'eau nommée « Socle des bassins versants Isle - Dronne secteur hydro p6/p7 (Code ME FRFG004). L'état chimique et quantitatif de cette masse d'eau est considéré comme bon.

➔ L'utilisation des eaux souterraines

Les sources produites pas ces aquifères libres sont captées pour l'adduction en eau potable. C'est ainsi le cas pour les sources de « la Bucherie » et de « Peyfreix ».

1.3 Réseau hydrographique

➔ Le contexte hydrographique

SAINT-SAUD-LACOUSSIERE s'inscrit dans le bassin versant de la Dronne qui est lui-même un affluent de l'Isle. Le cours d'eau traverse la commune en son centre, du nord-est au sud-ouest. Il façonne le paysage par sa vallée profonde et abrupte. Le relief est souvent encaissé et pentu et la rivière torrentueuse. Cette vallée très étroite est le plus souvent boisée avec quelques prairies naturelles. Les courants rapides dominent. Le lit est composé de blocs rocheux de toutes tailles et de sables. Ce cours d'eau est réservé et classé.

La partie sud de la commune s'inscrit dans le sous bassin versant de la Côte (affluent de la Dronne) par l'intermédiaire d'un de ses affluents, la Queue d'Âne, qui constitue d'ailleurs la limite sud de la commune.

Le réseau hydrographique secondaire est dense sur la commune. On dénombre ainsi pour les principaux :

- La Dronne (code hydro P7—0250) et ses affluents de l'amont vers l'aval, le ruisseau de Vergne-Nègre (code hydro P7010510), le ruisseau de la Bucherie (code hydro P7010520), le ruisseau de la Malincourie (code hydro P7010540),
- La Queue d'Âne (code hydro P7060500) et ses affluents le ruisseau de Rébière (code hydro P7060520).

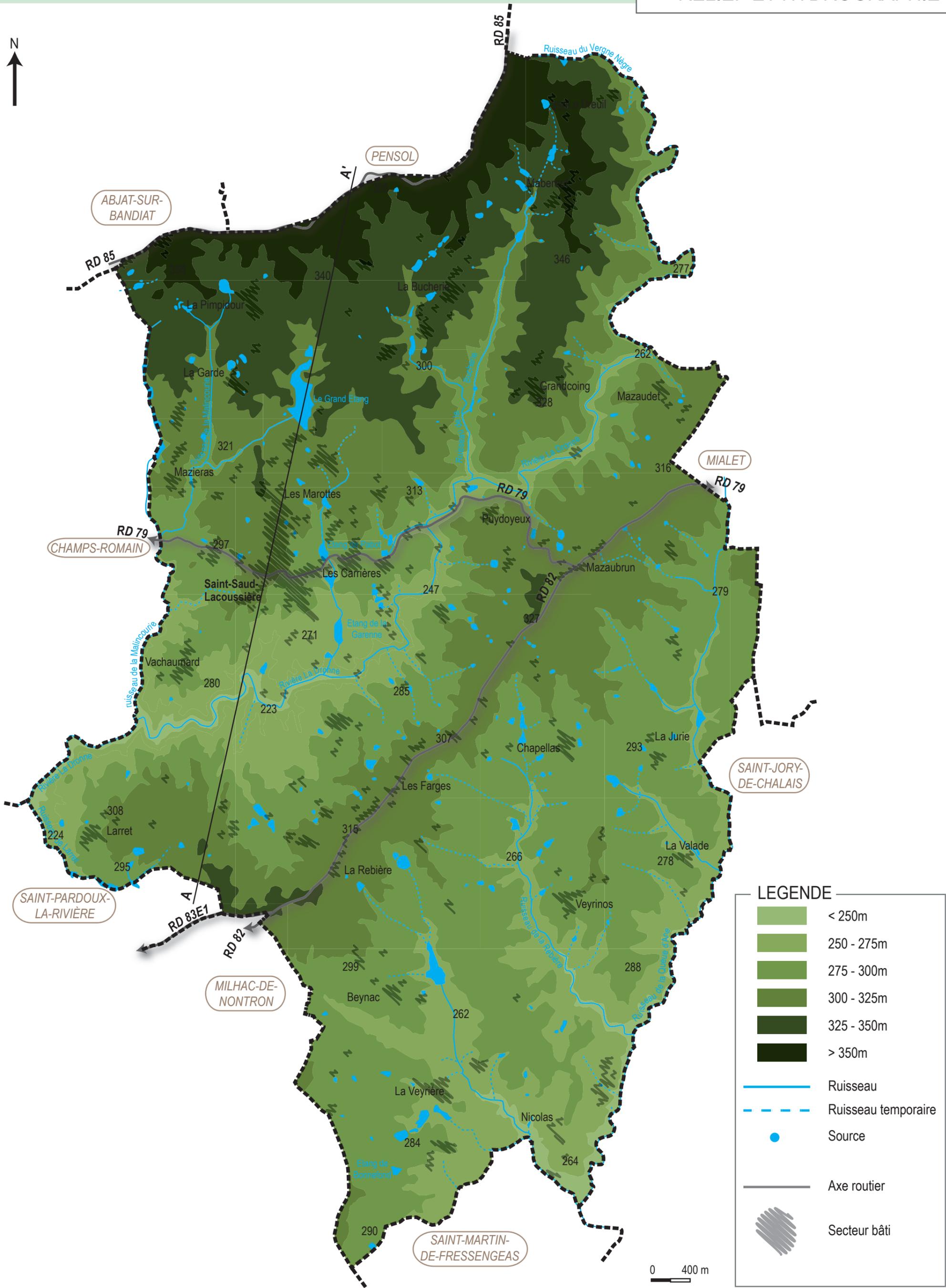
Trois de ces cours d'eau sont considérés comme des masses d'eau au sens de la Directive Cadre sur l'Eau :

- La Dronne (code ME FR29),
- Le ruisseau de la Malincourie (code ME FRR29),
- Le ruisseau la Queue d'Âne (code ME FRR31-1).

On notera aussi la présence de nombreuses retenues collinaires dont certaines relativement importantes ont été codifiées comme le grand étang (code hydro 7015063) d'une superficie d'environ 12 ha. Cet étang communal est réservé à la pêche et à la baignade.

Les nombreux étangs sur la commune forment souvent des chapelets comme au Terme de la Motte, à l'Est du bourg ou à l'Ouest du village de Chapellas. Ils sont utilisés la plupart du temps pour l'irrigation.

➔ cf. carte relief hydrographie page suivante



LEGENDE

- < 250m
- 250 - 275m
- 275 - 300m
- 300 - 325m
- 325 - 350m
- > 350m
- Ruisseau
- Ruisseau temporaire
- Source
- Axe routier
- Secteur bâti

0 400 m

➔ **Eléments d'hydraulique**

La station hydrométrique la plus proche se trouve à Saint-Pardoux-la-Rivière. Les débits de la Dronne mesurés sur cette station sont : Débit moyen mensuel = 2,73 m3/s avec des débits d'étiage pouvant descendre à 0,7 m3/s et des débits de hautes eaux de 4,3 m3/s. Le débit de crue de fréquence décennale est de 30 m3/j.

Les autres cours d'eau de la commune ne font pas l'objet d'une évaluation de leur régime hydraulique.

➔ **La qualité des eaux et des milieux aquatiques**

La Dronne de sa source au confluent du Manet est un tronçon de cours d'eau dont l'état écologique est considéré comme Moyen et l'état chimique comme Bon dans l'état des lieux de 2013 réalisé pour le SDAGE 2016-2021 :



Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux validé en 2013)

	Pression
Pression ponctuelle :	
Pression des rejets de stations d'épurations domestiques :	Non significative
Pression liée aux débordements des déversoirs d'orage :	Non significative
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants) :	Pas de pression
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (MI et METOX) :	Inconnue
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries :	Pas de pression
Pression liée aux sites industriels abandonnés :	Inconnue
Pression diffuse :	
Pression de l'azote diffus d'origine agricole :	Non significative
Pression par les pesticides :	Non significative
Prélèvements d'eau :	
Pression de prélèvement AEP :	Non significative
Pression de prélèvement industriels :	Pas de pression
Pression de prélèvement irrigation :	Non significative
Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements :	
Altération de la continuité :	Elevée
Altération de l'hydrologie :	Modérée
Altération de la morphologie :	Modérée

Le ruisseau de la Malincourie est un cours d'eau dont l'état écologique est considéré comme Moyen et l'état chimique comme Bon dans l'état des lieux de 2013 réalisé pour le SDAGE 2016-2021 :

2016-2021

Indice de confiance

Etat écologique (Modélisé) : Moyen | **Etat chimique :** Bon

Indice de confiance

Télécharger l'Arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface

Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux validé en 2013)

2016-2021

	Pression
Pression ponctuelle :	
Pression des rejets de stations d'épurations domestiques :	Non significative
Pression liée aux débordements des déversoirs d'orage :	Pas de pression
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants) :	Pas de pression
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (MI et METOX) :	Inconnue
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries :	Pas de pression
Pression liée aux sites industriels abandonnés :	Inconnue
Pression diffuse :	
Pression de l'azote diffus d'origine agricole :	Non significative
Pression par les pesticides :	Non significative
Prélèvements d'eau :	
Pression de prélèvement AEP :	Pas de pression
Pression de prélèvement industriels :	Pas de pression
Pression de prélèvement irrigation :	Pas de pression
Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements :	
Altération de la continuité :	Minime
Altération de l'hydrologie :	Modérée
Altération de la morphologie :	Elevée

Le ruisseau de la Queue d'Âne est un cours d'eau dont l'état écologique est considéré comme Moyen (son état chimique n'a pas été évalué) dans l'état des lieux de 2013 réalisé pour le SDAGE 2016-2021 :

2016-2021

Indice de confiance

Etat écologique (Modélisé) : Moyen | **Etat chimique :** Non classé

Indice de confiance

Télécharger l'Arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface

Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux validé en 2013)

2016-2021

	Pression
Pression ponctuelle :	
Pression des rejets de stations d'épurations domestiques :	Non significative
Pression liée aux débordements des déversoirs d'orage :	Non significative
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants) :	Pas de pression
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (MI et METOX) :	Inconnue
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries :	Pas de pression
Pression liée aux sites industriels abandonnés :	Inconnue
Pression diffuse :	
Pression de l'azote diffus d'origine agricole :	Non significative
Pression par les pesticides :	Non significative
Prélèvements d'eau :	
Pression de prélèvement AEP :	Pas de pression
Pression de prélèvement industriels :	Pas de pression
Pression de prélèvement irrigation :	Pas de pression
Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements :	
Altération de la continuité :	Minime
Altération de l'hydrologie :	Minime
Altération de la morphologie :	Minime

L'ensemble des cours d'eau de la commune a été classé dans la liste 1 des frayères pour le Chabot, la Lamproie de Planer, Truite fario et Vandoise dans l'arrêté préfectoral 2015-015-0008 portant inventaire des frayères départementales

1.4 Données climatiques

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est soumise à un climat de type Aquitainien. Ce climat se caractérise par des hivers doux et pluvieux et des étés frais et relativement humides. Les vents dominants viennent de l'ouest et du sud-est, générés par les systèmes dépressionnaires de l'atlantique nord.

Les vents dominants d'origine océanique sont nettement de secteur ouest avec cependant une proportion non négligeable de vents orientés nord-est et sud-est. Le pourcentage de vents forts (vitesse > 8 m/s) est faible, ils sont de secteur ouest.

Les températures sont équilibrées avec 20°C de moyenne mensuelle en Août et 7°C en Décembre et Janvier. Les gelées sont peu fréquentes et rarement très importantes.

Les précipitations moyennes annuelles sont de l'ordre de 850 mm avec des maximums durant les mois de Novembre et Décembre (P > 90 mm) et un minimum en Juillet (P < 45 mm).

1.5 Aperçu sur la qualité de l'air

➤ Le réseau de stations de mesure en Aquitaine

L'implantation des sites de mesure n'est pas aléatoire, elle dépend de nombreux critères permettant de mesurer dans sa globalité l'air sur toute la zone étudiée. Il existe plusieurs types de stations spécifiques à un objectif de surveillance. Chaque station répond à des critères de fonctionnement et d'implantation très rigoureux.

- Stations urbaines de fond,
- Stations de proximité automobile,
- Stations de proximité industrielle,
- Station périurbaine de fond,
- Station rurale régionale.

Ces dernières stations participent à la surveillance de l'exposition des écosystèmes et de la population à la pollution atmosphérique de « fond » notamment photochimique dans les zones rurales. Elles participent à la surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire et notamment dans les zones très étendues à densité de population faible.

➤ Évaluation de la qualité de l'air dans la région de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE

Sur les 34 stations suivies par l'AIRAO, chargée de la surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine, aucune ne se trouve à proximité de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE. La station la plus proche est une station périurbaine de fond située à Périgueux. Toutes les mesures de fond respectent la réglementation et les seuils de pollutions, hormis sur les sites de proximité automobile.

En l'absence d'industrie lourde et d'infrastructure routière dense, et considérant l'orientation des vents qui soufflent majoritairement d'ouest depuis la façade océanique, on peut penser que la qualité de l'air à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est globalement bonne.

2. LES GRANDS TRAITS DE L'OCCUPATION DES SOLS ET DES PAYSAGES

2.1 Structure générale du territoire communal

La base de donnée "Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover 2006 " renseigne sur les grands types d'occupation des sols sur la commune. Elle met en évidence le caractère rural et forestier de la commune avec une présence significative des systèmes cultureux complexes (mosaïque de cultures, prairies, haie bocagère et petits bosquets) qui représentent environ 45 % de la superficie du territoire communal.

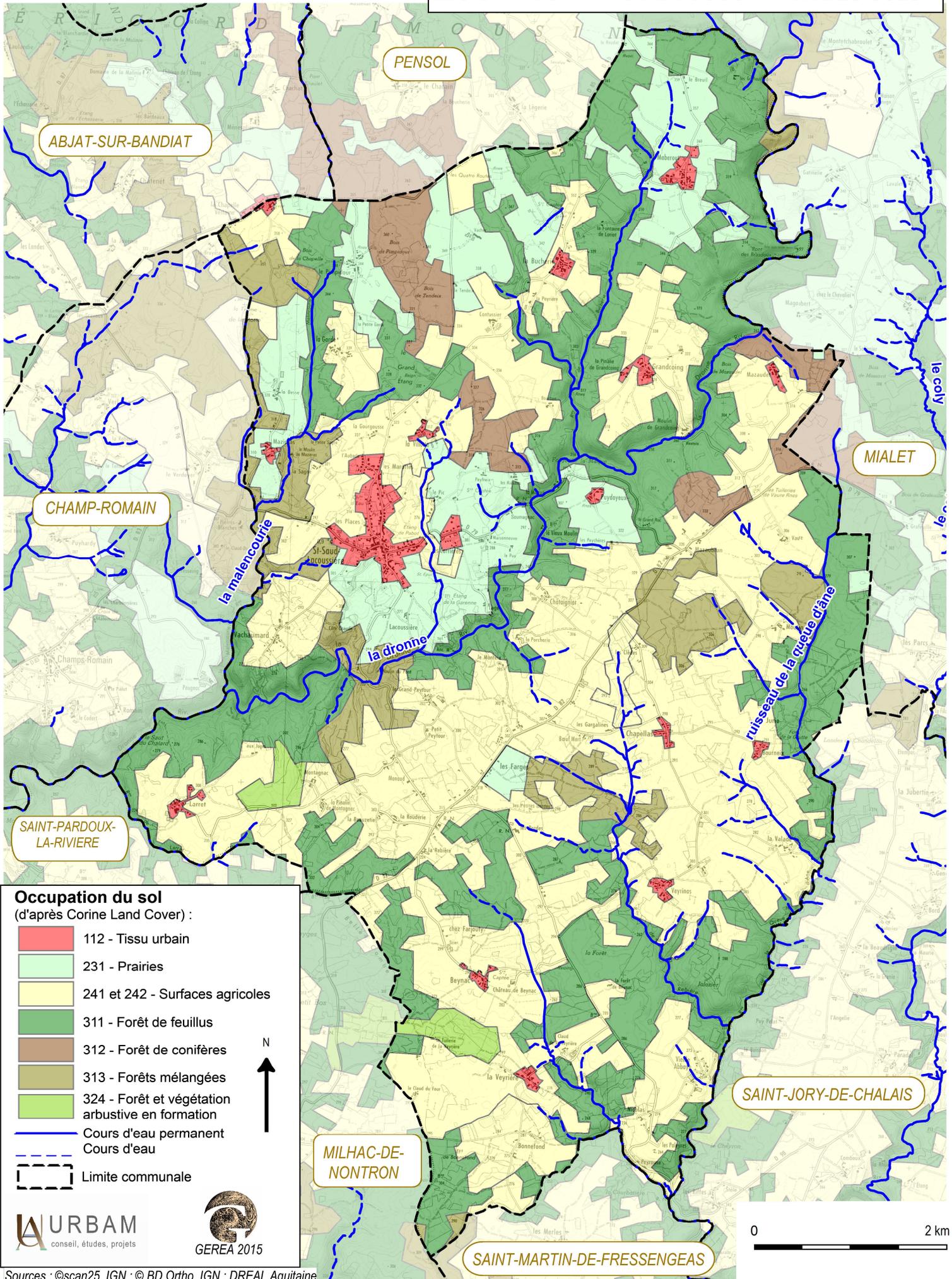
Les formations forestières, exclus les espaces en mutation, représentent quant à elles 43 % du territoire communal dont environ 32 % représentées par des forêts de feuillus purs.

Surface des différents types en ha			
Tissu urbain discontinu	Terres arables	Prairies	Systèmes cultureux complexes
54,5 ha	59,8 ha	763,2 ha	2 595,9 ha
Forêts de feuillus	Forêts de conifères	Forêts mélangées	Végétation arbustive en mutation
1 867,4 ha	200,6 ha	398,8 ha	59,6 ha

Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 2006

→ cf. carte occupation des sols page suivante

LES GRANDS TRAIS DE L'OCCUPATION DES SOLS



Occupation du sol
(d'après Corine Land Cover) :

- 112 - Tissu urbain
- 231 - Prairies
- 241 et 242 - Surfaces agricoles
- 311 - Forêt de feuillus
- 312 - Forêt de conifères
- 313 - Forêts mélangées
- 324 - Forêt et végétation arbustive en formation
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau
- Limite communale

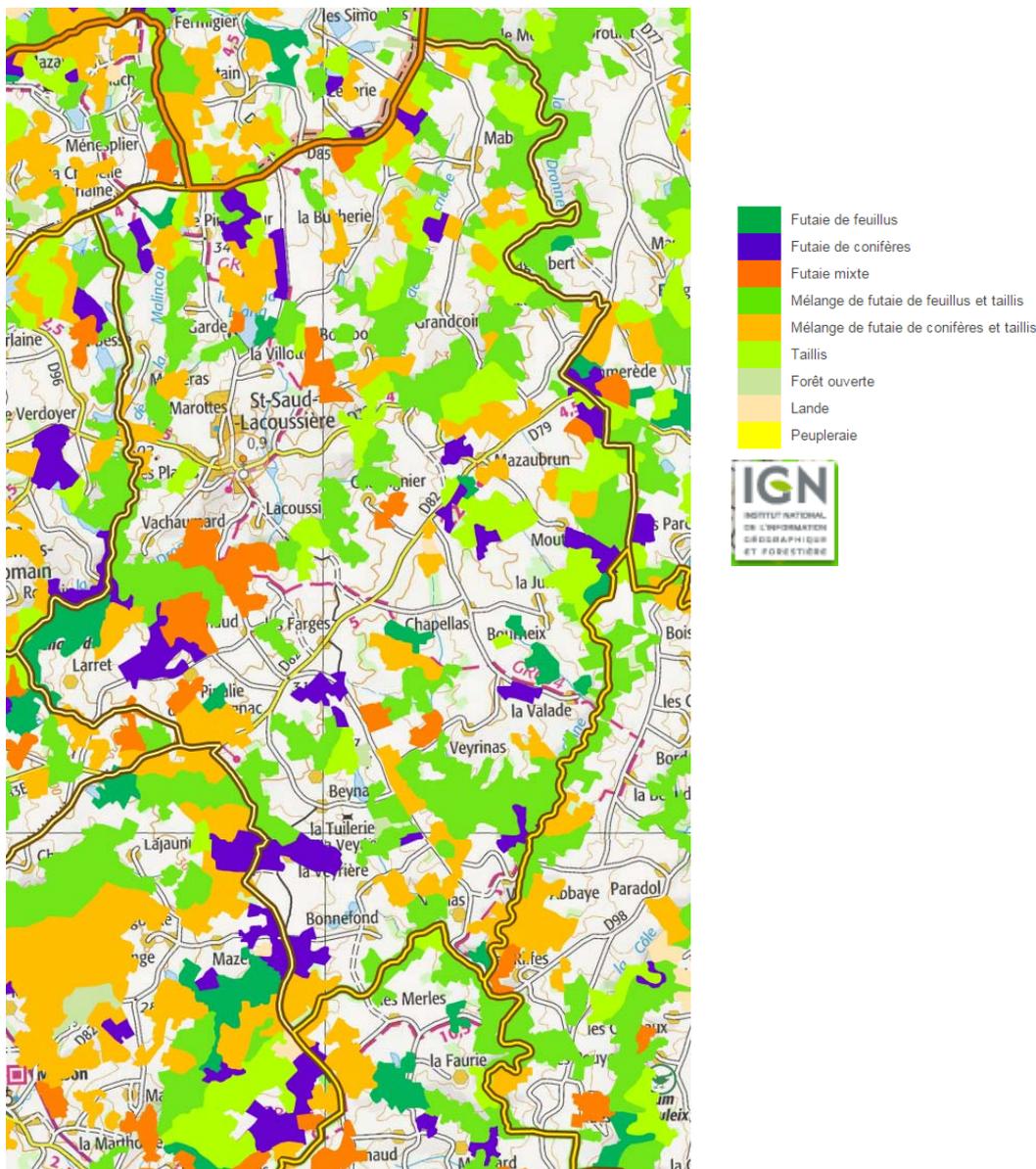


2.2 Structure et composition des formations boisées

SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE se trouve sur les marges sud de la Sylvo-éco-région (Source IFN) dite « Chataigneraie du centre et de l'ouest » à proximité immédiate de celle dite « Périgord » et plus particulièrement le Périgord vert.

Dans la partie limousine de la Sylvo-éco-région « Chataigneraie du centre et de l'ouest » auquel appartient SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE, les paysages dominants sont constitués d'un bocage parfois très dense, constitué de haies boisées, de bosquets et de boqueteaux, localement associés à des massifs forestiers plus ou moins importants à base de chênes (pédonculé ou rouvre), châtaigniers, hêtres ou récemment enrésinés, correspondant souvent à d'anciennes châtaigneraies à fruits. Les forêts se retrouvent plutôt sur les flancs escarpés des nombreuses vallées, sur les reliefs granitiques. On trouve aussi fréquemment le châtaignier sous la forme de taillis pur, exploités en feuillard (pour faire des cercles de barrique), d'échalas (pour faire des palissades), de piquets, de tuteurs, de vannerie ou de bardeaux.

Le pin maritime est l'essence de reboisement la plus utilisée ces dernières décennies tandis que le pin sylvestre, le Douglas et le pin noir, plantés auparavant, colonisent naturellement les boisements lâches et les landes en constituant des mélanges de futaie de conifères et taillis de feuillus. Le chêne pédonculé associé au charme, au tremble et au bouleau occupe les milieux plus frais, le frêne étant limité aux bordures des ruisseaux et des rivières.



A SAINT-SAUD-LACOUSSIERE, les espaces boisés sont nombreux principalement localisés autour du réseau hydrographique: le long de la Dronne, la Forêt Jalazier, le Bois de la Chapelle, le Bois de Mazaudet, la Forêt de la Maque. Ils sont composés principalement de feuillus et en particulier de chênes pédonculés. Ces chênaies renferment les essences comme le tremble, le bouleau, l'alisier, le lierre, le chèvrefeuille, la bourdaine et presque toujours le châtaignier. Des résineux, tels que le pin maritime, le pin sylvestre et quelques fois l'épicéa, le cèdre ou le sapin, viennent se mêler aux feuillus, témoins d'une végétation introduite et transférée lors de reboisements. Les principaux boisements de conifères, purs ou en mélange se trouvent près des lieux dits Larret, Montagnac, Peyfour ainsi que La Verrière au sud de la commune et le bois de Pimpidour au nord.

2.3 Espace agricole

La Surface agricole utilisée était de près de 3 000 ha au dernier recensement agricole. Les céréales ne représentent qu'environ 300 ha tandis que les fourrages et surface toujours en herbe occupent les 2 700 ha restant (dont 1 200 ha de surface toujours en herbe).

Au regard des activités agricoles présentes sur la commune, SAINT-SAUD-LACOUSSIERE fait bien partie du Limousin. L'élevage bovin y est encore très présent.

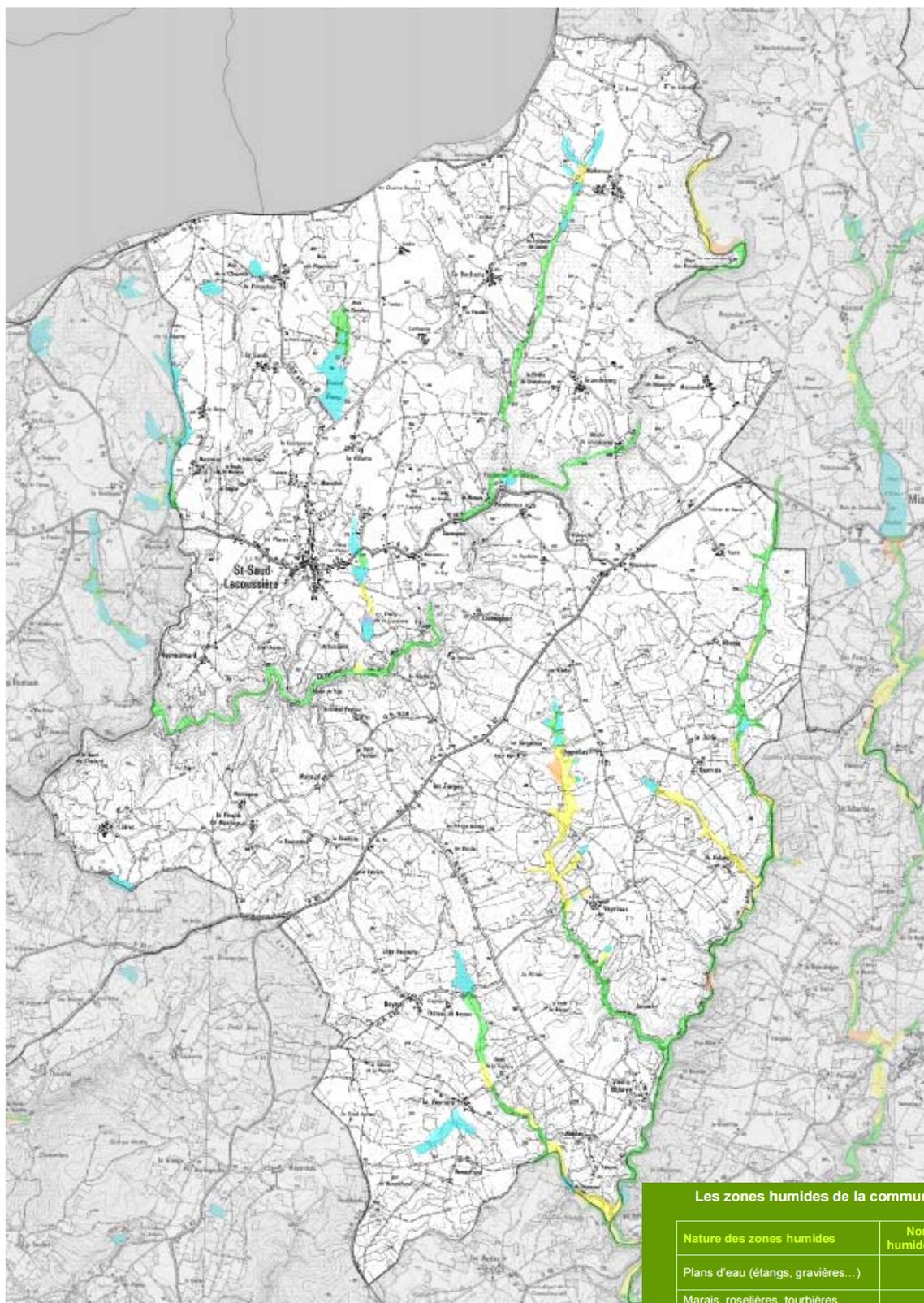
Ainsi, en 2010, le nombre de têtes de bovins est estimé à environ 4 500 dont 2 250 vaches, la majeure partie en vaches allaitantes. Dans l'espace agricole, les prairies naturelles pâturées s'imposent donc et s'inscrivent dans un paysage de bocage encore bien structuré

Les terrains agricoles sont globalement localisés sur les plateaux. Ils forment grossièrement deux grandes unités distinctes séparés par la vallée boisée de la Dronne. Ces deux espaces sont eux-mêmes sous divisés en plusieurs grandes clairières par les vallons boisés des affluents de la Dronne de la Queue d'âne. Cet ensemble forme une mosaïque harmonieuse agro-forestière qui accueille une faune et une flore riche et diversifiée.

2.4 Les zones humides de la commune

L'établissement public EPIDOR a établi un inventaire et une cartographie des zones humides présentes sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE. Cet inventaire met en évidence la présence de 235 ha de terrains considérés comme des zones humides, représentant moins de 5 % de la superficie du territoire communal.

Malgré ce faible pourcentage, les zones humides sont omniprésentes dans les paysages créant un réseau écologique dense, formé d'une chaîne de micro-territoires liés les uns aux autres par les cours d'eau. Directement associées au cours d'eau de la commune, elles se répartissent de la manière suivante :



Source : Epidor

Les zones humides de la commune

Nature des zones humides	Nombre de zones humides cartographiées	Superficie (hectares)
Plans d'eau (étangs, gravières...)	30	63
Marais, roselières, tourbières, mégaphorbiaies...	1	0,8
Prairies humides	16	49
Boisements humides	18	119
Mosaïque de petites zones humides de moins de 1ha	0	0
Plantations d'arbres en zone humide	0	0
Zones humides cultivées	3	3,3
Zones humides urbanisées	0	0

Zones humides altérées Surface totale 235,1

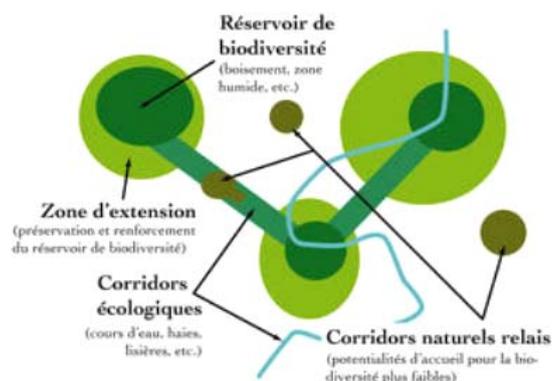
2.5 Le fonctionnement du territoire : les corridors biologiques

La destruction et la fragmentation des habitats naturels se traduisent aussi bien par la diminution des surfaces utilisables par une espèce ou groupe d'espèces que par l'augmentation des distances qui séparent les habitats naturels résiduels les uns des autres (artificialisation sur de vastes surfaces, activités humaines intensives et fragmentation par des barrières physiques artificielles notamment, telles les infrastructures linéaires de transport).

La conservation de la biodiversité ne peut plus seulement se réduire à la protection d'espèces sauvages et de milieux naturels dans des aires protégées, même si ces protections sont nécessaires. De la même façon, elle ne peut pas se limiter aux seules espèces menacées mais bien s'intéresser à l'ensemble des espèces et des habitats.

Il faut donc rétablir, à l'image du système sanguin pour le corps humain, des flux entre des organes vitaux – les zones de plus haute valeur écologique c'est-à-dire le tissu vivant du territoire. C'est le but de la Trame verte et bleue. Rétablir des flux consiste à rétablir des continuités qui permettent aux habitats d'être fonctionnels, aux espèces de circuler entre les espaces refuges et d'interagir.

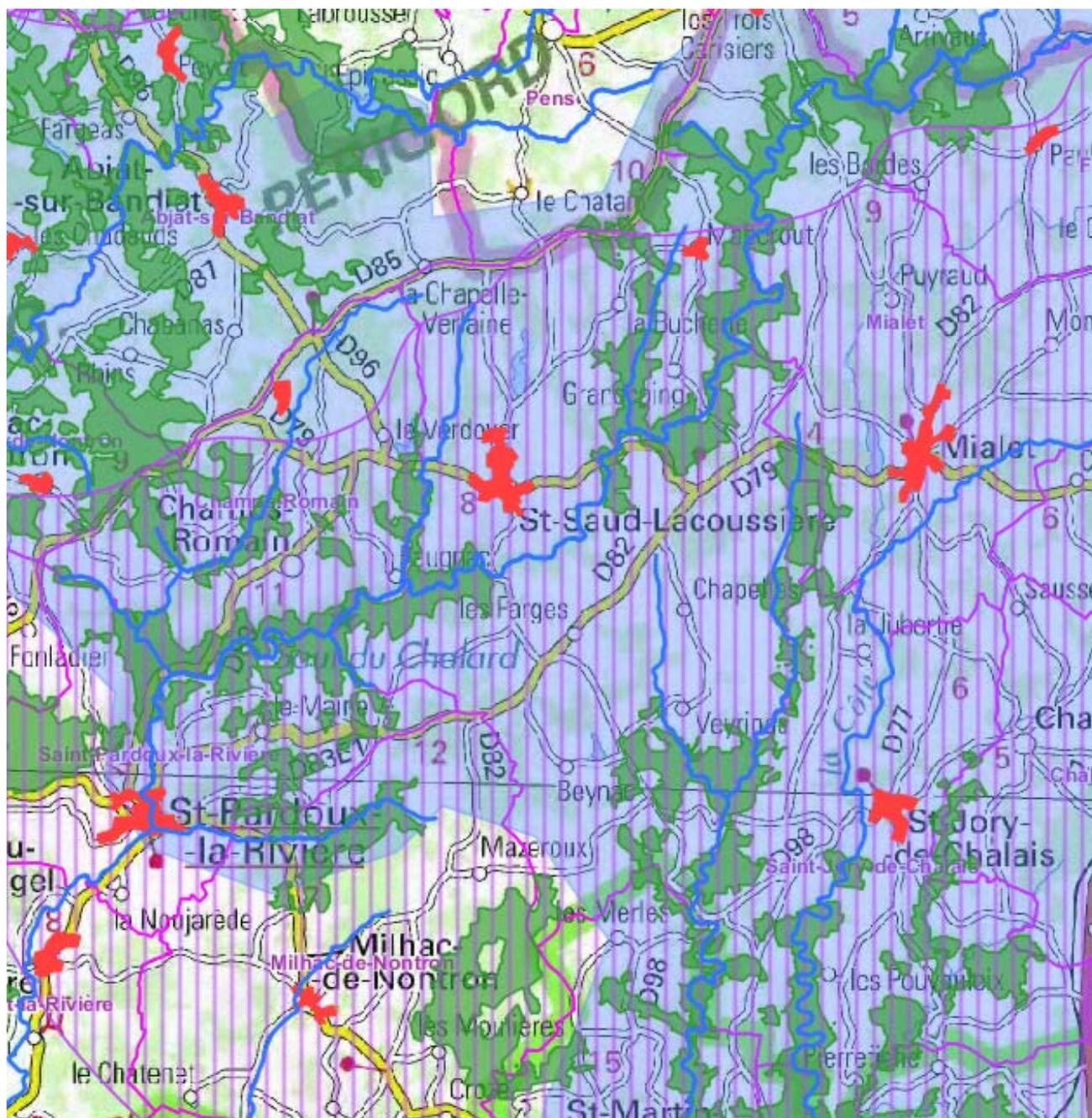
La trame verte est ainsi un outil d'aménagement du territoire, constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons. Elle est complétée par une trame bleue formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées généralisées le long de ces cours et masses d'eau.



Les équipes régionales (État et Région) sont engagées dans l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en 2009. Ce schéma est en cours d'approbation à ce jour.

La trame cartographie provisoire du réseau écologique aquitain dont les premiers éléments ont été mis en ligne montre la présence de deux réservoirs biologiques, d'un corridor biologique de niveau régional ainsi que plusieurs cours d'eau inscrit dans la trame bleue sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE :

- Corridor biologique « Systèmes bocagers » (hachuré violet) qui correspond à l'ensemble de l'espace agricole de la commune et notamment les secteurs à forte densité de prairies et de haies,
- Réservoirs biologiques « Boisements de feuillus » (vert plein) qui correspond aux boisements associés notamment au réseau hydrographique (arc forestier du Périgord) et « Milieux humides » (bleu plein) correspondant au réseau hydrographique et chapelet d'étangs qui parsèment l'espace agricole,
- Cours d'eau de la trame bleue (Dronne et queue d'Âne).



TRAME VERTE ET BLEUE REGIONALE

Réservoirs de biodiversité dont obligatoires

- Multi sous-trames
- Milieux côtiers : dunaires et rocheux
- Milieux humides
- Pelouses et prairies de piémont et d'altitude
- Plaines agricoles à enjeu de biodiversité
- Pelouses sèches
- Landes --- Landes à caractère temporaire (tempête Klaus)
- Systèmes bocagers
- Milieux rocheux d'altitude
- Boisements de feuillus et forêts mixtes
- Boisements de conifères et milieux associés
- Enjeu spécifique chiroptères

Corridors

- Multi sous-trames
- Milieux humides
- Pelouses sèches
- Systèmes bocagers
- Boisements de conifères et milieux associés
- Boisements de feuillus et forêts mixtes
- Landes

Cours d'eau

- Cours d'eau de la Trame Bleue

ELEMENTS FRAGMENTANTS

Infrastructures linéaires de transport

- Liaisons principales et Liaisons régionales >5000v/j
- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Projet LGV GPSO - Priorité 2030
- Ligne à Grande Vitesse (LGV)
- Voies ferrées électrifiées

Zones urbanisées

- Zones urbanisées > 5 ha

Obstacles sur les cours d'eau de la Trame bleue

-

AUTRES ELEMENTS

- Autres cours d'eau (hors Trame bleue)
- Limites de la région
- Limites des départements

Source : SRCE Aquitaine

2.6 Eléments d'analyse faunistique

La faune fréquentant ces espaces de polyculture est composée de la guildes des espèces caractéristiques des espaces ruraux à forte diversité d'occupation du sol et de pratiques culturales. On y rencontre l'ensemble des cortèges faunistiques classiques : cortège des rapaces diurnes de plaine et de bocage comme la Buse variable, le Faucon crécerelle, passereaux de bocage et de culture, petits gibier de plaine comme la Perdrix rouge, le Faisan, le Lapin, le Lièvre, les mammifères carnivores comme le Renard, le Blaireau, la Fouine, la Belette, le Putois, les petits chiroptères des campagnes ainsi que le « gros gibier », Sanglier notamment et Chevreuil. Les massifs de feuillus accueillent des espèces plus forestières avec l'Autour des palombes et le Circaète Jean-le-blanc, la Genette sans oublier l'emblématique Ecureuil roux. Les peuplements sont dominés par des espèces ubiquistes ou forestières communes comme le Pinson des arbres, le Rouge gorge, le Coucou, le Verdier, le Pouillot véloce, le Troglodyte. La présence de vieux arbres dans les boisements permet aux cavernicoles comme les rapaces nocturnes et les pics de s'installer. Ces espaces forestiers où sont présents des petites zones humides sont aussi très favorables à certains amphibiens comme la Salamandre, le Crapaud calamite, le Crapaud commun.

Les prairies seront les territoires de chasse des carnivores comme le renard et le blaireau tandis que le pic vert, certains ardélidés comme le héron cendré ou le héron garde bœuf viendront se nourrir des différents insectes.

Les couloirs écologiques constitués par les cours d'eau entourés de prairies et de boisements de feuillus sont primordiaux pour le maintien et le développement d'une faune riche et équilibrée. D'une manière générale la mixité des essences forestières et floristiques est essentielle à l'existence d'une faune diversifiée et équilibrée.

Synthèse et enjeux

Le réseau hydrographique de la commune et particulièrement le système associé à la Dronne, accompagné du chapelet d'étangs qui parsème le territoire agricole, présentent un intérêt écologique pour de nombreuses espèces inféodées aux milieux aquatiques et aux milieux humides rivulaires. Ils sont aussi des réservoirs biologiques de niveau régional.

La forêt dans sa mosaïque structurelle représente aussi un élément important de diversité floristique et faunistique. Cet espace à dominante de feuillus mais où les conifères sont bien représentés forme un réservoir biologique de niveau régional.

La diversité des cultures en place et la présence remarquable de prairies d'élevage dans un système bocager encore constitué sont également une richesse économique, écologique et paysagère pour la commune.

3. ELEMENTS DE PATRIMOINE

3.1 Patrimoine naturel et biodiversité

La commune possède un patrimoine naturel assez important protégé par une zone Natura 2000 pour l'habitat et 3 ZNIEFF dont 2 de type 1 et 1 de type 2.

➔ Zone Natura 2000 classée pour l'habitat FR7200809 : Réseau hydrographique de la haute Dronne

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est concernée en partie (456 hectares) par le site Natura 2000 FR7200809 « Réseau hydrographique de la Haute-Dronne ».

Le Document d'Objectifs de ce site a été élaboré par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord Limousin a été approuvé le 27 avril 2012.

Voici ce qu'il faut retenir :

Parmi les 110 habitats génériques caractérisés et cartographiés sur le site, 18 habitats génériques (correspondant à 25 habitats élémentaires et 43 groupements végétaux) sont identifiés comme étant d'intérêt communautaire. Parmi ces 18 habitats génériques reconnus comme d'intérêt communautaire, 5 habitats sont prioritaires.

Ces 5 habitats communautaires prioritaires occupent une surface minoritaire dans le site par rapport aux 14 autres habitats communautaires (respectivement 0,4 % de la surface totale contre 3,2 %). Au total, les habitats relevant de la Directive occupent 75.8 ha soit environ 3,6 % de la surface totale du site Natura 2000.

Une seule espèce végétale d'intérêt communautaire a été identifiée sur le site Natura 2000. Il s'agit du Flûteau nageant - *Luronium natans* (L.) Raf. (Alismatacées). En plus du flûteau nageant, 12 espèces végétales vasculaires présentant un statut de protection et/ou de menace ont été recensées sur le site en 2010 :

La bibliographie et les prospections de terrain de 2010 ont permis de mettre en évidence 15 espèces animales d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la Directive HFF. L'enjeu premier du site Natura 2000 est la moule perlière.

➔ **ZNIEFF de type 1 n° 720020017 : Tourbières de Mouton**

Cette ZNIEFF de type I s'étend sur une superficie de 12.53 hectares.

Les milieux déterminants sont les landes humides atlantiques méridionales à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles, les communautés à Rhynchosphore blanc, les prairies humides oligotrophes et les bas-marais acides. Cette ZNIEFF fait partie des nombreuses zones tourbeuses qui se développent au niveau des talwegs et des sources du réseau hydrographique de la Cole, en raison d'un mauvais drainage naturel des terrains. Elle a la particularité d'être sur un substrat acide, ce qui permet la présence d'une flore originale pour le département. On trouve la linaigrette à feuilles étroites et la parnassie des marais protégées en Dordogne, la narthécie des marais et la potentille des marais protégées en Aquitaine, le rossolis intermédiaire et le rossolis à feuilles rondes protégés en France.

➔ **ZNIEFF de type 1 n° 720020007 : Zone humide du bois de Tendeix**

D'une superficie de 10,48 hectares, cette ZNIEFF correspond à la source d'un petit affluent de la Dronne. Les premières données récoltées par le PNR Périgord Limousin montrent un fort intérêt floristique du site lié à deux habitats assez rares en Dordogne : landes humides tourbeuses, végétation rivulaire des eaux oligotrophes.

Les espèces déterminantes sont le rossolis intermédiaire, le rossolis à feuilles rondes, la littorelle à une fleur et les boulettes d'eau protégés en France ; la linaigrette à feuilles étroites protégée en Dordogne et la potentille des marais protégée en Aquitaine. Le Damier de la Succise et le Miroir sont présents sur le site.

➔ **ZNIEFF de type 2 n° FR7200809 : Réseau hydrographique de la haute Dronne**

Cette ZNIEFF est définie en fonction du réseau hydrographique (cours principal et affluents permanents). Les vallons et talwegs à inondation temporaire sont inclus en raison des habitats qui peuvent s'y développer (landes et tourbières). En plus des vallées et vallons, elles incluent les boisements de pente (limites topographiques), les landes, tourbières et prairies humides.

Le réseau hydrographique de la Cole présente un intérêt global qui se retrouve dans le peuplement piscicole (catégorie 1). Ce réseau est potentiellement occupé par le vison d'Europe. Les vallées et vallons, en pente plus ou moins fortes, sont occupés par des milieux variés qui permettent l'accueil d'une avifaune diversifiée, pour la reproduction ou l'hivernage sur la totalité de la zone ou pour les haltes migratoires dans le cas de plans d'eau comme la retenue de Miallet.

3.2 Ressource en eau

Les deux captages AEP présents sur la commune sont couverts par un périmètre de protection rapproché (cf pages 32 et 33 du présent rapport).

L'ensemble de la commune est en Zone de Répartition des eaux pour les eaux superficielles (réseau hydrographique de la Dronne)

La Dronne et ses affluents ainsi que la Queue d'Âne sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE sont considérés comme des réservoirs biologiques dans le SDAGE 2010-2015. Le SDAGE dans sa mesure C40 indique que « *la liste des réservoirs biologiques* a un caractère informatif sur leur valeur écologique particulière, avec pour conséquence, hormis disposition particulière du SDAGE les concernant, la prise en compte de cette information dans l'évaluation des incidences et des mesures de correction ou de compensation à mettre en place dans le cadre de projets susceptibles de les impacter.* »

La Dronne est aussi inscrite dans les axes à migrants amphihalins.

3.3 Patrimoine bâti

Certains édifices, ne faisant l'objet d'aucune protection sont cependant dignes d'intérêt sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE :

- Les maisons fortes et les forges
A Chapellas, on trouve une maison forte datant du XVI^e siècle avec une forge de l'époque moderne. La maison est intéressante de par sa forme inhabituelle carrée. On trouve également une forge au lieu-dit "La Maque" de l'époque moderne.
- Eglise de Peyrouse
A Peyrouse, on trouve une abbaye du XII^e - XVI^e siècle ainsi qu'une église du XII^e siècle. Ordre de Cîteaux, l'abbaye fut fondée en 1153. Au XIII^e siècle, l'ordre est assez riche pour faire édifier une belle église byzantine dont il ne reste aujourd'hui que le bras sud.
C'est la seule installation directe dans le diocèse de Périgueux. En 1683, elle est très pauvre et en 1791 on ne comptait plus que 3 moines.
Il ne reste qu'un pan de mur en ruines avec des traces de faux appareils et une fontaine à dévotions aménagée avec voûte.
- Eléments de décor de l'église
Les éléments de décor de l'église réalisés dans les années 50 sous l'égide de l'abbé Georges Julien, dit Georges Rocal, bénéficient d'une labellisation au titre du patrimoine XX^{ème} siècle par le Ministère de la Culture et de la Communication (attribué en 2015).

- Le Petit Patrimoine

"Le patrimoine est l'ensemble des biens possédés que l'on hérite de ses ascendants". (Dictionnaire Le Petit Robert). Il établit ainsi des liens entre générations par la transmission de ces biens. Evidemment, le patrimoine n'est pas seulement un ensemble de biens matériels, il est aussi composé de savoirs, de langues, d'histoires...

Fruit de notre société rurale, d'ailleurs à l'origine de la structure de nos paysages, le patrimoine de pays est particulièrement représentatif de son économie autarcique. Cette architecture-outil, créée pour répondre aux besoins de la chaîne production-consommation, nous remémore des usages de naguère. Ce patrimoine de pays ou petit patrimoine a été construit simplement, en tirant sur place de ses matériaux de construction, sans technologie excessive. Il est une des constituantes du paysage périgourdin, au même titre que les maisons rurales ou les châteaux.

Sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE, on trouve ainsi :

- La Fontaine de la Goutte à Bourneix,
- La Fontaine des Rhumatismes aux Bordes,
- La Fontaine des Engelures à Peyrouse,
- Une croix à Beynac,
- Une croix à La Coussière.

Le passé historique, druidique, romain et moyenâgeux, a laissé de nombreuses traces dans ce coin de Périgord : grottes préhistoriques, dolmens, pierres levées, dalles, voies romaines, châteaux forts et abbayes. Ces sites remarquables ont fait l'objet d'un recensement par la DRAC Aquitaine et le PNR Périgord-Limousin.

C'est ainsi qu'au lieu-dit "La Pierre Levée", on trouve un dolmen du Néolithique qui est visible du chemin.

Au lieu-dit "Terres de Mazaudet", à la limite de la commune avec Miallet, on trouve un autre dolmen connu sous le nom de "Peyrelevade".

4. CONTRAINTES ET RISQUES

La commune s'inscrit dans un contexte territorial sur lequel s'applique diverses contraintes liées aux infrastructures et aux risques naturels notamment.

4.1 Servitudes d'utilité publique

La liste des risques, servitudes et protections s'appliquant au territoire permet de faire un bilan des contraintes, notamment à l'urbanisation. Elles sont liées au réseau hydrographique, aux divers réseaux et canalisations,...

La commune est concernée par les servitudes suivantes :

- Servitude **AS1**, relative à l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.
- Servitude **I4**, relative à l'établissement des canalisations électriques.
- Servitudes **PT2**, relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.

4.2 Risques

Ils délimitent des zones soumises à un risque reconnu tels que les inondations, affaissements, éboulements.... L'objectif est de soumettre à des conditions spéciales la construction sur les terrains exposés à ces risques. Les prescriptions peuvent aller jusqu'à l'interdiction totale de construire.

Le territoire communal fait l'objet d'une reconnaissance au titre de plusieurs risques :

⇒ Risque d'exposition au plomb

La commune, comme l'ensemble du département, est classée en zone à risque à l'exposition au plomb (arrêté préfectoral du 15 mars 2001).

En conséquence, un état des risques d'accessibilité au plomb doit être annexé à toute promesse unilatérale de vente ou d'achat d'immeuble affecté en tout ou partie à l'habitation construit avant le 1er janvier 1948.

⇒ Risque termites

La totalité du territoire du département de la Dordogne est considérée comme une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme. La réduction des infestations par les communes sera subordonnée à la délimitation de périmètres de lutte définis par délibération du conseil municipal.

- Dans ces secteurs s’appliqueront les pouvoirs d’injonction du maire de recherche et de lutte contre les termites.
- L’obligation de recherche de termites, de travaux de traitement et d’éradication sera notifiée au propriétaire de l’immeuble par arrêté du maire.
- Le respect de ces obligations sera justifié en mairie par la production d’une attestation établie par une personne ou un organisme agréé.

Le suivi de ces opérations sera assuré en mairie.

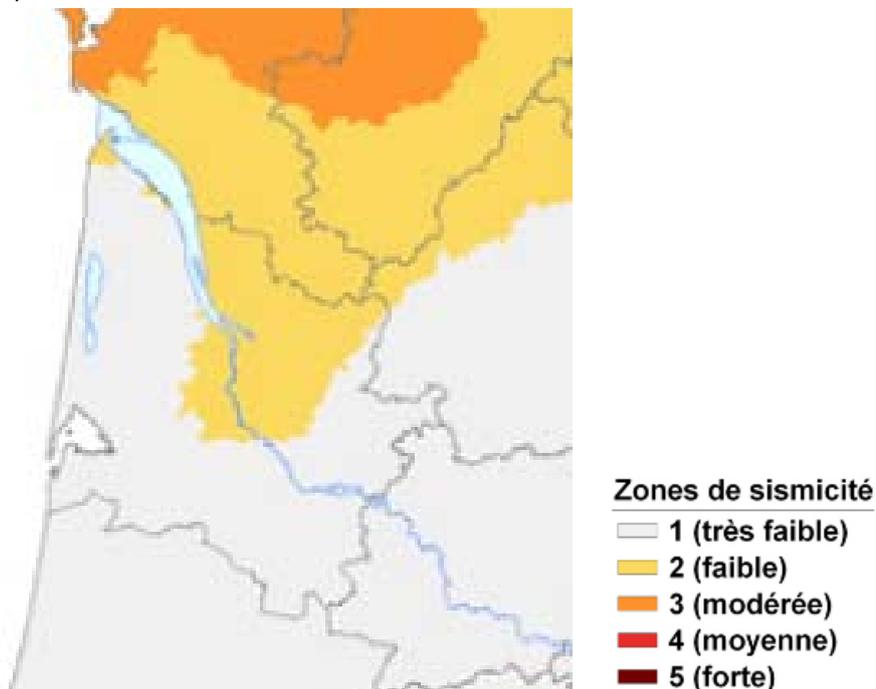
➔ Cavités souterraines

Le territoire communal est concerné par les risques de phénomènes souterrains résultant de la présence de plusieurs cavités. Ainsi, ce ne sont pas moins de 3 cavités naturelles ou d’origine humaine qui ont été recensées sur le territoire de la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE.

N° identifiant	Nom	Type
AQIAA0007578	SOURCE CAPTEE DE PEYFREIX	Naturelle
AQIAA0007580	SOURCE CAPTEE DE LA BUCHERIE	Naturelle
AQIAA0007579	SOURCE CAPTEE DU CHATEAU DE BEYNAC	Nnaturelle

➔ Risque sismique faible à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE se trouve en zone de « sismicité de niveau 2 » dans laquelle des séismes d’intensité faible peuvent se produire. Cette « sismicité faible » correspond à une zone dans laquelle aucunes prescriptions parasismiques particulières ne s’appliquent pour les nouvelles constructions ou pour des travaux sur les bâtiments.



➔ Risque lié à la présence d’argile

Contexte général

Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est principalement dû à des processus lents de dissolution ou d’érosion, favorisés par l’action de l’eau, du vent et de l’homme. Ces mouvements de terrain font partie des risques naturels auxquels la France est confrontée. La classification de ces mouvements de terrain repose sur la vitesse avec laquelle ils se produisent. La première catégorie

regroupe les mouvements lents et continus, tels que les affaissements, les tassements et les glissements. En s'accroissant, ces derniers peuvent être rattachés, tout comme les effondrements, à la seconde catégorie : les mouvements rapides et brusques. Les conséquences de ces catastrophes peuvent être multiples : évacuation de bâtiments, ensevelissements et destructions d'habitations, perte de vies humaines, etc. Face à ces phénomènes, le rôle des autorités consiste à développer l'information du public sur les zones à risques.

Risque faible de mouvements de terrain à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE

Ce mouvement de terrain se caractérise par un retrait-gonflement des argiles. C'est un phénomène qui survient lors des périodes de sécheresse sur les secteurs aux sols argileux. Ce phénomène est dû à la variation du volume des matériaux argileux, en fonction de leur teneur en eau. Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations argileuses affleurantes provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel. En effet, ces mouvements différentiels sont à l'origine de nombreux désordres sur les habitations (fissures sur les façades, décolllements des éléments jointifs, distorsion des portes et fenêtres, dislocation des dallages et des cloisons et, parfois, rupture de canalisations enterrées).

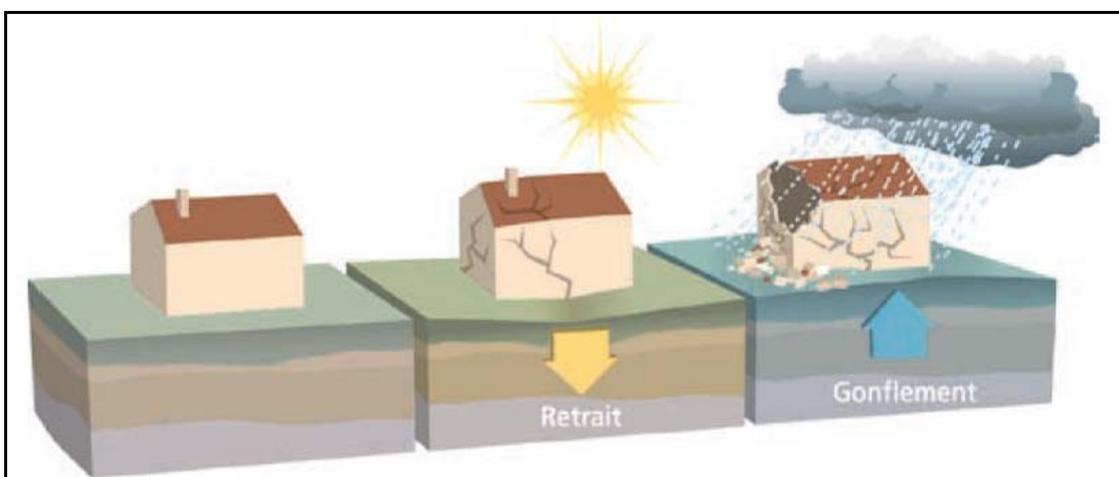
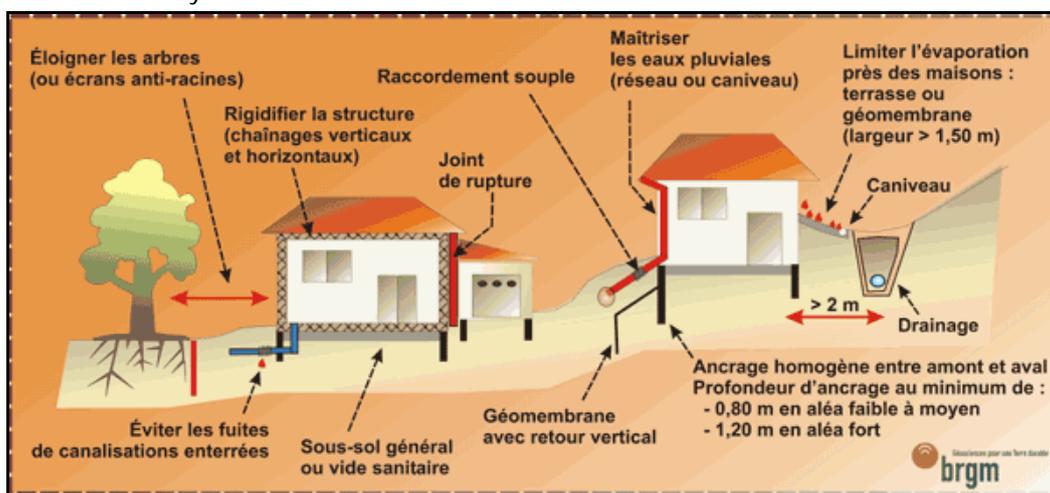


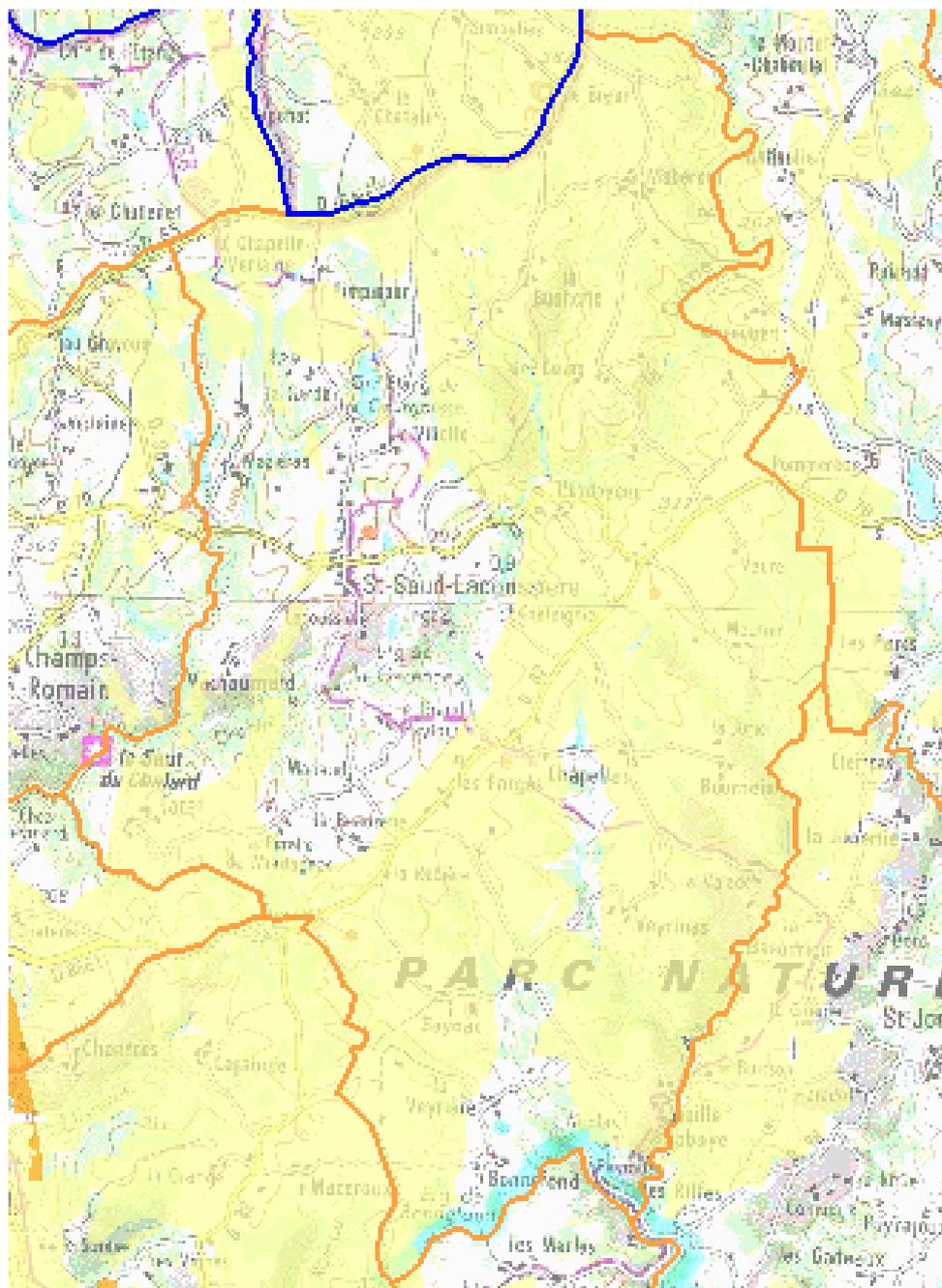
Schéma de l'aléa retrait-gonflement d'argiles (Source : Ministère de l'écologie)

Ainsi, la nature argileuse des sols sur une partie du territoire de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE la rend vulnérable à cet aléa puisque ce paramètre constitue un facteur de prédisposition prédominant dans le mécanisme retrait-gonflement. Sur cette partie du territoire communal, l'aléa retrait-gonflement des argiles est donc à minima faible à moyen sur des secteurs de la commune.



Préconisations de construction sur sol avec aléas retrait-gonflement d'argile (Source : BRGM)

- 1) Les fondations sur semelle doivent être suffisamment profondes pour s'affranchir de la zone superficielle où le sol est sensible à l'évaporation. A titre indicatif, on considère que cette profondeur d'ancrage, qui doit être au moins égale à celle imposée par la mise hors gel, doit atteindre au minimum 0,80 m en zone d'aléa faible à moyen et 1,20 m en zone d'aléa fort. Une construction sur vide sanitaire ou avec sous-sol généralisé est préférable à un simple dallage sur terre-plein. Un radier généralisé, conçu et réalisé dans les règles de l'art, peut aussi constituer une bonne alternative à un approfondissement des fondations.
- 2) Les fondations doivent être ancrées de manière homogène sur tout le pourtour du bâtiment (ceci vaut notamment pour les terrains en pente (où l'ancrage aval doit être au moins aussi important que l'ancrage amont) ou à sous-sol hétérogène. En particulier, les sous-sols partiels qui induisent des hétérogénéités d'ancrage sont à éviter à tout prix.
- 3) La structure du bâtiment doit être suffisamment rigide pour résister à des mouvements différentiels, d'où l'importance des chaînages horizontaux (haut et bas) et verticaux.
- 4) Deux éléments de construction accolés, fondés de manière différente ou exerçant des charges variables, doivent être désolidarisés et munis de joints de rupture sur toute leur hauteur pour permettre des mouvements différentiels.
- 5) Tout élément de nature à provoquer des variations saisonnières d'humidité du terrain (arbre, drain, pompage ou au contraire infiltration localisée d'eaux pluviales ou d'eaux usées) doit être le plus éloigné possible de la construction. On considère en particulier que l'influence d'un arbre s'étend jusqu'à une distance égale à au moins sa hauteur à maturité.
- 6) Sous la construction, le sol est à l'équilibre hydrique alors que tout autour il est soumis à évaporation saisonnière, ce qui tend à induire des différences de teneur en eau au droit des fondations. Pour l'éviter, il convient d'entourer la construction d'un dispositif, le plus large possible, sous forme de trottoir périphérique ou de géomembrane enterrée, qui protège sa périphérie immédiate de l'évaporation.
- 7) En cas de source de chaleur en sous-sol (chaudière notamment), les échanges thermiques à travers les parois doivent être limités par une isolation adaptée pour éviter d'aggraver la dessiccation du terrain en périphérie. Il peut être préférable de positionner de cette source de chaleur le long des murs intérieurs.
- 8) Les canalisations enterrées d'eau doivent pouvoir subir des mouvements différentiels sans risque de rompre, ce qui suppose notamment des raccords souples au niveau des points durs.



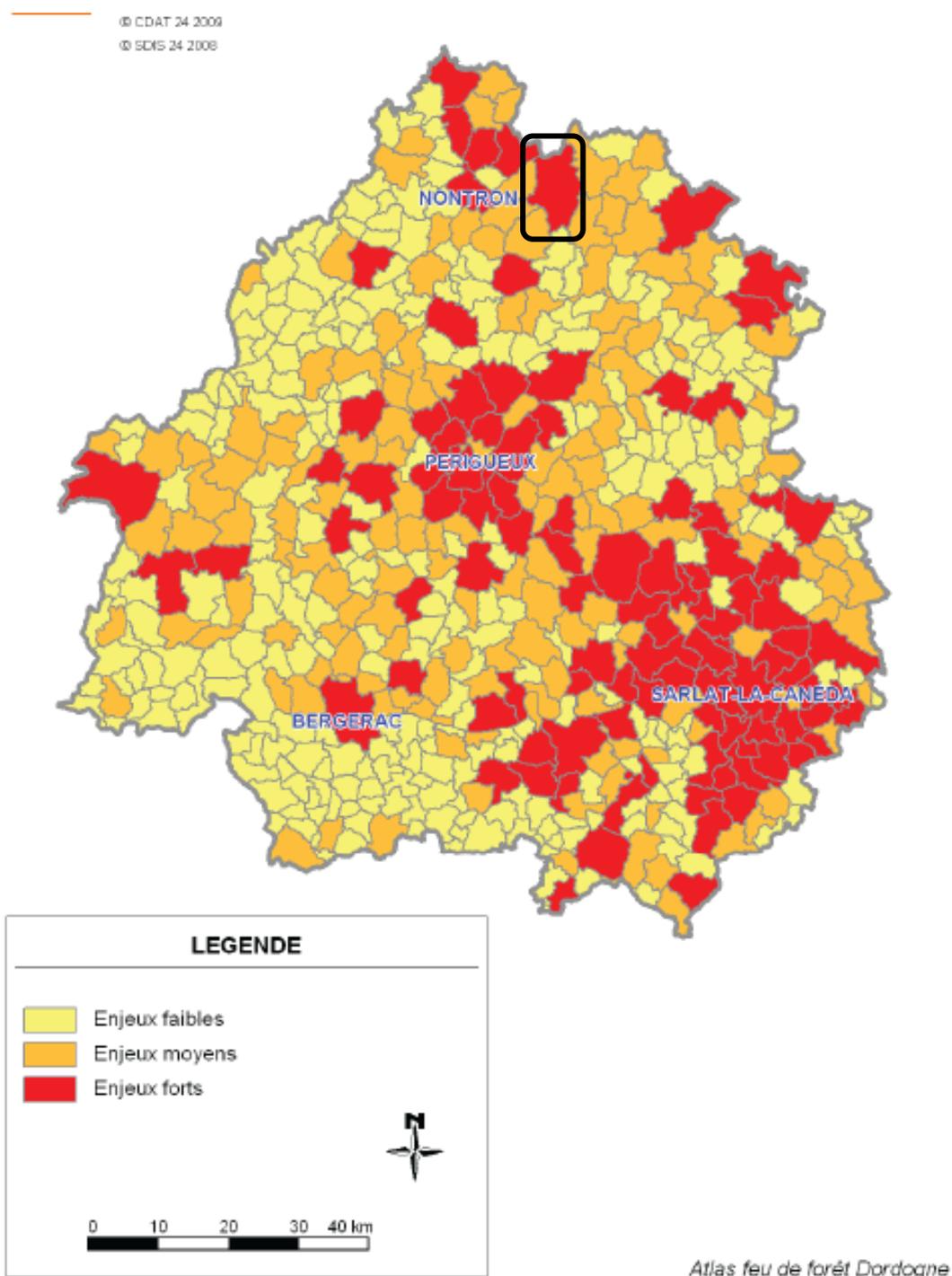
Légende des argiles

-  Argiles
-  Aléa fort
-  Aléa moyen
-  Aléa faible
-  Aléa à priori nul
-  Argiles non réalisé

Carte Aléa retrait-gonflement des argiles

➔ Risque incendie de forêt

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est concernée par l'aléa feux de forêt. La plus forte intensité du risque feux de forêts concerne la **quasi-totalité du territoire communal**.



Face à cet aléa, une politique globale d'aménagement et d'entretien de l'espace rural et forestier a été mise en œuvre à travers le PPFCl établi à l'échelle de la région Aquitaine et les plans de massifs qui sont la déclinaison par massif du PPFCl. La mise en œuvre de ces actions nécessite une étroite collaboration entre l'ensemble des acteurs concernés : collectivités locales, préfetures et services de l'Etat, SDis, propriétaires et gestionnaires forestiers, résidents, etc. Elles s'appuient sur différentes réglementations. On distingue classiquement les actions suivantes qui sont complémentaires les unes des autres :

- La gestion des zones forestières par la DFCI face au risque feu de forêt consiste en une politique globale d'aménagement et d'entretien de l'espace rural et forestier ;
- La prévention notamment à travers la maîtrise de l'urbanisation et la définition de mesures de proximité essentiellement destinées à réduire la vulnérabilité des biens concernés qui implique l'Etat, les collectivités et les habitants des secteurs concernés ;
- La lutte contre les incendies par l'intervention des pompiers.

En complément des actions de préventions menées par les collectivités, l'Article L322-3 du Code forestier précise que **les propriétaires ont l'obligation de débroussailler et de maintenir en l'état débroussaillé** :

- Les terrains en zone boisée ou à moins de 200 m d'un massif forestier, de landes garrigues ou maquis ;
- En zone « non urbaine », dans un rayon de 50 m autour de l'habitation et une bande de 10 m de profondeur de part et d'autre de la voie d'accès ;
- En zone « urbaine » ou en zone spécifique précisée par arrêté préfectoral.

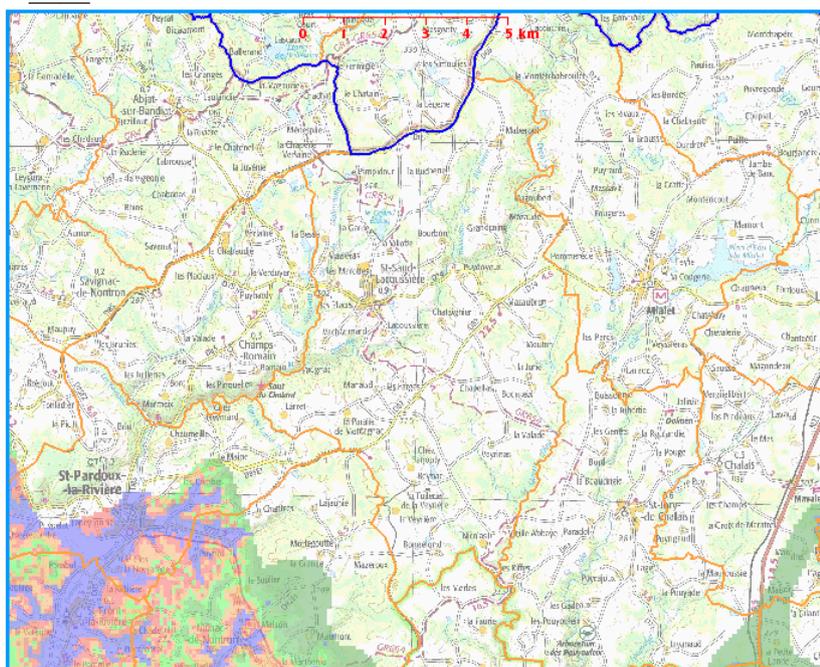
➡ **Risque remontée de nappe**

Une inondation se produit lorsque le niveau des cours d'eau s'élève au-dessus de leur lit normal, et déborde dans la plaine alluviale. Ces inondations sont le plus souvent provoquées par le ruissellement de l'eau de pluie qui tombe sur le bassin versant, ou de l'eau provenant de la fonte des neiges lors des épisodes de redoux.

Lorsque les conditions sont réunies pour que le phénomène se produise, celui-ci ne peut être évité.

En revanche certaines précautions doivent être prises pour éviter les dégâts les plus importants :

- Eviter la construction d'habitation dans les vallées sèches, ainsi que dans les dépressions des plateaux calcaires,
- Déconseiller la réalisation de sous-sol dans les secteurs sensibles, ou régler leur conception (préconiser que le sous-sol soit non étanche, que le circuit électrique soit muni de coupe-circuit sur l'ensemble des phases d'alimentation, y régler l'installation des chaudières et des cuves de combustible, y régler le stockage des produits chimiques, des phytosanitaires et des produits potentiellement polluants...),
- Ne pas prévoir d'aménagements de type collectifs (routes, voies ferrées, trams, édifices publics, etc...) dans ces secteurs,
- Mettre en place un système de prévision du phénomène. Dans les zones sensibles à de tels phénomènes, un tel système doit être basé sur l'observation méthodique des niveaux de l'eau des nappes superficielles.



Source : <http://www.inondationsnappes.fr/>

La commune n'est pas soumise à un risque de « remonté de nappe » sur l'ensemble de son territoire.

➔ Risque inondation

Contexte réglementaire

Le principal risque naturel recensé en France (il concerne 80 % des communes), est le risque inondation : inondations de plaine (inondations lentes à partir de précipitations), crues torrentielles ou inondations par ruissellement urbain. En matière de prévention des risques inondations, la législation actuelle résulte principalement de **la loi du 22 juillet 1987 sur la prévention des risques majeurs, complétée par la loi du 2 février 1995**.

La loi du 2 février 1995 dite « Loi Barnier » (décrets d'application et la circulaire du 24 avril 1996) :

- Créer un outil juridique spécifique à la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement : le PPR ;
- Renforce les objectifs de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 : libre écoulement des eaux et protection contre les inondations.

La circulaire du 24 avril 1996 complète les dispositions de la circulaire du 24 janvier 1994 relative aux zones inondables :

- La crue de référence à prendre en compte est la crue historique la plus forte connue, et au minimum une crue de fréquence centennale ;
- Il est impératif de préserver les zones d'expansion des crues afin de ne pas aggraver le risque ;
- Un principe général d'inconstructibilité dans les zones inondables est édicté : interdiction de toute augmentation de l'emprise du sol dans les zones les plus exposées ; extensions mesurées strictement limitées dans les autres zones ;
- Il faut réduire la vulnérabilité des personnes et des biens déjà installés dans les zones exposées sans aggraver le risque dans d'autres secteurs : tout endiguement ou remblaiement nouveau non justifié par la protection de lieux fortement urbanisable est interdit.

La loi SRU du 13 décembre 2000 impose la prise en compte des risques naturels dans les documents d'urbanisme et plus récemment la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. Cependant, tous les textes législatifs entrant dans ce champ de préoccupations (la loi sur l'eau de 1992, par exemple ou le Code de l'urbanisme) n'oublient pas ce type de risques et les moyens d'y remédier.

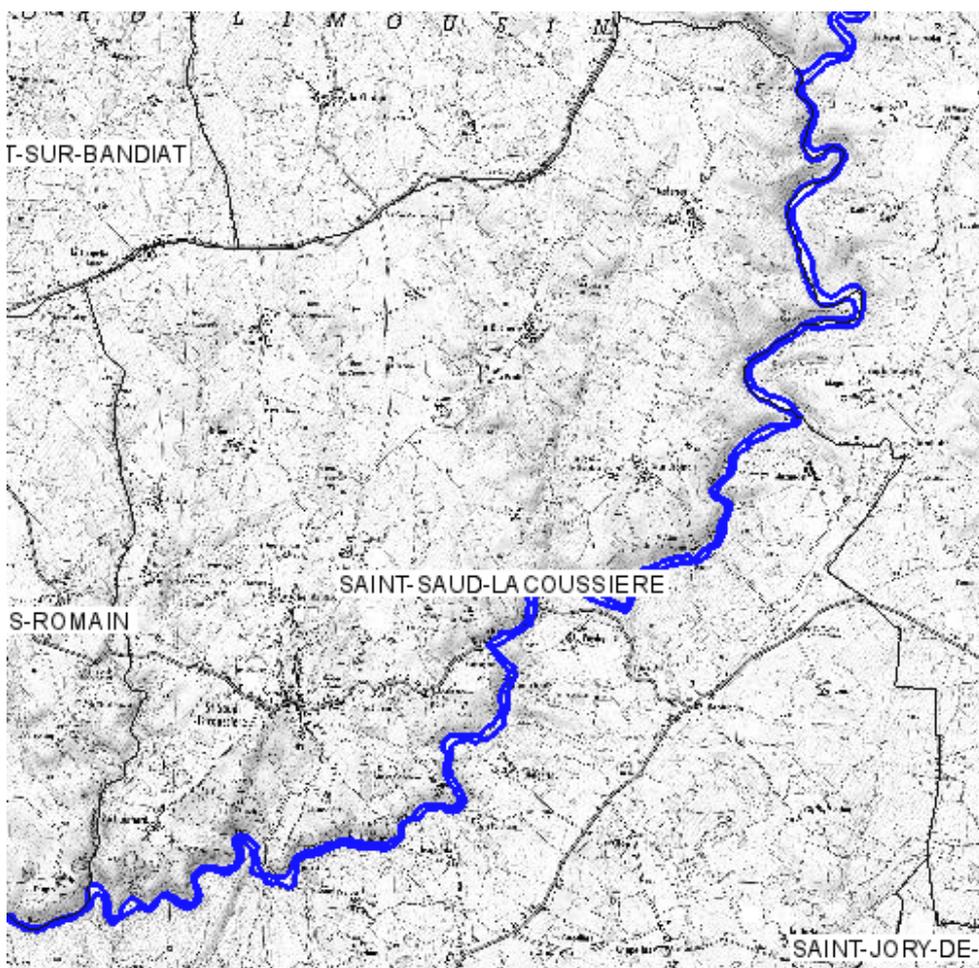
La commune est concernée par le risque inondation (Atlas Zone Inondable – AZI).

Aléa	Nom de l'AZI	Diffusion le
Inondation	La Dronne de St Pardoux la Rivière au confluent de la Côte	02/12/1998
Inondation	La Dronne de sa source à l'amont de St Pardoux la rivière	23/03/2004

La commune a été concernée, par ailleurs, un arrêté de reconnaissance de catastrophes naturelles relatives à des inondations :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue et mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE



Source : <http://cartorisque.prim.net>

➔ Risque Transport de Matières Dangereuses - TMD

Contexte général

Le risque transport de matières dangereuses est lié à un accident pouvant survenir lors d'un acheminement sur les axes routiers, ferroviaires, aériens ou par canalisation de matières dangereuses. Un tel événement occasionnerait des conséquences sur les personnes, les biens et sur l'environnement. Les principaux risques sont :

- L'explosion occasionnée par un choc d'étincelle, par le mélange de plusieurs produits, ou par l'échauffement de produits volatils ou comprimés ;
- L'incendie à la suite d'un choc contre un obstacle (avec production d'étincelles), d'un échauffement anormal d'un organe du véhicule, de l'inflammation accidentelle d'une fuite ;
- La pollution des sols, cours d'eau ou de l'air, par fuite d'un produit liquide ou dispersion d'un nuage toxique ;
- L'intoxication par inhalation, ingestion ou contact.

Risque TMD

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est concernée par le risque de « TMD ».

7 établissements classés sont répertoriés sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE dont 3 établissements sont **soumis à autorisation**.

➔ Arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles

La commune est concernée par 3 arrêtés de catastrophes naturelles, depuis 1982 :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2005	30/09/2005	15/05/2008	22/05/2008

Source : prim.net

5. SYNTHÈSE ET ENJEUX DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Les enjeux de protection du patrimoine naturel et des paysages

On peut les classer en quatre catégories :

- Les enjeux majeurs
- Les enjeux de niveau régional et local,
- Les enjeux fonctionnels,
- Les enjeux de préservation du paysage.

5.2 Enjeux majeurs

Ils sont directement liés à la présence d'habitats, d'habitats d'espèces ou d'espèces présentant un intérêt environnemental de premier plan (écologique, floristique ou faunistique) qui dépassent le cadre régional et qui sont reconnus au niveau national ou international. **Le réseau hydrographique de la haute Dronne**, classé en

Zone Naturel d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique et en Site d'Intérêt Communautaire en tant qu'habitats d'espèces, représente un enjeu majeur pour le territoire de la commune.

La protection des espaces identifiés comme faisant l'objet d'un enjeu majeur passe par un zonage où l'interdiction de construire est la règle.

5.3 Enjeux de niveau régional et local

Les enjeux de niveau régional concernent la préservation de milieux, de paysages ou de ressources liées aux milieux naturels (ressources agricole et forestière) qui font l'identité de la région. On distinguera ainsi :

- la protection du massif forestier en tant qu'entité forestière originale, diversifiée et peu mitée,
- la protection des clairières agricoles présentes dans le massif boisé,
- la protection de la ressource agricole,
- la mise en valeur du bâti et du patrimoine local d'intérêt.

Ces enjeux concernent aussi la gestion économe de l'espace grâce à une maîtrise de la croissance urbaine avec :

- l'arrêt de l'urbanisation en ruban le long des axes routiers,
- l'organisation et la densification des marges urbaines du bourg,
- le développement limité et maîtrisé des hameaux.

5.4 Enjeux fonctionnels

Plusieurs enjeux fonctionnels peuvent être mis en évidence sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE. La commune est traversée par deux routes assez importantes, les RD79 et RD82, et elle fait l'objet d'un développement de l'habitat manquant parfois de cohérence globale. Par ailleurs, plusieurs réservoirs biologiques de niveau régional s'inscrivent sur la commune.

Les enjeux fonctionnels sur SAINT- SAUD-LACOUSSIERE consisteront donc à :

- garantir la pérennité des réservoirs biologiques de niveau régional
- optimiser le développement urbain pour réduire la consommation d'espace agricole ou d'espace forestier,
- identifier et affirmer les entrées de bourg.

5.5 Enjeux de préservation du paysage

La commune de SAINT- SAUD-LACOUSSIERE possède des atouts, mais une tendance à l'éparpillement urbain notamment le long des RD79 et RD82 qui concourt parfois à dégrader l'image qu'elle renvoie. Les enjeux paysagers concernent donc :

- maîtriser la limite extérieure du bourg en contenant l'extension urbaine le long des axes routiers,
- lutter contre le mitage,
- affirmer et valoriser les entrées de bourg,
- mettre en valeur le patrimoine local bâti et naturel.

PARTIE 3 : ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET EXPOSE DES CONSEQUENCES EVENTUELLES DE L'ADOPTION DE LA CARTE SUR LA PROTECTION DES ZONES REVETANT UNE IMPORTANCE PARTICULIERE POUR L'ENVIRONNEMENT

Cette 3^{ème} partie consiste à analyser le projet en parallèle des zones d'enjeu environnemental, notamment la zone Natura 2000, et de proposer des alternatives au développement urbain de certains secteurs.

1. INCIDENCES SUR LES HABITATS, HABITATS D'ESPECE ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

➔ Présentation générale du site FR7200809 : Réseau hydrographique de la haute Dronne

Source : Syndicat mixte du parc naturel Régional Périgord-Limousin – Document d'objectifs du site FR7200809 : Réseau hydrographique de la haute Dronne – Juillet 2011

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est concernée en partie (456 hectares) par le site Natura 2000 FR7200809 « Réseau hydrographique de la Haute-Dronne ».

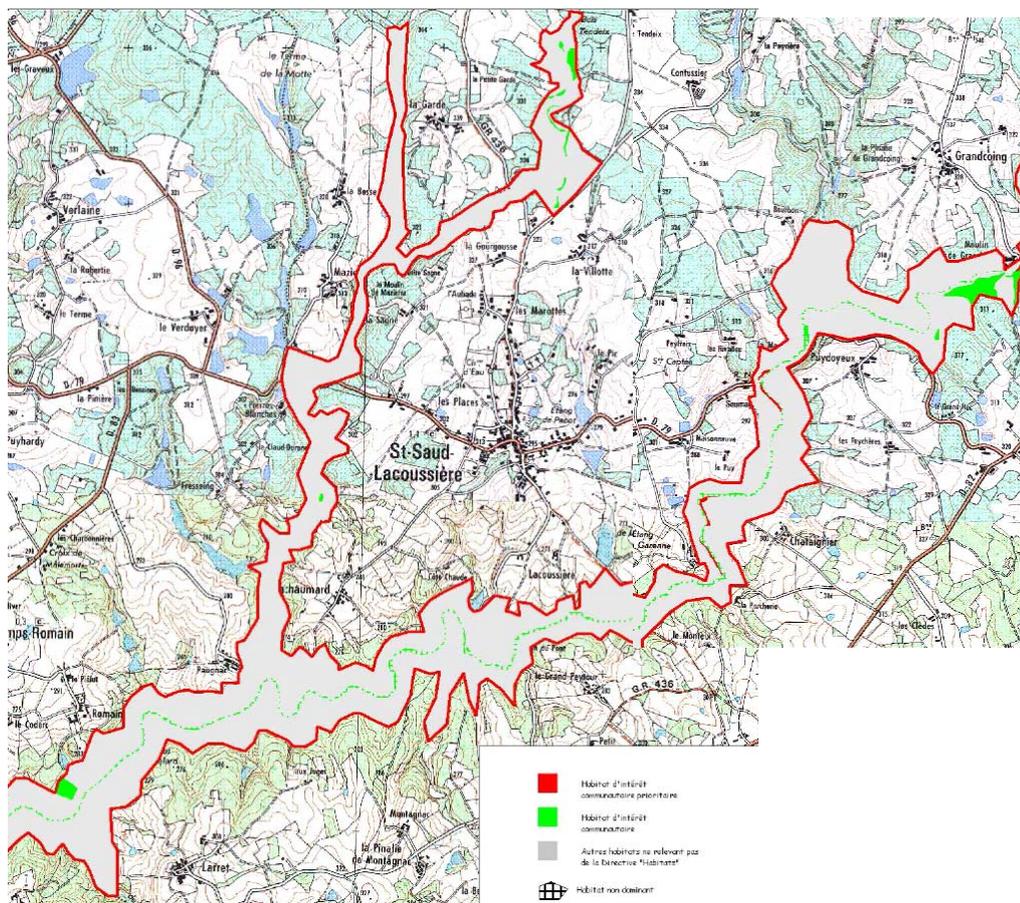
D'une superficie de 2 118 ha, le site FR 7200809 correspond aux vallées alluviales de la Dronne et de ses principaux affluents. Il est constitué d'un ensemble de marais, de prairies humides et de boisement inondable. L'importance exceptionnelle de la Moule perlère a principalement justifié l'inscription du site dans le réseau Natura 2000.

La structure animatrice est le parc naturel Régional Périgord – Limousin.

Les habitats présents sur le site sont :

Nom de l'habitat générique selon la typologie Natura 2000	Code N2000	Nom de l'habitat selon ses caractéristiques locales	Statut	Surface	
				ha	%
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletea uniflorae</i>)	3110	Gazons amphibies vivaces	IC	1.44	0.07
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflora</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130	Gazons amphibies acidiphiles à Renoncule flammette et Jonc bulbeux	IC	0.01	0.00
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140	Végétation des eaux oligo-mésotrophes acides à neutres à <i>Chara</i> et <i>Nitella</i>	IC	0.02	0.00
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150	Végétation des eaux stagnantes à Lenticule mineur	IC	0.04	0.00
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	3260	Végétation fixée des eaux courantes acides oligotrophes	IC	1.14	0.05
Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	4020	Lande humide à Ajonc nain et Bruyère ciliée	IC/PR	1.62	0.08
Landes sèches européennes	4030	Landes sèches atlantiques à Ajonc nain et Bruyère cendrée	IC	2.21	0.10
Formations herbues à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230	Pelouses vivaces atlantiques acidoclines à acidiphiles	IC/PR	3.71	0.17
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410	Prairies acidiphiles à Molinie bleue	IC	15.67	0.74
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	6430	Mégaphorbiaies hydrophiles	IC	7.57	0.36
Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	Pelouses maigres de fauche	IC	5.80	0.27

PR : habitat prioritaire



La carte ci-dessus montre que le territoire de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE ne comprend aucun habitat d'intérêt communautaire prioritaire. Les habitats d'intérêt communautaire présents sont de faible superficie et très localisés.

Une seule espèce végétale d'intérêt communautaire a été identifiée sur le site Natura 2000. Il s'agit du **Flûteau nageant - *Luronium natans* (L.)**. Cette espèce a été identifiée sur la commune de DOURNAZAC, elle n'a pas été contactée sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE.

Les espèces animales d'intérêt communautaire présentes sur le site sont :

Nom scientifique	Nom commun	Code N 2000
MOLLUSQUE		
<i>Margaritifera margaritifera</i>	Moule perlière	1029
CRUSTACE		
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pieds blancs	1092
POISSONS		
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	1096
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	1163
INSECTES		
Odonate (Libellule)		
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	1044
Lépidoptères (papillons)		
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	1060
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	1065
Coléoptère		
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	1083
AMPHIBIEN		
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	1193
MAMMIFERES		
Chiroptères (chauves-souris)		
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	1303
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	1308
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	1323
<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	1307
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	1324
Mustélide		
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	1355

En plus des espèces relevant de l'annexe II de la Directive habitats, le site accueille 11 espèces d'oiseaux relevant de l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Plusieurs de ces espèces ont été contactées sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE :

- La moule perlière sur l'ensemble du cours de la Dronne,
- La Loutre d'Europe,
- Le Chabot,
- La lamproie de Planer,
- Le damier de la Succise.

➡ Les enjeux – Les objectifs

Quatre objectifs principaux de conservation ont été définis sur le site :

- Préserver la population de moule perlière,
- Conserver et accroître l'intérêt écologique du site,
- Optimiser la gestion et le suivi du site,
- Communiquer et animer le Document d'Objectifs.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

A	Préserver la population de Moule perlière de la Dronne
A1	Restaurer et conserver la qualité physique du réseau hydrographique
A2	Restaurer et conserver la qualité chimique de l'eau
A3	Renforcer la population de Moule perlière si nécessaire
B	Conserver et accroître l'intérêt écologique global du site
B1	Restaurer et conserver les boisements
B2	Restaurer et conserver les milieux ouverts
B3	Restaurer les micro-habitats aquatiques
B4	Prévenir les atteintes aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire
C	Optimiser la gestion et le suivi du site
C1	Améliorer les connaissances et assurer un suivi et une évaluation sur le site
C2	Favoriser la mise en place de la gestion et de la valorisation sur la base du partenariat
D	Communiquer et animer le Document d'Objectifs
D1	Animer et coordonner le DOCOB
D2	Développer des outils de communication en lien avec le site
D3	Sensibiliser et développer l'implication locale

Parmi ces objectifs, seuls les objectifs A1, A2, B1, B2 et B4 sont concernés par la Carte Communale.

➔ Incidences directes sur le site Natura 2000

Afin de reconnaître l'intérêt écologique majeur de la vallée de la Dronne et de ses affluents et éviter toute occupation des sols non compatible avec le maintien des habitats et espèces justifiant son intérêt patrimonial, l'ensemble des terrains compris dans l'enveloppe de la zone Natura 2000 a été classé en zone non constructible.

Dans les secteurs où l'urbanisation jouxte les marges de la zone Natura 2000 comme au lieu-dit « Lage », les limites de la zone constructible ont été placées au plus près des constructions existantes. La zone à vocation touristique de la « Forge de la Maque » se trouve quant à elle sur le coteau, elle ne concerne pas les habitats d'espèces humides de la vallée de la Dronne.

Le projet de carte communale n'aura aucune incidence directe sur les habitats, habitats d'espèces et espèces de la zone Natura 2000 de la vallée de la Dronne dès lors que l'ensemble des zones constructibles se trouve en dehors des limites de la zone Natura 2000.

➔ Incidences indirectes

Les principales incidences indirectes du développement urbain prévu résident dans le risque de pollution des eaux superficielles par les eaux usées (cf. chapitre suivant) et par le risque de dégradation des continuités biologiques associées à la vallée alluviale par l'augmentation du trafic automobile généré par le développement urbain.

Les corridors biologiques sont constitués d'habitats d'espèces, agencés de telle manière qu'ils permettent le déplacement des espèces dans l'espace rural. Ces corridors biologiques peuvent être rompus ou tout du moins la capacité des espèces à se déplacer dans ces corridors peut être gênée par la modification de l'occupation des sols (un boisement est mis en culture par exemple) la construction d'une infrastructure infranchissable (route départementale à fort trafic par exemple) ou plus insidieusement par un mitage du territoire par le tissu urbain.

Assurer la pérennité de la fonctionnalité de ces corridors passe donc notamment par une limitation de l'extension des hameaux présents dans ces secteurs afin de limiter l'artificialisation des sols, le dérangement, les déplacements automobiles sur les routes qui traversent ces corridors.

La vallée de la Dronne et de ses affluents a été reconnue comme un réservoir biologique d'intérêt régional, constitués par les ripisylves et boisements de feuillus associés à la vallée. La Carte Communale a choisi d'inscrire l'ensemble de la vallée en zone non constructible assurant ainsi le maintien et le rôle de cet espace dans l'accueil et la circulation de la faune.

On notera par ailleurs que la politique de transparence biologique des infrastructures routières ne dépend pas de la municipalité mais en grande partie du Conseil Général (possibilité de placer des buses sèches dans le talus d'accès au pont par exemple ou de créer des ouvrages mixtes hydraulique / passage de la faune).

On peut considérer que le projet de Carte Communale n'aura pas d'incidence significative sur les habitats, habitats d'espèces et espèces ayant justifié l'inscription de la Haute vallée de la Dronne dans le réseau Natura 2000 ainsi que sur le fonctionnement des écosystèmes présents.

2. POLLUTIONS ET NUISANCES

2.1 Recueil et traitement des effluents domestiques

➔ Différents types de pollution

Le rejet d'effluents urbains dans les milieux aquatiques, vont engendrer plusieurs grands types d'impacts :

- La désoxygénation,
- La pollution ammoniacale,
- La dystrophisation,
- La pollution par les MES,
- La pollution par les toxiques.

Les phénomènes d'autoépuration sont des phénomènes très complexes qui dépendent de nombreux facteurs tels que l'oxygénation, la luminosité, la vitesse du courant, la nature des fonds...

Les milieux aquatiques réagissent aux apports polluants par des phénomènes d'ordre physique, chimique et biologique contribuant à résorber plus ou moins complètement la pollution reçue. Les milieux aquatiques ont des sensibilités très différentes vis à vis des mêmes éléments polluants selon que l'on se trouve en milieu stagnant, en cours d'eau de montagne rapide et bien oxygéné ou en cours d'eau de plaine, lent, chaud et mal oxygéné.

➔ Système de recueil et de traitement des effluents en place

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est pourvue d'un réseau d'assainissement collectif et d'une station d'épuration d'une capacité de 500 EH et de type biologique. Le milieu récepteur est Rivière. Selon le rapport annuel d'exploitation, le nombre d'abonnés en 2013 à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE était de 201.

Le réseau sur SAINT-SAUD-LACOUSSIERE a été mis en service en 1983. Il n'est pas sensible aux eaux parasites. Les rapports du SATESE concluent à une bonne qualité de traitement et des eaux en sortie de station de très bonne qualité, conformes aux exigences réglementaires, sans impact sur le milieu récepteur. Les boues sont valorisées en agriculture.

Au niveau du bourg, les zones urbaines ont été placées en zone d'assainissement collectif tel que définies dans le schéma directeur d'assainissement approuvé en 2003. Le réseau et la station d'épuration sont en capacité d'absorber le surplus de population prévu par le projet de carte communale (+ 124 habitants sur une période de 14 ans soit environ 93 logements supplémentaires). Les rendements sont bons, la qualité des eaux de Rivière n'est pas dégradée par le rejet de la station d'épuration.

Les autres secteurs constructibles sont en assainissement individuels. Le SPANC fait régulièrement des contrôles de conformité.

➔ Incidences prévisibles de la Carte Communale

Le tableau ci-dessous fait une comparaison des normes de rejet entre assainissement collectif et assainissement non collectif :

	Rejet	Max. toléré	
DBO5 (mg/l)	35	70	(Arrêté ministériel du 19/08/2015) Assainissement collectif (<2000 EH et > 20 EH)
DCO (mg/l)	200	400	
MES (mg/l)	Non normé en concentration	85	
DBO5 (mg/l)	35	50	(Arrêté ministériel du 7/09/2009) ANC <1,2 kg/j (20 EH)
DCO (mg/l)	Non normé en concentration	Non normé en concentration	
MES (mg/l)	30	85	

On voit que les normes de rejet de l'assainissement non collectif et de l'assainissement collectif pour les petites stations d'épuration (comprises entre 20 et 2 000 EH) sont comparables, voir meilleures pour l'assainissement non collectif (< 20 EH). Ainsi, dans l'hypothèse où les installations sont conformes (hypothèse qui s'impose car on ne peut considérer les installations surtout nouvelles comme non conformes) l'assainissement non collectif n'a pas plus d'incidences par unité de traitement sur les milieux récepteurs que l'assainissement collectif.

Avec un assainissement non collectif globalement conforme et en constante amélioration, une station d'épuration présentant de bons rendements et dont les rejets sont compatibles avec les capacités du milieu récepteur, on peut considérer que l'extension urbaine mesurée de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE n'est pas de nature à générer des incidences notables sur la ressource en eaux souterraines ou sur les habitats et espèces aquatiques des eaux superficielles.

On peut considérer qu'en concentrant la plus grande partie du développement urbain dans la zone d'assainissement collectif du bourg, le projet de Carte Communale n'aura pas d'incidence significative sur les habitats, habitats d'espèces et espèces ayant justifié l'inscription de la vallée de la Dronne dans le réseau Natura 2000 ainsi que sur le fonctionnement des écosystèmes présents.

2.2 Protection de la ressource en eau potable

Les périmètres de protection des captages de Peyfreix et Bucherie sont maintenus en zone inconstructible.

Le projet de carte communale n'aura donc pas d'incidence notable sur la qualité de la ressource en eau.

2.3 Emissions de CO2, qualité de l'air et bruit

➔ Emissions de CO2 et la qualité de l'air

Le transport routier est l'un des principaux émetteurs de polluants, notamment pour les oxydes d'azote et le monoxyde de carbone.

La Carte Communale doit inciter au développement de l'habitat autour des pôles de proximité et une expansion urbaine maîtrisée. L'objectif est de limiter les déplacements en voiture et protéger les espaces naturels. Placer les zones d'urbanisation future à proximité des axes de déplacement, c'est déjà limiter les déplacements.

La Carte Communale doit aussi offrir la possibilité de déplacement alternatif à l'automobile, soit en transport collectif pour des destinations relativement lointaines (il faut dans cette hypothèse que les zones d'urbanisation future soient proches des principaux axes de déplacement), soit à pied ou en vélo pour des déplacements de proximité (commerces, écoles, services de proximité comme la poste...).

Il n'y pas d'industrie particulièrement polluante où bruyante, à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE. Enfin, la Carte Communale ne propose d'extensions urbaines qu'autour des pôles urbains existants.

➔ **Bruit**

D'après les enquêtes réalisées régulièrement sur le sujet en France, le bruit est perçu comme l'une des premières nuisances par 40% des Français, loin devant la pollution de l'air (18%). L'origine des nuisances sonores est principalement liée aux transports mais également, à un niveau plus local, aux diverses activités humaines. Les niveaux du bruit urbain sont en général en deçà de ces seuils de danger pour l'ouïe. Ils ne rendent pas sourds mais peuvent néanmoins provoquer des problèmes de santé lourds de conséquences.

La gestion de l'environnement sonore urbain, sur un plan quantitatif mais aussi qualitatif, représente ainsi un double enjeu sanitaire et social pour les aménageurs.

Il n'y a pas de voie à forte circulation à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE ni d'industrie bruyante. Il n'y a pas d'enjeu en matière de lutte contre les nuisances sonores.

2.4 Gestion des déchets

La loi du 15 juillet 1975 fait obligation aux communes de collecter et d'éliminer les déchets ménagers. Les mesures de la loi sur l'élimination des déchets du 13 juillet 1992, à prendre en compte sont les suivantes :

- organiser le transport des déchets, limiter les distances et le volume,
- valoriser les déchets par réemploi ou recyclage,
- assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique.

Les déchets municipaux sont les déchets dont la collecte et le traitement incombent aux communes et sont composés :

- des déchets des ménages : ordures ménagères, emballages recyclables, déchets de jardinage et de bricolage y compris ceux spéciaux qui en sont issus,
- des déchets d'origine commerciale ou artisanale ou de bureau : emballages et autres déchets assimilés aux ordures ménagères,
- des déchets de la collectivité : déchets de nettoyage des espaces verts.

L'augmentation de population va générer une augmentation de production de déchets ménagers, recyclables et non recyclables. Elle sera cependant très limitée compte tenu du caractère rural de la commune et de la croissance envisagée.

3. INCIDENCES SUR LES ESPACES AGRO-SYLVICOLES ET LES CONTINUITES BIOLOGIQUES

3.1 Sur les terres agricoles

Il s'agit de permettre la poursuite des activités agricoles traditionnelles de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE (élevage).

Ces activités assurent la préservation du caractère rural de la commune et des caractéristiques environnementales et paysagères de la majeure partie de son territoire. Elles sont le garant du maintien d'une certaine biodiversité sur le territoire communal et de la présence de ce que l'on peut nommer la faune banale des espaces ruraux.

Le mitage et l'étalement de l'urbanisation le long des voies de communication concourent à un morcellement des espaces agricoles et une fragilisation des exploitations agricoles et forestières.

Ainsi, la municipalité a souhaité recentrer le développement urbain de la commune autour du bourg en limitant au maximum les possibilités d'extensions dans les hameaux périphériques qui sont soit classés non constructibles soit fortement limités dans leur capacité d'extension. C'est ainsi que de nombreuses zones constructibles à l'ancien document ont été réduites : La Chapelle Verlaine, Mazières, L'Étang, Les Carrières, Mazaubrun-Est, Mazaubrun-Ouest, Sous-Bourneix, Beynac-Nord, Pré de Nicolas et La Rouderie, voire supprimées : Puydoyeux, Lagarde, Manaud, Plateau des Farges. Les limites elles-mêmes de la zone constructible du bourg ont été recentrées autour du bâti existant.

A contrario, pour permettre le développement communal, certaines zones ont été étendues (Grand Roc) ou créées (Chapellas) pour reconnaître l'existant et autoriser une certaine densification.

Plusieurs zones ont été créés pour autoriser le développement d'équipements touristiques : Forge de la Maque Sud, Les Barris, Maisonneuve, Grand Etang.

On note ainsi que les surfaces en zone U et Ua sont passées de 82,2 ha sur l'ancien document à 75,8 ha sur la carte communal actuel soit une réduction d'environ 7,7 %. Seule la surface des zones UL est en augmentation.

Sur ces bases-là, le projet communal n'aura pas d'incidence notable sur les espaces agricoles et forestiers de la commune.

3.2 Sur les continuités biologiques

Le territoire communal est couvert par plusieurs espaces reconnus comme des réservoirs biologiques ou des corridors biologiques. Afin de ne pas accentuer les risques de rupture des continuités écologiques dans ces espaces le projet de carte communale a limité les zones de développement urbain à la proximité immédiate des pôles bâtis existants et tout particulièrement du bourg constitué.

Le développement en ruban du bâti le long des voies, particulièrement néfaste pour le déplacement de la faune, est ainsi stoppé.

On peut donc considérer que le projet communal aura des d'incidences réduites sur les continuités biologiques.

4. INCIDENCES SUR LES PAYSAGES ET LE CADRE DE VIE

Le développement urbain prévu par la municipalité est concentré autour du bourg constitué et des principaux hameaux de la commune éloignés des principales voies de communication, en continuité du bâti existant.

Le développement en ruban du bâti le long des voies, particulièrement néfaste pour les paysages, est ainsi stoppé.

5. LES BESOINS REPERTORIES

L'exposé du diagnostic de la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE a fait émerger des atouts et des faiblesses qu'il s'agit de mettre en avant pour répertorier les besoins pour son devenir dans le cadre de **la définition d'un projet de territoire.**

THEMES	FORCES	FAIBLESSES	BESOINS REPERTORIES
aménagement de l'espace	<p>Une bonne desserte de la commune.</p> <p>Un cadre de vie communal resté « rural » recherché à proximité des pôles de Nontron, et de Périgueux.</p>	L'activité est monospécifique	<p>Se donner les moyens de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ valoriser le cadre de vie rural, ▪ limiter le développement de l'enveloppe urbaine constituée notamment sur

THEMES	FORCES	FAIBLESSES	BESOINS REPERTORIES
			les espaces agricoles et encourager la densification et le remplissage des « dents creuses ».
environnement	La présence d'une zone Natura 2000 classée pour l'habitat (Réseau hydrographique de la haute Dronne), et de 3 ZNIEFF. Le zonage d'assainissement collectif est présent dans le bourg.	Un relatif mitage de l'espace.	Se donner les moyens de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir la pérennité des corridors biologiques qui constituent les trames verte et bleue régionales ▪ Optimiser le développement urbain pour réduire la consommation d'espace agricole ou forestier ▪ Identifier et affirmer les entrées de bourg
surfaces agricoles	Une agriculture dominée par l'élevage qui offre des paysages ruraux identitaires.	Une agriculture parfois en concurrence avec la construction.	Se donner les moyens de maintenir le tissu agricole présent sur la commune qui est un élément fort de son identité.
développement forestier	La commune se caractérise par la présence de zones boisées dont l'intérêt environnemental est important.	Ces boisements sont ponctuellement en concurrence avec la construction.	Se donner les moyens de protéger les boisements les plus significatifs du point de vue environnemental.

PARTIE 4 : EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR LA DELIMITATION DES SECTEURS OU LES CONSTRUCTIONS SONT AUTORISEES

Le bilan de la carte au moment de la révision permet de présenter l'évolution de l'urbanisation avant de présenter et justifier le nouveau zonage des secteurs.

1 PROJET DE DEVELOPPEMENT : ASPECTS QUALITATIFS

Le projet de développement retenu par la collectivité propose de tendre vers un scénario intégrant les objectifs suivants :

- 1- la protection de l'agriculture,
- 2- la densification du Bourg,
- 3- le développement du tourisme vert,
- 4- le maintien d'un habitat résidentiel en dehors du Bourg,
- 5- la mise en œuvre des dispositions nécessaires au maintien de la bonne qualité de vie à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE et à la préservation de ses paysages et de son environnement (urbanisation nouvelle raisonnée permettant de maintenir une certaine dynamique démographique sur le territoire).

Orientations de la carte communale

Dans ce contexte la commune a établi un projet de développement de son territoire basé sur les orientations suivantes :

- Qualification des espaces bâtis et structuration de l'urbanisation nouvelle,
- Limitation de l'expansion urbaine dans un contexte de faible pression foncière,
- Développement de l'attractivité touristique,
- Préservation du capital agricole,
- Préservation du patrimoine naturel et bâti.

La mise en œuvre de ces orientations se traduit de la manière suivante :

- La densification des pôles d'habitat ;
- La reconquête des hameaux par densification et structuration du bâti existant ;
- La préservation du caractère agricole et forestier de la commune;
- La prise en compte du paysage et des points de vue remarquables identifiés.

La protection d'une large partie du territoire communal contribue à une préservation volontariste et forte de la spécificité rurale de la commune.

2 PROJET DE DEVELOPPEMENT : ASPECTS QUANTITATIFS

Le développement de l'habitat et le scénario retenu : la municipalité souhaite proposer un développement des logements cohérent avec les années passées, de l'ordre de 7 logements autorisés annuellement, intégrant la construction neuve et la réhabilitation (à noter le nombre assez faible de logements vacants sur le territoire de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE).

➔ Hypothèse de développement retenue : + 125 habitants en 2025 (à 14 ans)

2.1 Calcul des besoins de logements au terme 2025 pour assurer le maintien de la population en nombre

Les mécanismes de consommation constatés au cours des périodes précédentes à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE démontrent qu'il est nécessaire de réaliser de nouveaux logements pour assurer le maintien de la population (soit environ 2,4 logements par an).

Ainsi, en théorie, pour maintenir sa population de 2011, SAINT-SAUD-LACOUSSIERE doit « proposer » environ **93 logements neufs** d'ici à 2025.

→ cf. annexe 4 du présent rapport de présentation

2.2 Hypothèse d'évolution de la population communale retenue

Population communale (INSEE 2011 - sans double compte) : 866 habitants.	Hypothèse retenue : 995 habitants en 2025 → soit un taux de progression démographique annuel de + 1%/an
Population en 2025	995 habitants
Progression du parc de logements induite	Logements à réaliser entre 2011 et 2025 : 98 logements ; Nombre de logements réalisés entre 2011 et 2014 : 5 logements (données Sitadel2) soit environ 5 habitants de plus entre 2011 et 2013 (en intégrant le « point mort ») soit une population estimée en 2014 à 871 habitants ; → soit un besoin total entre 2015 et 2025 de : $(98-5) = 93$ logements (dont 27 pour maintenir la population actuelle)
Total logements en 2025	93 logements
Besoin foncier induit Hyp. de travail : 1 500m ² VRD inclus et taux de rétention de 1,2*	environ 17,6 ha

(*) Hypothèses de calcul :

La superficie moyenne pour bâtir observée sur la période 2008-2013 est de l'ordre de 2 950 m² par logement. La commune propose de travailler sur une hypothèse d'environ 1 500 m² par logement à proposer sur les 14 prochaines années dans un objectif de maîtrise de l'étalement urbain.

La prise en compte de la rétention foncière est estimée à un coefficient de 1,2, intégrant des terrains enclavés, en indivision, en jardins.

L'objectif démographique retenu par la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est d'atteindre une population d'environ **995 habitants à l'horizon 2025**, soit environ 129 habitants de plus qu'en 2011. Sur la période 2011 – 2025, 93 logements seront construits, soit un rythme de construction de l'ordre de 7 logements par an.

3 DESCRIPTION DU ZONAGE DE LA REVISION N°1

3.1 Définitions

Ainsi, le zonage est composé de deux parties :

ZONE U ¹ dite constructible	« Secteur où les constructions sont autorisées » (Art. L124-3 du Code de l'Urbanisme).
ZONE UA dite constructible pour les activités artisanales	« Secteur réservé à l'implantation d'activités notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage de zones habitées (Art. L.124-3 du Code de l'Urbanisme) »
ZONE UL Dite constructible pour les activités touristiques	« Secteurs réservés à l'implantation d'activités touristiques (Art. L.124-3 du Code de l'Urbanisme) »
ZONE N dite non constructible	« Secteur où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles ».

3.2 Bilan des surfaces

Localisées sur les secteurs définis au parti d'aménagement, les zones urbaines entrent dans le cadre du scénario du parti d'aménagement avec :

- 93,51 ha de surfaces totales (U, UA et UL), dont **19,79 ha disponibles en zones U**.
- 4,69 ha de surfaces classées en zone UA,
- 17,72 ha de surfaces classées en zone UL.

Ces zones urbaines représentent 1,61% du territoire communal et permettent de conserver 5 710,49 ha en zone N, soit plus de 98,39 % du territoire communal.

¹ Art. R124-3 du Code de l'Urbanisme.

➤ Tableau de synthèse des surfaces

Zones	Secteur	Surface totale de la zone (ha)	Surfaces disponibles "libre + densifiables" (ha)	Surfaces totales en % du territoire communal	Surfaces disponibles en % du territoire communal
U	La Chapelle Verlainne	2,49	0,82	0,04%	0,01%
	La Ladre	2,39	0,22	0,04%	0,00%
	Mazieras	2,14	0,53	0,04%	0,01%
	La Gourgousse-Nord	0,72	0,43	0,01%	0,01%
	Les Marottes / Le Bourg	40,09	12,12	0,69%	0,21%
	Le Sautereau	1,30	0,22	0,02%	0,00%
	L'Etang	1,69	0,13	0,03%	0,00%
	Le Pic	2,90	0,40	0,05%	0,01%
	Les Carrières	1,56	0,90	0,03%	0,02%
	Mazaubrun Est	1,06	0,27	0,02%	0,00%
	Les Landes de Mazaubrun	0,63	0,00	0,01%	0,00%
	Chapellas	1,55	0,13	0,03%	0,00%
	Sous Bourneix	1,87	0,23	0,03%	0,00%
	Beynac Nord	3,63	1,23	0,06%	0,02%
	Pre de Nicolas	2,87	0,80	0,05%	0,01%
	Les Quatre routes	2,62	1,05	0,05%	0,02%
La Rouderie	1,58	0,33	0,03%	0,01%	
Total U		71,09	19,79	1,22%	0,34%
UA	Le Sautereau	1,89	0,83	0,03%	0,01%
	Les Landes de Mazaubrun	0,58	0,00	0,01%	0,00%
	Le Pic	2,23	0,00	0,04%	0,00%
Total UA		4,69	0,83	0,08%	0,01%
UL	Fourquessie	5,28	2,85	0,09%	0,05%
	Grand Etang	2,51	1,73	0,04%	0,03%
	Maisonneuve	4,11	1,20	0,07%	0,02%
	Les Barris	3,63	3,63	0,06%	0,06%
	Forge de la Maque Sud	0,02	0,02	0,00%	0,00%
	Grand Roc	1,12	0,57	0,02%	0,01%
	Sous la Veyrière	0,94	0,94	0,02%	0,02%
Total UL		17,62	10,95	0,30%	0,19%
TOTAL zones constructibles		93,41	31,57	1,61%	0,54%
TOTAL zones N		5710,59		98,39%	

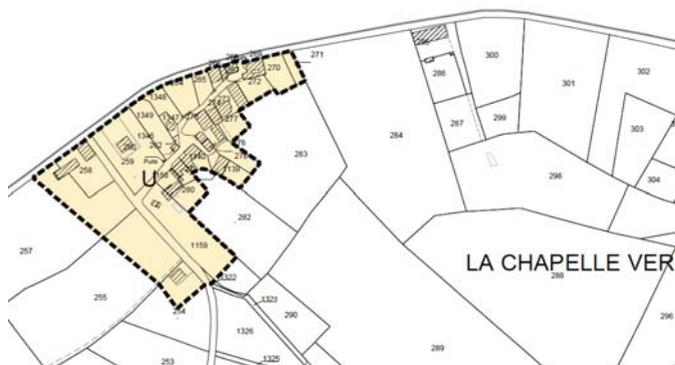
3.3 Evolution du zonage dans le cadre de la présente révision

➤ « La Chapelle Verlainne »

Extrait zonage avant la révision



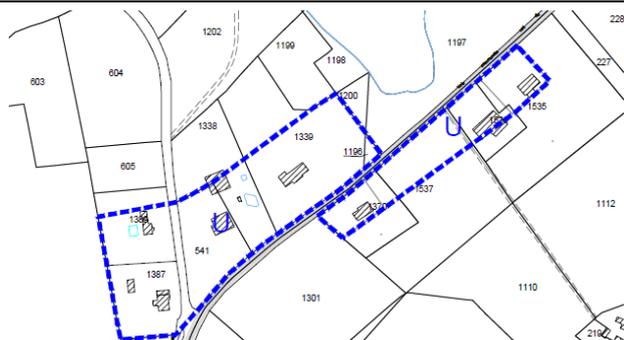
Extrait zonage après la révision



La zone U initiale est réduite en superficie dans ses parties Ouest, Est et Sud pour ne pas permettre un développement urbain linéaire.

➤ « La Ladre »

Extrait zonage avant la révision



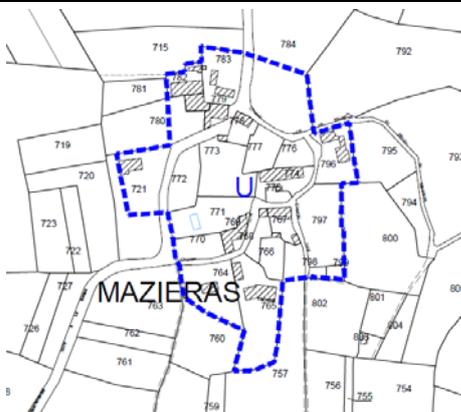
Extrait zonage après la révision



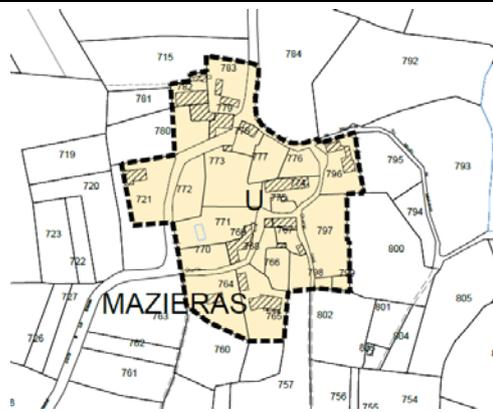
Cette zone U est maintenue sans évolution.

➤ « Mazieras »

Extrait zonage avant la révision



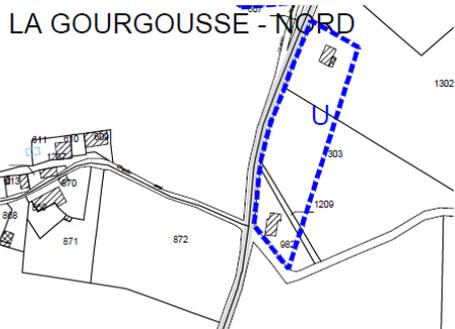
Extrait zonage après la révision



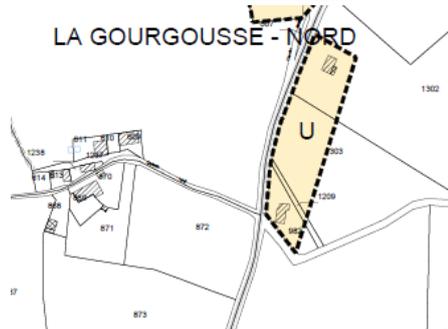
La zone U initiale est réduite en superficie dans sa partie Sud pour ne pas permettre un développement urbain linéaire, et dans sa partie Nord pour ne pas permettre la conquête d'un nouvel espace agricole (au-delà de la route).

➔ « La Gourgousse Nord »

Extrait zonage avant la révision



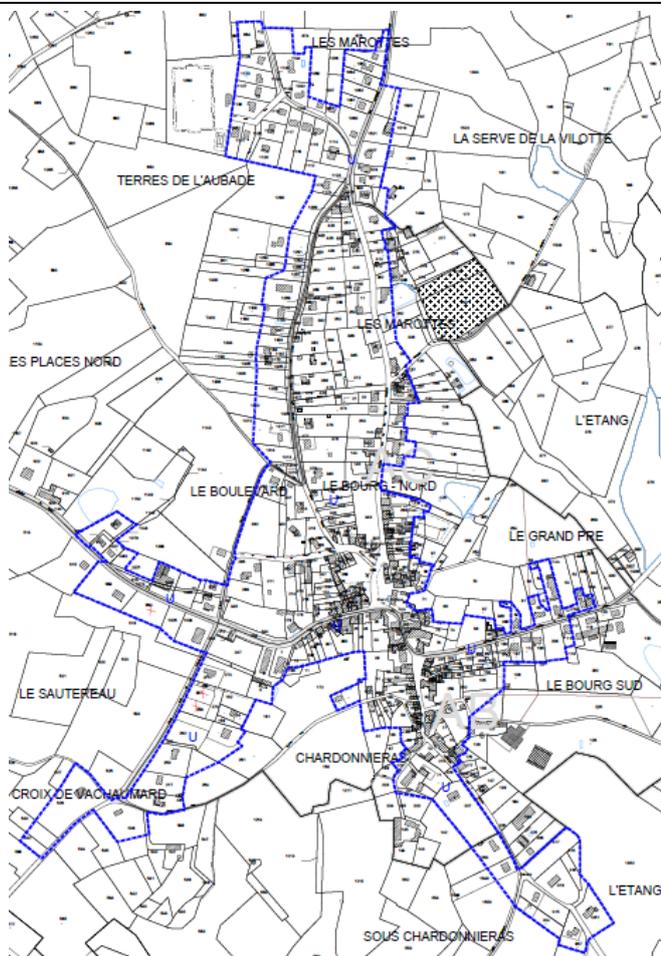
Extrait zonage après la révision



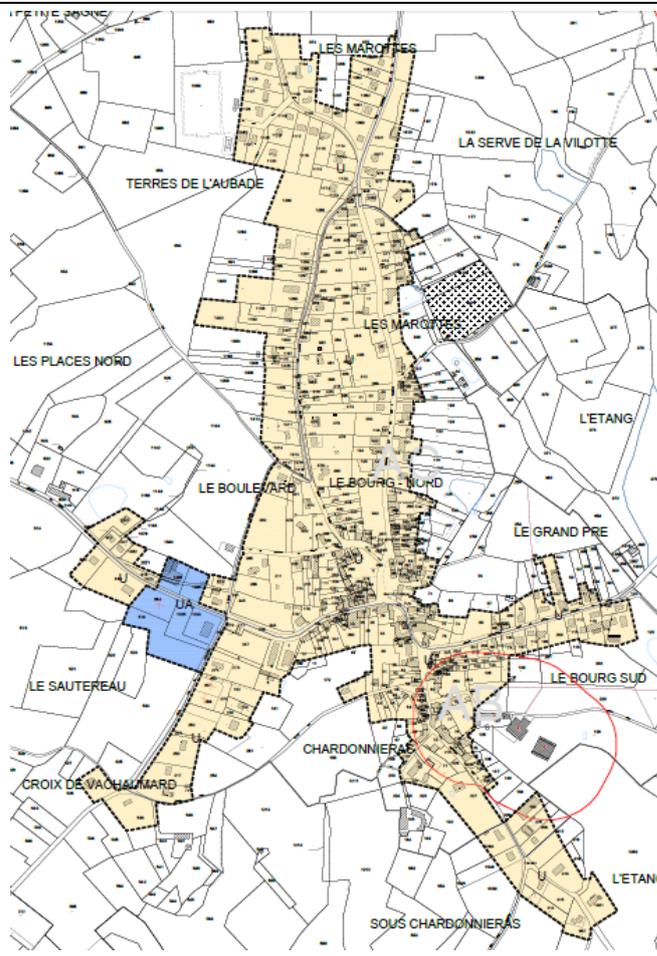
Cette zone U est maintenue sans évolution.

➔ « Les Marottes / Le Bourg »

Extrait zonage avant la révision



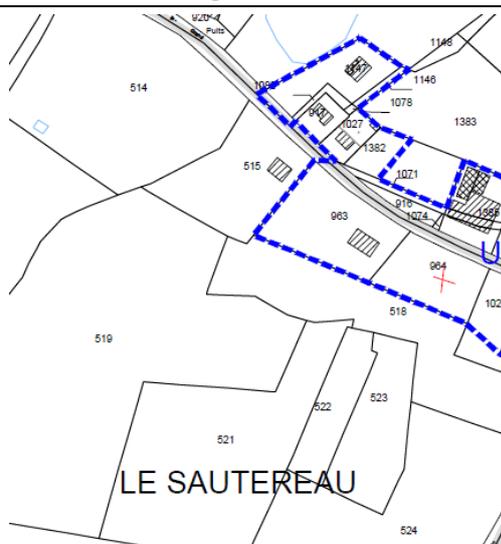
Extrait zonage après la révision



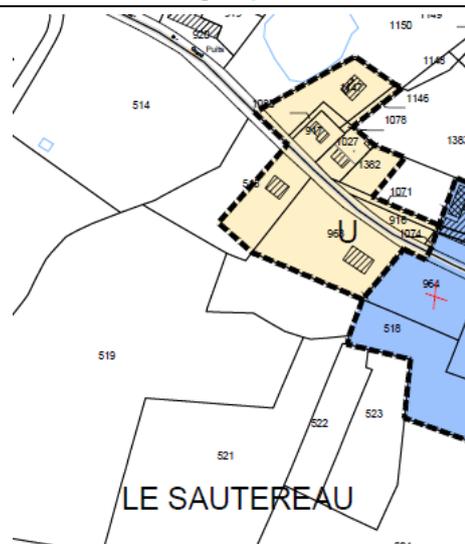
Un des objectifs majeurs de cette révision est de confirmer la place du bourg dans la distribution urbaine de la commune en évitant un développement de celui-ci en linéaire.
 Pour cela un travail de densification est proposé à la marge sur des terrains qui ne permettent pas le développement d'un urbanisme de chemin mais plutôt de confortement.

➔ « Le Sautereau »

Extrait zonage avant la révision



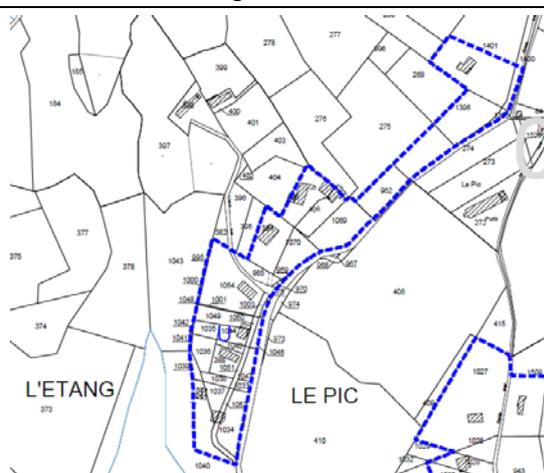
Extrait zonage après la révision



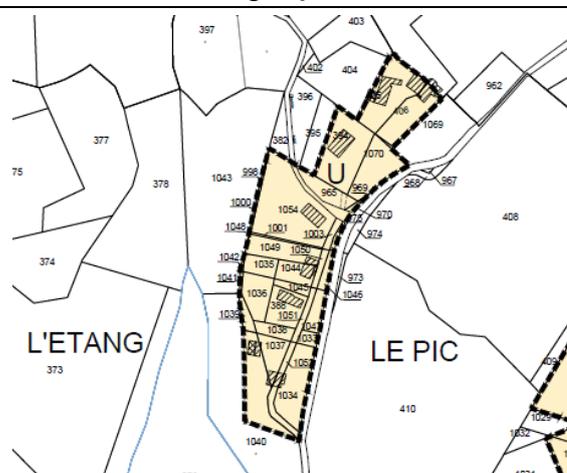
Ce secteur appartient à l'enveloppe urbaine constituée du bourg et est donc classée en zone U sans développement linéaire complémentaire.

➔ « L'Etang »

Extrait zonage avant la révision



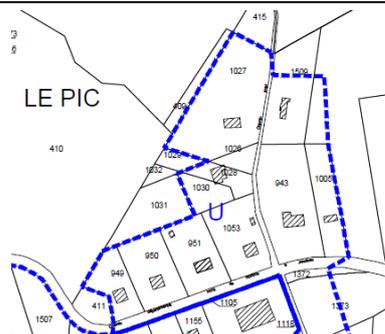
Extrait zonage après la révision



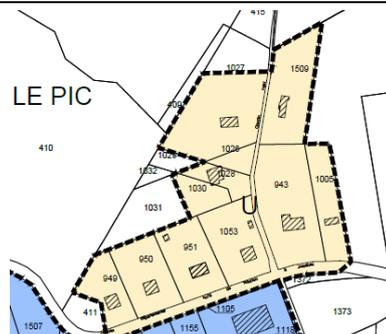
La zone U initiale est réduite en superficie dans sa partie Nord-Est pour ne pas permettre un développement urbain linéaire.

➡ « Le Pic »

Extrait zonage avant la révision



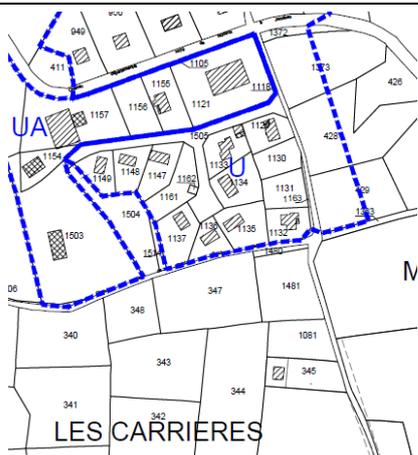
Extrait zonage après la révision



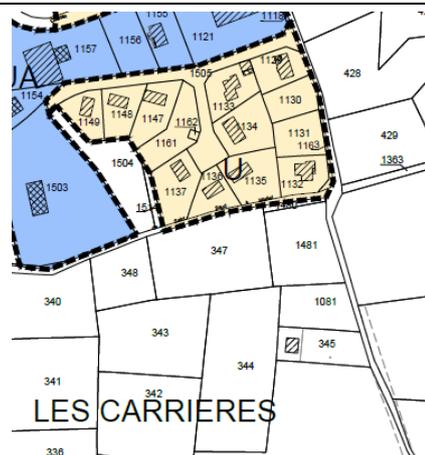
La zone U initiale est légèrement revue en superficie dans sa partie Nord. Le chemin d'accès aux parcelles au Nord est en train d'être empierré par la collectivité.

➡ « Les Carrières »

Extrait zonage avant la révision



Extrait zonage après la révision

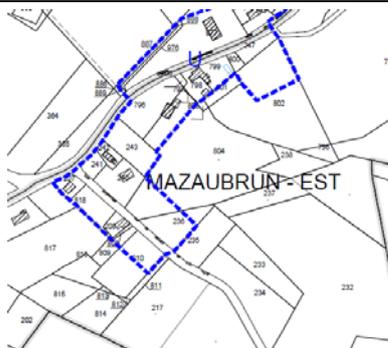


Le lotissement est complet. La zone U située de l'autre côté de la route (partie des parcelles 428, 429, 1372 et 1373) n'a reçu aucune construction neuve depuis l'approbation de la carte communale ; elle est donc enlevée.

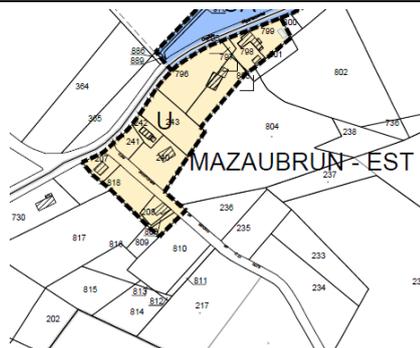
L'accès aux parcelles C 347 et 1480/1481 se fera sur le chemin rural situé au Nord ; celui-ci sera refait pour améliorer l'accessibilité et la sécurité.

➤ « Mazaubrun Est »

Extrait zonage avant la révision



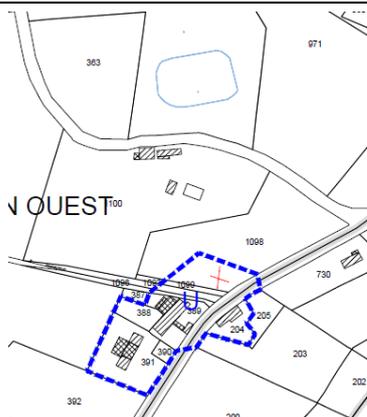
Extrait zonage après la révision



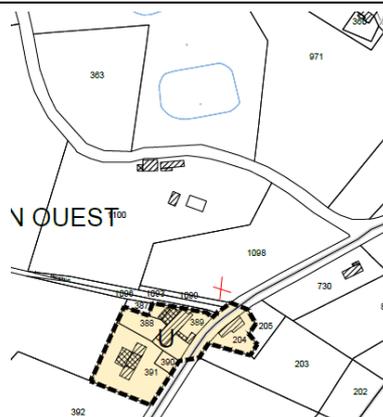
La zone U initiale est réduite en superficie dans sa partie Sud pour ne pas permettre un développement urbain linéaire, dans un secteur accueillant une activité économique (ne pas aggraver les potentielles nuisances).

➤ « Mazaubrun Ouest »

Extrait zonage avant la révision



Extrait zonage après la révision



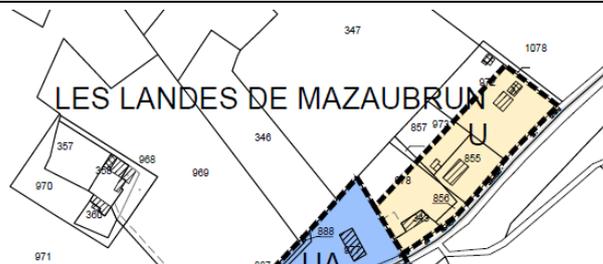
La zone U initiale est réduite en superficie dans sa partie Nord pour ne pas permettre un développement urbain linéaire.

➤ « Les Landes de Mazaubrun »

Extrait zonage avant la révision



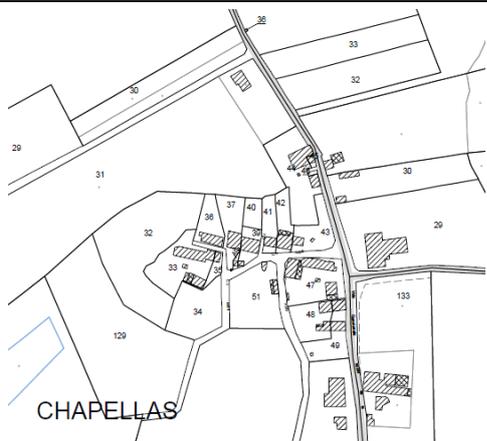
Extrait zonage après la révision



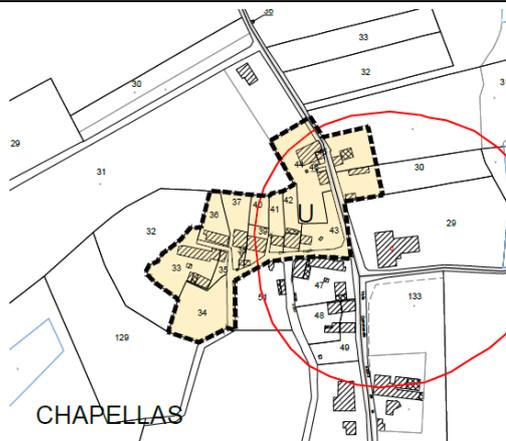
Cette zone U est maintenue sans évolution.

➤ « Chapellas »

Extrait zonage avant la révision



Extrait zonage après la révision

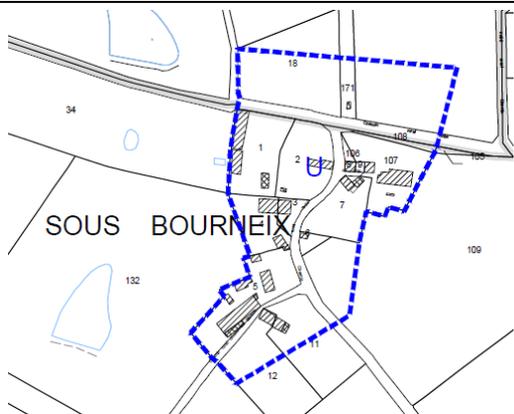


On note la présence d'un bâtiment agricole dans la parcelle T 133 située au Sud-Est du noyau ancien. Actuellement, ce bâtiment n'abrite plus que quelques bêtes et il n'a pas été désaffecté. La reprise de ce bâtiment est difficile car il est situé à proximité de tiers ; il n'y a pas de reprenneur dans la famille de l'exploitant.

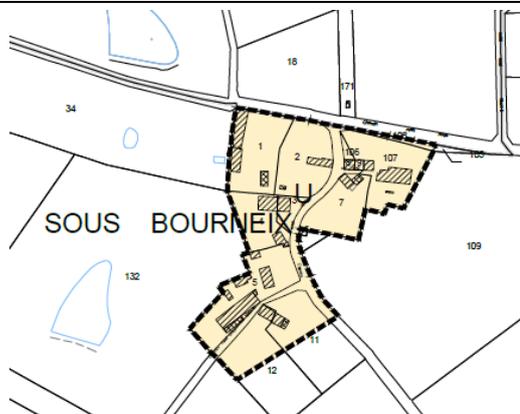
De ce fait, une zone U est créée dans le but de densifier la partie Nord du village. Elle comprend une partie des parcelles W 30, 31, 32, 33, 34 ainsi que les parcelles V 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 46.

➤ « Sous-Bourneix »

Extrait zonage avant la révision



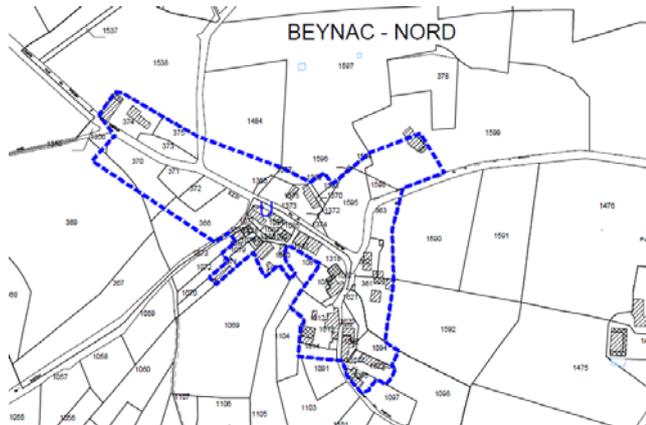
Extrait zonage après la révision



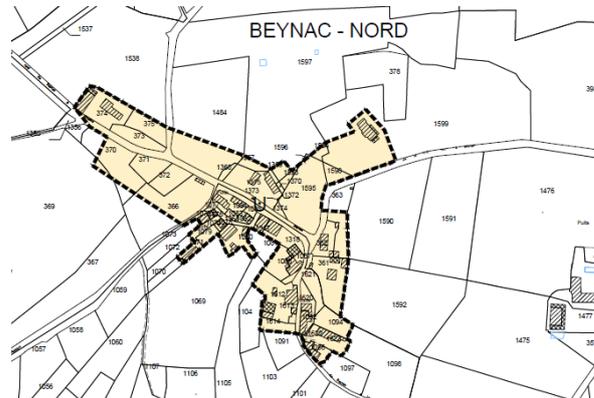
La zone U initiale est réduite en superficie dans sa partie Est et Nord pour ne pas permettre la conquête de nouveaux espaces agricoles (au-delà des deux routes).

➤ « Beynac Nord »

Extrait zonage avant la révision



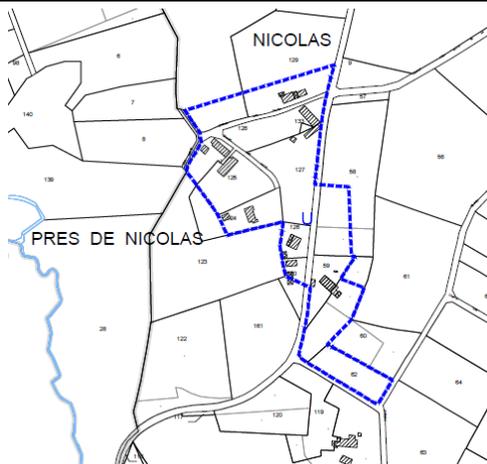
Extrait zonage après la révision



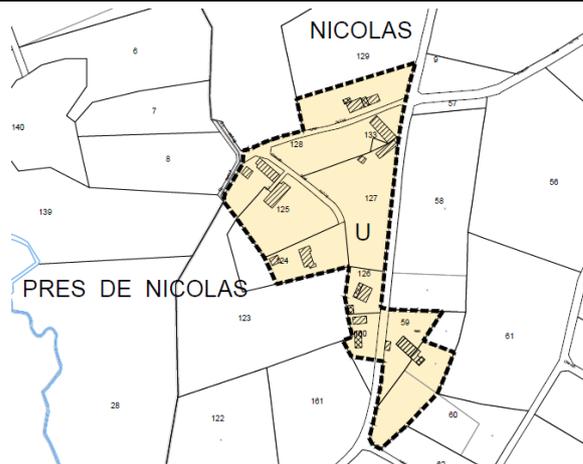
Cette zone U est maintenue sans évolution.

➤ « Pré de Nicolas »

Extrait zonage avant la révision



Extrait zonage après la révision



La zone U initiale est réduite en superficie dans sa partie Sud et dans sa partie Est pour ne pas poursuivre le développement urbain linéaire.

➤ « Les Quatre Routes »

Extrait zonage avant la révision



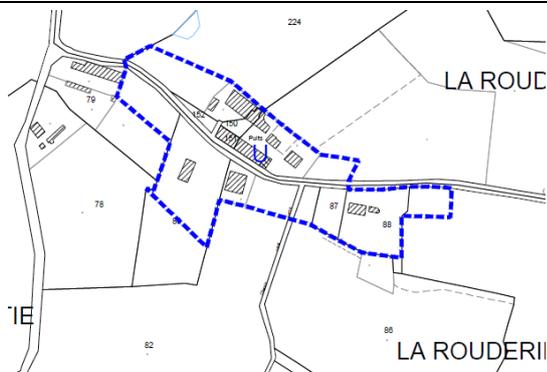
Extrait zonage après la révision



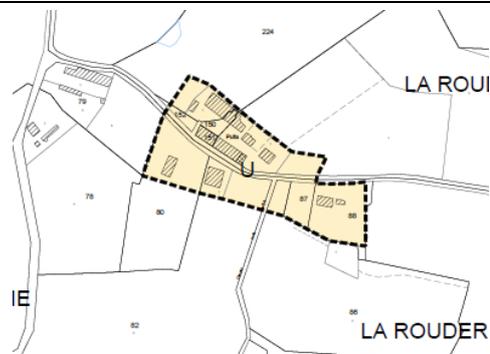
Cette zone U est maintenue sans évolution.

➔ « La Rouderie »

Extrait zonage avant la révision



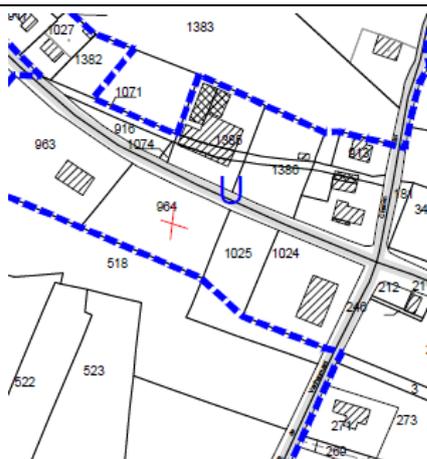
Extrait zonage après la révision



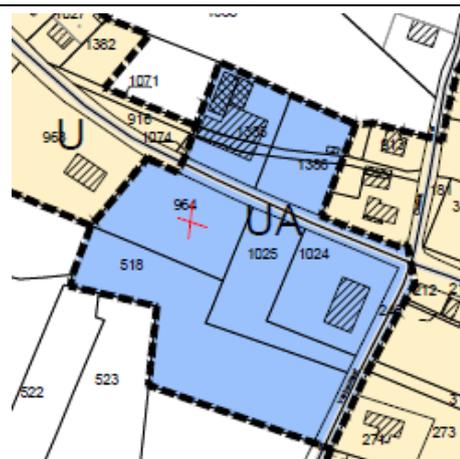
La zone U initiale est réduite en superficie dans sa partie Ouest et dans sa partie Est pour ne pas poursuivre le développement urbain linéaire.

➔ « Le Sautereau » zone UA

Extrait zonage avant la révision



Extrait zonage après la révision



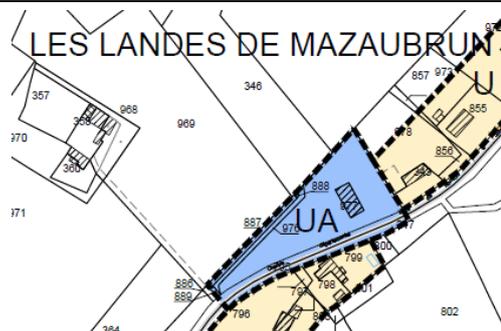
Il s'agit autour d'installations à vocation économique et de services existantes (bâtiments techniques communaux notamment) de permettre le développement d'une zone mesurée à vocation tertiaire et artisanale. Cette zone bénéficie d'une bonne desserte viaire. Un projet d'installation d'une usine de conservation, avec un site de vente est à l'étude.

➤ « Les Landes de Mazaubrun » zone UA

Extrait zonage avant la révision



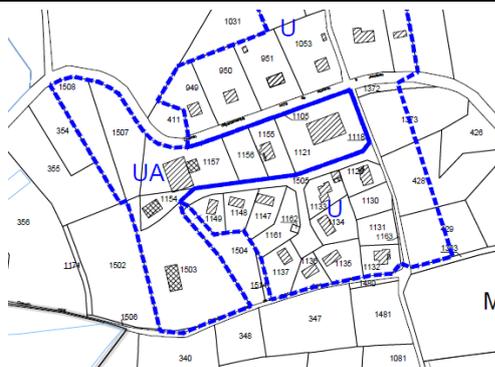
Extrait zonage après la révision



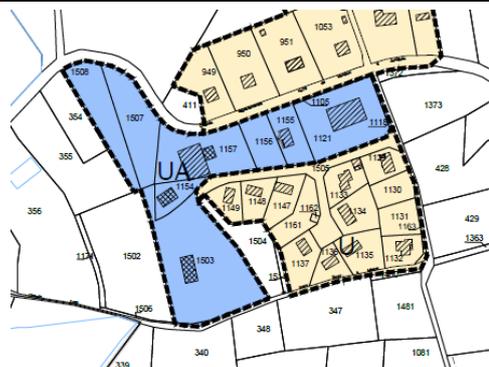
Il s'agit ici de reconnaître une activité économique existante.

➤ « Le Pic » zone UA

Extrait zonage avant la révision



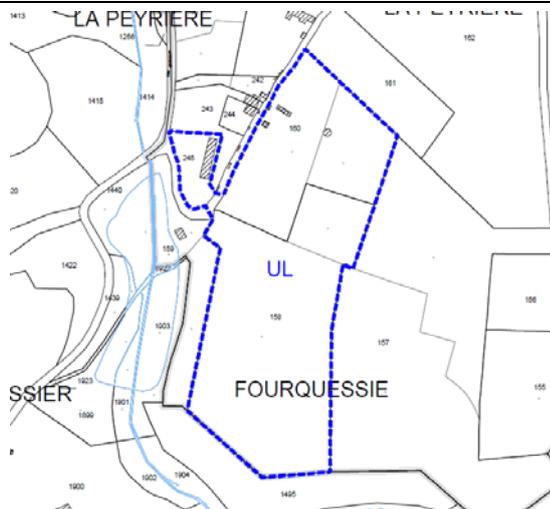
Extrait zonage après la révision



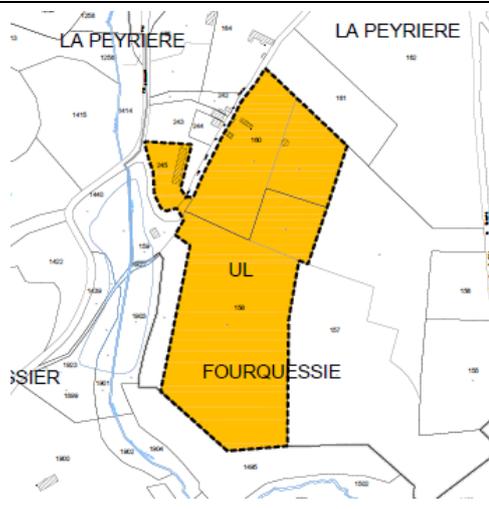
Il s'agit ici uniquement de reconnaître une zone d'activités économiques existante (réduction de la zone UA de la Carte Communale applicable à l'Est).

➤ « Fourquessie » zone UL

Extrait zonage avant la révision



Extrait zonage après la révision

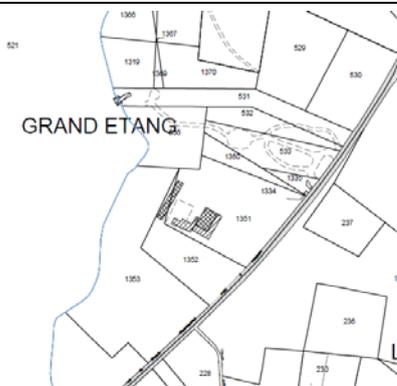


Il s'agit de reconnaître un secteur d'activité touristique accueillant des terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs.

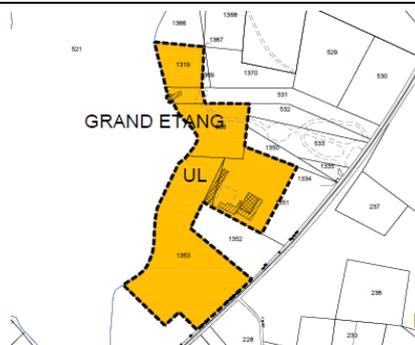
→ *Ce projet participe de la dynamisation de l'accueil touristique sur le territoire communal.*

➡ « Grand Etang » zone UL

Extrait zonage avant la révision



Extrait zonage après la révision



Les terrains concernés par la zone UL appartiennent à la commune qui pourra donc disposer de ces terrains pour un ou des projets touristiques d'intérêt pour la collectivité.

Les activités présentes au Grand Etang, à caractère communales et intercommunales :

- Label Pavillon Bleu.
- Baignade surveillée (avec Tiralo),
- Ski nautique – Baby ski et Handi-ski,
- Paddle,
- Terrain de jeux (table Ping-pong, terrain Volley),
- Jeux pour enfants,
- Pêche,
- Aire de camping-car (72h),
- Restauration rapide,
- Activités liées aux associations : inter village et soirée entrecôte avec feu d'artifice.

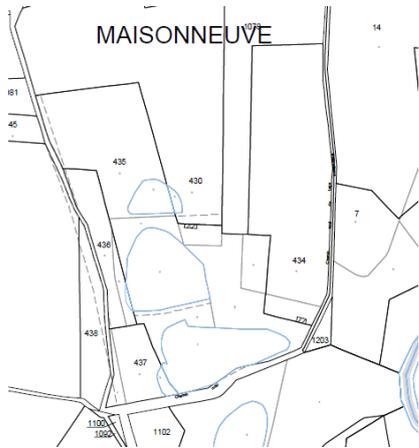
La commune a réalisé des plantations de plantes filtrantes afin d'éviter la pollution de l'étang et des plantations d'essences locales aux abords de l'étang.

La zone UL permettra de développer ce site (exemple : développement de l'activité ski nautique...) tout en le protégeant. En effet, il sera ainsi possible de réaliser des systèmes de traitement en cas de développement d'activités liées à l'eau.

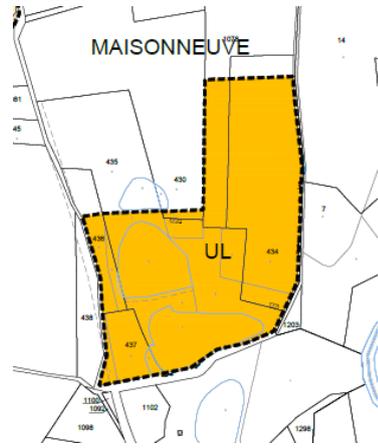
→ *Ce projet participe de la dynamisation de l'accueil touristique sur le territoire communal.*

➤ « Maisonneuve » zone UL

Extrait zonage avant la révision



Extrait zonage après la révision



Cette zone est actuellement, pour partie, occupée par un camping à la ferme. Les propriétaires ont pour projet de développer un projet touristique de chalets et un projet d'accueil de loisirs en complément de leur activité à la ferme et de camping à la ferme. Ce camping est existant depuis 30 ans : ces projets sont l'occasion d'améliorer, de développer et de mettre aux normes les équipements existants.

➔ Ce projet participe de la dynamisation de l'accueil touristique sur le territoire communal.

Plan sommaire du projet :

Projet Camping

ROUTE DE L'AGE

24470 Saint Saud La Coussière

I - PRESENTATION DU PROJET

II - LES PRESTATIONS

A) LA STRUCTURE

B) LES ACTIVITES

II. - LES SERVICES PROPOSES

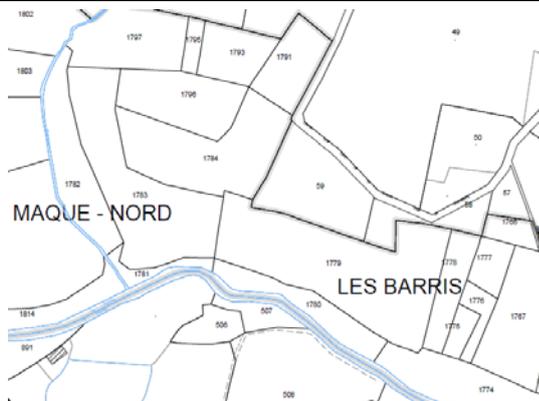
Locations chalets bois d'environ 40 m² / Capacité d'accueil 4 personnes .
 Pêche dans 2 étangs
 Location de vélos.
 Organisation de randonnées

A. LA STRUCTURE

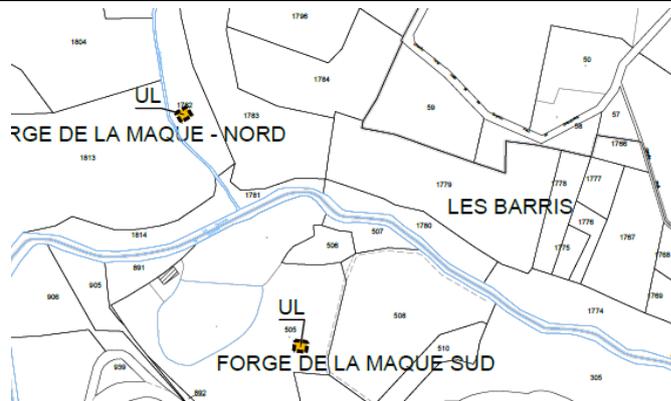
- 5 Chalets bois
- 1 Salle commune équipée d'une cuisine pour soirées , séminaires .
- 1 Maison d'habitation

➔ « Les Barris » et « Forge de la Maque Sud » zones UL

Extrait zonage avant la révision



Extrait zonage après la révision

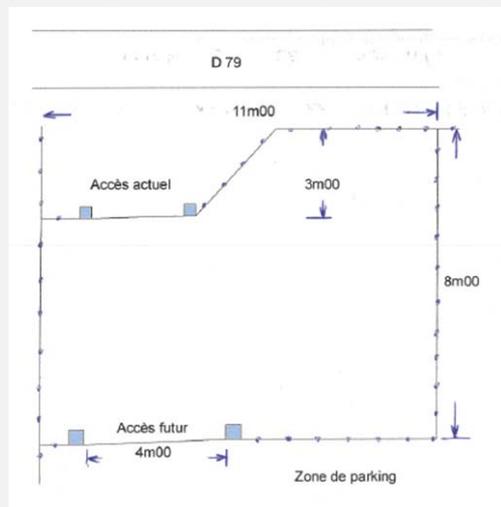


Il s'agit de permettre la réalisation d'un projet d'accueil touristique nature au sein d'un espace boisé (création de 1 à 2 cabanes – capacité d'accueil 2 personnes maximum - dans les arbres dont une accessible aux personnes à mobilité réduite).

Aucune demande de défrichage n'a été faite pour la bulle car celle-ci se trouve dans une prairie. Une demande sera faite (sur 120 m²) pour la deuxième bulle dont le site a été déterminé en accord avec le Parc Naturel Régional et les services de l'Etat.

Des toilettes sèches seront implantées dans l'ensemble de la zone.

L'accès sur la RD sera possible après quelques travaux d'élagage et de terrassement. L'accès au projet est un accès existant et il y a un espace non clos en retrait de 3 mètres par rapport à la route. Cet espace sera sécurisé davantage en créant un espace non clos de grande dimension permettant un stationnement temporaire de 2 voitures (1 voiture par bulle). Les caractéristiques sont indiquées sur le schéma suivant :



La voirie intérieure suit un chemin d'accès existant de 4 m de largeur qui était goudronné (vers 1970) et qui a donc une très bonne assise. C'est aujourd'hui un chemin enherbé bordé d'arbres. Celui-ci sera laissé en l'état.

Les visiteurs laisseront leur véhicule sur un parking situé juste après l'entrée sur le site (parcelle D 509).

Ils se rendront à leur cabane à pied. Aucune circulation (autos, motos...) ne sera autorisée sur le site.

Le franchissement de la Dronne se fera par le pont existant. Il s'agit d'un pont en béton armé reposant sur deux massifs béton d'environ 1,50 m de hauteur établis sur chaque berge. Il mesure 14.5 m de longueur et 3 m de largeur. Il est vouté avec une flèche centrale de 40 cm. Le plateau du pont a une épaisseur de 25 cm, renforcé sur le dessous, sur toute la longueur, par 2 poutrelles béton de 25cm*20cm.

➔ Ce projet participe de la dynamisation de l'accueil touristique sur le territoire communal.

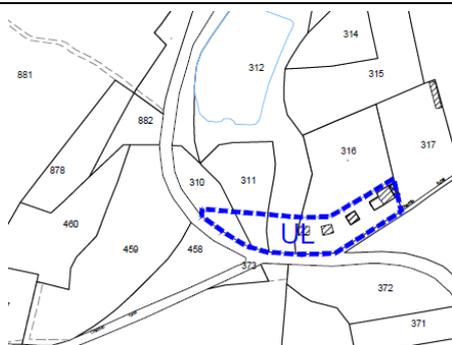
→ Cf. dossier de présentation en annexes du présent dossier

Plan sommaire du projet :



↻ « Grand Roc » zone UL

Extrait zonage avant la révision



Extrait zonage après la révision



Il s'agit ici de zoner la totalité du bâti existant et d'envisager en bordure du chemin rural, une extension modérée pour un ou deux bungalows supplémentaires.

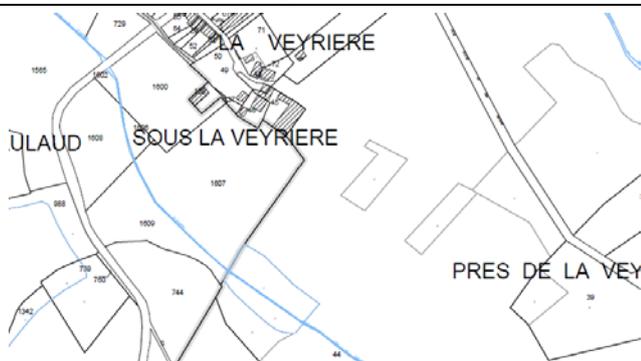
→ Ce projet participe de la dynamisation de l'accueil touristique sur le territoire communal.

Plan sommaire du projet :

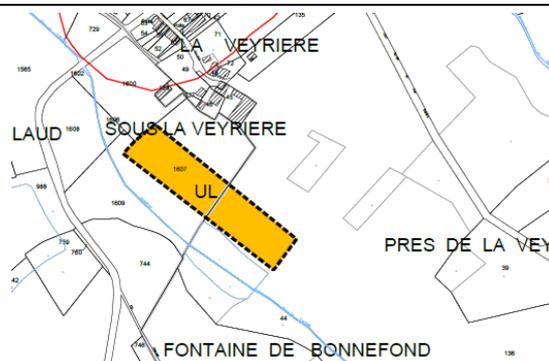


➔ « Sous La Veyrière » zone UL

Extrait zonage avant la révision



Extrait zonage après la révision



Il s'agit de permettre la réalisation d'un projet de zone de loisirs avec :

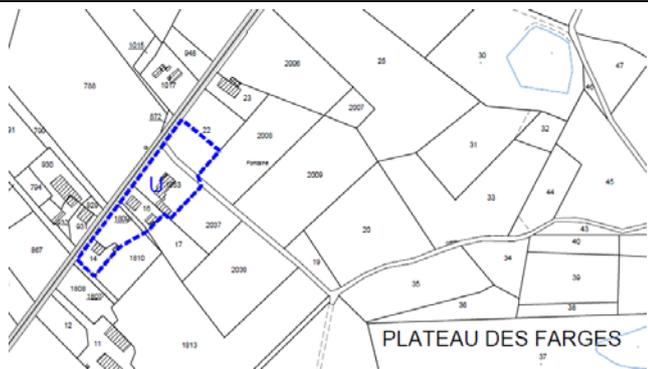
- mise en place d'un site sportif avec différents parcours (tir à l'arc, VTT, randonnée, course d'orientation) et des zones de jeu (airsoft),
- création de gîtes à thèmes pour accueillir les sportifs et leurs familles (4 tipis, 3 ou 4 cabanes de trappeur, un local de rangement et un bloc sanitaire seront construits et une des granges présente sur le site sera réhabilitée et convertie en salle d'accueil et d'activités).

Le porteur de projet souhaite promouvoir le sport en milieu naturel, coordonner et former des intervenants pour l'encadrement de groupe sportif ou de loisir, gérer l'organisation de manifestations sportives et culturelles et proposer un accueil pour des groupes scolaires.

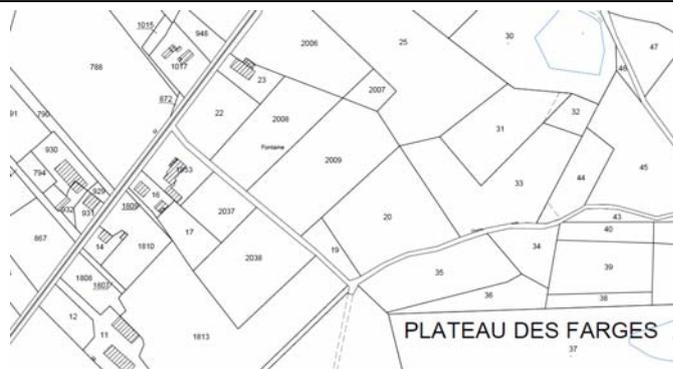
➔ *Ce projet participe de la dynamisation de l'accueil touristique sur le territoire communal.*

➤ « Plateau des Farges »

Extrait zonage avant la révision



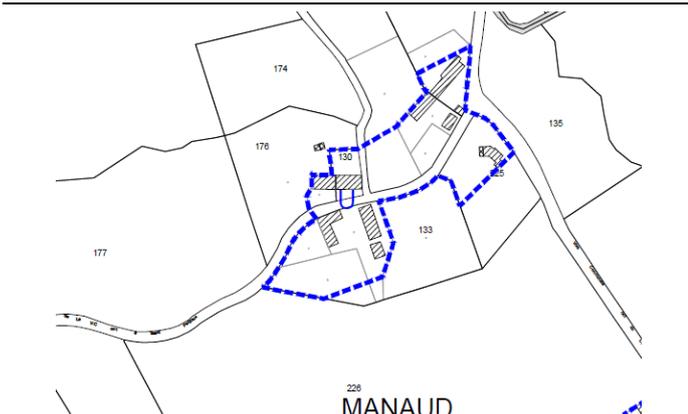
Extrait zonage après la révision



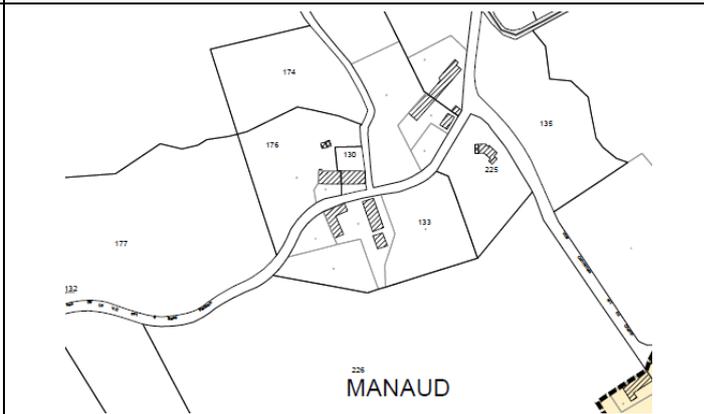
En l'absence d'évolution de ce secteur depuis l'entrée en vigueur de la Carte Communale et au regard du caractère linéaire de la zone U, cette dernière est reversée en zone non constructible N.

➤ « Manaud »

Extrait zonage avant la révision



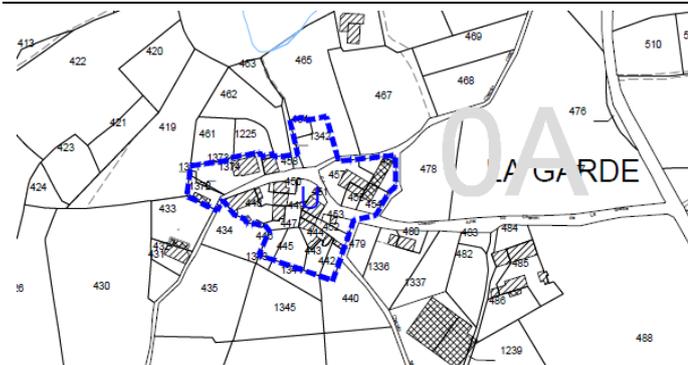
Extrait zonage après la révision



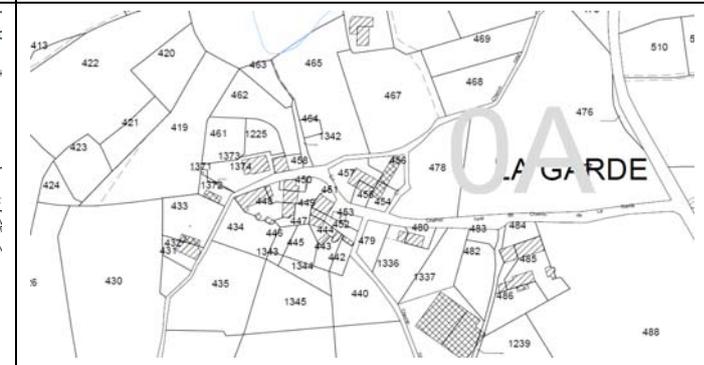
En l'absence d'évolution de ce secteur depuis l'entrée en vigueur de la Carte Communale et au regard du caractère agricole du secteur concerné, cette dernière est reversée en zone non constructible N.

➤ « Lagarde »

Extrait zonage avant la révision



Extrait zonage après la révision



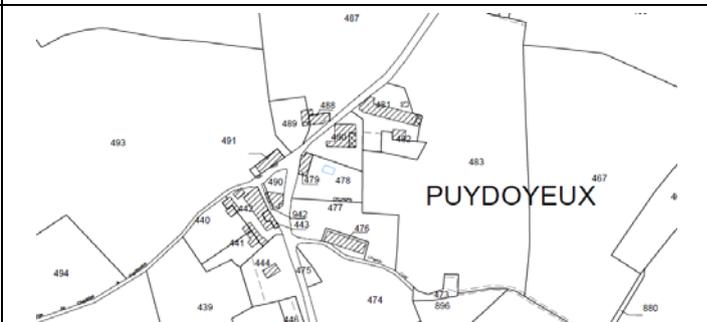
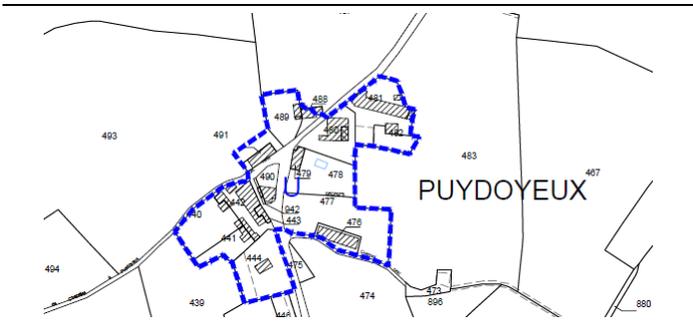
En l'absence d'évolution de ce secteur depuis l'entrée en vigueur de la Carte Communale et au regard du caractère

agricole mais également boisé du secteur concerné, cette dernière est reversée en zone non constructible N.

➔ « Puydoyeux »

Extrait zonage avant la révision

Extrait zonage après la révision



En l'absence d'évolution de ce secteur depuis l'entrée en vigueur de la Carte Communale et au regard du caractère agricole du secteur concerné, cette dernière est reversée en zone non constructible N.

PARTIE 5 : PRESENTATION DES MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET, SI POSSIBLE, COMPENSER, S'IL Y A LIEU, LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE SUR L'ENVIRONNEMENT

Il a été montré précédemment que le projet de carte communale tel qu'il a été décidé par la municipalité de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE n'aura pas d'incidence notable prévisible sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, sur la ressource agricole et forestière, sur les paysages et le cadre de vie ainsi que sur la ressource en eau et la qualité locale de l'air.

En effet, c'est le zonage en lui-même qui a été dessiné de manière à éviter les conséquences dommageables les plus importantes et à réduire les conséquences dommageables inhérentes à toute activité humaine, de la mise en œuvre de la carte communale sur l'environnement.

1 REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE AGRICOLE ET NATUREL : UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISE

Le zonage proposé va dans le sens d'une densification de l'urbanisation existante sur le bourg et les hameaux principaux. Le développement urbain autorisé consiste presque exclusivement à remplir les « dents creuses » à l'exception du bourg où un développement un peu plus significatif est autorisé.

On note ainsi que les surfaces en zone U et Ua sont passées de 82,2 ha sur l'ancien document à 75,8 ha sur la carte communal actuelle soit une réduction d'environ 7,7 %. Seule la surface des zones UL est en augmentation et ceci afin de permettre le développement du tourisme sur la commune.

2 PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA BIODIVERSITE ET DES ESPACES RURAUX

La préservation et la mise en valeur des paysages de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE passe par la maîtrise de l'urbanisation dans les hameaux et les écarts et l'inscription en zone non constructible des espaces agricoles et forestiers.

La zone non constructible « N » est localisée, pour l'essentiel, au niveau des zones agricoles, des zones forestières, des zones au caractère naturel et paysager à maintenir. Les espaces boisés, garants d'un cadre de vie attrayant dans le secteur de la Dronne et de la Queue d'Âne, sont préservés par un classement en zone « N », non constructible.

Cette zone s'étend sur 5 710,59 ha environ, c'est plus de 98,39% du territoire communal qui est ainsi préservé. Dans cette zone, la construction neuve est interdite, en dehors des bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole.

Cette mesure permet donc d'assurer la préservation des paysages ruraux caractérisés par un bâti ancien souvent d'origine agricole.

3 PRESERVATION DES HABITATS, HABITATS D'ESPECES ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Il a été vu précédemment que le zonage retenu dans la carte communal permettait d'éviter les incidences directes du développement urbain de la commune sur les habitats, habitats d'espèces et espèces de la zone Natura 2000 de la haute vallée de la Dronne.

Ce zonage restrictif permet de maintenir fonctionnel les corridors biologiques indispensables aux espèces d'intérêt communautaire, associés à la Dronne et à ses affluents, ses berges et sa vallée alluviale.

Enfin, le système de recueil et de traitement des effluents urbains en place sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est en capacité d'absorber l'augmentation des flux supplémentaires générés par le développement de la population, et ceci dans le respect strict des normes en vigueur et des objectifs de qualité des eaux de l'Isle. La carte communale n'aura pas d'incidence indirecte sur le réseau hydrographique de la commune.

4 CONCLUSION

On peut considérer que le projet de Carte Communale de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE n'aura pas d'incidence notable sur les habitats, habitats d'espèces et espèces ayant justifié l'inscription de la **Haute vallée de la Dronne** en zone Natura 2000, ni sur les espaces agricoles et forestiers support de la biodiversité.

PARTIE 6 : DEFINITION DES CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES QUI DEVRONT ETRE RETENUS POUR SUIVRE LES EFFETS DE LA CARTE SUR L'ENVIRONNEMENT

Les critères, indicateurs et modalités mises en œuvre doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées.

1 DEFINITION DES CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES RETENUS POUR L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLAN

1.1 Méthode mise en œuvre

L'évaluation environnementale du projet de Carte Communale est une approche globale et transversale de l'élaboration, déclinée selon les phases suivantes :

- un diagnostic et l'identification des principaux enjeux,
- l'explication des choix retenus et l'évaluation de leur incidence potentielle sur l'environnement communal,
- l'exposé de la manière dont ces incidences ont été prises en compte dans la Carte Communale.

L'évaluation environnementale du projet de Carte Communale porte sur les paramètres environnementaux au sens large tout en ciblant plus particulièrement les paramètres les plus sensibles sur le territoire communal :

- le maintien de la diversité biologique, faune, flore et de l'occupation des sols sur le territoire communal,
- la gestion de la ressource en eau superficielle, du réseau hydrographique et des milieux associés,
- la gestion de la ressource agricole et forestière,
- l'assainissement des effluents domestiques et la gestion des eaux pluviales urbaines.

La description de l'état initial de l'environnement s'est appuyée aussi sur un fond documentaire large avec notamment :

- Carte géologique de la France au 1/50 000 – BRGM
- Carte de végétation de la France – CNRS – 1974
- SDAGE 2010 – 2015 Adour Garonne
- DOCOB du site Natura 2000
- <http://www.observatoire-environnement.org>
- <http://www.aquitaine.ecologie.gouv.fr/>
- <http://www.ifn.fr/>
- <http://www.eau-adour-garonne.fr/>
- <http://www.geoportail.gouv.fr/>
- <http://www.eptb-dordogne.fr/>

Enfin, plusieurs visites de terrain ont réalisées sur l'ensemble du territoire communal de même que des réunions de travail ont été organisées avec les représentants de la commune afin de réfléchir sur les différents scénarios possibles du développement communal à moyen terme et d'en appréhender les incidences prévisibles avant de faire les choix politiques.

1.2 Indicateurs pour l'analyse des résultats de l'application du plan

Les indicateurs suivants permettront une meilleure analyse des résultats de l'application de la Carte Communale. Ils sont basés sur les problématiques et enjeux communaux, à savoir : la faible densité urbaine, l'étalement urbain, l'usage quasi systématique de la voiture et l'absence de cheminements doux, la présence d'espace sensible liés au réseau hydrographique, ...

Ils sont classés en trois grandes thématiques environnementales, au sein du tableau suivant :

- Pollution et cadre de vie,
- Préservation des espaces agricoles, milieux naturels et biodiversité,
- Gestion économe de l'espace.

Thématique environnementale	Etat actuel	Orientations - Objectif	Source d'information
Pollution – Cadre de vie			
Climat, qualité de l'air	Air de bonne qualité	Absence de plainte pour pollution de l'air	Mairie
Traitement des eaux résiduaires urbaines	Assainissement non collectif en dehors du bourg	Amélioration de la conformité des installations non conformes	SPANC/ Mairie
Gestion des eaux pluviales	Un embryon de réseau urbain dans le bourg, pas de gestion des eaux pluviales ailleurs	Encouragement à la récupération des eaux pluviales sur la parcelle	Linéaire de réseau réalisé Mairie
Développement des transports collectifs	Pas de transport collectif urbain Transport collectif départemental	Réfléchir à une mise en place d'un réseau collectif dans le cadre de la Communauté de Communes	Mairie / Communauté de Communes
Collecte et gestion des déchets	Collecte « intercommunalisée », gestion par tri sélectif	Poursuite de la collecte et du mode de gestion, renforcement du tri sélectif	SMCTOM / Communauté de Communes
Espaces agricoles, milieux naturels, biodiversité, paysages			
Conservation de la biodiversité	Sites Natura 2000 FR7200809	Prise en compte des objectifs du DOCOB approuvé	DOCOB et animateur du DOCOB
Maintien des corridors biologiques	Ripisylve et réseau de haies présents dans la plaine alluviale	Amélioration des conditions sanitaires des formations en place, augmentation du linéaire existant	Photographies aériennes - Géoportail
Paysage Patrimoine local	Impact régulier de l'urbanisation sur les paysages ruraux	Maintien des surfaces agricoles et en forêt en dehors des enveloppes urbaines existantes	Recensement agricole et visite terrain
Gestion économe de l'espace			
Densité du bâti dans les zones nouvellement urbanisées	Densité moyenne sur le Bourg	Réalisation d'opérations accueillant des logements doubles	Mairie, cadastre

2 SUIVI DES EFFETS DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT

La Carte communale doit faire l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son approbation. De fait, il convient de préciser comment l'évaluation ex-post et le suivi des impacts et des mesures envisagées sera assuré :

- définition de la méthode de suivi,
- constitution d'un comité d'évaluation et de suivi,
- champs d'évaluation et indicateurs utilisés,
- diffusion et exploitation des résultats...

Le choix des indicateurs est important. Ils doivent être : utilisables comme outil de suivi (état / pression / réponse), adaptés à la nature de l'évaluation, représentatifs des enjeux considérés à l'échelle communale, suffisamment synthétiques, et être cartographiables lorsqu'ils concernent des enjeux territoriaux (ex. : superficie de zones humides ou d'espaces boisés).

L'objectif est de vérifier que l'ensemble des impacts a bien été évalué, et que les mesures d'insertion environnementale ont l'efficacité escomptée.

Des indicateurs de suivi de la Carte Communale ont été définis pour différentes thématiques environnementales : « Eaux », « Ressources naturelles, identité et équilibres », « Milieu naturel », « Paysage, patrimoine et cadre de vie » et « Risques et nuisances ». Ils sont présentés en détail dans le chapitre précédent. Dès l'approbation de la Carte Communale, la municipalité pourra mettre en place un comité de suivi de l'évolution de son document et de ses effets sur l'environnement. Celui-ci, sur la base des critères définis précédemment constituera un tableau de bords que le comité de suivi remplira régulièrement selon les différentes thématiques.

PARTIE 7 : RESUME NON TECHNIQUE DES ELEMENTS PRECEDENTS ET DESCRIPTION DE LA MANIERE DONT L'EVALUATION A ETE EFFECTUEE

1 EXPOSE DES PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

Cette première partie du rapport expose et analyse les enjeux du territoire communal pour établir la Carte Communale, en matière de positionnement stratégique et économique, cadrage socio-démographique, bilan des procédures antérieures, dans le cadre de l'enjeu de planification.

DONNEES DE CADRAGE : COMMUNE DE SAINT-SAUD-LACOUSSIERE

Arrondissement	Nontron
Canton	Périgord Vert Nontronnais
Superficie	5 804 ha
Population en 2012 (population sans double compte)	867 habitants
Densité de population	14,9 habitants/km ²

1.1 Présentation générale de la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est, dans son développement, étroitement liée à la commune voisine de Nontron. Elle entretient également un lien fort avec Périgueux : que se soient concernant les aspects économiques, démographiques, sociaux, structurels, environnementaux, paysagers,

Les orientations de la carte communale devront prendre en compte les orientations du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Dordogne.

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE, par le biais de son adhésion au SMCTOM de Nontron répond aux objectifs fixés par ce plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés n.

Le réseau et la station d'épuration sont en capacité d'absorber le surplus de population prévu par le projet de carte communale. Les tests sur le rejet ainsi que le bilan d'auto surveillance réglementaire font état d'un rejet de bonne qualité. Le projet de carte communale apparaît compatible avec les orientations du SDAGE.

Les orientations de la carte communale prennent en compte les orientations du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

1.2 Prévisions démographiques

PREVISIONS QUANTITATIVES

(cf. annexe 2 du présent rapport)

Hypothèse retenue :

Les mécanismes de consommation constatés au cours des périodes précédentes à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE démontrent qu'il est nécessaire de réaliser de nouveaux logements pour assurer le maintien de la population. Par ailleurs, afin de maintenir un certain dynamisme communal et afin d'assurer la pérennité des commerces et services présents sur la commune, une progression démographique de **1%/an** est proposée.

PREVISIONS QUALITATIVES	<p><i>Le conseil municipal a souhaité revoir la Carte Communale qui est en cours d'application depuis 2008 pour répondre à une demande de jeunes couples souhaitant s'installer et pour conserver le dynamisme de la commune alors qu'à ce jour, peu de terrains constructibles sont à vendre.</i></p> <p>La révision de la Carte Communale de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est, dans ce contexte, motivée par deux objectifs principaux :</p> <ol style="list-style-type: none">1- élaborer une carte communale conforme à la nouvelle loi,2- se doter d'un outil qui permette de planifier et de maîtriser l'urbanisation de la commune,3- permettre la stabilisation et le renforcement mesuré de la population communale,4- se donner les moyens d'un développement de structures touristiques et de loisirs.
--------------------------------	---

Globalement, la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE propose un maillage viaire adapté à ses besoins actuels et adaptables à ses prévisions démographiques dès lors que l'accueil de nouvelle population se fait principalement dans l'enveloppe urbaine constituée.

Les principaux objectifs de la carte communale en matière d'environnement et de paysage sur la commune sont de :

- Maîtriser le développement urbain principalement **autour du pôle le plus densément bâti** qu'est le bourg ;
- **Stopper la construction en ruban** le long des voies de communication (notamment aux abords du bourg) ;
- « **Sanctuariser** » les **zones agro sylvicoles** en y limitant au maximum la construction ;
- **Protéger les corridors biologiques** identifiés.

SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est nouvellement attractive pour quelques ménages composés de trentenaires avec enfants, le plus souvent « actifs » et mobiles.

Ces nouveaux habitants sont attirés par le caractère rural de la commune, sa proximité des services et commerces disponibles sur le territoire voisin de Nontron ou Périgueux et son coût modéré du foncier.

Cependant, encore aujourd'hui une très nette majorité de la population communale a plus de 45 ans et 45% de la population à plus de 60 ans.

On note par ailleurs :

- Une augmentation significative du nombre de logements entre 1968 et 2012 ;
- Peu de diversification dans la nature des logements produits (maisons individuelles quasi exclusivement) et donc peu de diversité dans les modes d'habiter ;
- Une tendance à la « résidentialisation » (on habite à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE mais on sa vie active ailleurs) ;
- Un nombre de logements en location en baisse entre 2007 et 2012 ;
- Un nombre de permis de construire déposés en baisse entre 2003 et 2014. Le rythme de logements construits entre 2003 et 2014 est de 4 logements neufs en moyenne chaque année.

Les nouveaux habitants sur la dernière période intercensitaire, sont pour partie des personnes entre 30-44 ans accompagnés de leurs enfants d'où un léger rajeunissement observé de la population communale (indice de jeunesse à 0,32 en 2012 contre 0,30 en 2007).

Il s'agira, afin de maintenir une certaine attractivité de la commune, de maintenir la qualité de l'habitat et de son intégration paysagère.

De ce fait, et au regard des prévisions démographiques annoncées (qui sont calées sur l'évolution démographique enregistrée sur les 11 dernières années), le développement urbain escompté doit mettre en œuvre les outils permettant un maintien voire un renforcement de la qualité du cadre de vie et une diversité des modes d'habiter afin de pérenniser voire de dynamiser la commune.

SAINT-SAUD-LACOUSSIERE se caractérise par un niveau d'équipements collectifs convenables.

Le tissu associatif dynamique est intéressant et représentatif de nombreux groupes de population : musique, chasse, nature, ...

Les prévisions démographiques annoncées devront s'accompagner d'un développement des cheminements doux en direction du bourg-centre et de l'évolution de certains équipements publics (voiries nouvelles dans le Bourg, ...) afin de poursuivre la dynamique de vie communale et de vie associative.

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE propose une desserte en réseaux adaptée à la population actuelle et permet une évolution de cette dernière dans et aux abords des zones déjà bâties.

Par ailleurs, la faible attractivité démographique de la commune doit être enrayerée.

De ce fait, il semble majeur de pouvoir concilier développement urbain, lié à l'évolution du nombre d'habitants, et contraintes environnementales, préservation des paysages, du patrimoine bâti et des milieux (principaux facteurs d'attractivité de la commune ainsi que le maintien du potentiel agrosylvicole).

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE a consommé en 10 ans (2005 -2015) environ 13,52 hectares pour le développement de son offre en habitat et 46 constructions neuves ont été réalisées dont 32 bâtiments à vocation d'habitat.

Au regard des prévisions démographiques annoncées (+ 129 habitants sur une période de 14 ans soit environ 98 logements supplémentaires), et dans un souci de gestion économe de l'espace, le projet de carte communale ne doit pas consommer plus de 17,6 ha (hypothèses de travail : 1 500 m² par logement VRD inclus – rétention foncière : 1,2).

1.3 Prévisions socio-économiques

PREVISIONS QUANTITATIVES	hypothèse retenue : huit zones à vocation touristique et de loisirs, correspondant à des projets existants et à venir, sont proposés sur le territoire de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE : il s'agit d'organiser et de développer l'attractivité touristique du territoire communal. Par ailleurs, le maintien des activités traditionnelles (agrosylviculture), la dynamisation des commerces et services de centre bourg sont pris en compte dans la présente carte communale.
PREVISIONS QUALITATIVES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ dynamisation du tissu commercial du bourg comme conséquence de son intensification et du développement d'un réseau de cheminements doux, ▪ maintien de la mixité des usages dans les zones pavillonnaires : habitat mais également commerces et services, ▪ maintien et pérennisation du tissu agro sylvicole local grâce à la maîtrise des enveloppes urbaines existantes, ▪ maintien et développement des lieux d'accueil d'activités touristiques et de loisirs.

Les migrations journalières domicile-travail sont moyennes en nombre mais en augmentation. Ainsi, la population active communale augmente légèrement et est de plus en plus mobile : SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est **une commune qui tend à se résidentialiser notamment pour des actifs entre 30 et 44 ans.**

Dans ce contexte et au regard des prévisions économiques, l'enjeu serait alors de valoriser le lien social entre les nouveaux habitants qui pour un certain nombre d'entre eux n'ont pas d'attachement particulier à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE, ceci pour développer un sentiment identitaire au sein de la commune : travail autour des associations communales, du petit commerce local, mais aussi mise en valeur et développement des espaces publics afin que ces nouveaux habitants, souvent mobiles, participent malgré tout à la vie communale.

SAINT-SAUD-LACOUSSIERE accueille un tissu économique axé principalement sur des activités commerciales, de services et agricole. Ainsi, la commune garde une caractéristique agricole assez marquée. Au-delà, la commune limitrophe de Nontron permet une desserte commerciale et de services pour les habitants de la commune.

Au regard des prévisions économiques annoncées, il est essentiel d'avoir une gestion attentive des espaces agricoles pour maintenir la dynamique en place et de permettre le développement de structures touristiques et de loisirs.

1.4 Bilan de la carte communale opposable

Approuvée le 4 février 2008, la collectivité s'était fixée un objectif de développement du nombre de logements correspondant à ce qui s'est effectivement réalisé, tout en libérant un potentiel assez important en zones urbanisables.

Prenant en compte les contraintes, les risques et les réseaux desservant le territoire communal, la collectivité avait souhaité, lors de l'élaboration de la 1ère carte communale, établir un projet de développement de son territoire basé sur les objectifs d'aménagements suivants : *(Source : rapport de présentation de la Carte Communale)*

- Accueillir de nouveaux habitants et donc permettre l'implantation de nouvelles constructions,
- Maintenir les activités économiques présentes sur le territoire et permettre l'accueil de nouvelles entreprises,
- Conforter, maintenir et développer les équipements touristiques.

Ces zones U libéraient **28,96 ha** de foncier non bâti à destination principale d'habitat, au moment de l'entrée en vigueur de la Carte Communale (surface disponible « facilement »).

La Carte Communale applicable propose **2 zones UL** situées Fourquessie et Grand Roc, qui libéraient **2,84 ha** à vocation d'activités touristiques et **1 zone UA** située Maisonneuve.

Elle était dimensionnée pour permettre la réalisation d'environ 4 à 5 logements par an entre 2005 et 2015.

Source : rapport de présentation

Entre 2005 et 2015 pour les constructions neuves à usage d'habitat :

- Un total de 46 constructions réalisées.
- Un total de 135 200 m² de superficies communales consommées (13,52 ha environ).
- Une moyenne de 4,6 nouvelles constructions par an.
- Une moyenne de 2 939 m² par construction.

Entre 2005 et 2015 pour les constructions neuves à usage d'activité : 14 permis ont été délivrés, tous en lien avec l'activité agricole.

En 10 ans (fin 2005 – mi-2015) ce sont environ 13,52 ha qui ont été consommés par l'urbanisation sur le territoire de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE et 46 constructions neuves réalisées dont 32 à vocation d'habitat.

De nombreuses surfaces disponibles à la construction sont identifiées au sein de l'enveloppe urbaine constituée du Bourg, attestant probablement d'un phénomène de rétention foncière important.

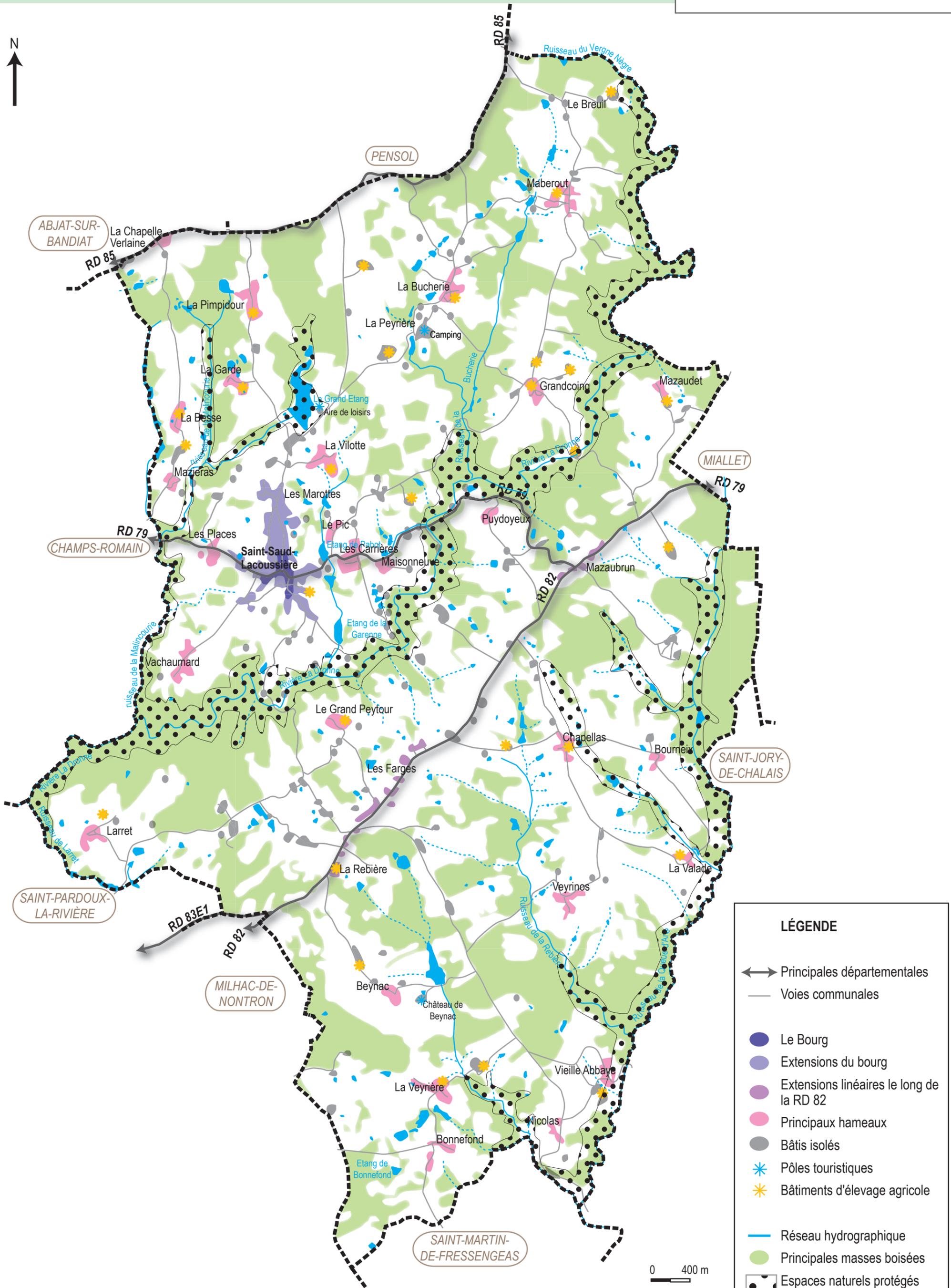
1.5 Besoins répertoriés

L'exposé du diagnostic de la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE a fait émerger des atouts et des faiblesses qu'il s'agit de mettre en avant pour répertorier les besoins pour son devenir dans le cadre de **la définition d'un projet de territoire.**

THEMES	FORCES	FAIBLESSES	BESOINS REPERTORIES
équilibre social de l'habitat	<p>Une augmentation du nombre de logements.</p> <p>Une part importante du nombre de propriétaires, associée à une augmentation du nombre de constructions à vocation d'habitat individuel pur.</p>	<p>Une domination du pavillon dans les constructions récentes, bâti contemporain parfois mal intégré à l'environnement.</p>	<p>Se donner les moyens de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ limiter le développement de l'enveloppe urbaine constituée notamment sur les espaces agricoles et encourager la densification et le remplissage des « dents creuses », ▪ intensifier le tissu urbain du bourg-centre pour encourager la production de logements locatifs notamment.
transports	<p>Les principales voies de communication qui traversent la commune sont des routes départementales : RD 79 qui traverse d'Est en Ouest et la RD 82 qui traverse du Nord-Est au Sud-Ouest.</p> <p>La relative proximité de la gare de Périgueux (51 km).</p>	<p>Une augmentation des déplacements domicile-travail, pour l'essentiel en voiture.</p>	<p>Il s'agit, à l'échelle communale, de créer des liaisons douces au sein du bourg.</p>
commerce	<p>La commune accueille des commerces diversifiés et de proximité dans son Bourg.</p> <p>Elle bénéficie de la proximité du pôle commercial de Nontron.</p>	<p>Les accès aux commerces sont essentiellement routiers.</p>	<p>Se donner les moyens de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ intensifier le tissu urbain du bourg-centre pour le dynamiser, ▪ créer un réseau de cheminements doux dans l'enveloppe urbaine constituée et notamment en lien avec le bourg-centre pour favoriser les petits trajets à pied.

THEMES	FORCES	FAIBLESSES	BESOINS REPERTORIES
équipements et services	<p>La commune accueille des services diversifiés et de proximité dans son Bourg.</p> <p>Elle bénéficie de la proximité du pôle de services de Nontron.</p> <p>Elle dispose d'une vie associative dynamique.</p>	<p>Un manque de cheminements « doux », pas de pistes cyclables aménagées.</p>	<p>Se donner les moyens de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ intensifier le tissu urbain du bourg-centre pour le dynamiser, ▪ créer un réseau de cheminements doux dans l'enveloppe urbaine constituée et notamment en lien avec le bourg-centre pour favoriser les petits trajets à pied.
développement économique	<p>Une pérennité des structures agricoles présentes sur la commune globalement assurée.</p> <p>Une agriculture dominée par l'élevage.</p> <p>Un taux de chômage en diminution.</p>	<p>Une augmentation des déplacements domicile-travail, pour l'essentiel en voiture.</p> <p>Une légère diminution du nombre d'emplois communaux en 5 ans.</p>	<p>Se donner les moyens de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ maintenir le tissu agricole présent sur la commune, ▪ de développer l'accueil de structures à vocation de loisirs et d'accueil touristique, ▪ donner la possibilité aux artisans, commerçants voire aux professions libérales de s'installer dans l'enveloppe urbaine existante.

→ cf. carte de synthèse page suivant



LÉGENDE

- ↔ Principales départementales
- Voies communales
- Le Bourg
- Extensions du bourg
- Extensions linéaires le long de la RD 82
- Principaux hameaux
- Bâti isolés
- ★ Pôles touristiques
- ★ Bâtiments d'élevage agricole
- Réseau hydrographique
- Principales masses boisées
- Espaces naturels protégés (Natura 2000, Znieff)

0 400 m

2 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSPECTIVES DE SON EVOLUTION

L'exposé du diagnostic territorial a permis de poser les bases de l'analyse du fonctionnement urbain et de la vie humaine de la commune. « L'État initial de l'environnement » permet quant à lui de déterminer les enjeux de la commune en matière d'environnement, de paysage, d'aménagement de l'espace et d'agriculture notamment, et de poser les bases de l'évaluation des incidences de la carte communale sur l'environnement.

2.1 Caractéristiques physiques du territoire communal

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE se situe à l'extrême Est du Bassin Aquitain et sur les franges Limousines du Massif Central. Le relief de cette partie de la Dordogne suggère une inclinaison générale du Nord-Est vers le Sud-Ouest, matérialisée par le tracé de la Dronne.

On a donc un espace structuré en plateaux inclinés parcourus par un réseau hydrographique dense et recouvert d'une couverture boisée imposante.

Le site du Bourg se situe sur des roches éruptives de type leucogranite à biotite, avec une formation géologique nommée Granite de Saint-Saud qui a été exploitée (exemple de l'excavation à l'ouest de Puydoyeux pour la production de produits concassés). Cette roche prend une coloration jaunâtre lorsqu'elle reste à l'air, ce qui peut donner une teinte particulière à des ensembles architecturaux de bâti ancien.

Plus au sud du bourg de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE, se trouvent de grands épandages d'altérites colluvionnées, d'une grande épaisseur, pouvant avoir un caractère sableux.

SAINT-SAUD-LACOUSSIERE s'inscrit dans le bassin versant de la Dronne qui est lui-même un affluent de l'Isle. Le cours d'eau traverse la commune en son centre, du nord-est au sud-ouest. Il façonne le paysage par sa vallée profonde et abrupte. Le relief est souvent encaissé et pentu et la rivière torrentueuse. Cette vallée très étroite est le plus souvent boisée avec quelques prairies naturelles. Les courants rapides dominent. Le lit est composé de blocs rocheux de toutes tailles et de sables. Ce cours d'eau est réservé et classé.

Le ruisseau de la Malincourie est un cours d'eau dont l'état écologique est considéré comme Moyen et l'état chimique comme Bon dans l'état des lieux de 2013 réalisé pour le SDAGE 2016-2021 :

Le ruisseau de la Queue d'Âne est un cours d'eau dont l'état écologique est considéré comme Moyen (son état chimique n'a pas été évalué) dans l'état des lieux de 2013 réalisé pour le SDAGE 2016-2021 :

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est soumise à un climat de type Aquitainien. Ce climat se caractérise par des hivers doux et pluvieux et des étés frais et relativement humides. Les vents dominants viennent de l'ouest et du sud-est, générés par les systèmes dépressionnaires de l'atlantique nord.

Les vents dominants d'origine océanique sont nettement de secteur ouest avec cependant une proportion non négligeable de vents orientés nord-est et sud-est. Le pourcentage de vents forts (vitesse > 8 m/s) est faible, ils sont de secteur ouest.

En l'absence d'industrie lourde et d'infrastructure routière dense, et considérant l'orientation des vents qui soufflent majoritairement d'ouest depuis la façade océanique, on peut penser que la qualité de l'air à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est globalement bonne.

2.2 Les grands traits de l'occupation des sols et des paysages

La base de donnée "Union européenne - SOeS, CORINE Land Cover 2006 " renseigne sur les grands types d'occupation des sols sur la commune. Elle met en évidence le caractère rural et forestier de la commune avec une présence significative des systèmes cultureux complexes (mosaïque de cultures, prairies, haie bocagère et petits bosquets) qui représentent environ 45 % de la superficie du territoire communal.

Les formations forestières, exclus les espaces en mutation, représentent quant à elles 43 % du territoire communal dont environ 32 % représentées par des forêts de feuillus purs.

SAINT-SAUD-LACOUSSIERE se trouve sur les marges sud de la Sylvo-éco-région (Source IFN) dite « Chataigneraie du centre et de l'ouest » à proximité immédiate de celle dite « Périgord » et plus particulièrement le Périgord vert.

A SAINT-SAUD-LACOUSSIERE, les espaces boisés sont nombreux principalement localisés autour du réseau hydrographique : le long de la Dronne, la Forêt Jalazier, le Bois de la Chapelle, le Bois de Mazaudet, la Forêt de la Maque. Ils sont composés principalement de feuillus et en particulier de chênes pédonculés. Ces chênaies renferment les essences comme le tremble, le bouleau, l'alisier, le lierre, le chèvrefeuille, la bourdaine et presque toujours le châtaignier. Des résineux, tels que le pin maritime, le pin sylvestre et quelques fois l'épicéa, le cèdre ou le sapin, viennent se mêler aux feuillus, témoins d'une végétation introduite et transférée lors de reboisements. Les principaux boisements de conifères, purs ou en mélange se trouvent près des lieux dits Larret, Montagnac, Peyfour ainsi que La Verrière au sud de la commune et le bois de Pimpidour au nord.

La Surface agricole utilisée était de près de 3 000 ha au dernier recensement agricole. Les céréales ne représentent qu'environ 300 ha tandis que les fourrages et surface toujours en herbe occupent les 2 700 ha restant (dont 1 200 ha de surface toujours en herbe).

Au regard des activités agricoles présentes sur la commune, SAINT-SAUD-LACOUSSIERE fait bien partie du Limousin. L'élevage bovin y est encore très présent.

Les terrains agricoles sont globalement localisés sur les plateaux. Ils forment grossièrement deux grandes unités distinctes séparés par la vallée boisée de la Dronne. Ces deux espaces sont eux-mêmes sous divisés en plusieurs grandes clairières par les vallons boisés des affluents de la Dronne de la Queue d'âne. Cet ensemble forme une mosaïque harmonieuse agro-forestière qui accueille une faune et une flore riche et diversifiée.

L'établissement public EPIDOR a établi un inventaire et une cartographie des zones humides présentes sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE. Cet inventaire met en évidence la présence de 235 ha de terrains considérés comme des zones humides, représentant moins de 5 % de la superficie du territoire communal.

La trame cartographie provisoire du réseau écologique aquitain dont les premiers éléments ont été mis en ligne montre la présence de deux réservoirs biologiques, d'un corridor biologique de niveau régional ainsi que plusieurs cours d'eau inscrits dans la trame bleue sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE :

- Corridor biologique « Systèmes bocagers » (hachuré violet) qui correspond à l'ensemble de l'espace agricole de la commune et notamment les secteurs à forte densité de prairies et de haies,
- Réservoirs biologiques « Boisements de feuillus » (vert plein) qui correspond aux boisements associés notamment au réseau hydrographique (arc forestier du Périgord) et « Milieux humides » (bleu plein) correspondant au réseau hydrographique et chapelet d'étangs qui parsèment l'espace agricole,
- Cours d'eau de la trame bleue (Dronne et queue d'Âne).

La faune fréquentant ces espaces de polyculture est composée de la guildes des espèces caractéristiques des espaces ruraux à forte diversité d'occupation du sol et de pratiques culturales. On y rencontre l'ensemble des cortèges faunistiques classiques : cortège des rapaces diurnes de plaine et de bocage comme la Buse variable, le Faucon crécerelle, passereaux de bocage et de culture, petits gibier de plaine comme la Perdrix rouge, le Faisan, le Lapin, le Lièvre, les mammifères carnivores comme le Renard, le Blaireau, la Fouine, la Belette, le Putois, les petits chiroptères des campagnes ainsi que le « gros gibier », Sanglier notamment et Chevreuil. Les massifs de feuillus accueillent des espèces plus forestières avec l'Autour des palombes et le Circaète Jean-le-blanc, la Genette sans oublier l'emblématique Ecureuil roux. Les peuplements sont dominés par des espèces ubiquistes ou forestières communes comme le Pinson des arbres, le Rouge gorge, le Coucou, le Verdier, le Pouillot véloce, le Troglodyte. La présence de vieux arbres dans les boisements permet aux cavernicoles comme les rapaces nocturnes et les pics de s'installer. Ces espaces forestiers où sont présents des petites zones humides sont aussi très favorables à certains amphibiens comme la Salamandre, le Crapaud calamite, le Crapaud commun.

Les prairies seront les territoires de chasse des carnivores comme le renard et le blaireau tandis que le pic vert, certains ardéidés comme le héron cendré ou le héron garde bœuf viendront se nourrir des différents insectes.

Les couloirs écologiques constitués par les cours d'eau entourés de prairies et de boisements de feuillus sont primordiaux pour le maintien et le développement d'une faune riche et équilibrée. D'une manière générale la mixité des essences forestières et floristiques est essentielle à l'existence d'une faune diversifiée et équilibrée.

Le réseau hydrographique de la commune et particulièrement le système associé à la Dronne, accompagné du chapelet d'étangs qui parsème le territoire agricole, présentent un intérêt écologique pour de nombreuses espèces inféodées aux milieux aquatiques et aux milieux humides rivulaires. Ils sont aussi des réservoirs biologiques de niveau régional.

La forêt dans sa mosaïque structurelle représente aussi un élément important de diversité floristique et faunistique. Cet espace à dominante de feuillus mais où les conifères sont bien représentés forme un réservoir biologique de niveau régional.

La diversité des cultures en place et la présence remarquée de prairies d'élevage dans un système bocager encore constitué sont également une richesse économique, écologique et paysagère pour la commune.

2.3 Eléments de patrimoine

La commune possède un patrimoine naturel assez important protégé par une zone Natura 2000 pour l'habitat et 3 ZNIEFF dont 2 de type 1 et 1 de type 2.

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est concernée en partie (456 hectares) par le site Natura 2000 FR7200809 « Réseau hydrographique de la Haute-Dronne ».

Le Document d'Objectifs de ce site a été élaboré par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord Limousin a été approuvé le 27 avril 2012.

La ZNIEFF de type I n° 720020017 : Tourbières de Mouton s'étend sur une superficie de 12.53 hectares.

Les milieux déterminants sont les landes humides atlantiques méridionales à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles, les communautés à Rhynchosphore blanc, les prairies humides oligotrophes et les bas-marais acides.

D'une superficie de 10,48 hectares, la ZNIEFF de type 1 n° 720020007 : Zone humide du bois de Tendeix correspond à la source d'un petit affluent de la Dronne. Les premières données récoltées par le PNR Périgord Limousin montrent un fort intérêt floristique du site lié à deux habitats assez rares en Dordogne : landes humides tourbeuses, végétation rivulaire des eaux oligotrophes.

La ZNIEFF de type 2 n° FR7200809 : Réseau hydrographique de la haute Dronne est définie en fonction du réseau hydrographique (cours principal et affluents permanents). Les vallons et talwegs à inondation temporaire sont inclus en raison des habitats qui peuvent s'y développer (landes et tourbières). En plus des vallées et vallons, elles incluent les boisements de pente (limites topographiques), les landes, tourbières et prairies humides.

Les deux captages AEP présents sur la commune sont couverts par un périmètre de protection rapproché (cf pages 32 et 33 du présent rapport).

L'ensemble de la commune est en Zone de Répartition des eaux pour les eaux superficielles (réseau hydrographique de la Dronne)

Certains édifices, ne faisant l'objet d'aucune protection sont cependant dignes d'intérêt sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE :

- Les maisons fortes et les forges
- Eglise de Peyrouse
- Le Petit Patrimoine : sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE, on trouve ainsi :
 - La Fontaine de la Goutte à Bourneix,
 - La Fontaine des Rhumatismes aux Bordes,

- La Fontaine des Engelures à Peyrouse,
- Une croix à Beynac,
- Une croix à La Coussière.

2.4 Contraintes et risques

La commune s'inscrit dans un contexte territorial sur lequel s'applique diverses contraintes liées aux infrastructures et aux risques naturels notamment.

La liste des risques, servitudes et protections s'appliquant au territoire permet de faire un bilan des contraintes, notamment à l'urbanisation. Elles sont liées au réseau hydrographique, aux divers réseaux et canalisations,...

La commune est concernée par les servitudes suivantes :

- Servitude **AS1**, relative à l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.
- Servitude **I4**, relative à l'établissement des canalisations électriques.
- Servitudes **PT2**, relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.

La commune est concernée par les risques suivants :

- Risque d'exposition au plomb
- Risque termites
- Cavités souterraines
- Risque sismique faible à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE
- Risque lié à la présence d'argile
- Risque incendie de forêt
- Risque remontée de nappe
- Risque inondation
- Risque Transport de Matières Dangereuses – TMD.

2.5 Synthèse et enjeux de l'environnement

Les enjeux majeurs sont directement liés à la présence d'habitats, d'habitats d'espèces ou d'espèces présentant un intérêt environnemental de premier plan (écologique, floristique ou faunistique) qui dépassent le cadre régional et qui sont reconnus au niveau national ou international. **Le réseau hydrographique de la haute Dronne**, classé en Zone Naturel d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique et en Site d'Intérêt Communautaire en tant qu'habitats d'espèces, représente un enjeu majeur pour le territoire de la commune.

Les enjeux de niveau régional concernent la préservation de milieux, de paysages ou de ressources liées aux milieux naturels (ressources agricole et forestière) qui font l'identité de la région. On distinguera ainsi :

- la protection du massif forestier en tant qu'entité forestière originale, diversifiée et peu mitée,
- la protection des clairières agricoles présentes dans le massif boisé,
- la protection de la ressource agricole,
- la mise en valeur du bâti et du patrimoine local d'intérêt.

Ces enjeux concernent aussi la gestion économe de l'espace grâce à une maîtrise de la croissance urbaine.

Plusieurs enjeux fonctionnels peuvent être mis en évidence sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE. La commune est traversée par deux routes assez importantes, les RD79 et RD82, et elle fait l'objet d'un développement de l'habitat manquant parfois de cohérence globale. Par ailleurs, plusieurs réservoirs biologiques de niveau régional s'inscrivent sur la commune.

La commune de SAINT- SAUD-LACOUSSIERE possède des atouts, mais une tendance à l'éparpillement urbain notamment le long des RD79 et RD82 qui concourt parfois à dégrader l'image qu'elle renvoie. Les enjeux paysagers concernent donc :

- maîtriser la limite extérieure du bourg en contenant l'extension urbaine le long des axes routiers,
- lutter contre le mitage,
- affirmer et valoriser les entrées de bourg,
- mettre en valeur le patrimoine local bâti et naturel.

3 ANALYSE DES INCIDENCES NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET EXPOSE DES CONSEQUENCES EVENTUELLES DE L'ADOPTION DE LA CARTE SUR LA PROTECTION DES ZONES REVETANT UNE IMPORTANCE PARTICULIERE POUR L'ENVIRONNEMENT

Cette 3^{ème} partie consiste à analyser le projet en parallèle des zones d'enjeu environnemental, notamment la zone Natura 2000, et de proposer des alternatives au développement urbain de certains secteurs.

3.1 Incidences sur les habitats, habitats d'espèce et espèces d'intérêt communautaire

Source : Syndicat mixte du parc naturel Régional Périgord-Limousin – Document d'objectifs du site FR7200809 : Réseau hydrographique de la haute Dronne – Juillet 2011

La commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est concernée en partie (456 hectares) par le site Natura 2000 FR7200809 « Réseau hydrographique de la Haute-Dronne ».

D'une superficie de 2 118 ha, le site FR 7200809 correspond aux vallées alluviales de la Dronne et de ses principaux affluents. Il est constitué d'un ensemble de marais, de prairies humides et de boisement inondable. L'importance exceptionnelle de la Moule perlière a principalement justifié l'inscription du site dans le réseau Natura 2000.

La structure animatrice est le parc naturel Régional Périgord – Limousin.

Une seule espèce végétale d'intérêt communautaire a été identifiée sur le site Natura 2000. Il s'agit du **Flûteau nageant - *Luronium natans*** (L.). Cette espèce a été identifiée sur la commune de DOURNAZAC, elle n'a pas été contactée sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE.

En plus des espèces relevant de l'annexe II de la Directive habitats, le site accueille 11 espèces d'oiseaux relevant de l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Quatre objectifs principaux de conservation ont été définis sur le site :

- Préserver la population de moule perlière,
- Conserver et accroître l'intérêt écologique du site,
- Optimiser la gestion et le suivi du site,
- Communiquer et animer le Document d'Objectifs.

Afin de reconnaître l'intérêt écologique majeur de la vallée de la Dronne et de ses affluents et éviter toute occupation des sols non compatible avec le maintien des habitats et espèces justifiant son intérêt patrimonial, l'ensemble des terrains compris dans l'enveloppe de la zone Natura 2000 a été classé en zone non constructible.

Dans les secteurs où l'urbanisation jouxte les marges de la zone Natura 2000 comme au lieu-dit « Lage », les limites de la zone constructible ont été placées au plus près des constructions existantes. La zone à vocation touristique de la « Forge de la Maque » se trouve quant à elle sur le coteau, elle ne concerne pas les habitats d'espèces humides de la vallée de la Dronne.

Le projet de carte communale n'aura aucune incidence directe sur les habitats, habitats d'espèces et espèces de la zone Natura 2000 de la vallée de la Dronne dès lors que l'ensemble des zones constructibles se trouve en dehors des limites de la zone Natura 2000.

Les principales incidences indirectes du développement urbain prévu résident dans le risque de pollution des eaux superficielles par les eaux usées (cf. chapitre suivant) et par le risque de dégradation des continuités biologiques associées à la vallée alluviale par l'augmentation du trafic automobile généré par le développement urbain.

On peut considérer que le projet de Carte Communale n'aura pas d'incidence significative sur les habitats, habitats d'espèces et espèces ayant justifié l'inscription de la Haute vallée de la Dronne dans le réseau Natura 2000 ainsi que sur le fonctionnement des écosystèmes présents.

3.2 Pollutions et nuisances

On peut considérer qu'en concentrant la plus grande partie du développement urbain dans la zone d'assainissement collectif du bourg, le projet de Carte Communale n'aura pas d'incidence significative sur les habitats, habitats d'espèces et espèces ayant justifié l'inscription de la vallée de la Dronne dans le réseau Natura 2000 ainsi que sur le fonctionnement des écosystèmes présents.

Les périmètres de protection des captages de Peyfreix et Bucherie sont maintenus en zone inconstructible.

Le projet de carte communale n'aura donc pas d'incidence notable sur la qualité de la ressource en eau.

Il n'y a pas d'industrie particulièrement polluante ou bruyante, à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE. Enfin, la Carte Communale ne propose d'extensions urbaines qu'autour des pôles urbains existants.

Il n'y a pas de voie à forte circulation à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE ni d'industrie bruyante. Il n'y a pas d'enjeu en matière de lutte contre les nuisances sonores.

L'augmentation de population va générer une augmentation de production de déchets ménagers, recyclables et non recyclables. Elle sera cependant très limitée compte tenu du caractère rural de la commune et de la croissance envisagée.

3.3 Incidences sur les espaces agro-sylvicoles et les continuités biologiques

Il s'agit de permettre la poursuite des activités agricoles traditionnelles de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE (élevage).

Ces activités assurent la préservation du caractère rural de la commune et des caractéristiques environnementales et paysagères de la majeure partie de son territoire. Elles sont le garant du maintien d'une certaine biodiversité sur le territoire communal et de la présence de ce que l'on peut nommer la faune banale des espaces ruraux.

Le mitage et l'étalement de l'urbanisation le long des voies de communication concourent à un morcellement des espaces agricoles et une fragilisation des exploitations agricoles et forestières.

Ainsi, la municipalité a souhaité recentrer le développement urbain de la commune autour du bourg en limitant au maximum les possibilités d'extensions dans les hameaux périphériques qui sont soit classés non constructibles soit fortement limités dans leur capacité d'extension. C'est ainsi que de nombreuses zones constructibles à l'ancien document ont été réduites : La Chapelle Verlaine, Mazières, L'Etang, Les Carrières, Mazaubrun-Est, Mazaubrun-Ouest, Sous-Bourneix, Beynac-Nord, Pré de Nicolas et La Rouderie, voire supprimées : Puydoyeux, Lagarde, Manaud, Plateau des Farges. Les limites elles-mêmes de la zone constructible du bourg ont été recentrées autour du bâti existant.

A contrario, pour permettre le développement communal, certaines zones ont été étendues (Grand Roc) ou créées (Chapellas) pour reconnaître l'existant et autoriser une certaine densification.

Plusieurs zones ont été créées pour autoriser le développement d'équipements touristiques : Forge de la Maque Sud, Les Barris, Maisonneuve, Grand Etang.

On note ainsi que les surfaces en zone U et Ua sont passées de 82,2 ha sur l'ancien document à 75,8 ha sur la carte communal actuel soit une réduction d'environ 7,7 %. Seule la surface des zones UL est en augmentation. Sur ces bases-là, le projet communal n'aura pas d'incidence notable sur les espaces agricoles et forestiers de la commune.

Le territoire communal est couvert par plusieurs espaces reconnus comme des réservoirs biologiques ou des corridors biologiques. Afin de ne pas accentuer les risques de rupture des continuités écologiques dans ces espaces le projet de carte communale a limité les zones de développement urbain à la proximité immédiate des pôles bâtis existants et tout particulièrement du bourg constitué.

Le développement en ruban du bâti le long des voies, particulièrement néfaste pour le déplacement de la faune, est ainsi stoppé.

On peut donc considérer que le projet communal aura des d'incidences réduites sur les continuités biologiques.

3.4 Incidences sur les paysages et le cadre de vie

Le développement urbain prévu par la municipalité est concentré autour du bourg constitué et des principaux hameaux de la commune éloignés des principales voies de communication, en continuité du bâti existant.

Le développement en ruban du bâti le long des voies, particulièrement néfaste pour les paysages, est ainsi stoppé.

3.5 Les besoins répertoriés

L'exposé du diagnostic de la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE a fait émerger des atouts et des faiblesses qu'il s'agit de mettre en avant pour répertorier les besoins pour son devenir dans le cadre de **la définition d'un projet de territoire.**

THEMES	FORCES	FAIBLESSES	BESOINS REPERTORIES
aménagement de l'espace	<p>Une bonne desserte de la commune.</p> <p>Un cadre de vie communal resté « rural » recherché à proximité des pôles de Nontron, et de Périgueux.</p>	L'activité est monospécifique	<p>Se donner les moyens de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ valoriser le cadre de vie rural, ▪ limiter le développement de l'enveloppe urbaine constituée notamment sur les espaces agricoles et encourager la densification et le remplissage des « dents creuses ».

THEMES	FORCES	FAIBLESSES	BESOINS REPERTORIES
environnement	La présence d'une zone Natura 2000 classée pour l'habitat (Réseau hydrographique de la haute Dronne), et de 3 ZNIEFF. Le zonage d'assainissement collectif est présent dans le bourg.	Un relatif mitage de l'espace.	Se donner les moyens de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir la pérennité des corridors biologiques qui constituent les trames verte et bleue régionales ▪ Optimiser le développement urbain pour réduire la consommation d'espace agricole ou forestier ▪ Identifier et affirmer les entrées de bourg
surfaces agricoles	Une agriculture dominée par l'élevage qui offre des paysages ruraux identitaires.	Une agriculture parfois en concurrence avec la construction.	Se donner les moyens de maintenir le tissu agricole présent sur la commune qui est un élément fort de son identité.
développement forestier	La commune se caractérise par la présence de zones boisées dont l'intérêt environnemental est important.	Ces boisements sont ponctuellement en concurrence avec la construction.	Se donner les moyens de protéger les boisements les plus significatifs du point de vue environnemental.

4 EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR LA DELIMITATION DES SECTEURS OU LES CONSTRUCTIONS SONT AUTORISEES

Le bilan de la carte au moment de la révision permet de présenter l'évolution de l'urbanisation avant de présenter et justifier le nouveau zonage des secteurs.

4.1 Projet de développement : aspects qualitatifs

Le projet de développement retenu par la collectivité propose de tendre vers un scénario intégrant les objectifs suivants :

- 1- la protection de l'agriculture,
- 2- la densification du Bourg,
- 3- le développement du tourisme vert,
- 4- le maintien d'un habitat résidentiel en dehors du Bourg,
- 5- la mise en œuvre des dispositions nécessaires au maintien de la bonne qualité de vie à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE et à la préservation de ses paysages et de son environnement (urbanisation nouvelle raisonnée permettant de maintenir une certaine dynamique démographique sur le territoire).

Orientations de la carte communale

Dans ce contexte la commune a établi un projet de développement de son territoire basé sur les orientations suivantes :

- Qualification des espaces bâtis et structuration de l'urbanisation nouvelle,
- Limitation de l'expansion urbaine dans un contexte de faible pression foncière,
- Développement de l'attractivité touristique,
- Préservation du capital agricole,
- Préservation du patrimoine naturel et bâti.

La mise en œuvre de ces orientations se traduit de la manière suivante :

- La densification des pôles d'habitat ;
- La reconquête des hameaux par densification et structuration du bâti existant ;
- La préservation du caractère agricole et forestier de la commune;
- La prise en compte du paysage et des points de vue remarquables identifiés.

La protection d'une large partie du territoire communal contribue à une préservation volontariste et forte de la spécificité rurale de la commune.

4.2 Projet de développement : aspects quantitatifs

Le développement de l'habitat et le scénario retenu : la municipalité souhaite proposer un développement des logements cohérent avec les années passées, de l'ordre de 7 logements autorisés annuellement, intégrant la construction neuve et la réhabilitation (à noter le nombre assez faible de logements vacants sur le territoire de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE).

→ Hypothèse de développement retenue : + 125 habitants en 2025 (à 14 ans)

Les mécanismes de consommation constatés au cours des périodes précédentes à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE démontrent qu'il est nécessaire de réaliser de nouveaux logements pour assurer le maintien de la population (soit environ 2,4 logements par an).

Ainsi, en théorie, pour maintenir sa population de 2011, SAINT-SAUD-LACOUSSIERE doit « proposer » environ **93 logements neufs** d'ici à 2025.

L'objectif démographique retenu par la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est d'atteindre une population d'environ **995 habitants à l'horizon 2025**, soit environ 129 habitants de plus qu'en 2011. Sur la période 2011 – 2025, 93 logements seront construits, soit un rythme de construction de l'ordre de 7 logements par an.

4.3 Description du zonage de la révision n°1

Localisées sur les secteurs définis au parti d'aménagement, les zones urbaines entrent dans le cadre du scénario du parti d'aménagement avec :

- 93,51 ha de surfaces totales (U, UA et UL), dont **19,79 ha disponibles en zones U**.
- 4,69 ha de surfaces classées en zone UA,
- 17,62 ha de surfaces classées en zone UL.

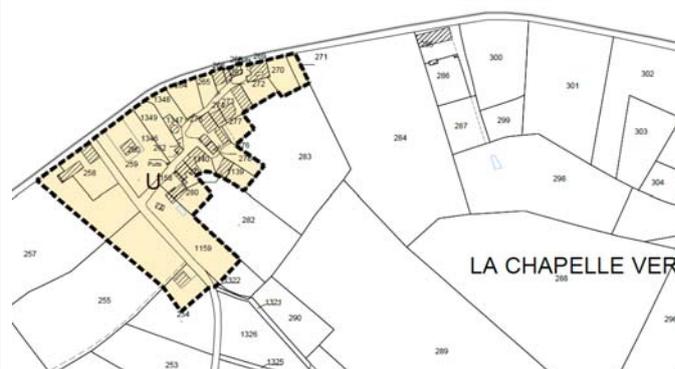
Ces zones urbaines représentent 1,61% du territoire communal et permettent de conserver 5 710,59 ha en zone N, soit plus de 98,39 % du territoire communal.

➔ « La Chapelle Verlainne »

Extrait zonage avant la révision



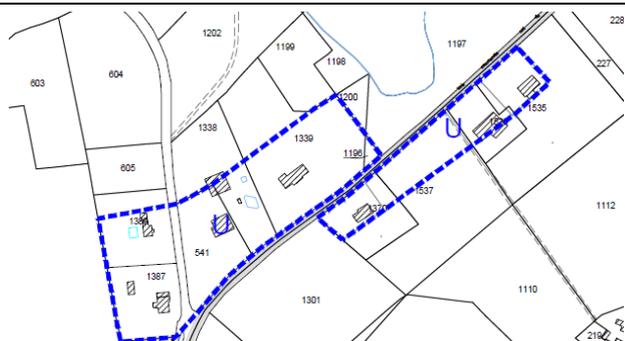
Extrait zonage après la révision



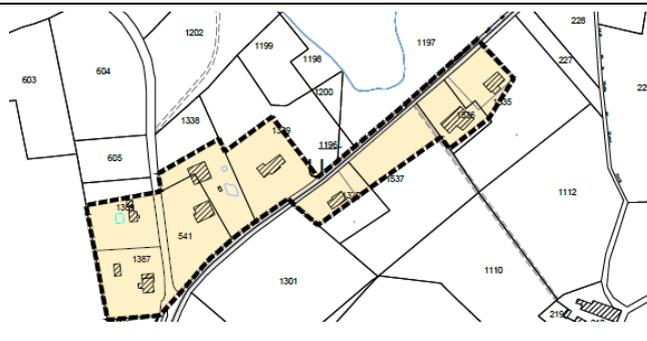
La zone U initiale est réduite en superficie dans ses parties Ouest, Est et Sud pour ne pas permettre un développement urbain linéaire.

➔ « La Ladre »

Extrait zonage avant la révision



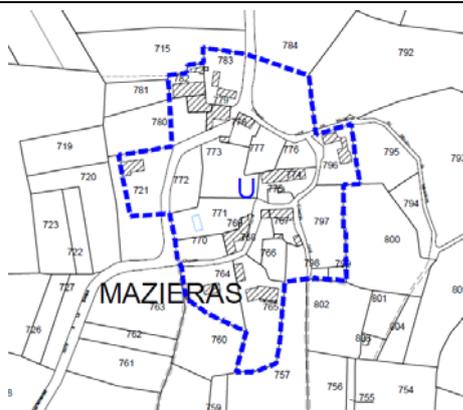
Extrait zonage après la révision



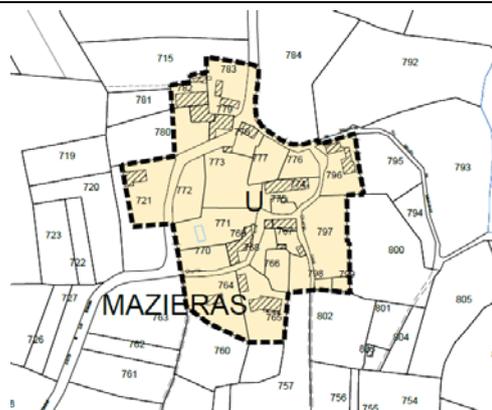
Cette zone U est maintenue sans évolution.

➔ « Mazieras »

Extrait zonage avant la révision



Extrait zonage après la révision

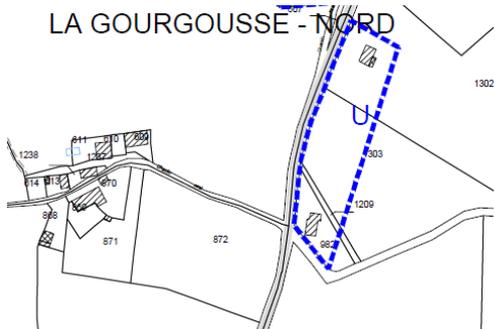


La zone U initiale est réduite en superficie dans sa partie Sud pour ne pas permettre un développement urbain linéaire, et dans sa partie Nord pour ne pas permettre la conquête d'un nouvel espace agricole (au-delà de la route).

➔ « La Gourgousse Nord »

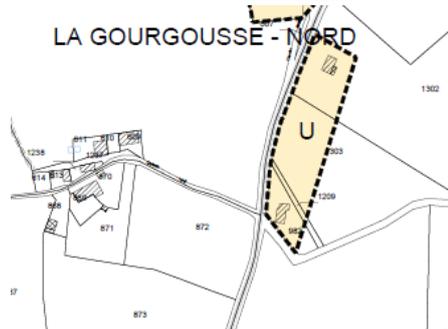
Extrait zonage avant la révision

LA GOURGOUSSE - NORD



Extrait zonage après la révision

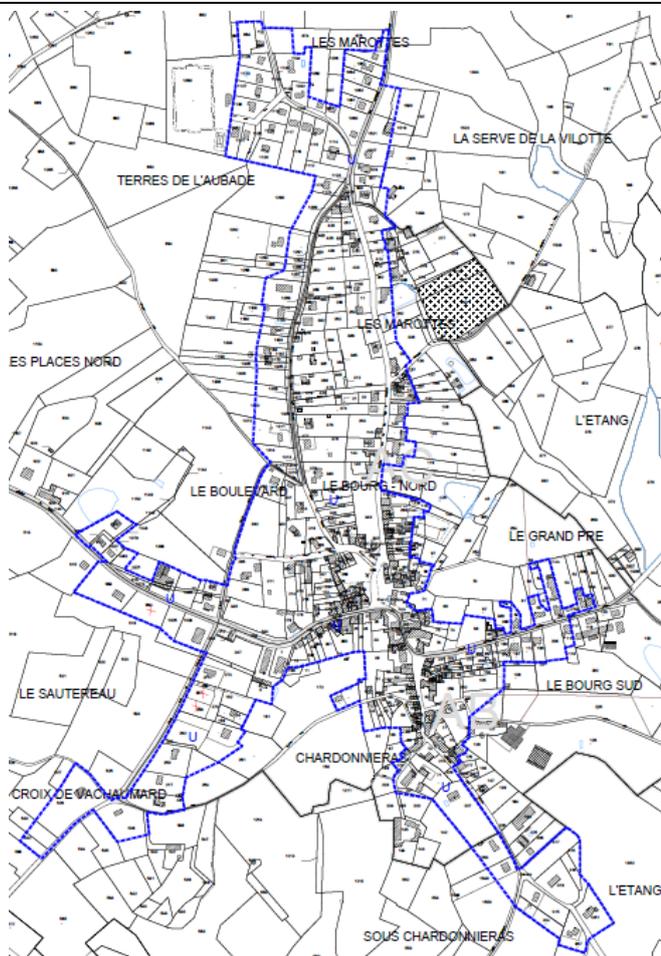
LA GOURGOUSSE - NORD



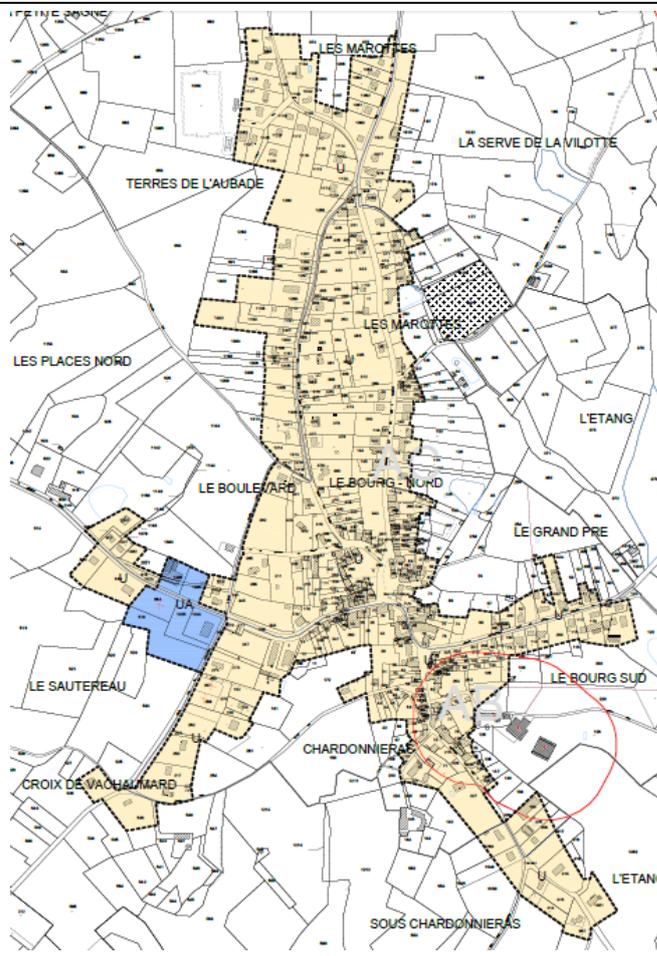
Cette zone U est maintenue sans évolution.

➔ « Les Marottes / Le Bourg »

Extrait zonage avant la révision



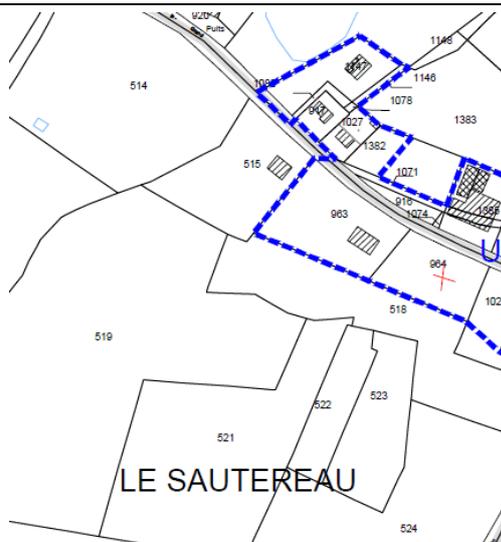
Extrait zonage après la révision



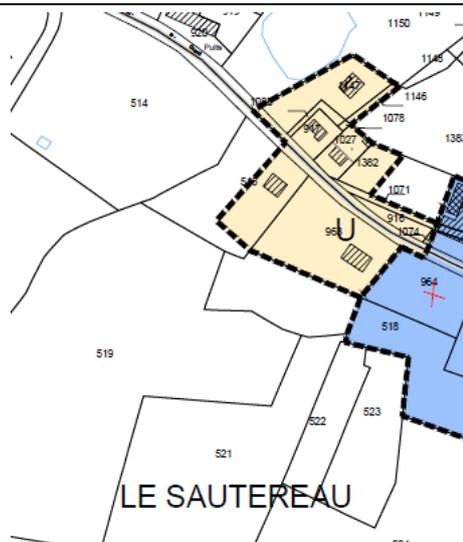
Un des objectifs majeurs de cette révision est de confirmer la place du bourg dans la distribution urbaine de la commune en évitant un développement de celui-ci en linéaire.
 Pour cela un travail de densification est proposé à la marge sur des terrains qui ne permettent pas le développement d'un urbanisme de chemin mais plutôt de confortement.

➔ « Le Sautereau »

Extrait zonage avant la révision



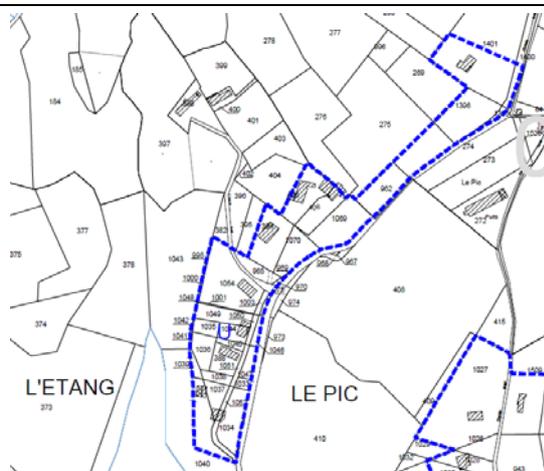
Extrait zonage après la révision



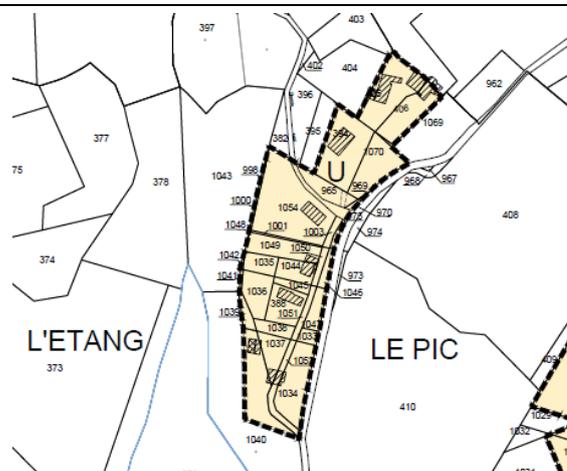
Ce secteur appartient à l'enveloppe urbaine constituée du bourg et est donc classée en zone U sans développement linéaire complémentaire.

➔ « L'Etang »

Extrait zonage avant la révision



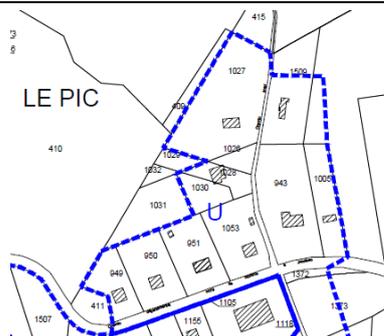
Extrait zonage après la révision



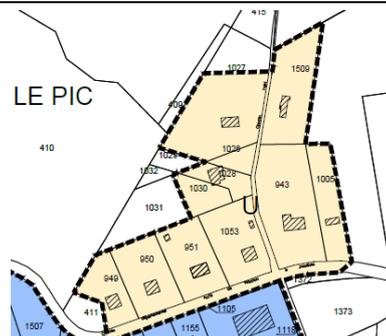
La zone U initiale est réduite en superficie dans sa partie Nord-Est pour ne pas permettre un développement urbain linéaire.

➔ « Le Pic »

Extrait zonage avant la révision



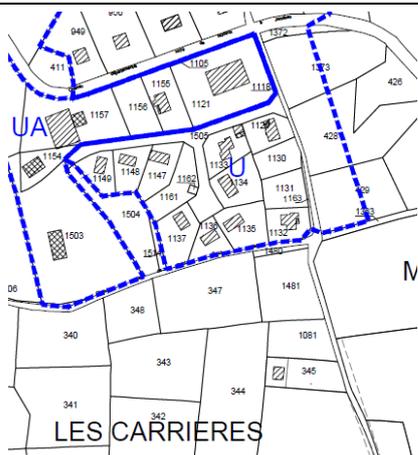
Extrait zonage après la révision



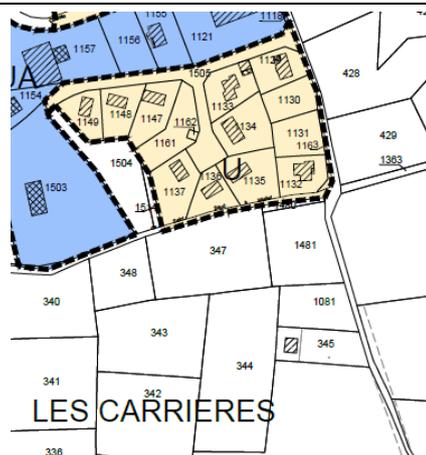
La zone U initiale est légèrement revue en superficie dans sa partie Nord. Le chemin d'accès aux parcelles au Nord est en train d'être empierré par la collectivité.

➔ « Les Carrières »

Extrait zonage avant la révision



Extrait zonage après la révision

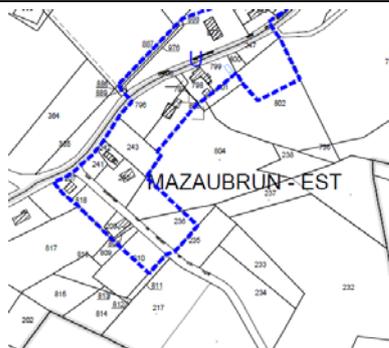


Le lotissement est complet. La zone U située de l'autre côté de la route (partie des parcelles 428, 429, 1372 et 1373) n'a reçu aucune construction neuve depuis l'approbation de la carte communale ; elle est donc enlevée.

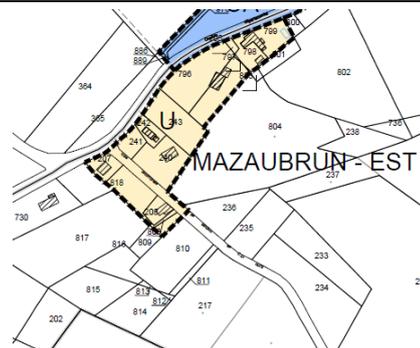
L'accès aux parcelles C 347 et 1480/1481 se fera sur le chemin rural situé au Nord ; celui-ci sera refait pour améliorer l'accessibilité et la sécurité.

➡ « Mazaubrun Est »

Extrait zonage avant la révision



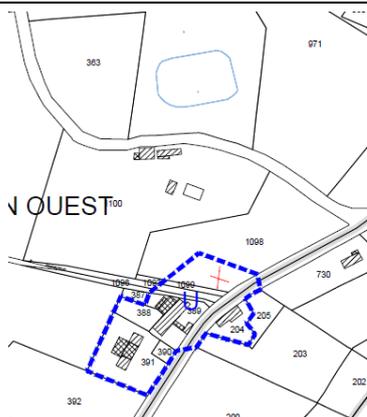
Extrait zonage après la révision



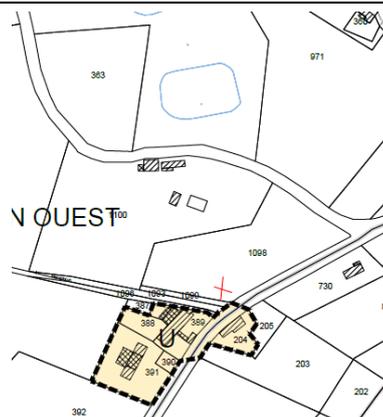
La zone U initiale est réduite en superficie dans sa partie Sud pour ne pas permettre un développement urbain linéaire, dans un secteur accueillant une activité économique (ne pas aggraver les potentielles nuisances).

➡ « Mazaubrun Ouest »

Extrait zonage avant la révision



Extrait zonage après la révision



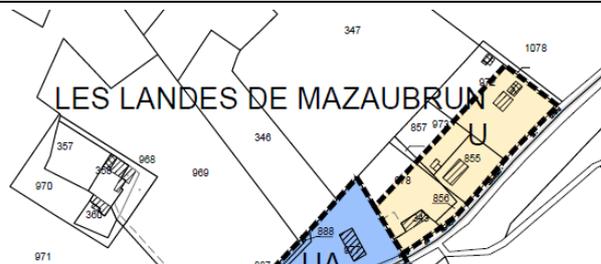
La zone U initiale est réduite en superficie dans sa partie Nord pour ne pas permettre un développement urbain linéaire.

➡ « Les Landes de Mazaubrun »

Extrait zonage avant la révision



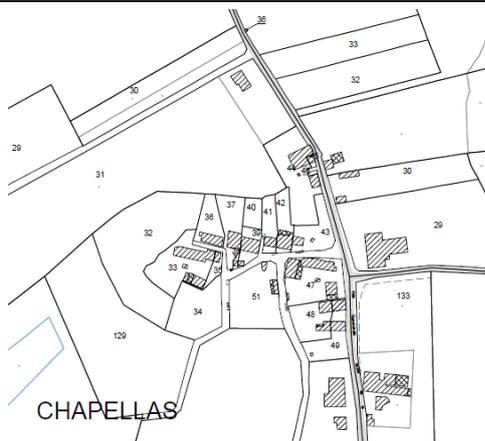
Extrait zonage après la révision



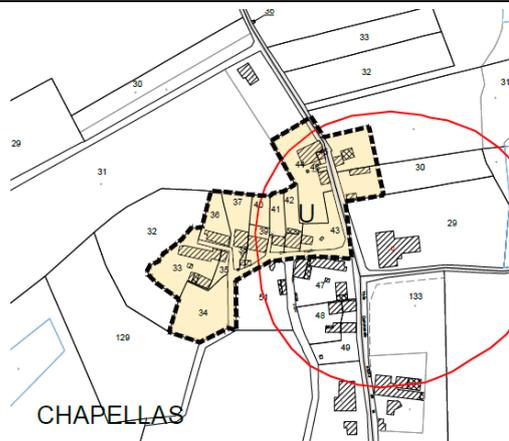
Cette zone U est maintenue sans évolution.

➤ « Chapellas »

Extrait zonage avant la révision



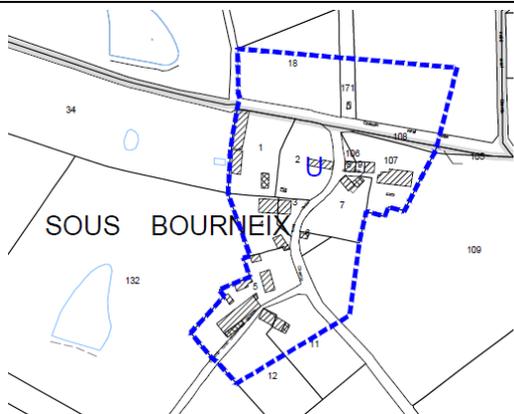
Extrait zonage après la révision



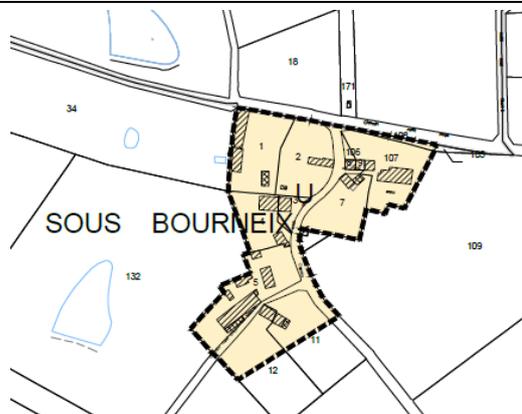
On note la présence d'un bâtiment agricole dans la parcelle T 133 située au Sud-Est du noyau ancien. Actuellement, ce bâtiment n'abrite plus que quelques bêtes et il n'a pas été désaffecté. La reprise de ce bâtiment est difficile car il est situé à proximité de tiers ; il n'y a pas de reprenneur dans la famille de l'exploitant. De ce fait, une zone U est créée dans le but de densifier la partie Nord du village. Elle comprend une partie des parcelles W 30, 31, 32, 33, 34 ainsi que les parcelles V 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 46.

➤ « Sous-Bourneix »

Extrait zonage avant la révision



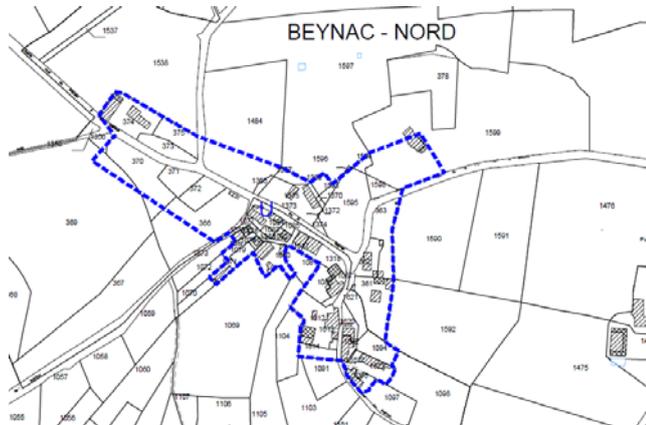
Extrait zonage après la révision



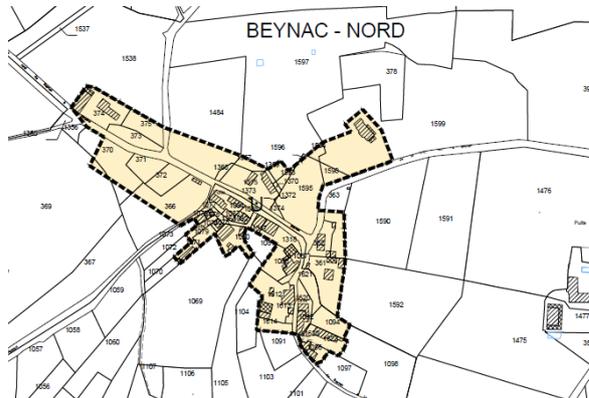
La zone U initiale est réduite en superficie dans sa partie Est et Nord pour ne pas permettre la conquête de nouveaux espaces agricoles (au-delà des deux routes).

➤ « Beynac Nord »

Extrait zonage avant la révision



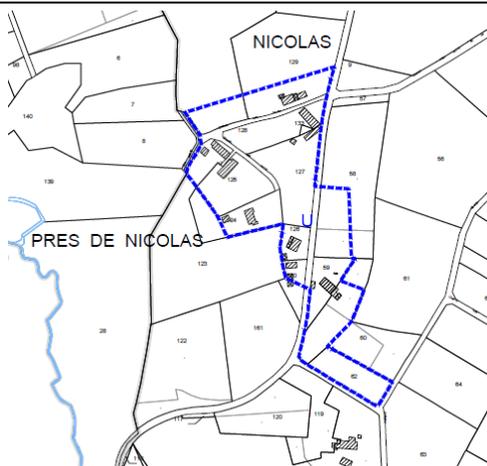
Extrait zonage après la révision



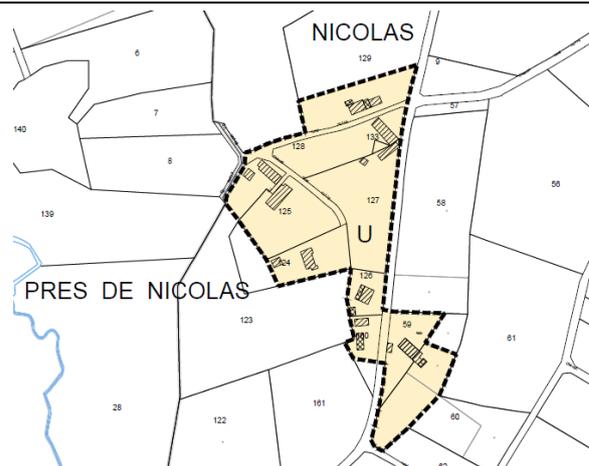
Cette zone U est maintenue sans évolution.

➤ « Pré de Nicolas »

Extrait zonage avant la révision



Extrait zonage après la révision



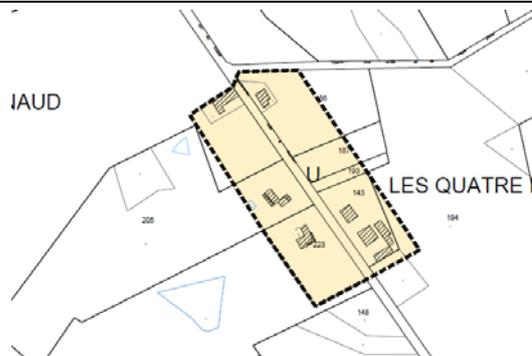
La zone U initiale est réduite en superficie dans sa partie Sud et dans sa partie Est pour ne pas poursuivre le développement urbain linéaire.

➤ « Les Quatre Routes »

Extrait zonage avant la révision



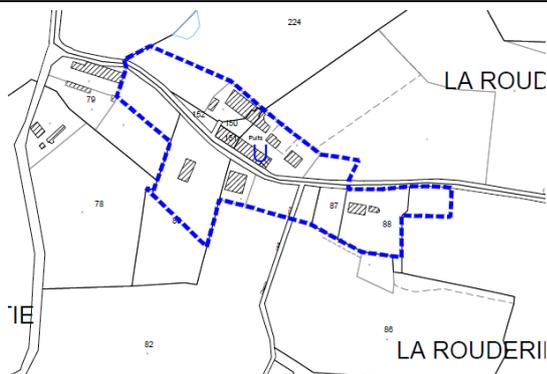
Extrait zonage après la révision



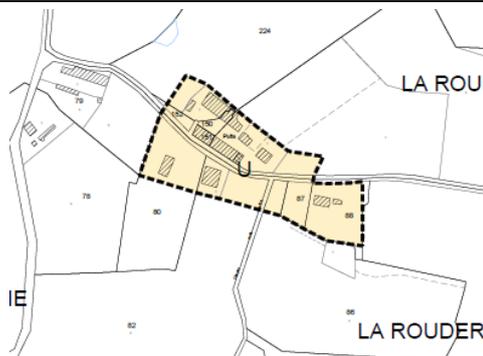
Cette zone U est maintenue sans évolution.

➤ « La Rouderie »

Extrait zonage avant la révision



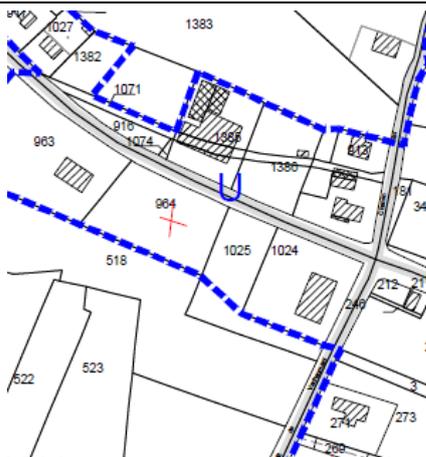
Extrait zonage après la révision



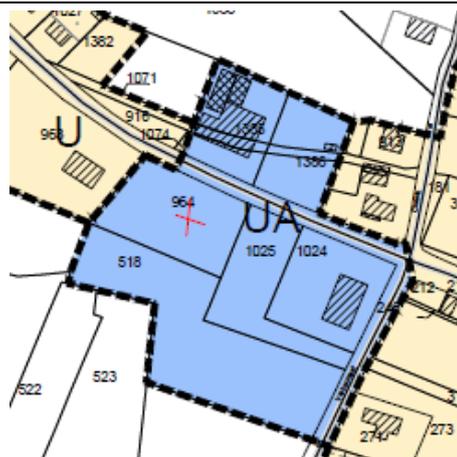
La zone U initiale est réduite en superficie dans sa partie Ouest et dans sa partie Est pour ne pas poursuivre le développement urbain linéaire.

➤ « Le Sautereau » zone UA

Extrait zonage avant la révision



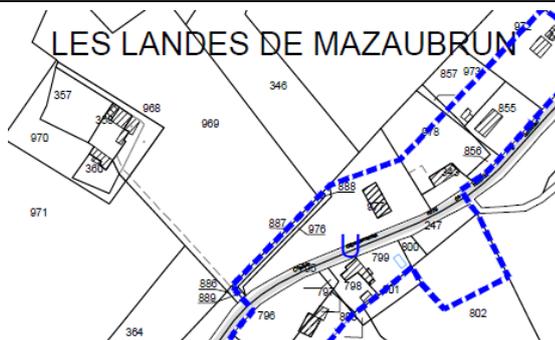
Extrait zonage après la révision



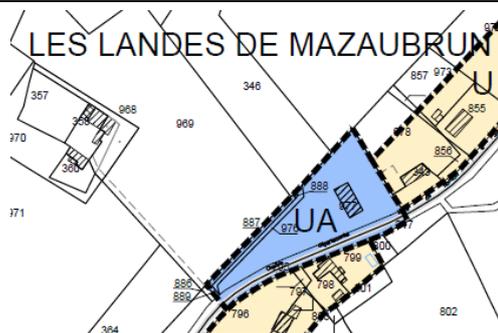
Il s'agit autour d'installations à vocation économique et de services existantes (bâtiments techniques communaux notamment) de permettre le développement d'une zone mesurée à vocation tertiaire et artisanale. Cette zone bénéficie d'une bonne desserte viaire. Un projet d'installation d'une usine de conservation, avec un site de vente est à l'étude.

➤ « Les Landes de Mazaubrun » zone UA

Extrait zonage avant la révision



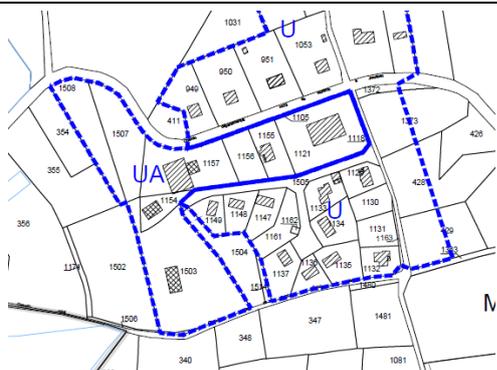
Extrait zonage après la révision



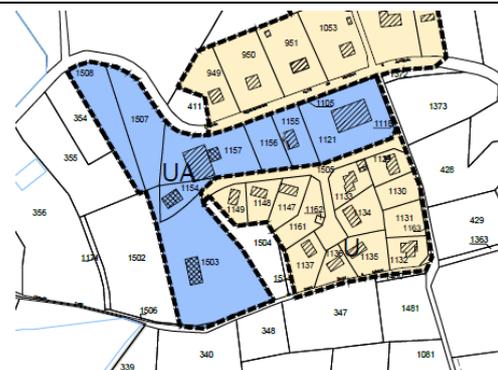
Il s'agit ici de reconnaître une activité économique existante.

➤ « Le Pic » zone UA

Extrait zonage avant la révision



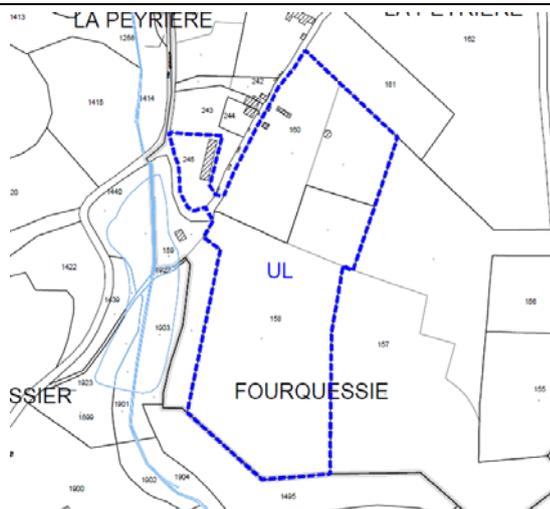
Extrait zonage après la révision



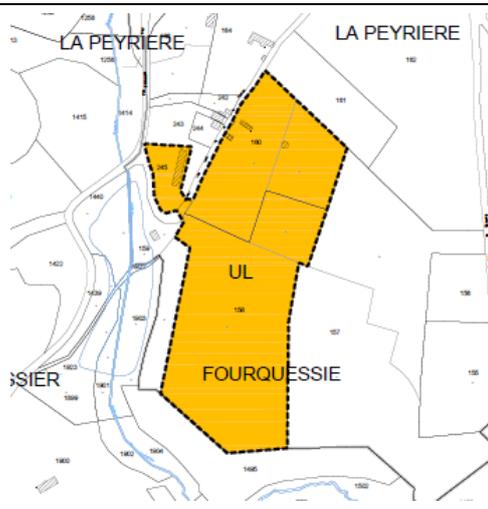
Il s'agit ici uniquement de reconnaître une zone d'activités économiques existante (réduction de la zone UA de la Carte Communale applicable à l'Est).

➤ « Fourquessie » zone UL

Extrait zonage avant la révision



Extrait zonage après la révision

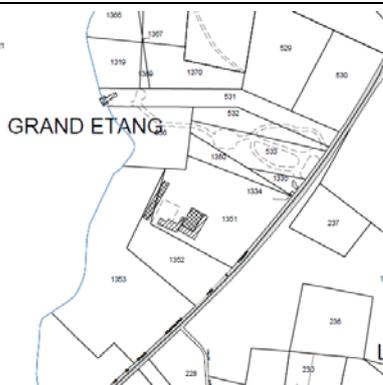


Il s'agit de reconnaître un secteur d'activité touristique accueillant des terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs.

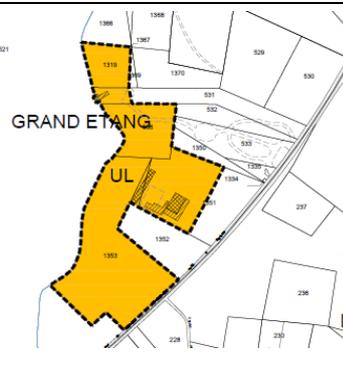
➔ Ce projet participe de la dynamisation de l'accueil touristique sur le territoire communal.

➤ « Grand Etang » zone UL

Extrait zonage UL avant la révision



Extrait zonage UL après la révision



Les terrains concernés par la zone UL appartiennent à la commune qui pourra donc disposer de ces terrains pour un ou des projets touristiques d'intérêt pour la collectivité.

Les activités présentes au Grand Etang, à caractère communales et intercommunales :

- Label Pavillon Bleu.
- Baignade surveillée (avec Tiralo),
- Ski nautique – Baby ski et Handi-ski,
- Paddle,
- Terrain de jeux (table Ping-pong, terrain Volley),
- Jeux pour enfants,
- Pêche,
- Aire de camping-car (72h),
- Restauration rapide,
- Activités liées aux associations : inter village et soirée entrecôte avec feu d'artifice.

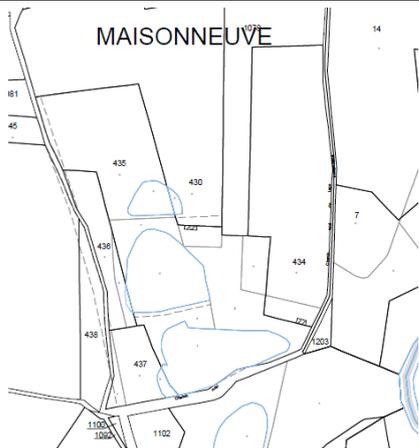
La commune a réalisé des plantations de plantes filtrantes afin d'éviter la pollution de l'étang et des plantations d'essences locales aux abords de l'étang.

La zone UL permettra de développer ce site (exemple : développement de l'activité ski nautique...) tout en le protégeant. En effet, il sera ainsi possible de réaliser des systèmes de traitement en cas de développement d'activités liées à l'eau.

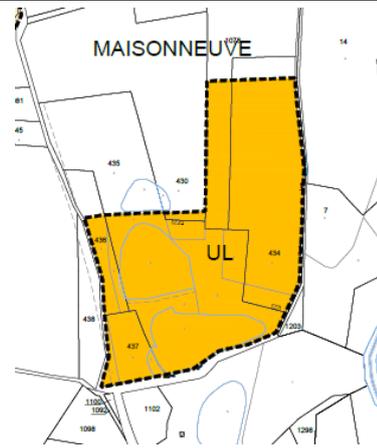
➔ *Ce projet participe de la dynamisation de l'accueil touristique sur le territoire communal.*

➔ « **Maisonneuve** » zone UL

Extrait zonage avant la révision



Extrait zonage après la révision



Cette zone est actuellement, pour partie, occupée par un camping à la ferme. Les propriétaires ont pour projet de développer un projet touristique de chalets et un projet d'accueil de loisirs en complément de leur activité à la ferme et de camping à la ferme. Ce camping est existant depuis 30 ans : ces projets sont l'occasion d'améliorer, de développer et de mettre aux normes les équipements existants.

➔ *Ce projet participe de la dynamisation de l'accueil touristique sur le territoire communal.*

Plan sommaire du projet :

Projet Camping

ROUTE DE L'AGE
24470 Saint Saud La Coussière

II. - LES SERVICES PROPOSES

Locations chalets bois d'environ 40 m² / Capacité d'accueil 4 personnes .
Pêche dans 2 étangs.
Location de vélos.
Organisation de randonnées

A. LA STRUCTURE

- 5 Chalets bois
- 1 Salle commune équipée d'une cuisine pour soirées , séminaires .
- 1 Maison d'habitation

I - PRESENTATION DU PROJET

II - LES PRESTATIONS

A) LA STRUCTURE

B) LES ACTIVITES

Echelle : 1/2000
Lun. 05 Jan.

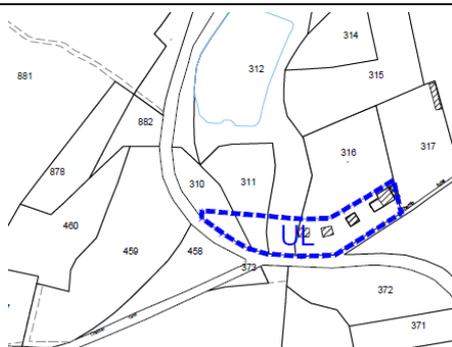
➔ Cf. dossier de présentation en annexes du présent dossier

Plan sommaire du projet :



➔ « Grand Roc » zone UL

Extrait zonage avant la révision



Extrait zonage après la révision



Il s'agit ici de zoner la totalité du bâti existant et d'envisager en bordure du chemin rural, une extension modérée pour un ou deux bungalows supplémentaires.

➔ Ce projet participe de la dynamisation de l'accueil touristique sur le territoire communal.

Plan sommaire du projet :

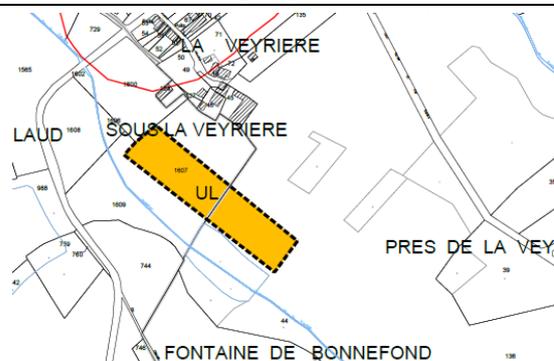


➔ « Sous La Veyrière » zone UL

Extrait zonage avant la révision



Extrait zonage après la révision



Il s'agit de permettre la réalisation d'un projet de zone de loisirs avec :

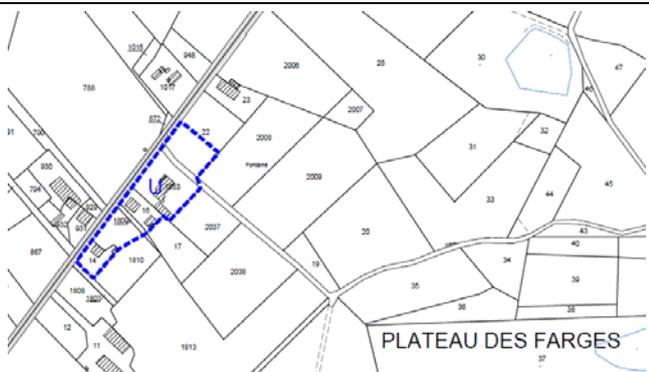
- mise en place d'un site sportif avec différents parcours (tir à l'arc, VTT, randonnée, course d'orientation) et des zones de jeu (airsoft),
- création de gîtes à thèmes pour accueillir les sportifs et leurs familles (4 tipis, 3 ou 4 cabanes de trappeur, un local de rangement et un bloc sanitaire seront construits et une des granges présente sur le site sera réhabilitée et convertie en salle d'accueil et d'activités).

Le porteur de projet souhaite promouvoir le sport en milieu naturel, coordonner et former des intervenants pour l'encadrement de groupe sportif ou de loisir, gérer l'organisation de manifestations sportives et culturelles et proposer un accueil pour des groupes scolaires.

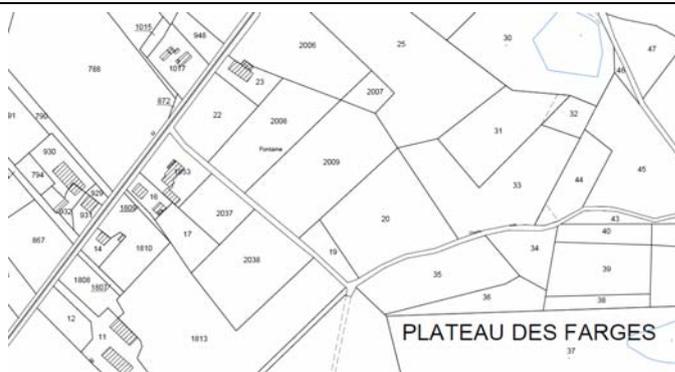
➔ *Ce projet participe de la dynamisation de l'accueil touristique sur le territoire communal.*

➔ « Plateau des Farges »

Extrait zonage avant la révision



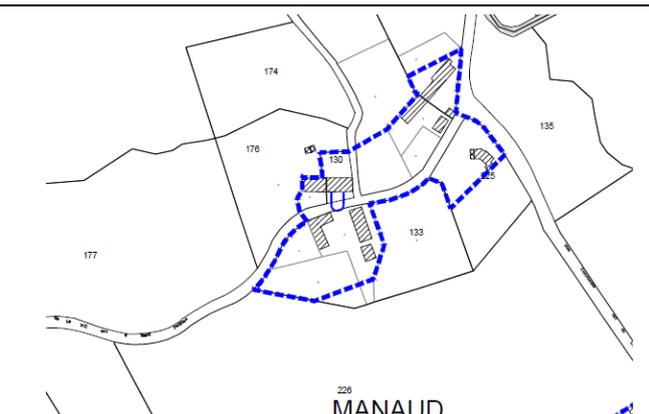
Extrait zonage après la révision



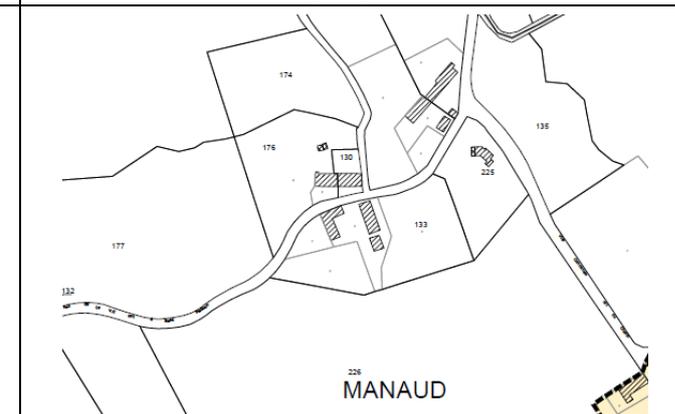
En l'absence d'évolution de ce secteur depuis l'entrée en vigueur de la Carte Communale et au regard du caractère linéaire de la zone U, cette dernière est reversée en zone non constructible N.

➔ « Manaud »

Extrait zonage avant la révision



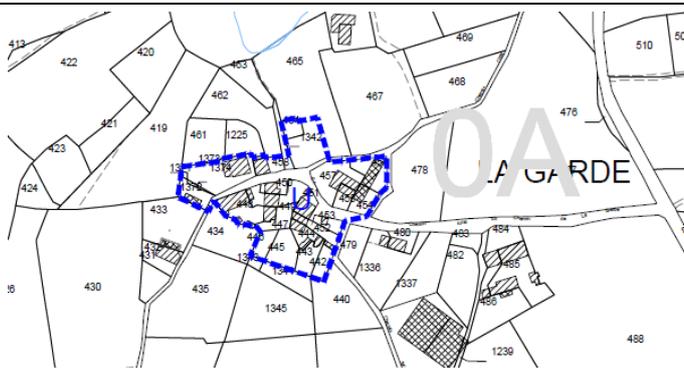
Extrait zonage après la révision



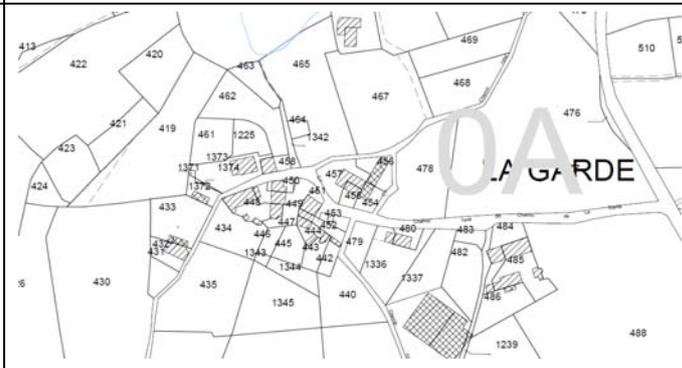
En l'absence d'évolution de ce secteur depuis l'entrée en vigueur de la Carte Communale et au regard du caractère agricole du secteur concerné, cette dernière est reversée en zone non constructible N.

➔ « Lagarde »

Extrait zonage avant la révision



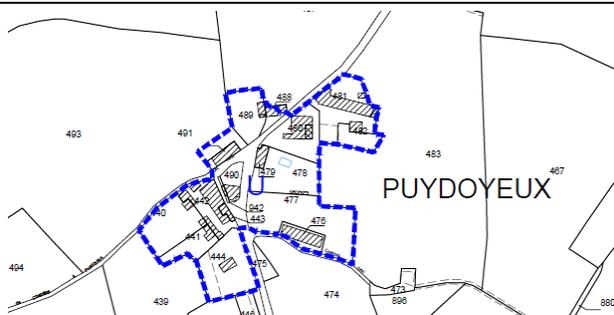
Extrait zonage après la révision



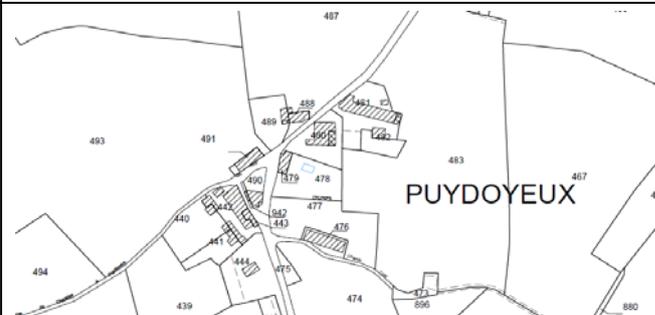
En l'absence d'évolution de ce secteur depuis l'entrée en vigueur de la Carte Communale et au regard du caractère agricole mais également boisé du secteur concerné, cette dernière est reversée en zone non constructible N.

➔ « Puydoyeux »

Extrait zonage avant la révision



Extrait zonage après la révision



En l'absence d'évolution de ce secteur depuis l'entrée en vigueur de la Carte Communale et au regard du caractère agricole du secteur concerné, cette dernière est reversée en zone non constructible N.

5 PRESENTATION DES MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET, SI POSSIBLE, COMPENSER, S'IL Y A LIEU, LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE SUR L'ENVIRONNEMENT

Il a été montré précédemment que le projet de carte communale tel qu'il a été décidé par la municipalité de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE n'aura pas d'incidence notable prévisible sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, sur la ressource agricole et forestière, sur les paysages et le cadre de vie ainsi que sur la ressource en eau et la qualité locale de l'air.

En effet, c'est le zonage en lui-même qui a été dessiné de manière à éviter les conséquences dommageables les plus importantes et à réduire les conséquences dommageables inhérentes à toute activité humaine, de la mise en œuvre de la carte communale sur l'environnement.

5.1 Réduction de la consommation d'espace agricole et naturel : un développement urbain maîtrisé

On note que les surfaces en zone U et Ua sont passées de 82,2 ha sur l'ancien document à 75,8 ha sur la carte communal actuelle soit une réduction d'environ 7,7 %. Seule la surface des zones UL est en augmentation et ceci afin de permettre le développement du tourisme sur la commune.

5.2 Préservation et mise en valeur de l'environnement, de la biodiversité et des espaces ruraux

La zone non constructible « N » est localisée, pour l'essentiel, au niveau des zones agricoles, des zones forestières, des zones au caractère naturel et paysager à maintenir. Les espaces boisés, garants d'un cadre de vie attrayant dans le secteur de la Dronne et de la Queue d'Âne, sont préservés par un classement en zone « N », non constructible.

Cette zone s'étend sur 5 710,59 ha environ, c'est plus de 98,39% du territoire communal qui sont ainsi préservés. Dans cette zone, la construction neuve est interdite, en dehors des bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole.

Cette mesure permet donc d'assurer la préservation des paysages ruraux caractérisés par un bâti ancien souvent d'origine agricole.

5.3 préservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire

Le zonage restrictif permet de maintenir fonctionnel les corridors biologiques indispensables aux espèces d'intérêt communautaire, associés à la Dronne et à ses affluents, ses berges et sa vallée alluviale.

Enfin, le système de recueil et de traitement des effluents urbains en place sur la commune de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE est en capacité d'absorber l'augmentation des flux supplémentaires générés par le développement de la population, et ceci dans le respect strict des normes en vigueur et des objectifs de qualité des eaux de l'Isle. La carte communale n'aura pas d'incidence indirecte sur le réseau hydrographique de la commune.

5.4 Conclusion

On peut considérer que le projet de Carte Communale de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE n'aura pas d'incidence notable sur les habitats, habitats d'espèces et espèces ayant justifié l'inscription de la *Haute vallée de la Dronne* en zone Natura 2000, ni sur les espaces agricoles et forestiers support de la biodiversité.

6 DEFINITION DES CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES QUI DEVRONT ETRE RETENUS POUR SUIVRE LES EFFETS DE LA CARTE SUR L'ENVIRONNEMENT

Les critères, indicateurs et modalités mises en œuvre doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées.

6.1 Définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan

L'évaluation environnementale du projet de Carte Communale est une approche globale et transversale de l'élaboration, déclinée selon les phases suivantes :

- un diagnostic et l'identification des principaux enjeux,
- l'explication des choix retenus et l'évaluation de leur incidence potentielle sur l'environnement communal,
- l'exposé de la manière dont ces incidences ont été prises en compte dans la Carte Communale.

L'évaluation environnementale du projet de Carte Communale porte sur les paramètres environnementaux au sens large tout en ciblant plus particulièrement les paramètres les plus sensibles sur le territoire communal :

- le maintien de la diversité biologique, faune, flore et de l'occupation des sols sur le territoire communal,
- la gestion de la ressource en eau superficielle, du réseau hydrographique et des milieux associés,
- la gestion de la ressource agricole et forestière,
- l'assainissement des effluents domestiques et la gestion des eaux pluviales urbaines.

Les indicateurs suivants permettront une meilleure analyse des résultats de l'application de la Carte Communale. Ils sont basés sur les problématiques et enjeux communaux, à savoir : la faible densité urbaine, l'étalement urbain, l'usage quasi systématique de la voiture et l'absence de cheminements doux, la présence d'espace sensible liés au réseau hydrographique, ...

Ils sont classés en trois grandes thématiques environnementales, au sein du tableau suivant :

- Pollution et cadre de vie,
- Préservation des espaces agricoles, milieux naturels et biodiversité,
- Gestion économe de l'espace.

Thématique environnementale	Etat actuel	Orientations - Objectif	Source d'information
Pollution – Cadre de vie			
Climat, qualité de l'air	Air de bonne qualité	Absence de plainte pour pollution de l'air	Mairie
Traitement des eaux résiduaires urbaines	Assainissement non collectif en dehors du bourg	Amélioration de la conformité des installations non conformes	SPANC/ Mairie
Gestion des eaux pluviales	Un embryon de réseau urbain dans le bourg, pas de gestion des eaux pluviales ailleurs	Encouragement à la récupération des eaux pluviales sur la parcelle	Linéaire de réseau réalisé Mairie
Développement des transports collectifs	Pas de transport collectif urbain Transport collectif départemental	Réfléchir à une mise en place d'un réseau collectif dans le cadre de la Communauté de Communes	Mairie / Communauté de Communes
Collecte et gestion des déchets	Collecte « intercommunales », gestion par tri sélectif	Poursuite de la collecte et du mode de gestion, renforcement du tri sélectif	SMCTOM / Communauté de Communes
Espaces agricoles, milieux naturels, biodiversité, paysages			
Conservation de la biodiversité	Sites Natura 2000 FR7200809	Prise en compte des objectifs du DOCOB approuvé	DOCOB et animateur du DOCOB
Maintien des corridors biologiques	Ripisylve et réseau de haies présents dans la plaine alluviale	Amélioration des conditions sanitaires des formations en place, augmentation du linéaire existant	Photographies aériennes - Géoportail
Paysage Patrimoine local	Impact régulier de l'urbanisation sur les paysages ruraux	Maintien des surfaces agricoles et en forêt en dehors des enveloppes urbaines existantes	Recensement agricole et visite terrain
Gestion économe de l'espace			
Densité du bâti dans les zones nouvellement urbanisées	Densité moyenne sur le Bourg	Réalisation d'opérations accueillant des logements doubles	Mairie, cadastre

6.2 Suivi des effets du plan sur l'environnement

La Carte communale doit faire l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son approbation. De fait, il convient de préciser comment l'évaluation ex-post et le suivi des impacts et des mesures envisagées sera assuré :

- définition de la méthode de suivi,
- constitution d'un comité d'évaluation et de suivi,
- champs d'évaluation et indicateurs utilisés,
- diffusion et exploitation des résultats...

Le choix des indicateurs est important. Ils doivent être : utilisables comme outil de suivi (état / pression / réponse), adaptés à la nature de l'évaluation, représentatifs des enjeux considérés à l'échelle communale,

suffisamment synthétiques, et être cartographiables lorsqu'ils concernent des enjeux territoriaux (ex. : superficie de zones humides ou d'espaces boisés).

L'objectif est de vérifier que l'ensemble des impacts a bien été évalué, et que les mesures d'insertion environnementale ont l'efficacité escomptée.